

COMPTE RENDU IN EXTENSO

**1ÈRE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

28 ET 29 JANVIER 2021

(1ÈRE JOURNÉE)

(SÉANCE PRESENTIEL/VISIOCONFERENCE)

(MANDATURE 2018-2021)





PRIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2021
28 è 29 DI GHJENNAGHJU DI U 2021
1^{ère} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021
28 et 29 JANVIER 2021

SOMMAIRE DU JEUDI 28 JANVIER 2021

Reprise de la séance, ouverture des questions orales 11 h 30

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

Question n° 2021/E1/004 - Soutien à l'accompagnement inclusif , posée par Mme Laura Maria POLI, au nom du groupe « Corsica Libera »	8
Réponse de Mme Lauda GIUDICELLI, Conseillère exécutive	9
Question n° 2021/E1/002 - Installation des jeunes agriculteurs , posée par Mme Marie-Anne PIERI, au nom du groupe « Per l'Avvene »	12
Réponse de M. Lionel MORTINI, Conseiller exécutif	13
Question n° 2021/E1/003 - Organisation de la viabilité hivernale sur les routes de Corse , posée par M. Pierre GHIONGA, au nom du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica »	16
Réponse de Mme Vannina BORROMEI, Conseillère exécutive	17
Question n° 2021/E1/008 - Démographie en Corse , posée par M. Romain COLONNA, au nom du groupe « Femu a Corsica »	20
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif	22
Question n° 2021/E1/007 - Evènements climatiques et conséquences pour le territoire , posée par Mme Mattea CASALTA, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa »	25
Réponse de M. Saveriu LUCIANI, Conseiller exécutif	26

Question n° 2021/E1/001 - Suivi de l'acquisition de la parcelle de Cavallo, posée par M. Jean-Martin MONDOLONI, au nom du groupe « Per l'Avvene » 29

Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif 31

Question n° 2021/E1/006 - Gestion des déchets, posée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI, au nom du groupe « Andà per dumane » 34

Réponse de M. François SERGENTINI, Conseiller exécutif 37

Question n° 2021/E1/005 - Précarité étudiante, posée par M. Michel GIRASCHI, au nom du groupe « Corsica Libera » 38

Réponse de Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Conseillère exécutive 40

SUSPENSION DE SEANCE 13 H

Reprise à 15H15

M. Hyacinthe VANNI, procède à l'appel nominal des conseillers 42

Le Président TALAMONI déclare le quorum atteint 42

Ouverture de la séance publique à 15h20

Allocution de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse 42

Allocution de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse 44

RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n° 373 : Elezzione di un membru à a Cummissione Permanente in rimpiazzamentu di u Sgiò Paulu Santu PARIGI

Rapport n° 373 : Election d'un membre à la Commission Permanente en remplacement de M. Paulu Santu PARIGI

Présentation du rapport par M Jean-Guy TALAMONI 46

VOTE nominal 48

PRUGRAMMI CUNTRATTUALIZATI / PROGRAMMES CONTRACTUALISÉS

Raportu n° 010 : Elementi di metoda pà a cuntrattualisazioni trà a Cullitività di Corsica è u Statu di u pianu di trasfurmazioni, d'innuvazioni è d'investimenti pà a Corsica

Rapport n° 010 : Eléments de méthode en vue de la contractualisation entre la Collectivité de Corse et l'Etat du Plan de transformation d'innovation et d'investissement pour la Corse

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 48

M. Hyacinthe VANNI préside la séance

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (n° 2021/E1/001/CDENATE) par Mme Julie GUISEPPI, *rapporteuse* 60

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (n° 2021/E1/003/CF) par Mme Anne TOMASI, *rapporteuse* 60

Prise(s) de parole : 60

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

M. Xavier LACOMBE

M. Paul MINICONI

Mme Jeanne STROMBONI

Mme Valérie BOZZI

M. Jean-Charles ORSUCCI

M. Petr' Antone TOMASI

M. Guy ARMANET

M. Hyacinthe VANNI

M. Pierre GHIONGA

AMENDEMENTS 64

M. Le Président du Conseil exécutif en réponse aux interventions 83

M. Hyacinthe VANNI

Mme Nadine NIVAGGIONI

SUSPENSION A 17H55 et REPRISE A 18 H 47

ACCUNCIAMENTU E SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Raportu n° 001 : Approvazioni di u prughjettu è di a cunvenzioni pluriannuali d'aruvamentu Urbanu di a « Cité des Lacs, des Arbres et des Monts » di a Cità di Bastia

Rapport n° 001 : Approbation du projet et de la convention pluriannuelle de renouvellement Urbain de la Cité des Lacs, des Arbres et des Monts de la commune de Bastia

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Jean BIANCUCCI, Conseiller exécutif 87

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (n° 2021/E1/001/CF) par Mme Anne TOMASI, *rapporteuse* 89

Prise(s) de parole : 89

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. Hyacinthe VANNI

Mme Rosa PROSPERI

M. François ORLANDI

M. Le Président du Conseil exécutif en réponse aux interventions 93

VOTE 96

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 406 : Istituzione di un Mediatore territoriale di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 406 : Mise en place d'un Médiateur territorial de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 97

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (n° 2020/E7/057/CF) par Mme Anne TOMASI, *rapporteuse*

VOTE 99

Raportu n° 006 : Internalisazione di i cumpetenze di a gestione di i fureste - Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 006 : Internalisation des compétences liées à la gestion forestière - Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 100

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (n° 2021/E1/005/CF) par Mme Anne TOMASI, *rapporteuse* 101

Prise(s) de parole : 103

M. Xavier LACOMBE

M. Pierre GHIONGA

M. Le Président du Conseil exécutif en réponse aux interventions 104

VOTE 106

Raportu n° 008 : Mudificazione di u listinu di l'effettivi di a Cullittività di Corsica

Rapport n° 008 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 106

VOTE 108

PRUGRAMMI CUNTRATTUALIZATI / PROGRAMMES CONTRACTUALISÉS

Raportu n° 010 : Elementi di metoda pà a cuntrattualisazioni trà a Cullittività di Corsica è u Statu di u pianu di trasfurmazioni, d'innuvazioni è d'investimenti pà a Corsica

Rapport n° 010 : Eléments de méthode en vue de la contractualisation entre la Collectivité de Corse et l'Etat du Plan de transformation d'innovation et d'investissement pour la Corse

Examen et vote des amendements 109

VOTE du rapport amendé 119

Séance suspendue à 20h15

Ouverture des questions orales à 11 h 30.

Le Président TALAMONI

Merci aux collègues de rejoindre leur place.

Dans le contexte actuel de circulation du coronavirus, il importe tout particulièrement de respecter les règles de sécurité sanitaire.

En réponse à la demande émanant de la plupart des présidents des groupes, le Président du Conseil exécutif a indiqué que la capacité d'accueil pouvait être maintenue à 25 conseillers Assemblée et un total d'environ quarante personnes dans cet hémicycle.

En contrepartie, le respect des distanciations minimales (un mètre entre participants) est impératif ; de même que le port d'un masque de type FFP1 reste obligatoire en continu, y compris lors des interventions orales.

Je vous rappelle que la session est rediffusée en direct, et que ces règles sont à respecter aussi en dehors du seul hémicycle.

La première question orale va être posée par Laura Maria POLI.

Vous avez la parole, Chère collègue.

*** Question orale déposée N° 2021/E1/004 par Mme Laura Maria POLI au nom du groupe « Corsica Libera » : Soutien à l'accompagnement inclusif.**

Mme Laura Maria POLI-ANDREANI

Merci, M. le Président.

M. le Président,

Depuis sa mise en place en 2018, la Collectivité de Corse s'inscrit dans une stratégie « Corse inclusive » à travers le « Prughjettu d'azzione suciale 2018-2021 » et le « règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse ».

La crise mondiale liée à la Covid-19, en creusant les inégalités préexistantes, a révélé l'ampleur de l'exclusion et montré combien l'inclusion du handicap est indispensable.

Il convient de rappeler que le handicap, qu'il soit mental, moteur, sensoriel ou autres constitue un obstacle physique ou psychique qui place la personne atteinte en situation d'inégalité par rapport à une personne qui n'est pas en situation de handicap.

Le confinement de mars 2020 conforte cette analyse par l'arrêt des prises en charge qui a engendré des séquelles dommageables sur les patients, tant au plan psychologique qu'évolutif.

Le port du masque en est un des effets collatéraux. En ce sens, des masques inclusifs ont été créés pour favoriser la lecture labiale et la perception des expressions du visage et ainsi rendre plus facile et moins anxiogène, et notamment pour l'enfant, l'identification de l'adulte porteur de masques.

Le 30 octobre dernier, l'ARS distribuait 2 000 masques inclusifs destinés aux professionnels et associatifs de santé en Corse-du-Sud à savoir « Espoir autisme Corse », l'ADAPEI de Corse du Sud, « l'ARSEA » et l'APF.

À l'aube d'un prochain confinement, nous devons maintenir l'accompagnement inclusif des Corses.

Ainsi, Monsieur le Président, pouvez-vous envisager que la Collectivité de Corse étende le dispositif de distribution des masques inclusifs à l'échelle territoriale, à destination des professionnels de santé qui n'en ont pas encore été pourvus ?

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue.

La parole est à Lauda GUIDICELLI.

Mme Lauda GUIDICELLI

Je vous remercie, M. le Président.

Madame la Conseillère,

Vous l'avez rappelé, Mme la Conseillère, dans le cadre de la crise sanitaire que nous traversons, l'accompagnement inclusif revêt une place déterminante pour les personnes en situation de handicap et les professionnels, associations qui les accompagnent au quotidien.

Sur la question spécifique des masques inclusifs, vous faites état d'une différence de traitement entre le Cismonte et le Pumonte concernant la distribution de masques dits inclusifs (masques transparents permettant de voir le visage et notamment la bouche) en précisant que 2 000 masques ont été distribués au tissu associatif et aux professionnels de santé de Corse-du-Sud.

En réalité l'ensemble de la Corse, a été doté par l'ARS de ce type de masques.

À titre d'exemple, tous les orthophonistes de l'île ont été approvisionnés, soit 1.000 masques pour une centaine d'orthophonistes

Concernant le secteur médico-Social, 1.600 masques ont été distribués sur tout le territoire dans les établissements suivants :

- EHPAD
- ESAT : Établissement et service d'aide par le travail
- FAM : Foyer d'accueil médicalisé
- IME : Institut Médico-Éducatif
- SESSAD : Service d'éducation spéciale et de soins à domicile
- MAS : Maison d'Accueil Spécialisée
- SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes

Handicapés

- CRA : Centre Ressource Autisme
- CAMSP : Centre d'action médico-sociale précoce
- CMPP : Centre Médico Psycho Pédagogique
- DITEP : Dispositif Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique

À cela, il convient également d'ajouter l'association Pôle Surdit , qui est territoriale et les GEM : Groupes d'entraides Mutuelles (3 en 2B).

Aussi, les CAF ont pu doter l'ensemble des cr ches de Corse.

Plus largement, sur la question de l'inclusion des personnes en situation de handicap, comme vous l'avez rappel , la Collectivit  de Corse est engag e dans une d marche volontariste.

Nous avons ainsi candidat    l'appel   projet « territoires 100% inclusif ». Copilot e avec l'ARS, cette d marche a abouti, le 24 juillet 2019,   la labellisation du projet « Corse 100 % inclusive ».

Dans le cadre de ce projet, une acception la plus large possible de l'inclusion a  t  retenue, avec une dizaine d'axes, allant de la citoyennet , au sport, en passant par l' cole, la culture, le logement, les loisirs, le tourisme, le travail, l'accessibilit ...

Le choix a  t  fait d'embl e d'associer pleinement les diff rents partenaires et associatifs   la d marche.

Par ailleurs, la Collectivit  de Corse a lanc  en d cembre dernier les travaux relatifs   l' laboration d'un nouveau sch ma autonomie PA/PH (personnes  g es/personnes en situation de handicap). Il s'agira du premier sch ma   l' chelle territoriale. Les travaux devront aboutir d'ici l' t  2021.

Parmi les ambitions du futur schéma autonomie de la Collectivité de Corse, il est en une qui doit permettre de diversifier l'offre médico-sociale et d'accompagner sa transformation au service d'une offre plus « souple », davantage en adéquation avec les profils et projets de vie des usagers, toujours dans une logique de grande inclusion. L'accessibilité de cette offre et la réduction des inégalités territoriales seront également des objectifs forts.

Enfin, il est important de rappeler que la Collectivité a lancé un appel à candidatures au cours du deuxième semestre 2020, afin de créer une offre d'habitat inclusif sur notre territoire. L'examen des projets est en cours et la labellisation de l'offre d'habitat inclusif interviendra d'ici le mois d'avril.

Vous l'aurez compris, notre objectif est de faire de notre île un territoire toujours plus inclusif et toujours plus solidaire.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

M. MORTINI avait une demande : effectivement, il souhaiterait que la question qui doit lui être posée le soit immédiatement. Je vais lui donner la parole de façon à ce qu'il puisse dire pourquoi il est aujourd'hui en nécessité de répondre à cette question et de nous quitter.

M. Lionel MORTINI

Merci, M. le Président.

Il y a donc un syndicat agricole qui occupe les locaux de l'ODARC à Ajaccio. Je souhaiterais m'y rendre, puisque cela fait 2 heures qu'ils y sont. Donc, si je pouvais répondre à la question orale rapidement...

Le président TALAMONI

C'est une question orale de Mme PIERI.

Chère collègue, êtes-vous en mesure de poser votre question orale ? Oui. Vous allez avoir pour ce faire un micro.

* **Question orale N° 2021/E1/002** déposée par Mme Marie-Anne PIERI au nom du groupe « Per l'Avvene » : **Installation des jeunes agriculteurs**

Mme Marie-Anne PIERI

Monsieur le Président, ma question va porter sur l'installation des jeunes agriculteurs.

Lors d'un récent conseil d'administration de l'ODARC, il a été décidé de créer un pôle « installation transmission » sans réelle concertation avec les chambres d'agriculture. Or, les chambres d'agriculture depuis 20 ans assument ces compétences et accompagnent le parcours d'installation des jeunes agriculteurs. La Corse est d'ailleurs une région phare dans les créations et installations des jeunes agriculteurs.

J'en veux pour preuve une note de l'ODARC, de novembre 2019, qui est une contribution à un projet stratégique national 2020-2025, qui fait état de 96 % d'exploitations installées toujours actives dix après le constat d'installation. Ça, c'est vraiment factuel.

On installe aujourd'hui en Corse chaque année, 70 jeunes agriculteurs.

Jusqu'à présent, il y avait une véritable complémentarité entre les chambres d'agriculture, qui s'occupent du parcours d'installation des jeunes agriculteurs, et l'ODARC qui est l'organisme payeur (DJA) et de contrôle. Ces missions ne se chevauchent pas, il y a une véritable étanchéité entre les deux institutions, et c'est voulu par les textes et ça fonctionne très bien.

Au sein des chambres d'agriculture, qui s'occupent justement de l'installation des jeunes agriculteurs, il y a vraiment un pôle de compétences pour accompagner l'installation du jeune agriculteur. Dès le départ, il est pris en charge par un expert sur le foncier. Il est parrainé pour que son parcours agricole soit vraiment intégré. Il y a également des stages. Tout est fait véritablement pour que ce parcours soit complet.

Au sein des chambres, vous savez qu'il y a un centre de formalité, des conseils juridiques pour justement informer le jeune agriculteur sur le type de société qu'il pourrait envisager dans le cadre de son installation. Donc il y a véritablement une écoute des jeunes agriculteurs au niveau des chambres d'agriculture.

D'où notre inquiétude et notre incompréhension face à cette décision d'appropriation de cette compétence, surtout qu'il n'y a eu aucune concertation avec les chambres d'agriculture. Cette décision entraînerait des conséquences graves, administratives, financières et humaines pour les chambres consulaires.

Il y a enfin une incohérence entre cette décision et la perspective d'une chambre unique, une chambre régionale que vous appelez vous de vos vœux au niveau de la Collectivité.

D'où ma demande, Monsieur le Président, de voir clarifiées les compétences des différentes institutions intervenant dans l'orientation des stratégies agricoles et surtout pour l'installation des jeunes.

Je termine ma question orale en vous interpellant aussi sur des questions et sur la problématique des terres incultes dédiées à l'installation des jeunes agriculteurs, sur le contournement du droit de préemption de la SAFER, sur la financiarisation du foncier et sur l'indivision.

J'attends une commission, je crois savoir qu'il y en aura une qui va se mettre en place à compter du 10 février, je voudrais en connaître davantage.

Et je voudrais terminer en disant que l'agriculture, c'est un secteur très difficile, les jeunes agriculteurs ont besoin qu'on les aide, qu'on les écoute, ils sont amoureux de leur terre, il faut leur donner les moyens de travailler dignement sur cette terre de Corse.

Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue. Vous avez la parole, M. le Président de l'ODARC.

M. Lionel MORTINI

Merci ! Je vous remercie pour votre question.

Je pense que de temps en temps, on ne doit pas vivre dans le même pays. Quand je vois encore hier, dans la presse, une agricultrice qui parlait du parcours du combattant pour s'installer. Aujourd'hui, nous vendre que l'installation est un long fleuve tranquille, je crois que l'on est très, très loin de la réalité.

Sur la forme, nous avons eu un Conseil d'Administration de l'ODARC effectivement le mois dernier, auquel vous n'avez pas participé avec votre groupe, mais qui était intéressant puisque nous avons parlé longuement de la réorganisation de l'Office que je voulais faire, que j'ai réalisé évidemment avec le Conseil exécutif, qui ne parlait pas que des jeunes agriculteurs, mais de choses intéressantes, notamment sur le développement, la réappropriation des territoires avec une « nouvelle territorialisation », pour la création de provinces qui vont s'adosser à 65 pieve. Il y a donc une véritable réflexion en amont de la territorialisation de la CdC.

On avance là-dessus très correctement. On travaille aussi au niveau informatique, avec la mise en place de notre TELEPAC ODARC, c'est un outil qui est attendu et qui est aujourd'hui vital. Sur la langue aussi, puisqu'il y a tout un travail qui a été fait à ce niveau-là.

Sur les J.A. (jeunes agriculteurs), je crois que vous avez tout faux, malheureusement, sur les textes. Si je reprends les textes, et je me permettrai de les lire, Maître, puisque vous connaissez et maîtrisez parfaitement les codes. Vous me dites « en matière d'installation, l'installation aujourd'hui est dévolue aux chambres » et que «

l'étanchéité exigée par les textes entre les deux dimensions assumées par les chambres et par l'ODARC doit être respectée ».

Pour rappel, suite à la loi de 2002, qui confie la compétence en matière économique et agricole à la Collectivité, « *l'instruction et l'installation ont été transférées des services déconcentrés de l'Etat, de la DTTM donc vers l'ODARC* ». L'ODARC est service instructeur et organisme payeur de la DJA depuis 2007 et non pas juste organisme payeur et contrôleur comme vous l'avez dit dans votre question.

Dans la loi du 13 octobre 2014, dite loi d'avenir pour l'agriculture qui a modifié l'article 511.4 du Code rural, il est bien précisé en son alinéa 4 que « *les chambres départementales d'agriculture assurent une mission de service public liée à la politique d'installation pour le compte de l'Etat dont les modalités sont définies par décret. En Corse, cette mission est confiée à l'établissement mentionné à l'article L.112-11 à savoir l'ODARC* ». C'est écrit dans les textes, je ne l'invente pas. Le décret précise que « *les modalités de cette mission de service public dévolue aux chambres s'appliquent partout sur le territoire français, sauf en Corse* ».

Donc, depuis 2008, cette mission est confiée par l'ODARC aux chambres contre une compensation financière de 1 200 € euros par dossier accompagné, donc je ne vois pas comment on pourrait donner quelque chose si nous n'avions pas, nous, la compétence.

En ce qui concerne l'étanchéité des services instructeurs, ODARC et organisme payeur, celle-ci s'applique déjà et ce pour l'intégralité des mesures instruites par notre office, y compris la mesure 6.1 du PDRC, à savoir la DJA. Cette étanchéité est par ailleurs actée, vérifiée et validée chaque année par la CCCOP, organisme de certification des comptes de l'OP ODARC que vous connaissez évidemment et qui renouvelle l'agrément annuellement.

Donc, tout cela pour dire que les textes évidemment, nous sont favorables et qu'aujourd'hui il n'y a pas de préemption de l'installation. Il y a simplement un constat que les choses ne fonctionnent pas à l'heure actuelle. Vous considérez que cela fonctionne très bien. Je considère et je pense que nous sommes un certain nombre dans cet hémicycle à avoir entendu des jeunes venir se plaindre de leur installation, des difficultés qu'ils rencontrent et du parcours du combattant.

Simplement, ce que je veux réaliser, c'est que l'on ait une porte d'entrée, un chef de file qui sera accompagné par les chambres s'il le souhaite, mais d'une manière technique. Donc, pour répondre à votre question aussi, les chambres ne perdront rien. Elles perdent aujourd'hui 1 200 € par dossier non accompagné, puisque nous allons reprendre ça et nous allons trouver les moyens de les accompagner d'une manière technique.

Je le disais encore hier dans la presse, des jeunes qui se plaignaient, il n'y a aucune perte financière pour les chambres évidemment. Les employés pourraient être

recupérés par l'ODARC si besoin. S'ils ne veulent pas à ce moment-là, évidemment, ils verront avec leur employeur.

Sur la fusion, vous l'avez dit, on est, en tout cas pour ma part et pour le Conseil exécutif, évidemment, pour une fusion, pour que dans cette Corse une et indivisible, les agriculteurs puissent être traités de la même façon à Vivariu ou à Bucugnà. Donc il faut qu'une chambre, et je pense que ça travaillera et que ça marchera mieux.

Sur le fond, et avant de terminer, il y a un fil, je l'ai déjà dit, je le répète. Des installations comme on a pu en connaître et comme on en connaît encore et qui ne sont pas que le fait que des chambres, je prends la part de l'ODARC là-dedans, évidemment de notre institution qui depuis des décennies a laissé faire un certain nombre de choses que nous devons casser.

Aujourd'hui, s'installer avec 1 000 hectares et 10 bovins, il faut le dire, on n'en veut plus. Aujourd'hui, installer des jeunes dont le revenu va être à 90 ou 100 % de primes, ça doit s'arrêter.

Vous parlez avec fierté du nombre d'installations, je dirai aussi la qualité. Nous avons les jeunes les moins formés de France. Est-ce que l'on peut être fier de ça aujourd'hui ? Personnellement, je ne le pense pas. Et je pense qu'il faut arrêter tout ça. Et pour l'arrêter, c'est la reprise par l'ODARC de sa compétence. Travailler avec les chambres. Travailler avec tous ceux qui voudront travailler évidemment avec nous au niveau des territoires et même les filières évidemment. Les chambres sont les représentantes de la profession que nous respectons et avec qui nous souhaitons travailler, mais d'une manière différente. Tous simplement, il y a des choses qu'il faut changer et je pense que pour les changer, il faut que politiquement aujourd'hui on ait la main.

Une demande a été faite au Président du Conseil exécutif d'une rencontre, dans les prochains jours, entre les présidents de chambres sur ces problématiques que vous avez signalées, notamment la clarification des compétences, et sûrement pour rassurer au niveau financier les employés. Le Président de l'Exécutif va recevoir les présidents des chambres au début du mois de février et tout cela sera clarifié.

Après, il y a eu un vote du conseil d'administration de l'ODARC à 70 %. Aujourd'hui, il paraît difficile de revenir sur tout cela.

Maintenant, qu'il y ait des discussions de fond sur une clarification et quel va être l'engagement des chambres au sein de l'installation jeunes agriculteurs, ça c'est important, il faut rassurer et nous le ferons évidemment.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif. Vous êtes donc libéré pour vaquer à vos occupations de nature un peu exceptionnelle.

Question suivante posée par Pierre GHIONGA. Vous avez la parole, Cher collègue.

*** Question orale N° 2021/E1/003** déposée par M. Pierre GHIONGA au nom du groupe « La Corse dans la République / A Corsica indè a Republica » : **Organisation de la viabilité hivernale sur les routes de Corse.**

M. Pierre GHIONGA

Merci, M. le Président.

Avant de poser ma question, je voudrais avoir une pensée pour le jeune homme qui a eu un accident de travail hier après-midi sur une route de Balagne et qui est malheureusement décédé, et présenter mes condoléances à la famille.

Madame la Présidente de l'Office des transports,

Je souhaiterais avoir des précisions sur la nouvelle organisation de la viabilité hivernale de nos routes.

En effet, un accident de la circulation causé par une plaque de verglas, non signalée et non traitée, s'est produit le 28 décembre 2020, avec pour conséquence une personne gravement blessée.

Cet accident m'a fait connaître que la procédure de viabilité hivernale qui existait depuis plus de 20 ans à la satisfaction de tous, n'était plus opérationnelle.

Cette procédure prévoyait, pour la période du 15 novembre au 15 mars de l'année suivante, deux sorties quotidiennes de patrouilleurs, en début et en fin de nuit, sur l'ensemble des routes corses classées « à risque », et ce, quelle que soit la météo.

Ainsi, ces patrouilleurs pouvaient signaler le moindre danger pour les usagers, et une intervention d'une équipe d'astreinte était déclenchée immédiatement.

Il semble qu'aujourd'hui, la mise en place de ces patrouilles ne soit plus systématique mais corrélée au bulletin météorologique.

Cette nouvelle organisation a été élaborée par un cabinet extérieur. À mon sens, cela aurait pu être évité car tout le monde sait ici que notre Collectivité a une grande expérience dans ce domaine et que ce DOVH (Document Organisationnel de Viabilité Hivernale) aurait pu et aurait dû être réalisé en interne, à moindre coût.

Les questions que m'inspire ce choix sont les suivantes :

1. Quel a été le coût d'élaboration de ce document ?
2. Si, comme on peut le supposer, ce sont des raisons d'économie budgétaire qui ont présidé à ce choix, quel est le gain espéré par notre Collectivité ?

En ce qui me concerne, je considère que le bulletin météorologique, sur notre île, est un élément bien trop aléatoire pour gérer la sécurité de nos routes, et il me paraîtrait plus sécurisant pour nos concitoyens de revenir à une organisation qui, depuis de nombreuses années, avait fait ses preuves.

Merci, Mme la Présidente.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Vanina BORROMEI

Merci beaucoup.

Monsieur le Conseiller, merci pour votre question qui va me permettre d'éclaircir certains points, à mon sens essentiels et c'est très bien que vous ayez pu les soulever.

Alors, la mise à plat de l'exploitation routière a débuté en 2018 avec, bien sûr, la fusion de nos collectivités et s'est rapidement concentrée sur la viabilité hivernale (VH) avec la mission première d'organiser le Document d'Organisation de la Viabilité Hivernale, le DOVH dont vous parlez, et nous a permis également de mettre à plat un certain nombre d'infractions au Code du travail qui étaient régulièrement relevées, faute d'organisation.

Le Président du Conseil exécutif a présidé un certain nombre d'ateliers qu'il a souhaité mettre en place, dans lesquels il y avait et il y a encore des agents qui sont animés par des spécialistes des routes, dont un groupe est consacré à la VH et qui nous permet également d'accompagner le déploiement du nouvel organigramme sur les infrastructures routières.

Cette étude comprend non seulement le partage avec toutes les subdivisions de la formalisation demandée dans les ateliers dédiés, et aussi le suivi, durant toute la période de VH, par un expert pour accompagner les unités opérationnelles.

Il est donc faux et assez inquiétant de sous-entendre une approche simpliste de préparation de la présente VH et à notre sens, c'est tout au contraire l'aboutissement d'un

long travail partagé, devant permettre d'harmoniser des pratiques très différentes et la nécessité de professionnaliser, au sens noble, ce métier.

Alors, les différentes études ont mis en évidence qu'il fallait passer par l'introduction d'outils prédictifs, à commencer par la prise en compte de la météo. Cette prise en compte par les trois ex-collectivités, au niveau du CD2B n'était pas du tout utilisée ; au niveau de la Collectivité territoriale de Corse, mais vous savez peut-être le méconnaître, elle était prévue, mais absolument pas utilisée ; et pour l'ex-CD2A, elle était prévue et très largement utilisée.

Le marché passé prévoyait bien entendu un accompagnement dans la formation de nos cadres pour l'utilisation de cet outil.

Alors, en quoi cela consiste ? Il s'agit chaque jour de définir la stratégie prévue pour le lendemain, suivant un circuit préétabli. Cela a été fait, je vous le disais, à l'ex-CD2A ; prévu à l'ex-CTC. Il y a un DOVH qui était dédié à cet effet, mais qui n'a jamais, jamais été mis en place.

Il n'y a pas donc pas d'amateurisme dans la mise en œuvre de ces procédures. Je pense qu'il est vraiment important de comprendre qu'aujourd'hui, nous sommes toujours dans une phase d'organisation. Il y avait trois méthodes de travail à remettre dans les circuits pour qu'on puisse harmoniser et que nos agents puissent tous travailler de la même manière, et je suis assez surprise par cette remise en cause permanente et cette suspicion à laquelle nous devons faire face systématiquement.

Et cette question orale en est la preuve. Elle fait suite, je crois, Cher collègue, à une mise en cause sur les réseaux sociaux, alors même (je parle de l'accident) qu'il y a un rapport de gendarmerie qui est en cours, une enquête en cours et je crois que nous avons tous dans cette hémicycle, en tant qu'élus, un devoir de réserve envers nos agents, envers les personnes victimes de cet accident et je les salue, je les avais d'ailleurs contactés téléphoniquement, puisque nous les connaissons, pour avoir de leurs nouvelles.

Mais je pense qu'il faut vraiment, vraiment être vigilant surtout envers nos agents. Nous avons un devoir de réserve.

Est-ce que l'on doit conclure qu'en cas d'évènements graves qui pourraient impliquer nos cadres ou nos agents, aucune confidentialité ne serait garantie. Est-ce que cela est normal ? Je vous pose la question et je trouve que la formulation est assez inquiétante. Nos cadres, nos agents méritent d'être rassurés dans l'exercice de notre mission, dans l'exercice de leur mission de service public et c'est un devoir que nous devons partager tous ensemble.

Un petit rappel, car je pense que vous, vous devez en être informés. Je pense qu'il est important que nos collègues le soient également, s'ils ne le sont pas déjà. Un petit

rappel du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur les heures supplémentaires et sur le travail que nous avons eu à mener.

Ce rapport précise, en ce qui concerne la période 2010 à 2013 ? « *le système déclaratif actuellement pratiqué à la Collectivité, en l'absence de réel contrôle, explique l'augmentation de 109 % des heures supplémentaires* ». Le coût de ces heures est ainsi passé de 277 000 € en 2010 à 487 000 € en 2013, soit près de 76 % d'augmentation. Cela peut représenter jusqu'à 62 % de la durée annuelle maximale du temps de travail, ce qui signifierait que les agents concernés travailleraient plus de 12 heures par jour et n'auraient pas un jour de congé sur l'année.

Donc, je pense qu'il est important de comprendre d'où est partie aussi la nécessité de ce travail. Je pense qu'aucune révolution n'a été engagée. Il s'agit de l'application claire de directives pour tenir compte d'un contexte réglementaire général.

La sécurité de nos agents est également en jeu au-delà de la mission de service public que nous nous devons d'assurer et qu'ils assurent, et je les salue de manière exceptionnelle.

Vous faites mention des deux patrouilles systématiques dans le document DOVH. Il n'y en a aucune mention, sachez-le.

Par contre, dans le DOVH de l'ex-CTC, il était bien écrit que sur le circuit où apparaissent des risques de verglas localisé, je cite « *l'intervention de la patrouille matinale de surveillance est conditionnée à la météo et à la spécificité du site* ». Donc, effectivement cela est bien précisé, mais cela n'a jamais été pratiqué.

C'est pratiqué pour le ferroviaire, effectivement, mais pas pour le routier, les propositions étaient différentes.

Je pense qu'il faut rappeler à tous qu'aujourd'hui, nous sommes toujours dans une phase de construction. On s'est très largement inspirés du DOVH de la CTC qui précise que le PC neige de Corti dispose d'un service de météo-France créé expressément et spécifiquement pour la CTC, qui donne les prévisions en permanence et mises à jour toutes les trois heures. Les interventions seront, c'est ce que disait le DOVH de l'ex-CTC, préparées respectivement la veille de chaque jour d'intervention, en fonction de ces bulletins météo.

Je pense qu'il faut quand même être raisonnable. Vous parlez du coût d'élaboration de ce document qui est un document essentiel. Le coût, soyez-en sûr, est bien moins important que le coût d'une procédure pénale en cas d'accident sans respect des règles de travail pour nos agents.

Je pense donc, qu'il ne faut pas sombrer dans la démagogie. Il s'agit d'une harmonisation, d'une pratique, d'une professionnalisation. Nous accompagnons nos

agents. C'est une discussion qui n'a pas été simple parce qu'il a fallu effectivement harmoniser trois méthodes de travail, je le disais, et la météo est un outil, ici comme ailleurs, que toutes les organisations modernes intègrent.

Je crois, Cher collègue, que si vous vouliez aujourd'hui apparaître comme un lanceur d'alerte, il aurait été vraiment opportun en terme de timing de le faire lorsque vous étiez conseiller exécutif ; on aurait sans doute gagné beaucoup de temps, beaucoup de sérénité et certainement fait un peu plus d'économies.

Je vous remercie, Monsieur le Président. J'en ai terminé.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. La question suivante doit être posée par Romain COLONNA, vous avez la parole.

*** Question orale N° 2021/E1/008** déposée par M. Romain COLONNA au nom du groupe « Femu A Corsica » : **Démographie en Corse**

M. Romain COLONNA

Merci.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

À la toute fin de l'année 2020, l'Institut national de la statistique et des études économiques, l'INSEE, publiait le dernier recensement concernant la Corse, dont la presse insulaire s'est fait largement l'écho aux premiers jours du mois de janvier de la nouvelle année 2021.

Les chiffres annoncés, hors du commun, n'ont fait que confirmer la tendance qui se dessine depuis plusieurs années maintenant, à savoir : une augmentation constante de la population insulaire caractérisée de manière exclusive par l'arrivée de nouveaux résidents. Les chiffres donnent le vertige : 1,1 % d'augmentation chaque année, soit presque deux fois et demie plus qu'au niveau français avec 0,4 % d'augmentation tandis que le solde naturel en Corse est quant à lui négatif en Corse.

Cela représente donc environ 3 700 personnes de plus chaque année pour une population se situant aujourd'hui aux alentours de 338 000 individus. De tous les territoires comparés à l'échelle française, la Corse est celui qui affiche le solde migratoire le plus élevé.

D'autres informations, et non des moindres, viennent s'ajouter à cela. Par exemple, on constate une installation concentrée principalement autour des deux grandes agglomérations insulaires, Ajacciu et Bastia, avec un phénomène de périurbanisation

constant, ou au sein même de ces villes avec un phénomène de concentration sur certains quartiers plutôt que d'autres ; tendance prononcée par exemple à Aïacciu, à travers une forte installation à l'ouest de la ville.

On ne saurait que trop retenir l'attention de cette Assemblée, du pouvoir exécutif et au-delà des Corses, sur cette situation que nous estimons préoccupante à plus d'un titre : social, culturel, foncier, politique, urbanistique... menaçant à terme les équilibres sociaux, territoriaux et culturels, en amputant nos capacités collectives à développer et maîtriser un modèle de société intégrateur qui ait un sens au niveau collectif.

Notre propos, et j'insiste là-dessus, n'est évidemment pas de stigmatiser telle ou telle personne ou telle ou telle population, ni même l'augmentation de la population en soi, mais d'alerter, sans angélisme, sur les possibles risques liés au caractère exponentiel et démesuré des chiffres précédemment mis en avant à travers une augmentation de la population, et c'est là la principale donnée je crois, liée exclusivement au solde migratoire.

Comment ne pas partager ici, dans cet hémicycle, l'inquiétude de nombreux Corses ?

Pourrions-nous envisager dans ces conditions, dans un premier temps au moins, la constitution d'un groupe de travail composé d'élus, d'experts, de démographes, de membres de vos services, dédié à cette question, sous l'égide de l'Exécutif, pour poser très clairement cette problématique et l'aborder de manière prospective à travers tous ses aspects ?

Par exemple, parmi de nombreuses autres questions, quels sont la part et le rôle de la diaspora dans cette dynamique démographique ?

Les problématiques démographiques sont d'une grande complexité à l'échelle mondiale, et vous aurez compris, M. le Président de l'Exécutif, que notre souci est également de pouvoir envisager sereinement une société pourvoyeuse de sens collectif. C'est l'un des enjeux pour le peuple corse dans les années à venir.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. C'est le Président du Conseil exécutif qui va répondre à cette question. Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Merci pour votre question, M. le Conseiller territorial.

Salute à tutte è à tutti !

Merci pour votre question Monsieur le Conseiller,

Elle est une question essentielle mais également une question difficile, une question qui peut aussi porter en elle, un peu *comme la nuée apporte l'orage*, des risques de réflexes malthusiens, des risques de dérives, y compris de dérives xénophobes, des risques de repli sur soi.

Des risques qu'il faut identifier pour pouvoir mieux les écarter. En ce qui nous concerne, parlant au nom du Conseil exécutif de Corse, mais aussi sur ce point-là au nom de la majorité territoriale et au nom du courant politique auquel nous appartenons, nous avons depuis longtemps dit et montré que, pour nous, le peuple corse est une communauté de destin et qu'être corse, c'est à la fois une origine mais aussi une volonté, et cela peut être une volonté sans nécessairement être né ici. Donc, pour nous, être Corse et faire société, cela ne dépend ni du lieu de naissance, ni de la couleur de la peau, ni de l'éventuelle religion pour ceux qui en ont une.

Ceci étant posé, la question démographique est un défi politique pour toutes les sociétés et pour tous les continents qui se pose en des termes différents selon que l'on soit à un endroit ou à un autre de la planète.

En ce qui concerne la Corse, qui participe de dynamiques plus larges et plus puissantes, cette question démographique est, ici aussi, un véritable défi politique. Et je me souviens, peut-être comme certaines et certains des collègues, d'une intervention de Michel CASTELLANI dans cet hémicycle, lors de l'avant-dernière mandature, où sa démonstration, ses inquiétudes et ses analyses avaient été partagées y compris par la majorité de l'époque.

Ceci étant posé, quelques chiffres, et surtout les perspectives politiques, économiques, sociales et culturelles.

Vous l'avez dit, une hausse trois fois supérieure à celle de la France, très largement supérieure à toutes celles enregistrées ailleurs, notamment sur le continent. Une population de l'île qui a augmenté de 5,7 % sur 5 ans, 18 350 personnes en plus depuis 2013, et surtout une augmentation de population qui se fait uniquement par un solde migratoire. C'est un constat.

Les Corses sont de plus en plus âgés. Les Corses font peu d'enfants et la population corse augmente uniquement par solde migratoire positif. Un solde migratoire dont on ne sait pas d'ailleurs avec exactitude, parce que les agrégats ne permettent pas de le faire, comment il est composé, y compris dans ses dynamiques économiques et sociales.

Cette question d'un accroissement considérable de la population suscite des difficultés. Des difficultés qui affectent, vous l'avez dit, le domaine de l'aménagement du territoire, le domaine économique et le domaine social. Je tire un exemple d'un entretien récent que j'ai eu avec des assistantes sociales de la Collectivité de Corse qui me disaient

que cette augmentation ciblée, par exemple, dans la périphérie d'Aiacciu, entraînait une augmentation considérable de personnes qui arrivent en Corse, n'y trouvent pas forcément de travail, qui se retrouvent dans une situation de précarité, qui n'ont pas, et pour cause, les codes de la société corse, et qui sont dans une relation de tension forte, y compris avec les services sociaux. Les services me l'ont dit clairement, ce qui d'ailleurs été à l'origine d'un mouvement de grève, sinon d'une expression d'inquiétude et de mécontentement fort des services : en quelques années, cette augmentation de la demande sociale directement liée à ce solde migratoire positif, faisaient que les outils de réponse de la Collectivité de Corse, qui a fusionné dans ce domaine les compétences des anciens conseils départementaux, n'étaient plus adaptés.

C'est un premier exemple dans le domaine social et on pourrait le reprendre dans le domaine du logement ou de l'emploi.

Un solde et une situation démographique qui viennent donc fragiliser les équilibres déjà précaires de notre société. Quid du développement durable ? Quid de la maîtrise du foncier ? Quid de la vision urbanistique ? Quid de l'intégration, de la cohésion sociale et du sens collectif ? Oui, la Corse a toujours fabriqué des Corses historiquement, oui la Corse a vocation à continuer à fabriquer des Corses.

La question fondamentale qui se pose à nous est : comment faire pour que cette fonction continue d'être assurée par notre société de façon satisfaisante dans le domaine culturel -la langue, la culture, la transmission, l'intégration par la langue-, dans le domaine économique et dans le domaine social ?

Nous avons, en ce qui nous concerne, une vision très claire de ces enjeux. Nous nous situons dans une démarche qui puise, vous le savez, aux principes universels. Et, en même temps, nous avons la nécessité aujourd'hui de nous doter d'instruments qui nous font cruellement défaut, et dans tous les domaines.

Comment parler, par exemple, d'intégration par la langue qui est un élément essentiel d'intégration et de cohésion, si celle-ci reste à la porte des écoles, à la porte des institutions, à la porte de la vie publique ou à la porte de ce qui facilite l'accès à l'emploi ?

Comment parler d'intégration par le travail si on ne crée pas les conditions d'un développement économique et social harmonieux ?

Comment créer les conditions d'accès aux droits fondamentaux, par exemple à la santé, si nous ne réformons pas de façon profonde notre système de soins ?

Comment parler d'accès aux droits au logement si l'on continue à s'accommoder d'une société qui fonctionne de plus en plus à deux vitesses avec, d'un côté, des très riches qui ont tout, y compris l'accès à la terre et au logement, et de l'autre des pauvres, quelle que soit leur origine, qui n'ont rien ou presque rien ?

Donc, je suis tout à fait favorable sur le principe, parce que nous créons les conditions d'une réflexion collective et partagée entre le Conseil exécutif de Corse et l'Assemblée de Corse, dans la diversité de ses composantes.

Je vous propose qu'au terme de la question orale qui a suggéré cette initiative, nous nous réunissions pour réfléchir à la façon la plus efficace de mettre en place ce groupe de travail.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif pour votre réponse s'agissant d'une question importante.

La question suivante devait être posée par Jean-Martin MONDOLONI, mais donc pour équilibrer un peu les choses, suite à la modification de tout à l'heure, c'est Mattea CASALTA qui va poser sa question.

Mattea CASALTA a la parole pour poser sa question.

*** Question orale N° 2021/E1/007 déposée par Mme Mattea CASALTA au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : Événements climatiques et conséquences pour le territoire**

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président,

Monsieur le Président du Conseil Exécutif, Monsieur le Vice-Président du Comité de Bassin, Conseiller exécutif en charge de la mission eau et Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse (j'ai tout dit parce que l'eau, c'est ce qui vous occupe beaucoup),

Les évolutions climatiques nous mettent, chaque année, face à une situation de gestion d'urgence des crues. Les épisodes critiques se multiplient, nous en avons encore eu un exemple le week-end dernier. Tous les territoires concernés par une proximité fluviale importante sont impactés : je pense au Prunelli, à la Gravona, au Rizzanese, etc.

Avec la succession de ces tempêtes, les dégâts sur le terrain sont de plus en plus importants et s'accumulent.

Pour vous parler d'un territoire que je connais particulièrement, la tempête Fabien a laissé des traces encore visibles dans la vallée du Prunelli. Les berges sont encore largement encombrées de déchets divers qui n'ont pu être dégagés par les collectivités locales et/ou les particuliers, faute de moyens (moyens humains, moyens financiers). La tempête Hortense est venue accentuer une situation déjà critique. Le prochain épisode

nous réserve probablement de nouveaux problèmes, de nouveaux dégâts. Il est ici question de mise en danger des biens et des personnes.

Ma question, Messieurs les Présidents est simple et doit répondre à l'angoisse qui règne dans notre vallée, comme dans la plupart des vallées de notre territoire chaque fois que la préfecture annonce une vigilance crue et inondation. Nous savons que la Collectivité de Corse est impliquée dans diverses actions et réflexions qui visent à l'anticipation et la gestion desdits événements météorologiques.

Quels sont donc les moyens d'urgence, je dis bien d'urgence, qui peuvent et devront être mis en œuvre sur le terrain pour remettre en état les abords de nos cours d'eau ainsi que pour prévenir, éviter et limiter les dégâts des prochaines crues ? Quelles sont les différents partenaires concernés dans cette mise en œuvre et de quelle manière les responsabilités se répartissent-elles ?

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue. Donc, c'est Xavier LUCIANI qui va répondre à cette question.

M. Xavier LUCIANI

Merci, M. le Président.

Cari cullegghi, Cara amica,

Ultimamente, à a sessione di l'Assemblea di a giuventù, aghju rispostu guasi à a listessa quistione di Ghjuvanfilippu Casalta, di Livese, chì facia riferenza à una situazione chì tutti l'anni si ripete, ind'è un cuntestu di cambiamentu climaticu chì, a sapete bè, oramai hè bell'inceptatu ind'è u nostru Mediterraniu.

Au-delà des habituelles interrogations liées aux risques et aux dégâts encourus ou occasionnés par le dérèglement climatique, qui prévoit une plus grande fréquence de ce type d'évènements dans un futur proche, nous sommes déjà devant une nouvelle normalité climatique pour laquelle votre question pose véritablement le problème des responsabilités, des initiatives dans le domaine, à la fois de la prévention et de la recherche en matière d'hydrologie.

En ce sens, j'ai une pensée pour les gens qui, dans les Alpes Maritimes ou en Sardaigne, ont subi aussi une tempête, il n'y a pas très longtemps, où il y a eu quand même pas mal de victimes.

Donc, cette question est légitime et reflète aussi les préoccupations majeures de beaucoup de vallées de Corse. Vous savez que la Corse est une île particulière et donc c'est quelque chose auquel on essaye de répondre les uns et les autres.

Au regard du temps imparti, je ne pourrai pas tout dire. Mais la réponse écrite sera un peu plus explicite.

Pour ce qui nous regarde, on est dans un grand chantier qui a commencé en 2016 : adaptation au changement climatique avec un plan ; côté hydraulique, le plan Acqua Nostra 2050, le SDAGE que vous avez voté dernièrement, le programme de mesures exceptionnelles, qui l'accompagne aussi.

Nous sommes en train donc d'entamer une adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau et surtout en termes d'enjeux, en termes de ressource, en termes de développement, mais aussi en termes de préservation de la biodiversité et de prévention des risques.

J'ai une triple casquette, vous l'avez indiqué. Cette triple casquette me permet de vous rappeler qu'en termes de compétences, la première des compétences régaliennes, c'est l'Etat bien sûr, en termes de prévisions des crues, de protection des populations, réseau Vigicrues, DREAL, Service de Prévision des Crues Méditerranée Est.

L'Etat a donc en charge la surveillance, la prévision et l'information sur les crues, notamment au niveau du Golu et Tavignanu, en aval bien sûr, jusqu'à Padulone.

Une extension est prévue pour : la Gravona, le Prunelli en aval, le Rizzanese, le Tavignanu en amont, le Cavu et le Stabiacciu pour le sud.

Plusieurs acteurs interviennent donc :

- l'Etat, jusqu'à l'élaboration des Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRI), est le principal bailleur,

- la Collectivité de Corse, qui n'a pas de compétence obligatoire en matière de lutte contre les inondations, pour autant, intervient de manière significative : notamment à travers le PADDUC et le SDAGE ; comité de bassin que vous avez indiqué, notamment dans son orientation n° 5 ; mais aussi en termes d'appui financier pour les actions prévues par les collectivités locales, notamment l'assistance technique prévue en direction des Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI).

La gestion des risques majeurs pour la Collectivité de Corse est essentiellement assurée par l'OEC, dont les services ont notamment en charge le suivi des aides FEDER relatives à la lutte contre les inondations (érosion littoral, incendies, amiante, radon...).

Parallèlement à Vigicrues, nous avons à l'OEHC un parc de 13 stations hydrométriques réparties sur tout le territoire qui, avec la DREAL, contrôlent de manière simultanée, avec une application directe, le débit des fleuves, donc aussi préventives.

Nous avons une action d'accompagnement très importante dans le domaine. Mais je précise quand même qu'en termes de gestion des milieux et de prévention des inondations, depuis 2018, la compétence GEMAPI est confiée aux EPCI et leur permet de rechercher la protection des populations exposées et la réduction des aléas via la préservation, la restauration et l'entretien des cours d'eau et des zones humides, afin de maintenir ou restaurer le fonctionnement et la dynamique naturelle de ces derniers.

Et enfin les Communes aussi ont leur part en matière de sécurité, puisque notamment en termes de mesures de police, l'organisation des secours avec le Plan communal de Sauvegarde et la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme, notamment l'élaboration des cartes communales ou du PLU.

L'urgence, je n'entrerai pas dans les détails, se décline à plusieurs niveaux, vous le savez, notamment en termes de temps, lieu et espace.

En ce qui concerne les interventions sur le Prunelli, la communauté de communes du Celavu Prunelli s'est portée maître d'ouvrage des actions de réhabilitation sur la base d'une expertise menée par le SATEMA à la demande des partenaires financiers : Etat (DETR), Agence de l'Eau et CdC (SADPMC). Une convention de partenariat a été signée pour le dépôt d'une DIG d'urgence faisant suite aux événements climatiques du 20 au 22 décembre 2019 (tempête Fabien).

Un jour c'est Fabien, le lendemain c'est Hortense, c'est imparable, nous en aurons d'autres. Beaucoup portent le nom de femmes, vous le savez... Majoritairement, je précise.

Les communautés de communes du Celavu-Prunelli, de la Pieve de l'Ornanu et du Taravu ont signé une convention avec la Collectivité de Corse pour une assistance technique dans le domaine de la Gestion des Milieux Aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). Cela permet aussi la gestion des inondations.

Une étude est en cours pour la définition d'un plan de gestion du transport solide et des espaces de bon fonctionnement du Prunelli ; étude aidée à hauteur de 80 %, avec le concours de l'agence de l'Eau, relative au plan pluriannuel de restauration et d'entretien du Prunelli (PPRE sur 5 ans) et une réactualisation du Plan de Prévention des Risques Inondations.

Suite à la tempête Fabien, des travaux d'urgence ont d'ores et déjà été engagés, Sous maîtrise d'ouvrage des deux Communautés de Communes avec l'assistance technique des services de la Collectivité de Corse, les travaux réalisés sur 7 km ont permis

l'enlèvement de 900 m³ d'embâcles (tronces d'arbres, déchets) dans le lit de la rivière et en haut de berge, et l'abatage ou le recépage d'environ 70 arbres.

Ces travaux d'urgence ont bénéficié du financement de l'Etat (30 %), de la Collectivité de Corse (30 %) et de l'Agence de l'Eau (30 %) pour traiter prioritairement embâcles et ripisylve, à hauteur je crois de 125 000 €. Et parallèlement, des travaux engagés par l'OEHC à hauteur de 430 000 €, pour restaurer tout le système des canalisations qui permet d'alimenter la Rive Sud et la CAPA.

Pour conclure, nous restons avec les services à votre entière disposition pour travailler sur ce sujet avec l'ensemble des collectivités. Sachez que les services de la Collectivité de Corse apportent l'ingénierie territoriale dans ce domaine à 11 EPCI sur les 13 éligibles au dispositif.

Notre collectivité étudie la possibilité de venir compléter ces dispositifs, en partenariat avec le Service de Prévision des Crues Méditerranée Est, à travers une assistance technique à destination des communes qui souhaitent mettre en place des systèmes locaux d'alerte ou de prévisions pour des linéaires de cours d'eau qui ne sont pas surveillés par l'État.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Il reste deux questions orales, je rappelle quand même que les questions doivent être posées en 2'30 et que les réponses doivent être données en 3'30. Ça peut faire 4 minutes, mais ça ne peut pas donner lieu à des discours sur l'état de l'Union... Surtout qu'on est dans une situation très contrainte.

Je le rappelle, y compris pour les membres de l'Exécutif.

Nous allons demander à Jean-Martin MONDOLONI de poser sa question. Vous avez la parole, Cher collègue. 2'30.

* **Question orale N° 2021/E1/001** déposée par M. Jean-Martin MONDOLONI au nom du groupe « Per l'Avvene » : **Suivi de l'acquisition de la parcelle de Cavallo**

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Monsieur le Président.

Je n'imaginai pas, au moment où je déposais cette question, pouvoir la poser aujourd'hui, dans un contexte que vous avez créé avant-hier lors d'une conférence de presse. Elle prendra donc un accent un peu particulier.

Nous avons fait, en tout cas cette assemblée, il y a un peu plus de deux ans, d'une parcelle sur l'île de Cavallo, sans les voix de notre groupe, au motif que nous avons manifesté un certain nombre de réserves.

D'abord une réserve médiatique : nous avons dit que s'il ne s'agissait que d'aller planter una bandera corsa nant'à l'Isula di Cavallu, per noi ùn avia micca sensu.

Une réserve d'ordre juridique, puisque nous avons préempté une parcelle sur laquelle il y avait, il y a peut-être d'ailleurs toujours, une activité commerciale et, à ce titre, il y avait possibilité de réclamer des indemnités d'éviction.

Première question : ce risque a-t-il été levé ?

Troisième réserve, qui était une réserve d'ordre financier et qui prend aujourd'hui un relief un peu particulier : nous avons investi 2 M€.

Du haut de notre mur de dettes, aujourd'hui, deuxième question : si c'était à refaire, le referiez-vous ?

Et puis une réserve, parce que nous considérons que dans les motifs qui étaient les vôtres, la destination du sol était assez imprécise.

Et donc, nous repons la question : à quelles fins ? Quelle mission de service public va-t-on exercer sur cette parcelle qui justifierait l'intervention de la puissance publique ? Y a-t-il une activité qui justifie aujourd'hui la mobilisation du contribuable corse sur cette île ?

En un mot comme en cent, nous pensons que cette opération est finalement un condensé de votre façon d'être en politique depuis 5 ans. On est dans l'ordre du dogme, dans l'ordre du symbole, beaucoup de symbole.

Et en somme, ma question se veut simple, très simple : cette opération relevait-elle, relève-t-elle toujours d'une gestion politique des intérêts supérieurs de la Corse ou d'une gesticulation, j'allais presque dire médiatique, qui comme souvent souffre du déni de réalité ?

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. C'est le Président du Conseil exécutif qui va répondre.

Vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Monsieur le Conseiller territorial,

Votre question, les arguments qui la sous-tendent, les convictions qui vous animent à cet égard, convictions que nous respectons, vous le savez, profondément, démontrent l'ampleur du désaccord et du fossé qui nous séparent sur cette question, mais sur bien d'autres aussi, et finalement à la fois sur la vision du rôle de cette institution, la Collectivité de Corse, et sans doute aussi la vision que nous avons de la Corse d'aujourd'hui et de celle de demain.

Vous m'avez, en quelque sorte, demandé « si c'était à refaire, le referiez-vous ? ». Oui, cent fois oui !

Et vous m'avez ensuite demandé « mais, finalement pourquoi l'avez-vous fait ? ».

Je vais vous le redire en quelques mots. Comme nous avons essayé de vous l'expliquer à l'époque pour tenter de vous convaincre. Vous ne l'avez pas souhaité et nous en prenons acte.

Vous m'interrogez, dans votre question, sur la plus-value pour le contribuable corse. Je vais vous répondre également là-dessus. Mais avant, je vais vous répondre concernant la plus-value pour le citoyen corse, celui d'aujourd'hui, et celui de demain.

La plus-value pour le citoyen est d'abord définie dans l'acte de préemption qui encadre strictement la faculté que nous avons de procéder à cette préemption. Et la première plus-value est environnementale et écologique. Je vous rappelle que la parcelle de 3,3 hectares que nous avons acquise est dans une zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique, elle est au sein du site Natura 2000, elle est au sein d'un espace proche du rivage, elle est au sein d'un espace remarquable ou caractéristique du littoral (ERC) et elle est également située dans le périmètre de la réserve naturelle de Bunifaziu, même si elle n'y est pas juridiquement intégrée.

Et donc, comme nous le disions dans l'acte de préemption et dans le rapport, cette acquisition présente d'abord, et je cite, « *un enjeu de préservation de l'écosystème, de la qualité naturelle de ce site et de son paysage* », de la même façon qu'elle présente un bon potentiel d'aménagement.

Je vous rappelle qu'il est envisagé la mise en place d'équipements légers d'accueil du public nécessaires à la gestion courante de ce terrain, à sa mise en valeur, à des fins culturelles ou scientifiques, et notamment, pour ce qui François SARGENTINI,

Président de l'Office de l'Environnement de la Corse, mais également avec un intérêt archéologique, et je me tourne vers Josepha GIACOMETTI.

Alors, pour affiner ce diagnostic qui est le prélude à une entreprise d'aménagement sur site, nos services ont travaillé et ont d'abord constaté l'altération de la biodiversité et du fonctionnement écosystémique global dus aux traitements urbanistiques sur cette île pendant des décennies avec, je cite le rapport, «*une fragmentation des milieux naturels, la prolifération d'espèces invasives, le piétinement urbain, les remblais, les zones dégradées, les dépôts sauvages, les pistes ouvertes de façon anarchique, la pollution et l'eutrophisation des lieux ont contribué à sa dégradation environnementale* ».

Ce n'est peut-être pas très important pour vous, ça l'est pour nous.

Et je crois que ça l'est de plus en plus pour l'humanité tout entière.

Le répertoire du patrimoine floristique de l'île de Cavallu a d'ailleurs permis d'inventorier un tiers d'espèces nouvelles, ce qui montre bien la place cruciale de cette Ile dans l'archipel.

Enjeu environnemental, enjeu de biodiversité, enjeu archéologique, mis en valeur à travers un programme d'aménagement sur cette île, sont la première plus-value pour les citoyens.

La deuxième plus-value que vous semblez mépriser ou écarter d'un revers de main, c'est une plus-value politique et symbolique que nous assumons et que nous revendiquons.

La plus-value politique et nous l'écrivions dans le rapport qui a conduit au vote favorable d'une majorité de cette Assemblée, est celle de permettre que la puissance publique, notamment celle incarnée par les institutions de la Corse, par la Collectivité de Corse, garante pour nous des intérêts matériels et moraux du peuple corse, reprenne pied sur cette île. Cette île de Cavallu dont nous disions, en 1978 et que nous chantions «*orfanella di stu mare, t'anu chjamatu Cavallu, e strade di u miò mondu ti tenenu da cunfina* », è a cunisicte ancu voi sta canzona.

Cavallu a été pendant des décennies le symbole outrancier et caricatural de la spéculation, du non-droit et des dérives de toutes sortes, y compris avec l'abstention, la complicité passive, et quelque fois la complicité active, de l'Etat, de ses représentants et de ses services.

Et pour nous il était fondamental au plan politique que la Collectivité de Corse et la puissance publique reprennent pied à Cavallu. Mais c'était également fondamental au plan symbolique, mon Cher Jean-Martin.

Alors vous avez fait référence à notre conférence de presse d'hier. Le symbole de Cavallu et du vote de l'Assemblée de Corse, c'est un symbole auquel je suis tout particulièrement attaché et la majorité territoriale également.

Nous sommes revenus à Cavallu et nous y avons repris pied au nom de l'intérêt général. Non pas par la force, mais par la force du droit, par la force de la démocratie et par la force du suffrage universel qui nous a mandatés pour le faire. Et c'est cela que nous allons continuer à faire, ne vous en déplaise, y compris en choisissant d'autres modes d'expression démocratiques comme les combats citoyens, comme les mobilisations plus larges en Corse et ailleurs. C'est ce que j'ai voulu dire hier et avant-hier, et vous le savez très bien.

Je termine en disant, vous vous souciez de l'intérêt du contribuable. Nous aussi.

Mais vous parliez de télescopage du calendrier. Je me tourne vers Vanina BORROMEI qui nous écoute. Venir nous dire aujourd'hui, après ce que nous venons de subir, notamment avec la décision de la Cour Administrative d'Appel de Marseille, « *attention soyez précautionneux ! Vous avez dépensé 2 M€* », alors que pendant sept ans où vous étiez dans une majorité territoriale différente, vous avez dépensé, entre 2007 et 2013, 115 M€ par an pour financer la SNCM, la CMN et la « Corsica Ferries » ! 115 M€ ! Quand nous, pour un service amélioré et un prix diminué, nous avons dépensé en moyenne depuis notre arrivée aux responsabilités, 83 M€.

Et vous voulez nous dire que nous avons échoué dans le domaine des transports, lorsque nous avons fait économiser aux contribuables corses et à la Corse 32 M€ par an. Pendant la période de 7 ans où vous avez été aux responsabilités, où l'on a appliqué les textes, les conventions que vous aviez conclues, 7 X 32 M€ soit plus de 200 M€ ! Nous aurions pu acheter Cavallu cent fois avec ce que vous avez dépensé !

Alors, je vais terminer sur un dernier mot.

Le vrai enjeu aujourd'hui est de savoir, est-ce que Cavallu... Vous vous rappelez « l'île interdite aux Corses » ? L'île où les Corses n'avaient pas le droit de mettre les pieds, est-ce qu'on va faire ce que nous voulons et nous assumerons.

C'est-à-dire que la Corse et les Corses soient partout chez eux en Corse grâce au droit, grâce à la démocratie et grâce au travail en commun !

Est-ce qu'on veut que la Corse soit demain développée et réintègre Cavallu ?

Où est-ce qu'on veut que ce qui s'est passé à Cavallu pendant des décennies, devienne la règle partout en Corse ? La question c'est celle-là.

Un dernier mot pour alimenter aussi notre réflexion commune.

La dernière fois, j'étais sur « *Leboncoin* », je regardais les petites annonces et j'ai vu un T2 à Lumiu de 60 m² en vente au prix de 895 000 € ! Un T2 à Lumiu ! 60 m² ! 895 000 € !

Les prix pratiqués à Cavallu depuis des décennies, on est en train de les retrouver partout en Corse. Cela ne nous convient pas et on continuera à se battre contre ça, pour construire la société corse que nous voulons, celle qui nous a conduits à nous engager depuis des décennies, qui est fondamentalement aussi une société de droit et de démocratie.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Il y a une question orale posée par Mme COGNETTI-TURCHINI. Ce sont toutes des questions importantes mais, encore une fois, on peut s'exprimer de manière concise. On est plus percutants, on est mieux entendus par ceux qui suivent nos débats. Donc 2'30 pour la question, l'Exécutif 3'30 pour y répondre.

Vous avez la parole, Chère collègue.

* **Question orale N° 2021/E1/006** déposée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Andà per Dumane » : **Gestion des Déchets**

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci, M. le Président.

Dans cette assemblée, attachée à la jeunesse, permettez-moi quand même d'avoir une pensée émue pour la famille d'Ange-Toussaint SUSINI qui a perdu la vie en pleine jeunesse.

La question, vous l'avez dit, est essentielle pour la Corse : elle concerne les déchets.

Lors de la dernière session, nous devions examiner un rapport intitulé « plan territorial de prévention et de gestion des déchets et de l'économie circulaire », le troisième du genre depuis 2015. La Corse traîne avec elle le dossier des déchets et contrairement aux affirmations que vous présentiez à la presse en 2015, vous n'avez pas réussi à « régler le problème des déchets en 6 mois ».

Vous ne pouvez plus désormais échapper à vos responsabilités.

Et j'ajouterai, nous ne pouvons plus échapper à nos responsabilités.

Le problème des déchets est à ce point préoccupant qu'il nécessite l'énergie de tous pour en venir à bout. Notre population nous regarde et s'interroge sur notre capacité à le résoudre collectivement.

Alors, pourquoi avez-vous fait le choix de reporter « in extremis », lors de la précédente session, la présentation du rapport ?

Pourquoi notre groupe doit-il constater avec regret que malgré vos promesses, pour la session qui nous réunit aujourd'hui, l'ordre du jour n'appelle pas l'examen de ce dossier, éminemment sensible et d'une urgence absolue.

Doit-on se résoudre à exposer nos concitoyens, durement frappés par la crise de la pandémie au COVID-19, à une nouvelle crise des déchets aux conséquences non maîtrisées ?

Doit-on encore différer les décisions qui impactent déjà les générations futures ?

Mais quel moyens et quelles ressources entendez-vous précisément donner aux intercommunalités ?

Nous vous rejoignons, M. le Président, dans votre objectif de mettre en place des pratiques vertueuses en matière de tri.

Vous vous dites prêt à exporter les déchets sans la moindre hésitation, malgré le coût exorbitant de cette opération qui rejaillira sur nos enfants et l'image donnée à notre île.

Ne devrait-on pas débattre des moyens à mettre en place pour maîtriser les coûts ?

- Pourquoi faire supporter aux Corses le coût du transport des containers qui repartent à vide sans récupérer les déchets amenés à l'aller ?
- Comment inciter à la vertu du tri, sans reconnaître les efforts de ceux qui trient et participent à la limitation des quantités de déchets à traiter ?

Vous fustigez l'enfouissement en disant que c'est la pire des solutions, mais vous savez que la saturation des aires ouvertes à ce jour conduit à envisager un projet de nouveau site. N'entendez-vous pas les doutes des générations plus jeunes à qui l'on enseigne très tôt la vertu des comportements écoresponsables et qui nous regardent nous enliser dans nos contradictions ?

N'entendez-vous pas la colère des populations qui s'inquiètent pour la santé des générations à venir, des conséquences néfastes de l'enfouissement, surtout quand les circuits d'élimination des déchets de soins à risque infectieux ou des médicaments anticancéreux très toxiques ne sont pas tous en conformité avec la réglementation ?

Comme vous le savez, les élus de terrains et le public sont majoritairement opposés au projet d'implantation de tout nouveau site, sachant pertinemment que cette option ne règlera pas les problématiques de déchets auxquelles notre île est confrontée.

Mais en l'état, comment faire sans unités de valorisation thermique ?

Courageusement et de façon pragmatique, le Président de l'Office de l'Environnement avait fait figurer, et pour la première fois, une mention sur la thermovalorisation des déchets.

Nous demandons depuis fort longtemps pour notre part, une étude, pour être fixés concrètement, sur l'impact environnemental et financier d'une solution utilisée souvent ailleurs.

Pourquoi, alors pourquoi même que des voix divergentes au sein de votre propre majorité sont favorables à cette étude, s'entêter dans une position de refus en nous opposant le veto de la réglementation européenne ?

Vous avez, par la suite, reconnu que les directives européennes ne sont pas opposées au procédé.

Alors Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

- Quand nous présenterez-vous le rapport sur le plan déchets ?
- De quels moyens et de quelles ressources les intercommunalités seront-elles dotées ?
- Abandonnerez-vous l'idée budgétivore d'exporter nos déchets pour les faire brûler ailleurs ?
- Quels objectifs légaux en matière de tri et quelles limites à l'enfouissement allez-vous fixer ?
- La question de la thermovalorisation sera-t-elle évoquée dans le rapport ?

I Corsi aspetanu una soluzione rapida à stu problema di e rumenzule.

A ringrazià vi per e vostre risposte.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi. C'est François SARGENTINI qui va répondre à cette question, vous avez la parole.

M. François SARGENTINI

Je m'associe bien sûr à mon tour à la famille SUSINI et je lui apporte, avec les conseillers exécutifs et les conseillers territoriaux qui sont intervenus, notre soutien face à ce deuil cruel qui les touche.

Madame la Conseillère,

Le plan que notre Assemblée va voter à la prochaine session doit remplacer le plan qui a été voté en 2015. Il deviendra le plan opposable, ce que, réglementairement ne pouvaient être les plans d'action formalisés en mai 2016 puis actés en octobre 2018 par l'Assemblée de Corse.

Vous dites que l'Exécutif ne peut plus échapper à ses responsabilités et vous rajoutez que tous ne pouvons plus y échapper.

Pour ma part, je préfère la deuxième partie de vos propos qui reflètent la réalité de la situation.

L'exécutif actuel, en proposant les deux plans d'action en 2016 et 2018, a pris ses responsabilités. Il était même en avance sur la réglementation qui va maintenant s'imposer à travers le nouveau plan. J'ajouterai même qu'il est allé bien au-delà de ses compétences en faisant un travail tripartite avec le SYVADEC et les services de l'État sur la déclinaison du plan d'action, sans grande réussite, je vous le concède.

Pour réussir, vous avez raison, nous avons besoin de l'énergie de tous les acteurs (EPCI, SYVADEC et bien sûr l'État).

Et puisqu'il y a des compétences partagées, chacun doit assumer ses responsabilités dans le cadre de la planification votée par l'Assemblée de Corse. Nous devons, il est vrai aussi, répondre et lever le doute des populations des territoires qui recevront les nouvelles structures indispensables au traitement des déchets. Mais sur ce point, si ceux qui ont la responsabilité appliquent bien les normes et les obligations réglementaires, les erreurs du passé ne pourront plus être de mise.

C'est pour cela que chaque partenaire, notamment le SYVADEC qui a la compétence du traitement et de la valorisation, devra respecter la réglementation et le plan défini par l'Assemblée de Corse, ainsi que les services de l'État qui ont la compétence du contrôle et des autorisations.

Vous parlez de la valorisation énergétique en disant que cette option n'a pas été étudiée. Je suis au regret de vous dire que nous avons des obligations réglementaires qui nous demandent de l'étudier et de l'intégrer au plan. Ce qui a été fait.

Maintenant, c'est à l'Assemblée de retenir ce qui lui semble le plus approprié et écologiquement responsable pour la Corse. Et dans ce domaine, bien sûr, l'Exécutif aura des propositions à faire.

Je partage avec vous le souhait de mieux prendre en compte le soutien aux intercommunalités et cela, c'est certain, devra avoir des réductions budgétaires. Mais il ne faudra pas oublier, dans ce domaine, la responsabilité de l'État, les engagements qu'il doit tenir et le lui rappeler le cas échéant.

Madame la Conseillère, vous louez mon pragmatisme et je ne peux que m'en réjouir. Mais vous laissez aussi entendre que le Président du Conseil exécutif ne le serait pas. Aussi, je me demande comment je dois interpréter vos propos parce qu'à l'Exécutif, à ma connaissance, il n'y a que des pragmatiques qui exercent le mandat que leur ont donné une large majorité les Corses.

J'espère avoir commencé répondre à vos interrogations et, bien que votre question appelle de nombreuses questions, le temps qui m'est imparti ne me permet pas de répondre à toutes, mais le débat et le vote sur le plan des déchets arrivent rapidement. Vous aurez l'occasion de participer à solutionner la problématique des déchets en apportant, je le souhaite, votre contribution.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller.

Il reste une question, elle va être posée par Michel GIRASCHI.

Vous avez la parole, M. le Conseiller territorial.

* **Question orale N° 2021/E1/005** déposée par M. Michel GIRASCHI au nom du groupe « Corsica Libera » : **Précarité étudiante**

M. Michel GIRASCHI

Bonjour M. le Président, MM les Conseillers exécutifs, Chers collègues.

Avant de poser ma question, je ne peux pas ne pas apporter mon soutien aux étudiants qui se sont mobilisés ce matin au sujet de la 1^{ère} année de médecine à l'université, concernant notamment le numerus clausus en total décalage avec les besoins de la Corse et aussi injuste pour nos étudiants.

On ne peut pas non plus déconnecter cette situation de la situation globale en matière de santé en Corse et de la revendication d'un CHU pour la Corse.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

A Corti, la précarité étudiante est, plus que jamais, une réalité.

Au fil des ans, les services du CROUS ont pu constater que ce fléau est en constante augmentation, avec une hausse considérable des demandes d'aides constatées par les assistantes sociales.

L'Université compte actuellement 2 000 étudiants boursiers sur 5 000. Ces bourses qui sont attribuées sur critères sociaux, notamment sur le revenu des parents, ne reflètent pas toujours la réalité sociale de l'étudiant concerné. Ainsi, nombreux sont ceux qui ne l'obtiennent pas, parfois pour quelques euros de dépassement d'un plafond, mais qui sont dans une précarité certaine.

L'Association Aiutu Studentina comptait récemment 80 étudiants sur le campus comme bénéficiaires réguliers des actions engendrées par l'association.

Ainsi, nous nous félicitons que notre Collectivité prenne à cœur ces problématiques en proposant au sein du Schéma d'aide à la vie étudiante, 20 mesures avec un plan d'actions innovantes : des aides financières annuelles proposées dans les domaines de la mobilité, du secteur géographique mais également à destination des étudiants souhaitant passer des concours dans les grandes écoles, ceux dans une situation de grande précarité ainsi que pour effectuer des stages.

En effet, permettre aux jeunes de poursuivre leurs études dans les meilleures conditions est une avancée cruciale au sein de l'institution et dans la lutte contre la précarité. Cette action devra être enclenchée également pour nos jeunes Corses incarcérés.

À travers la mise en œuvre d'actions sociales ambitieuses, la Collectivité de Corse, à travers la mesure n°20 « prima necessità » actuellement en cours de réalisation, propose un dispositif de distribution de bons d'achats ainsi que de chèques alimentaires pour alimentation et produits de première nécessité.

Pourriez-vous nous indiquer quels étudiants sont concernés par ce dispositif ?

Le Président TALAMONI

Merci. C'est Josepha GIACOMETTI qui va répondre à cette question pour le Conseil exécutif. Vous avez la parole.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, Monsieur le Président.

En quelques mots, effectivement, apporter notre soutien aux étudiants qui se sont rassemblés ce matin. J'aurai des échanges avec le Président de l'Université de Corse plus tard dans l'après-midi, afin de voir quelles réponses nous pouvons y apporter, puisqu'il les a lui-même déjà reçus.

Pour la question plus spécifique que vous évoquez, Monsieur le Conseiller, vous avez rappelé qu'il y a une réalité, une précarité grandissante et celle-ci a été accentuée par la crise.

Nous avons mis en place le Schéma à la vie étudiante avec les vingt mesures que vous avez rappelées, je n'y reviendrai pas, et avec également une grande adaptabilité que nous avons voulue et une grande souplesse à ce dispositif ; souplesse qui se voulait, au départ du vote de ce schéma, pouvoir répondre au plus près aux besoins des étudiants, puisque vous le rappelez à juste titre : parfois les critères sociaux qui donnent droit, qui ouvrent droit à une bourse, certains étudiants se retrouvent juste en dessous du seuil et connaissent pourtant des difficultés. Et ce sont des dispositifs que nous travaillons avec l'Université de Corse et sa direction à la vie étudiante, mais aussi avec le CROUS pour, sans cesse, les améliorer et venir en complémentarité de ce qui est déjà entrepris par ailleurs.

Donc, au départ, cette adaptabilité se voulait être au plus près du terrain et celle-ci nous a permis de nous adapter durant la période de crise, et dès le début de la crise que nous connaissons, en concertation permanente avec, je le disais, les services de la vie étudiante, le CROUS, mais aussi les associations étudiantes et les représentants étudiants afin d'adapter au plus près les dispositifs. Cela veut dire que le schéma d'aide à la vie étudiante a été lui-même assoupli et retravaillé. Certains dispositifs ont été réorientés pour répondre au mieux aux besoins des étudiants dans une situation très difficile.

Aujourd'hui, sur la mesure que vous évoquez, la vingtième mesure « prima necessità », elle est aujourd'hui « calée » avec les services de l'Université et du CROUS et elle se veut répondre à des besoins d'urgence. Alors elle vient en complément de ce qui existe déjà, c'est-à-dire l'aide d'urgence qui peut être débloquée à hauteur de 1 500 € sans aucune condition et qui vient, elle, répondre à des problématiques que des étudiants pourraient rencontrer, des accidents de la vie qui peuvent arriver et qui parfois n'entrent pas dans les cadres existants.

Nous avons souhaité, pour les « prima necessità », établir une sorte de chéquier qui pourra répondre à des besoins de première nécessité autant alimentaires que d'hébergement, que d'actions éducatives, que d'habitat. Il y aura plusieurs entrées possibles qui pourront venir en complémentarité du schéma. C'est-à-dire qu'elles ne s'annulent pas, mais bien entendu se cumulent. Nous travaillons à ce que les critères puissent être les plus souples, pour justement répondre, vous le disiez, à la difficulté parfois que rencontrent des étudiants qui sont en situation de précarité et de difficulté, mais qui sont juste en dessous du seuil de l'attribution des bourses.

Et nous travaillons avec les assistantes sociales de la Collectivité, bien évidemment, mais aussi avec les services de la vie étudiante pour ajuster au mieux les étudiants qui pourront déposer leur dossier. A ce stade, l'ensemble les étudiants peuvent

déposer les dossiers et ensuite nous affinons au regard des services sociaux, mais comme je vous le disais, très assouplis.

Bien entendu, vous avez évoqué les étudiants incarcérés. Il existe des dispositifs, mais ceux-ci répondent plus à des dispositifs de formation professionnelle. Les étudiants incarcérés qui souhaitent poursuivre des études dans l'enseignement supérieur peuvent, bien entendu, bénéficier des aides présentes au schéma à la vie étudiante. Ils n'en sont, bien entendu, pas exclus et nous pouvons venir en soutien également de situations de difficultés qu'ils peuvent rencontrer, par la mise en œuvre de différents dispositifs.

Alors, nous restons fortement mobilisés, et je terminerai par-là, sur un aspect très important là aussi et qui nous tient à cœur, celui de l'aspect psychologique que nos étudiants peuvent rencontrer dans leurs difficultés. Et nous avons déjà eu, avec l'Université de Corse, une réunion sur ce sujet ; nous en aurons une dans les prochains jours, afin d'adosser à la création de l'observatoire de la vie étudiante, une sorte de cellule psychologique que l'Université a déjà activée et sur laquelle nous viendrons en soutien, puisqu'il y a un ensemble de problématiques qui ont été également rencontrées à l'Università di Corsica.

Dunque, Caru Cunsiglieru, l'averete capitu, Caru Amicu, accumpagnà i nostri studenti perche ne è difficoltà finanziaria, ne a crisa chè no traversemu, mettessinu in periculu u so avvene, è fermemu impegnati per què.

À ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

Nous avons épuisé la liste des questions orales.

Nous allons suspendre la séance. Nous nous retrouvons à 14 h 30, si vous le voulez bien, pour reprendre nos travaux.

À 14 h 30, nous allons voter pour remplacer M. PARIGI à la commission permanente.

La séance est suspendue à 13 heures et reprise à 15 h 15.

Le Président TALAMONI

Voulez-vous procéder à l'appel.

M. Hyacinthe VANNI procède à l'appel des conseillers.

Le Président TALAMONI

Le quorum est atteint. La séance est ouverte.

Ouverture de la séance à 15 h 30.

Le Président TALAMONI

A simana scorsa s'hè tenuta una sessione di l'Assemblea di a ghjuventù. Hè stata l'occasione di sente a so voce, e so suffrenze, e so speranze.

St'assemblea, l'avemu creata da chè no simu ghjunti à e responsabilità, credu ch'avemu istituitu un locu di spressione, d'idee è dunque d'azione di i giovani à u serviziu di tutti i Corsi.

Allora oghje, vulerebbi chè no pensessimu noi à sti giovani chì l'altru eri, ci anu parlatu senza lagni, ma cun focu è cun ardore, di u so campà.

I giovani ùn sò micca i più culpiti da a malatia di a Covid, ma dipoi un annu, sò elli à pate u più di e decisione chì restringhjenu e nostre libertà. Avemu cridutu un tempu chì sta crisa serebbe prestu daretu à noi, ma ci hà da tuccà à fà ci fronte, torna durante i mesi à vene.

I più à pate di st'allontanera fisica, sò sicuramente i giovani, ch'anu, più chè l'altri podassi, un bisognu di suciabilità è di magia per pudè custruisce a so vita professionale ò sentimentale. Accantu à sti danni, palesanu i studii chì l'educazione di i giovani vene di più difficiule. Corsi annullati ùn seranu mai rimpiazzati per i liceani, corsi in distanziale per elli è per i studenti accrescenu l'inugualità digià troppu forte. L'annulazione di e prove di specialità per u bascigliè cundanna à morte stu ritu di passagiu à l'età d'omu cù un allunghera di l'adolescenza fin'à l'università. S'è l'educazione si pò appughjà nant'à u numericu, s'è u numericu entre sempre di più in e nostre vite, mette dinù in risaltu a necessità di limità lu à servizii, à pratiche chì ghjovanu à u benestà di l'omu, piuttosto chè a so sottumissione à sti strumenti.

In e nostre e sucetà, ci hà da vulè à rimette appena d'umanu in e nostre rilazione. Hè per quessa ch'aghju dumandatu à u secretariatu generale di travaglià à l'organizzazione di e nostre prossime sessione in presenziale à l'Università di Corsica. Hè per quessa dinù chì ci tocca à mette in ballu tutte e misure chì ci puderanu permette di ritruvà una forma di vita nurmale. Al di là di a Covid, a ripresa di l'ecunomia hè un bisognu, per tanta ghjente in suffrenza à i quali vogliu pensà è porghje tuttu u mo sustegnu. A salvezza di l'ecunomia ùn hè micca un incantazione, o un semplice raportu di l'Assemblea, ghjè dinù una quistione di salute per tanti capi d'impresa è impiegati.

Sta crisa culpisce i giovani è averà conseguenze maiò nant'à e so vite. Li sentu digià di più impegnati nant'à e quistione di sucetà, nant'à l'inghjochi d'ugualità è di libertà. A generazione Covid serà una generazione indiatu. Tantu megliu perchè n'avemu bisognu !

Certi pensanu chì a demugrafia è chì u tempu, cù e so tennulugie numeriche, seranu più forti chè i Corsi, chè l'idea di nazione corsa. Credu per contu meu, chì ste mutazione accrescenu u sintimu d'appartinanza à a Corsica. Di sicuru, i furesteri chì sò ghjunti in Corsica anu bisognu di a nostra accolta, d'esse cun noi, da ch'elli diventessinu appena cum'è noi, in fatti di lingua, d'imaginariu cullettivu è di sparera di ciò chè no vulemu esse. Cù e nostre mancanze dinù. Altrimente, steranu in Corsica, ma firmeranu furesteri in u nostru locu.

In a so storia, a Corsica ùn hà mai cunnisciutu un scambiamentu demograficu cusì forte. L'ultima volta, era propiu a situazione cuntraria, cent'anni fà. Cù a Prima Guerra mondiale, a Corsica avia persu tutta a so giuventù. Aviamu messu anni à rifiatà. A crescita chè no cunniscimu avà, smisurata, sprupusitata, sfrenata, ci deve purtà à accresce i nostri mezi di trasmissione, d'integrazione è di mubilisazione. Qualessi sò i nostri mezi ?

Ci serà sicuramente a respunsabilità individuale di trasmette è d'amparà una lingua ch'avemu in cumunu. A parentalità corsa, ghjè un educazione à i diritti novi di e persone, ghjè dinù a trasmissione, per e fiure mosse, per e nanne è per e canzone, per e pratiche di tutti, in casa è fora di casa. Un parente ùn hè micca solu quellu chì sceglie una scola per u so figliolu, ghjè quellu chì educheghja, chì guida u so figliolu, chì l'arricchisce.

Ci serà sicuramente ancu a Scola, ma micca solu a Scola. Cuniscimu i so limiti attuali : prugrammi sculari definiti in Parigi, professori cursofoni micca abbastanza numerosi ancu à u primariu. S'hè vista sta settimana in Mezavia. In u secundariu, filiere bilingue poche è micca. À u liceu, a riforma Blanquer contru à a quale ci simu opposti hà fattu calà i sciffri à un livellu di testimonianza d'una cursitudine cù un livellu di valurizzazione più debbule chè e lingue morte.

Cù e nostre istituzione, cù i nostri professori, cù i nostri associ di parenti d'elevi, in ogni scola, ci tocca à accresce a pressione suciale nant'à l'educazione naziunale francese. In l'assenza di negoziazione cù u Statu dopu a deliberazione di a nostra Assemblea nant'à u quadru nurmativu specificu per l'Accademia di Corsica, u trasferimentu di a cumpetenza educativa à i Corsi passa per l'impegnu di tutte è di tutti. Merri, parenti, professori, dumandate a creazione d'un scola immersiva per i vostri figlioli. In ogni circunstanza, in ogni paese, femu valè i nostri diritti. Hè u nostru duvere.

Hè listessa in l'altri duminii. Ci tocca à inizià a battaglia nant'à tutti i terreni. Fermanu tante lotte da purtà è modi d'azzione da inventà. Fundiariu, alloghju, ambu, impiegu. Quì, vogliu salutà l'impegnu di u STC Pôle Emploi, di i sindacalisti STC è CGT per a rivalutazione di i misteri di a salute. Vogliu salutà l'attori culturali mossi l'altru eri in Aiacciu per ch'elli possinu campà, sparte è creà malgratu a situazione sanitaria. Sustenimu dinù i studenti di l'Università di Corsica, soprattuttu quelli di l'Istitutu Universitariu di a Salute, adduniti sta mane nant'à u campus Grimaldi per ottene una rivalutazione di e piazze offerte in seconda annata.

In u cuntestu sanitariu oghjincu, dopu e nostre cuntribuzione à u Ségur di a salute per a creazione d'un CHU in Corsica, hè una carnalata, un scandalu di più di u ministeriu dettu di a salute. Per l'alloghju, vecu i novi merri impatrunisce si di u cartulare di u PLU, chì serà una parte di a suluzione. Per u restu, ci tocca à oppone ci di tutte e nostre forze, à tutte e custruzione chì strughjenu i nostri paisaggi è chì sò fatte per d'altri. Di listessa manera, quandu u governu imbulieghja pulitica è ghjustizia in a gestione di a situazione di Pierre Alessandri, Alain Ferrandi è Yvan Colonna, ci tocca à reagisce incù fermezza.

Nant'à tutti sti sugetti, a settimana scorsa, i giovani anu sappiutu di : innò. Pensu chì l'eletti di l'Assemblea di Corsica sparteranu stu messagiu. Un messagiu di lotta è di vita.

M. le Président du Conseil exécutif, vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Il y aura de nombreux dossiers, M. le Président de l'Assemblée de Corse, à l'occasion desquels nous pourrons nous exprimer les uns et les autres. Mais comme c'est l'usage et en notre nom à tous, je voudrais avoir quelques mots pour des familles qui ont été cruellement éprouvées dans les heures ou dans les semaines qui viennent de s'écouler.

D'abord, à Mme BIANCHETTI et à sa famille, une de nos agents, qui a eu l'immense douleur de perdre un jeune enfant, nous pensons aux parents, à la sœur, à la famille de ce jeune garçon et à lui.

De même, ce matin a été évoquée la mémoire de ce jeune homme, qui est mort hier dans des circonstances horribles. Nous pensons bien sûr, cela a été dit ce matin par d'autres collègues, à cette famille tragiquement éprouvée.

Enfin, avoir un mot pour Andria SIMEONI, frère de notre collègue et amie Marie SIMEONI. Andria était un militant de « Corsica libera », un militant de la cause nationale, un membre actif de l'Associu Sulidarità ». Il était de tous les combats, de toutes les réunions, de tous les meetings, il nous manquera à toutes et à tous comme il manque à sa famille et à ses amis.

Enfin, évoquer la mémoire d'un élu, Jean-Claude DOMINICI, ancien maire de Santa Maria Poghju, décédé le 18 janvier.

Un dernier mot puisque vous faisiez référence, M. le Président de l'Assemblée de Corse, à cette jeunesse qui est au cœur de nos préoccupations à toutes et à tous, à cette solidarité que nous lui devons à chaque instant, notamment lorsqu'elle est dans la rue pour exprimer son inquiétude ou son sentiment d'injustice. Je pense par exemple à la mobilisation des étudiants de première année ; mobilisation sur laquelle nous sommes

toutes et tous solidaires et mobilisés, notamment le Conseil exécutif de Corse, mais tous les élus.

En pensant donc à cette jeunesse que nous avons écoutée, avec laquelle nous avons débattu la semaine dernière devant l'Assemblea di a Giuventù, avec une qualité de contribution et d'échange tout à fait remarquable.

Puisqu'on parle de cette jeunesse, avoir un mot et au-delà d'un mot, une pensée très forte pour Jacques BRIGHELLI, professeur des universités, qui a été le deuxième président de l'université de Corse, mais qui a été un président de combat, un président à un moment où la vie même de l'université de Corse n'était pas assurée. Il a toujours su traverser toute les tempêtes, toutes les épreuves en écoutant tout le monde, notamment ses étudiantes et ses étudiants, en traitant les difficultés les plus douloureuses avec une distance et une humanité qui ont permis chaque fois de trouver des solutions.

Celles et ceux qui, comme moi ou d'autres ont eu la chance d'être aussi ses étudiantes et ses étudiants, avons forcément pensé à lui comme nous avons pensé, par exemple, à Mme GRIMALDI qui était la directrice historique du CROUS, au moment où nous avons appris qu'il nous avait quittés.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Bien entendu, au nom de l'Assemblée de Corse, je me joins aux mots qui ont été ceux du Président du Conseil exécutif s'agissant de tous ces deuils. Je pense à notre ami Andria SIMEONI, qui est le frère de notre collègue Marie, que nous avons accompagné il y a quelques jours, prématurément malheureusement. Nous pensons à tous les siens et nous pensons à toutes les familles endeuillées.

Nous allons commencer notre ordre du jour comme cela a été annoncé ce matin, par l'élection visant à compléter la commission permanente, suite à la démission de M. Paulu-Santu PARIGI.

RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

* **Raportu n° 373 : Elezzione di un membru à a Cummissione Permanente in rimpiazzamentu di u Sgiò Paulu Santu PARIGI**

* **Rapport n° 373 : Élection d'un membre à la Commission Permanente en remplacement de M. Paulu Santu PARIGI**

Le Président TALAMONI

Il convient de procéder à son remplacement au sein de la commission permanente. L'article L4422-9 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'en cas de vacance d'un siège, il est procédé à une nouvelle élection dans les mêmes conditions que pour l'élection du président.

Conformément à l'article L4422-8-2 et L4422-8-3 du CGCT, cette élection se fait au scrutin secret à la majorité absolue des conseillers à l'Assemblée.

L'Assemblée procède à son renouvellement sous la même condition de quorum que celle prévue à l'article L4422-8, c'est-à-dire 2/3 des membres présents ou représentés.

Si cette condition n'est pas remplie, la réunion se tient de plein droit trois jours plus tard sans conditions de quorum.

Si cette élection n'est pas acquise après les deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de voix, l'élection est acquise au bénéfice de l'âge.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Rappel : une condition de quorum, les 2/3 des membres présents ou représentés, c'est-à-dire 42 ; une majorité qualifiée, 32 suffrages exprimés au moins au premier tour.

Le matériel électoral a été distribué ce matin à l'ouverture de la session. Le vote s'effectuera à l'urne positionnée au centre de l'hémicycle dans le respect des mesures de distanciation, bien entendu.

Voilà les conditions dans lesquelles nous allons remplacer M. PARIGI à la commission permanente.

Quels sont les candidats pour ce poste ?

M. Hyacinthe VANNI

Nous proposons la candidature de Muriel FAGNI.

Le Président TALAMONI

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Nous allons donc voter.

C'est vous, M. le Vice-président, qui allait procéder à l'appel.

M. Hyacinthe VANNI procède à l'appel des conseillers.

Le scrutin est clos.

Résultat du vote :

Inscrits : 63

Votants : 63

Blancs : 13

Nuls : 3

Muriel FAGNI : 47 voix

Ayant rempli les conditions requises de quorum et de majorité, **Mme Muriel FAGNI est proclamée élue membre de la commission permanente de l'Assemblée de Corse.**¹

Félicitations !

(Applaudissements dans l'hémicycle)

Mme Muriel FAGNI

Merci pour votre confiance !

Le Président TALAMONI

Nous allons passer à la suite de l'ordre du jour.

PRUGRAMMI CUNTRATTUALIZATI / PROGRAMMES CONTRACTUALISÉS

* **Raportu n° 010 : Elementi di metoda pà a cuntrattualisazioni trà a Cullitività di Corsica è u Statu di u pianu di trasfurmazioni, d'innuvazioni è d'investimenti pà a Corsica**

* **Rapport n° 010 : Éléments de méthode en vue de la contractualisation entre la Collectivité de Corse et l'État du Plan de transformation d'innovation et d'investissement pour la Corse**

Le Président TALAMONI

M. le Président du Conseil exécutif, vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

¹ Délibération N° 21/001 AC

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

Il s'agit d'un rapport important pour deux raisons.

D'une part, parce qu'il doit nous permettre de forger, de valider et voter notre doctrine dans le cadre de la phase finale des discussions avec l'État sur la formalisation du futur plan de transformation, d'investissement et d'innovation de la Corse. Il y a un premier enjeu qui est interne à cette programmation.

Et puis un deuxième enjeu, a fortiori dans le contexte actuel de crise économique et sociale majeure engendrée par la crise du COVID : un enjeu d'articulation de ce document avec les autres dispositifs et programmes financiers de nature différente prévus pour soutenir l'effort à la fois de sauvegarde et de relance de l'économie corse et de la dimension sociale également de ces engagements. Un enjeu d'articulation, donc, entre ce PTIC et par exemple, le plan « France relance », le volet « Salvezza » voté par l'Assemblée de Corse, le volet « relance stratégique » que nous devons construire ensemble ou encore, les programmes européens, le contrat de plan État/Région et les différents financements de droit commun. On voit déjà, à travers cette énumération, combien l'enjeu de simplification, de rationalisation et d'articulation de ces différents dispositifs est un enjeu important.

Donc, je pense que nous ne nous y trompons pas, le débat que nous avons aujourd'hui devant l'Assemblée de Corse à l'occasion de la présentation de ce rapport est bien sûr un débat technique puisqu'il s'agit de proposer, et je l'espère valider, des éléments de méthode en vue de la contractualisation entre la Collectivité de Corse et l'État de ce PTIC. Mais ce n'est pas qu'un enjeu technique, c'est aussi un enjeu fondamentalement politique, puisque l'objectif, celui de la Collectivité de Corse et je le pense, en tout cas, je veux le penser et je veux le croire, l'objectif aussi poursuivi par l'État, donc l'objectif commun, l'objectif également attendu par l'ensemble des bénéficiaires de ce programme est bien de réussir et de réussir dans les meilleures conditions possibles.

Ceci étant précisé, je rappelle que ce programme dit PTIC vient prendre la suite du PEI initié en 2002 qui s'est achevé via une dernière programmation le 31 décembre 2020. La totalité des sommes prévues au titre de ce PEI ont été programmées conformément aux exigences de la loi organisant ce programme, à l'exception notable, mais je la rappelle, de 40 M€ prévus au titre de la ligne « déchets », étant précisé qu'accord verbal mais réitéré a été pris avec l'État et le Gouvernement, notamment avec Mme GOURAULT, de ce que ces 40 M€ de la ligne « déchets » seraient conservés, sanctuarisés et susceptibles d'être consommés sans venir se déduire des nouvelles enveloppes budgétaires à obtenir, au titre de la politique des déchets à mettre en œuvre en Corse.

Je rappelle également, parce que c'est aussi un des enjeux du futur PTIC que souvent, lorsqu'on évoque le PEI, il est dit, notamment par l'État, que le PEI a coûté 2 milliards à l'État.

Je rappelle que 2 milliards, c'est le volume financier global du programme, que la clé de répartition qui était prévue était de 70/30 et que la réelle clé de répartition, cela a été notamment constaté par le rapport de la commission d'évaluation des politiques publiques rendu sous la présidence de Jean BIANCUCCI, mais confirmé également par le rapport de la Cour des comptes qui a eu à se pencher sur le PEI, que le véritable ratio est plutôt et souvent de 54/46 ou 58/42, c'est-à-dire que l'État, mais c'est déjà considérable, a mis 58 % de 2 milliards d'euros ; les 42 % restants étant assumés par les maîtres d'ouvrage, principalement la Collectivité de Corse, mais également les autres collectivités maîtres d'ouvrage de certains projets. C'est important de le rappeler.

Toujours est-il que dès que nous nous sommes approchés de la fin du PEI, en 2016, au moment de notre accès aux responsabilités, nous avons négocié avec le Gouvernement de l'époque, et notamment Manuel VALLS, Premier ministre, d'une part une nouvelle convention d'application PEI 4, qui a notamment permis d'élargir le champ d'application des crédits restant à programmer et je pense notamment à l'avenant qui a été passé et qui nous a permis de financer sur la ligne « office foncier » des opérations de logement social communal, notamment dans les petites communes et communes rurales. Nous avons donc d'un côté, négocié un PEI 4 pour la fin de la programmation et surtout, nous avons demandé au gouvernement de l'époque que soit mis en place, à expiration du PEI, un nouveau programme avec un double objectif :

D'une part, rattraper totalement les retards historiques de la Corse en termes d'infrastructures. Je rappelle que c'était l'objectif premier du PEI, mais qu'à l'évidence, cet objectif n'a pas encore été atteint et qu'il y a encore un déficit dans nos infrastructures. Il faut donc réfléchir au financement de cette mise à niveau qui n'a pas encore été totalement réalisée. Donc, d'une part un enjeu d'achèvement des objectifs prévus par le PEI.

Et d'autre part, parce que le monde a continué à continuer à avancer et à évoluer et les enjeux ont également changé entre 2002 et aujourd'hui, un deuxième objectif complémentaire du premier qui était d'accélérer la transformation structurelle de notre île en intégrant les nouveaux enjeux d'innovation dans les domaines des infrastructures, bien sûr, mais également dans les domaines économiques, sociaux et culturels.

Ça, c'est la discussion que nous avons commencé à avoir en 2016 qui s'est poursuivie.

Je vous rappelle que pour la première fois, le principe de ce nouveau programme a été acté officiellement par le Président de la République, Emmanuel MACRON, lors de son discours de l'Alb'Oru du 7 février 2018 où beaucoup de choses avaient été dites, notamment beaucoup de choses avec lesquelles nous n'étions pas d'accord. D'autres avaient été tuées et n'avaient pas été abordées alors que nous aurions aimé qu'elles le fussent. Et puis, il y avait eu aussi cette référence à ce que, à l'époque, le Président de la République avait proposé d'appeler un plan d'accompagnement de la Corse qui devait travailler à prolonger le PEI.

Sur le terme, j'y viens un instant parce qu'il me semble que c'est important.

D'abord, « plan d'accompagnement », nous avons contesté le nom parce qu'il nous semblait infantilisant. Ensuite, Édouard PHILIPPE, en juillet 2019, lorsqu'il est venu en Corse nous a parlé d'un plan de transformation et d'investissement pour la Corse. Je suggère et je propose que la notion d'innovation soit maintenue et dans le titre, et dans les déclinaisons opérationnelles du programme parce que la notion d'innovation me paraît essentielle pour que ce nouveau dispositif atteigne l'ensemble des objectifs qu'il doit s'assigner.

Cette parenthèse sur le nom étant refermée, je reviens un instant à la proposition du Premier ministre complétée par Mme GOURAULT, Ministre de la cohésion et des territoires, qui nous avait dit : premièrement, il y aura un nouveau programme, le PTIC ; deuxièmement, ce nouveau programme aura une durée de 5 ans et un montant total de coûts de travaux de 500 M€ ; troisièmement, le taux de financement de l'État sera porté de 70 à 80 % du financement des ouvrages retenus au titre du PTIC.

Le caractère contractuel et négocié du PTIC avait également été expressément souligné par le Premier ministre et confirmé dans la lettre de mission envoyée à la Préfète, Mme CHEVALIER, à la suite de ce discours. Autrement dit, le principe avancé à l'époque, mais non confirmé aujourd'hui, était celui d'une contractualisation à parité, conformément à ce qui a été mis en œuvre à travers le PEI, entre d'un côté l'État et de l'autre, la Collectivité de Corse, en impliquant l'ensemble des autres collectivités et partenaires dans la réflexion, la programmation et la mise en œuvre de ce programme.

Nous avons commencé à travailler dès 2019. Il y a eu, je le rappelle, dans le corps du rapport plusieurs réunions du comité stratégique impliquant notamment les préfets successifs et moi-même, en compagnie des administrations et, chaque fois que de besoin, des conseillères ou conseillers exécutifs concernés. Il y a eu également près d'une quinzaine de réunions du comité technique institué pour réfléchir sur les critères de ce PTIC.

Des avancées ont été enregistrées. Mais il subsiste aujourd'hui, un certain nombre de désaccords ou de points à trancher. C'est précisément pour vous saisir de ce désaccord et de ces points à trancher que le Conseil exécutif a souhaité rédiger le présent rapport et proposer au débat et au vote de l'Assemblée de Corse, la délibération.

Je rappelle également que, conformément à l'esprit de nos institutions et à la volonté partagée d'un équilibre des pouvoirs, pouvoir exécutif et pouvoir délibératif, il me semble tout à fait conforme et à la lettre, et à l'esprit des lois qui sont les nôtres, que l'assemblée délibérante puisse se saisir de cette problématique, en débattre et voter ce qu'elle considérera devoir voter.

En l'état, des incertitudes et des désaccords subsistent notamment sur les points suivants : la durée du plan. L'État propose 5 ans et le Conseil exécutif propose 7 ans, et j'expliquerai pourquoi.

La logique de déclinaison des financements prévus par le plan, c'est une vraie difficulté puisque l'État le dit fortement et ne veut pas bouger de cette position. Il considère que le PTIC doit financier des projets et que la grille d'analyse est uniquement par projet et jamais par axe ou par secteur d'intervention. Là, nous avons une vraie difficulté.

Troisièmement, la méthode de définition des opérations éligibles, l'Etat n'a toujours pas officiellement validé le principe de codécision avec la Collectivité de Corse et n'a pas pour l'instant intégré nos propositions d'une comitologie qui permette de faire le tour des territoires, de lister les projets, de permettre à chaque porteur de projet de le présenter avec derrière, des critères de sélection qui donneraient de la lisibilité, de l'équité et de la transparence aux choix du projet.

Quatrième point de difficulté, l'articulation du PTIC avec les autres dispositifs et programmes financiers dans un souci d'efficacité.

Enfin, la cohérence des projets qui seront retenus avec les documents stratégiques votés par la Collectivité de Corse. Je pense notamment mais pas seulement au PADDUC.

Disons-le clairement, je le disais tout à l'heure, ce débat peut paraître technique, il est en fait fondamentalement politique. Pourquoi ? Je vais faire référence et je peux le faire parce que c'est un discours qui a été tenu au moins par 2 des 3 préfets qui se sont succédés depuis quelques mois en Corse : l'État a commencé à faire un tour des territoires, a retenu ou promis de retenir un certain nombre de projets et dit systématiquement, y compris le représentant de l'État me l'a dit à moi : « dans cette affaire, c'est l'État qui finance, donc in fine, c'est l'État qui décidera ».

Je vois certains collègues qui hochent la tête, je pense que ce discours vous avez dû l'entendre aussi, y compris si vous avez été reçus ou entendus en vos qualités de maires ou de présidents d'intercommunalités. Je pense qu'il est tout à fait normal que les maires, présidents d'intercommunalités porteurs de projets soient reçus par l'État. Il est tout à fait normal qu'ils soient reçus également par la Collectivité de Corse. Par contre, je pense qu'in fine, il faut que nous définissions un cadre qui permette une codécision entre la Collectivité de Corse et l'État sur la vision d'ensemble des projets et actions qu'il conviendra de financer.

Ceci étant rappelé, 3 axes principaux d'inégale importance.

D'abord, la typologie des axes d'intervention que nous souhaiterions voir précisés. Ensuite, les préconisations que nous avons faites pour essayer de répondre aux difficultés qui ne sont pas tranchées.

Et enfin, une proposition technique d'organisation de la méthode d'instruction commune des projets qui auront vocation à être financés par le PTIC.

Sur le premier point, la typologie des axes d'intervention identifiés, c'est un point important, je vous le rappelle. L'État aujourd'hui nous dit : on va y aller projet par projet, sans qu'à aucun moment on organise le choix de ces projets à travers la référence à des axes d'intervention. Autrement dit, pour caricaturer à l'excès, vous pourriez avoir sur 10 projets, 8 projets qui concernent les ports et aéroports et aucun sur le numérique, ou sur l'hydraulique, ou sur la culture.

Donc nous, ce que nous disons c'est qu'il faut faire quand même un travail de recensement des besoins, y compris en termes d'infrastructures, pour être dans une logique qui sera une logique d'équilibre entre les différents secteurs, à partir desquels nous identifierons et retiendrons des projets.

Cette proposition est, à mon avis, d'autant plus importante que pour l'instant nous n'avons pas réussi à dresser le diagnostic partagé avec l'État de ce que le PEI n'a pas réussi à faire.

Je reviens un instant sur cet enjeu qui est un enjeu majeur : le PEI devait permettre de rattraper la totalité du retard infrastructurel. Ce n'est pas le cas, nous devons savoir où il a péché et où nous devons intervenir.

Je prends un exemple précis, lors des réunions que nous avons eues, le représentant de l'État ou le SGAC nous disent, par exemple, le PTIC, n'aura pas vocation à financer les routes. Question : pourquoi ? Réponse : parce que d'une part sur le continent, ce type de dispositif ne finance pas les routes et puis nous considérons aujourd'hui que nous en avons fait suffisamment avec le PEI.

Position de la Collectivité de Corse : la situation et l'état des routes sur le continent, ne sont pas ce que nous connaissons en Corse. Lorsqu'il y a eu le transfert du réseau routier en 2002, il n'y a pas d'évaluation partagée et nous nous sommes vu transférer des charges sans ressources supplémentaires, et je m'adresse notamment aux élus de cette Assemblée qui sont issus de territoires ruraux, de territoires de l'intérieur, vous savez dans quel état est aujourd'hui une grande partie de notre réseau routier, ex-départemental, notamment pour ce qui concerne le Cismonte et pour des raisons objectives que nous avons déjà identifiées. Nous savons bien que si nous n'avons pas des financements spécifiques pour assurer la mise à niveau, nous ne parviendrons pas à le faire.

Alors, à un moment donné, peut-être aussi qu'on dira au terme de la discussion, autour des axes d'intervention, le PTIC ne financera pas les routes. Mais si, premièrement, nous avons identifié un retard dans le domaine des routes et que, deuxièmement, nous décidons de ne pas combler ce retard avec des financements issus du PTIC, nous devons trouver des programmes qui combleront ce retard. Et, on retombe sur l'enjeu d'articulation entre le PTIC, le CPER et les différentes programmations à venir.

Un autre exemple, vous aurez noté que deux catégories d'infrastructures essentielles ne figurent pas dans les axes que nous avons cités pour mémoire et ne figurent pas aujourd'hui au programme de l'État dans le cadre du PTIC : les infrastructures de santé et les infrastructures sportives.

Or, nous savons les uns et les autres le retard que nous avons dans les infrastructures de santé et dans les infrastructures sportives, à tel point, je vous le rappelle, que l'Assemblée de Corse, lors de l'avant-dernière mandature, ou de la dernière, je ne sais plus, avait voté à l'initiative à l'époque de Josette RISTERUCCI, une demande, soutenue unanimement, d'un PEI dans le domaine de la santé, et une demande qui est encore plus d'actualité dans le contexte que nous connaissons aujourd'hui.

Donc, on voit bien que cet enjeu à la fois de diagnostic, de recensement des besoins et de mise en perspective d'un côté des besoins, de l'autre des outils de financement, est fondamentalement un enjeu politique.

Deuxième partie, les préconisations que nous avons faites.

Il y a 10 préconisations que nous avons rassemblées dans un document de travail, qui a été transmis il y a plusieurs mois à l'État, et qui, pour l'instant, n'ont aucunement été prises en compte : ce sont celles qui sont contenues dans le rapport et que je vous demande de discuter et si elles vous conviennent de voter, pour que dans cette phase finale de négociation nous ayons une voix portée en commun par le Conseil exécutif qui discute avec l'État et l'Assemblée de Corse qui vote et qui délibère.

Première préconisation : retenir des projets qui s'inscrivent en cohérence avec la stratégie d'ensemble portée par la Collectivité de Corse. C'était le cas lors du PEI, la difficulté était qu'à l'époque nous n'avions pas encore les documents stratégiques, type PADDUC ou type schéma régional de développement de l'économie et de l'internationalisation, que nous avons aujourd'hui.

Je rappelle également que la Collectivité de Corse a, de par la loi, la compétence exclusive en matière de développement économique à l'échelle du territoire et en matière d'aménagement à l'échelle du territoire. Cela n'enlève rien aux compétences qui sont, par exemple, celles des intercommunalités, mais les compétences des intercommunalités, mais les compétences des intercommunalités se déploient, bien évidemment, à l'échelle du territoire intercommunal.

Donc, l'enjeu de mise en cohérence est un enjeu fondamental, il faut impérativement que les projets qui seront retenus demain, s'inscrivent dans une philosophie et un cadre d'ensemble pensés non seulement à l'échelle de la commune, à l'échelle de l'interco, à l'échelle du grand territoire, mais aussi à l'échelle de la Corse.

Préconisation n° 2 : n'inscrire au PTIC que des projets ayant un caractère structurant.

Je vous rappelle que la Cour des comptes, pas la Chambre régionale des comptes, la Cour des comptes avait pointé comme une des faiblesses majeures du PEI, le caractère de saupoudrage de beaucoup d'interventions. Ce que nous souhaiterions c'est que nous définissions avec l'État des critères qui vont permettre d'acter et de garantir le caractère structurant des interventions avec, par exemple, proposer comme critère l'impact territorial qui devra être a minima supracommunal ou intercommunal, des projets qui ne sont pas finançables par ailleurs, s'inscrivant dans une stratégie territoriale, avec une soutenabilité financière non seulement en termes d'investissement, mais également en termes de fonctionnement. Ça, c'est une exigence forte, je me retourne là encore vers les élus qui ont des mandats ou qui ont eu des mandats communaux ou intercommunaux, nous savons bien, et les 20 ans qui viennent de s'écouler nous l'ont démontré avec encore plus de force, que la soutenabilité financière d'un investissement, d'une structure ne s'apprécie pas seulement au moment de l'investissement stricto sensu, mais qu'il doit également s'apprécier par rapport aux charges de fonctionnement qui souvent sont très lourdes, notamment pour les intercommunalités de l'intérieur et du rural.

Troisième préconisation : organiser la complémentarité du PTIC avec le plan de relance, les programmes européens, REACT-EU qui est l'enveloppe négociée âprement par Marie-Antoinette MAUPERTUIS, qui est en quelque sorte la fraction corse du plan de relance exceptionnel européen pour les territoires. Et enfin, le CPER en train d'être finalisé et les dispositifs de droit commun.

Important pourquoi ? Parce que je vous rappelle que le PTIC n'a pas vocation à se substituer au dispositif de droit commun et que si nous n'identifions pas l'enveloppe qui est allouée à chacun des dispositifs, nous risquons qu'être perdant à la fin. Je vous prends l'exemple dans le plan de relance, dans l'enveloppe qui est à la main du Préfet, il y a des fonds qui viennent du FNADT ou de la DFIL, qui étaient des fonds déjà existants, très bien, on les met dans cette enveloppe, mais ce ne sont pas des fonds supplémentaires. Donc, l'enjeu pour que nous puissions optimiser les financements, c'est bien qu'il y ait cette visibilité totale.

Quatrième préconisation, la mise en place d'outils d'évaluation.

L'évaluation des politiques publiques est un enjeu majeur, en Corse comme ailleurs. Nous avons été collectivement déficients jusqu'à aujourd'hui, je crois qu'il faut une évaluation ex ante et post opération, y compris avec des critères qui ne sont pas

seulement ceux du PIB et les critères traditionnels de la croissance, mais des indicateurs complémentaires, notamment ceux de l'indice de développement humain, tel que préconisés par exemple par la Commission Stiglitz, et c'est là aussi, mais j'y reviendrai, un élément qui a été souhaité fortement par le CESEC notamment.

Préconisation n° 5 : garantir l'équité et l'égalité d'accès aux financements prévus par le PTIC.

Là, je vais être très clair et tirer la sonnette d'alarme solennellement. La méthode qui est retenue actuellement, notamment par les services de l'État, va nous conduire dans une difficulté, pour une pas dire à l'impasse. Lorsqu'on fait le tour des communes, des intercos, des chambres consulaires, lorsque le Préfet ou ses services font le tour et disent en direct à chacun des interlocuteurs : « faites-nous remonter et vous allez voir, ce dossier va être retenu », il y a plusieurs risques.

Le premier risque, c'est qu'il va y avoir beaucoup d'appelés et peu d'élus, 500 M€ annoncés (on essayera d'avoir plus) d'enveloppe globale, donc environ 420 M€ de mise de l'État, ça va se consommer très vite. Or aujourd'hui, il y a 40, 50, 60, 70 projets à propos desquels les services de l'État ont dit : « vous avez toutes les chances d'être retenus au PTIC ». On va créer de la frustration et on va créer d'autant plus de frustration si on n'a pas des critères partagés et lisibles de sélection.

Dernier point, ça été l'objet y compris de polémiques, il faut qu'il y ait une logique d'équité dans l'accès au financement, ça c'est par exemple le soutien en ingénierie pour les petites intercos ou les petites communes, mais également une équité territoriale, indépendamment de la couleur politique des majorités, indépendamment de l'origine territoriale des élus, il faut qu'il y ait des critères objectifs qui garantissent, aussi bien que possible, que chaque territoire aura accès de façon équitable aux financements qui sont prévus.

Préconisation n° 6 : la lisibilité relative au montant financier réel du programme.

La préconisation n° 7 : l'augmentation de la participation financière de l'État demandée à l'époque, 90 % sur certaines opérations, je crois que c'est une demande qui reste d'actualité.

La préconisation n° 8 : la création d'un fonds de concours pour accompagner le portage financier des maîtres d'ouvrage. Très important, vous le savez, c'est un retour d'expérience du PEI. Souvent lorsque les maîtres d'ouvrage sont des communes ou des intercos, il y a eu du retard, voire des abandons de projets parce que les communes ou les intercos ne trouvaient pas les 20 % d'autofinancement. Donc, ce que nous avons discuté avec l'État, c'est la mise en place d'un fonds de concours qui permette de faire l'avance en tout ou en partie de ce cette part, sans que ça ne vienne grever le budget communal ou intercommunal.

Préconisation n° 9 : l'accompagnement technique des maîtres d'ouvrage et la montée en charge des compétences locales pour assurer le maximum de retombées économiques sur le territoire insulaire. Essentiel, c'est un enseignement du PEI aussi.

Premièrement : beaucoup de porteurs de projets n'ont pas l'ingénierie suffisante et nous devons, en coordination avec l'État, mettre en place des dispositifs d'ingénierie qui les aident et les accompagnent.

Deuxièmement : beaucoup de l'argent qui a été investi en Corse par la commande publique au titre du PEI n'est pas revenu aux entreprises insulaires du fait d'un déficit de capacité à se positionner, c'était d'ailleurs un risque qui avait été à l'époque pointé, je me rappelle notamment par Toussaint LUCIANI ou encore par Jean TOMA, qui nous en parlait souvent lorsqu'il était dans cette Assemblée. Donc, l'enjeu dans le respect de la commande publique, bien sûr, c'est parallèlement à la mise en place de ce dispositif, de faire monter en compétence les entreprises et les salariés. Il y avait eu, Marie-Antoinette MAUPERTUIS me le fait remarquer, des effets d'éviction importants dans le cadre du PEI, qui avaient d'ailleurs été quantifiés au plan scientifique, y compris par le laboratoire compétent de l'Université de Corse.

Dixième et dernier point : allonger la durée et augmenter le montant du PTIC.

Pourquoi augmenter le montant ? Il ne s'agit pas de dire : nous on veut un milliard ou on veut un milliard et demi, etc., on connaît la situation. Moi, je pense que de la même façon que nous nous devons être raisonnables dans nos demandes, je ne vois pas pourquoi nous devrions accepter a priori et sans discussion le montant de 500 M€ qui a été décidé unilatéralement par l'État. Le montant du PTIC pourrait être, à mon avis, défini au terme d'une discussion entre nous et l'État, mais une discussion adossée aussi aux besoins qui restent à prendre en charge, c'est-à-dire au diagnostic de ce qui n'a pas encore été fait, un diagnostic qui serait partagé.

Deuxièmement, l'allongement de la durée, pourquoi cet allongement de la durée ? Eh bien, c'est un enjeu, à mon avis, d'efficacité. Aujourd'hui on a les PO, les programmes européens, qui vont commencer pour la période 2021-2027, on a le CPER qui va se dérouler sur la période 2021-2027, je pense que nous avons intérêt à dire : le PTIC également s'inscrira sur une durée non pas de 5 ans mais de 7 ans, afin que nous puissions construire une véritable synergie, non seulement en termes de calendrier, mais également en termes d'articulation des mesures entre ces différents dispositifs, auxquels il faudra adjoindre, et c'est une transition aussi dans notre débat de demain, le plan France relance, le plan Salvezza, s'il est validé en tout ou en partie, ce que nous espérons, que nous avons voté à l'unanimité, et puis aussi cette discussion, parce que je crois qu'il y a un malentendu avec l'État, l'État lorsqu'il parle de relance ou de France relance, est uniquement dans une logique de financement accru d'un certain nombre de dispositifs existants ou à créer. Et nous, lorsque nous avons parlé de la relance post-Covid, c'était

pour nous une vision stratégique de ce qu'il fallait faire pour accélérer la transition du modèle économique, social et culturel.

Donc, cet enjeu-là, indépendamment de nos désaccords sur France relance ou sur Salvezza, va subsister. Nous avons besoin d'une vision stratégique, d'abord produite par la Collectivité de Corse en impliquant l'ensemble des acteurs et des collectivités, mais une vision stratégique à contractualiser avec l'État et à décliner à travers les différents programmes à intervenir. C'est pour cela que nous proposons de les fixer sur la même durée, 7 ans, et de les articuler.

Je termine en vous disant que, conformément à la lettre et à l'esprit de nos institutions, ce rapport et ce projet de délibération ont été soumis aux trois instances consultatives :

L'Assemblea di a Giuventù, je la cite pour mémoire parce que nous avons dit tout à l'heure la qualité des interventions et elle s'est retrouvée également, cette qualité d'intervention, dans le débat que nous avons eu, qui est pourtant a priori un débat technique, l'Assemblea di a Giuventù a validé à l'unanimité le rapport et le projet de délibération.

Le CESEC a rendu un rapport argumenté, que je ne reprends pas en détail, mais dont je veux quand même vous livrer les conclusions puisque c'est un avis favorable rendu à l'unanimité concernant les éléments de méthode proposés par le Conseil exécutif de Corse : « le CESEC encourage à la reprise des négociations entre l'État et la Collectivité de Corse - nous aussi - ; la mise en place d'un dialogue efficient visant à aboutir à la naissance d'un véritable plan pour la Corse qui ne se limiterait pas à un simple catalogue de projets - nous en avons parlé ; l'articulation du PTIC avec les autres dispositifs et programmes financiers afin que le PTIC ne se substitue pas au programme de droit commun.

Et enfin le CESEC a proposé deux amendements que le Conseil exécutif reprendra à son compte : les uns relatifs à l'inscription formelle d'une référence aux critères de développement durable, de l'amélioration de la qualité de vie et de l'amélioration du bien-être de la population dans les éléments d'évaluation et le deuxième relatif à la consultation systématique des instances consultatives pour le PTIC à intervenir.

Dernier mot, l'avis favorable à l'unanimité de la Chambre des territoires ; avis qui est important en son principe comme en son contenu puisque la Chambre des territoires, par définition, est l'organe consultatif où s'expriment les attentes des communes, des intercommunalités et des territoires.

La Chambre des territoires dans son avis, que vous avez également dans votre dossier, a souligné 3 points qui lui paraissent importants pour introduire de la lisibilité et de la cohérence entre les différents financements, ainsi que pour garantir l'équité entre les différentes Collectivités bénéficiaires, 3 points donc auxquels elle est très favorable.

Premièrement : une vision globale et une mise en perspective des différents financements auxquels les communes, les intercommunalités peuvent prétendre. Cela, à mon avis, est indispensable, je reprends l'exemple : dans le cadre de la relance, il va être proposé des contractualisations entre l'État et les intercos, il faut impérativement que nous harmonisions ces contractualisations avec celles qui sont prévues entre la Collectivité de Corse et les intercos, sinon on va avoir une juxtaposition de dispositifs et des mesures totalement illisibles.

Deuxièmement, la définition de critères clairs de sélection des projets est demandée avec force par la Chambre des territoires, et pour l'instant nous n'avons avancé sur ce terrain essentiel avec l'État. La Chambre des territoires dit dans son avis : *il ne saurait être question de revenir en arrière sur des principes fondamentaux qui garantissent à chacune des communes et intercommunalités un égal accès aux fonds publics, la définition de critères d'attribution est donc la seule garantie d'une véritable équité dans le choix des projets et les montants alloués.*

Enfin, souligne la Chambre de territoires, la position adoptée par l'État de recueillir les projets par territoire en incitant au dépôt de demandes sans définition préalable d'une stratégie et sans mise en cohérence de l'ensemble des dispositifs, contrevient à ces principes ici réaffirmés.

Voilà donc ce qu'il convenait de dire sur ce dossier qui est un dossier essentiel. Nous devons finaliser cette discussion dans les semaines à venir. Le PTIC, je vous le rappelle, est prévu pour entrer en vigueur au premier semestre 2021, nous sommes dans la dernière ligne droite de la mise en forme des différentes préconisations que nous vous proposons d'adopter.

Si l'Assemblée de Corse débat et délibère aujourd'hui, cela nous permettra d'aller vers les représentants de l'État, vers les communes et les intercommunalités avec un méthode d'action claire et efficace, avec l'objectif partagé avec l'ensemble des acteurs insulaires d'être véritablement dans une démarche au service de la sauvegarde, de la relance, de l'innovation et de la transformation positive de notre modèle économique, social et culturel.

M. Hyacinthe VANNI remplace le Président TALAMONI.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président. Il y a un rapport de la commission du développement.

M. Julie GUISEPPI

Merci, M. le Président. La commission a émis un avis favorable sur ce rapport ; non-participation des groupes « Per l'Avvene et Andà per dumane ».

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Il y a un rapport de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Qui a émis un avis favorable, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, j'ouvre le débat, est-ce qu'il y a des personnes qui veulent intervenir sur ce dossier ?

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Oui, M. le Président, je veux bien ouvrir le bal, si vous êtes d'accord.

M. Hyacinthe VANNI

Entièrement, allez-y !

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci. Notre groupe va intervenir à deux voix, je démarre et Xavier LACOMBE, si vous en êtes d'accord, fera la conclusion dans le temps qui nous est imparti.

On a bien compris, vous nous proposez des éléments de cadrage pour finaliser la contractualisation du PTIC avec l'État.

Alors sur la forme, puisque que la délibération nous invite à valider et le rapport d'une part et ses annexes, et à autoriser le Président de l'Exécutif à négocier.

Donc, le rapport est important et sur la forme et sur le fond.

Donc, sur la forme le ton est parfois polémique et à charge contre l'État. Vous allez me dire, nous commençons à être habitués, et nous nous demandons si c'est la bonne méthode pour négocier. Personnellement, nous en doutons et le problème, comme je l'ai dit, c'est que vous nous invitez également à valider le rapport en l'état.

Alors, ce qui est un peu paradoxale c'est que les têtes de paragraphes sont souvent pertinentes, le problème c'est qu'on ne trouve pas dans le paragraphe lui-même de quoi avoir plus de précisions.

Donc sur le fond, nous avons un peu de mal à dégager la méthodologie tant le document nous semble général, nous semble macro et nous avons, de ce fait, des remarques.

D'abord, nous avons l'impression qu'il y a un recentrage revendiqué sur la CdC et sur la stratégie de développement, effectivement, de la CdC ; vous faites d'ailleurs allusion au PADDUC, j'en dirai deux mots tout à l'heure.

Donc ce rapport affirme, selon nous, le rôle suprême de la Collectivité de Corse et se concentre plutôt sur les projets sous maîtrise d'ouvrage CdC. Il est très imprécis en dépit du fait, M. le Président de l'Exécutif, que vous avez longuement parlé des intercos, communes et autres porteurs de projets, type syndicats mixtes, il est très imprécis sur les projets structurants des autres Collectivités. Or qui définit les politiques de proximité ? Est-ce que c'est la Collectivité de Corse ou est-ce que ce sont les territoires ?

IL faut donc replacer les territoires et les élus locaux au centre des projets. Les intercos ont toute leur place pour porter directement des projets au titre du futur PTIC, surtout d'ailleurs depuis la suppression des départements qui fait que la participation de l'État devient, pour nous, élus de terrain, indispensable pour boucler nos projets.

Un projet qui ne relèverait ni de la stratégie, ni de la compétence de la Collectivité de Corse serait-il exclu ? C'est un des problèmes de ce document et nous déposerons un amendement pour clarifier tout ça.

Deuxième remarque. Nous avons noté un problème dans le fléchage des fonds, on en a parlé en commission du développement. Parmi les dispositifs existants, les fonds européens, le CPER ou le PTIC, il est difficile d'y voir clair. Il y a un problème d'articulation de ces fonds et un problème sur la ligne de partage qui doit être précisée. Vous dites d'une part, à un certain moment du rapport, que les projets éligibles au PTIC ne doivent pas être finançables, alors que par ailleurs, un autre paragraphe, dans la liste interminable des axes éligibles, certains projets sont de fait financés par les fonds européens.

Donc là, il va falloir le préciser, est-ce que ces fonds sont complémentaires ? Est-ce que ce sont des fonds dédiés ? Comment interagissent-ils ? Donc, le fléchage des fonds, je l'ai longuement précisé en commission, est une nécessité absolue pour piloter leur utilisation.

Les axes éligibles, alors on oppose la logique de projets et les axes éligibles. Pour nous, c'est totalement compatible. Comme vous vous en doutez, nous mettons en doute le fait que le PADDUC soit apte à éclairer sur la stratégie de développement de la Corse et apte à nous aider à prioriser les axes. Ces axes justement, et je pense que la Chambre des territoires l'a précisé, c'est un catalogue où on liste sans précision le tourisme, une ligne sur l'agriculture, les transports, la culture, la santé, alors qu'il y a des

axes qui, selon nous, sont prioritaires, n'ont pas été intégrés, ça fera l'objet d'un amendement. Pour plus d'efficacité, nous vous le disons, il faut préciser les axes éligibles, quitte à les prioriser.

Ensuite, pourrait se poser un problème de répartition équitable entre les crédits qui seraient utilisés par la CdC en tant que maître d'ouvrage et les autres maîtres d'ouvrage publics.

Alors, puisqu'on parle d'équité, nous vous rejoignons sur ce point, la maquette financière devrait distinguer les volumes financiers mobilisés par la CdC dans le cadre de ses compétences et les volumes financiers qui seraient destinés aux autres porteurs de projets.

Alors après on parle de copilotage, État/CdC. Vous avez été amené, vous-même, M. le Président, sur certains points ou projets à dire que celui qui paye décide, et vous reprochez peut-être aujourd'hui à l'État le fait de ne pas vouloir associer la Collectivité de Corse quand il est le seul financeur.

Moi, j'ai simplement une question, nous avons une question au sein de notre groupe, en termes d'efficacité : pourquoi vouloir co-décider sur un projet porté par une intercommunalité sans financement croisé, en clair, sans que la CdC ne participe au financement du projet ? Nous aurons également un amendement sur ce sujet. Il faut privilégier les instructions de dossier rapide, efficace, et il ne faut pas alourdir le processus de décision.

En conclusion, il y a des propositions du rapport que nous validons, par exemple, le fait que sur les projets lourds, les études en amont soient éligibles aux financements du PTIC ; bien évidemment nous y souscrivons. Tout comme nous souscrivons à la création d'un fonds de concours ou le fait de porter la part d'autofinancement à 20 % comme, je vous le rappelle, c'était engagé le Président MACRON à Cozzano.

En revanche, exception faite de ces propositions, les éléments de cadrage nous semblent un peu flous à ce niveau et très autocentrés sur la Collectivité de Corse au détriment des autres collectivités. Et, n'oubliez pas que sans méthodologie claire, sans équité entre les collectivités, sans équité géographique également, ces fonds repartiront sans avoir été consommés. Et il faut, sur ce point, capitaliser sur l'expérience du PEI.

Je laisse la parole à mon collègue, Xavier LACOMBE et je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Xavier LACOMBE a la parole pour trois minutes.

M. Xavier LACOMBE

Merci, M. le Président.

Très rapidement, certes l'intitulé de ce plan, puisque c'est une méthode qui nous est proposée, a son importance, mais qu'on l'appelle plan d'accompagnement de la Corse, plan de transformation et d'investissement de la Corse ou plan de transformation, d'innovation et d'investissement de la Corse, ça a son importance mais peu importe, l'important c'est ce qu'il y a dedans, c'est ce qui sera réellement contractualisé. Alors, s'il faut qu'il y ait « innovation et investissement » dans cette appellation, ça ne nous pose aucun problème. Mais j'oserais vous dire, M. le Président, si on investit intelligemment, on innove, donc ça va de soi.

Je traduirai tout simplement les propos de Marie-Thérèse MARIOTTI par la présentation d'amendements. Donc, 3 amendements d'ordre technique et un amendement d'ordre plus général, je dirai.

Sur le premier amendement, je pense que tout le monde en dispose, je l'espère...

M. Hyacinthe VANNI

Je pense qu'on va suspendre et aller en commission pour les amendements.

M. Xavier LACOMBE

Je voudrais les présenter puisqu'il me reste trois minutes de temps.

M. Hyacinthe VANNI

Il n'y a pas que les vôtres, il y a 7 amendements.

M. Xavier LACOMBE

Il y en a 3 pour notre groupe. M. le Président je présente les amendements de mon groupe, pas ceux des autres, on est d'accord ?

Donc les propositions formulées en matière de typologie d'axes d'intervention recoupent pour l'essentiel des « compétences dans la maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse », il convient de proposer une typologie d'axes d'intervention qui permet de mieux comprendre, de mieux prendre en compte les projets structurants qui seraient portés par d'autres maîtres d'ouvrages publics, notamment les EPCI et, j'insiste MM. et Mmes les maires, par les communes ! Il peut y avoir des projets structurants par les communes.

À titre d'exemple, au travers du prisme de la proposition actuelle, des projets liés à la gestion des milieux aquatiques, tout le monde le connaît, la compétence GEMAPI ou des opérations de renouvellement urbain et des aires urbaines, aux changements climatiques qui ne trouvent aucune possibilité d'émargement au PTIC.

Il est donc proposé de modifier la typologie des axes d'intervention en ce sens.

Par là-même, il semble important que la typologie repose sur une notion d'équipement pour des thématiques. Par exemple, l'enseignement supérieur et la recherche qui figurent également dans d'autres programmes, le FEDER et autres.

Au sein de ces différents items, la concertation préalable annoncée avec les autres collectivités doit permettre d'affiner le caractère plus ou moins restrictif du type de projet potentiellement éligible.

Voilà, le sens de notre premier amendement, avec évidemment des axes que nous souhaitons rajouter et prioriser sur l'eau et l'assainissement, la mobilité et transport, l'aménagement du territoire et l'environnement qui semblent, dans ce rapport, ne pas figurer ou figurer peut-être pas à la bonne place.

Deuxième amendement, j'expose les motifs :

L'intitulé de la préconisation n° 1 : « retenir des projets s'inscrivant en cohérence avec la stratégie d'ensemble portée par la Collectivité de Corse » nous laisse penser que les projets doivent nécessairement relever d'une stratégie adoptée par la Collectivité de Corse, excluant de fait des projets pour lesquels la CdC n'a pas compétence, tant dans la définition de la stratégie que dans sa mise en œuvre.

Vous avez bien compris, on entend par là qu'en cohérence avec des objectifs érigés dans le rapport, de proximité avec le territoire, et c'est bien cela qui nous manque aujourd'hui, et Marie-Thérèse l'a bien dit, aujourd'hui la proximité nous l'avons avec l'État et beaucoup moins avec la Collectivité depuis la disparition des départements, d'association et de participation des autres collectivités, il est proposé une rédaction de cette préconisation plus englobante qui est la suivante : « retenir des projets structurants en cohérence avec les stratégies d'aménagement et de développement des territoires ».

Pour le troisième amendement, en matière de critères de sélection, la proposition visant à conférer un caractère structurant au projet dont l'impact territorial est a minima supracommunal ou intercommunal.

Sur ces notions, semble limiter fortement la possibilité pour les communes de porter des projets stratégiques, et on insiste bien à ce niveau-là, pour lesquels l'impact territorial pourrait être avéré sans pour autant être d'ordre supracommunal. Je ne sais pas si tout le monde saisi bien la nuance. En outre, au regard des différentes thématiques, il semble particulièrement inadapté d'apprécier le caractère structurant ou non d'un projet au travers du seul prisme de son impact supracommunal.

Donc, vous voyez bien que nous sommes à la limite de l'intercommunalité et de la commune.

À ce titre, il est proposé que le caractère structurant des projets puisse être apprécié objectivement sur la base d'indicateurs préalables définis par chacun des axes, bien évidemment, qui prendrait nommant en compte les composantes environnementales, économiques et démographiques.

Cela évidemment est une carence dans ce rapport. Donc, il est proposé de remplacer à la page 13 : « Impact territorial apprécié par des indicateurs objectifs, environnementaux, économiques, démographiques, liés à l'axe stratégique de programmation ».

Voilà, M. le Président, j'en ai terminé.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ?

M. Paul MINICONI

M. le Président du Conseil exécutif, Chers conseillers, Chers collègues, comme vous le savez, le Plan Exceptionnel d'Investissement a pris fin au 30 décembre 2020.

Aussi, avant d'aller plus loin et de parler du PTIC qui sera mis en application au cours des prochains mois de l'année 2021, il convient tout d'abord de dresser certains constats quant au PEI et à son héritage. En effet, le PEI était destiné, comme chacun sait, à rattraper les retards de développement et à soutenir les projets structurants de notre île.

Or, à l'heure du bilan, si la quasi-totalité des crédits prévus au PEI ont été consommés, force est de constater que le rattrapage historique souhaité et tant appelé de nos vœux, n'est pas au rendez-vous.

En effet, les clés de répartition proposées ne pouvaient être ni pleinement satisfaisantes, ni pleinement opérationnelles pour notre territoire. La construction des parts, 70 % de financement de l'État, 30 % de financement de la part des porteurs de projets, s'est finalement avérée être plus proche de taux d'engagement à hauteur de 60 % de la part de l'État. Ce qui revient quasiment à dire que pour 1 € investi par l'État, le territoire devait en mettre autant.

Qui plus est, l'État avance un montant total de financement de 2 Md€ d'euros au service de notre territoire. Or, nous le voyons bien, c'est un effet d'annonce, qui correspond au montant global des projets financés et non au seul taux de son engagement. La réalité est toute autre, puisque le rapport fait état d'un montant de 1,358 Md€ mobilisés sur 15 ans.

Il est cependant absolument nécessaire de poursuivre les efforts structurants au service de notre territoire puisque les besoins, sont aujourd'hui existants et nombreux.

Le PTIC, qui sera mis en œuvre d'ici quelques mois, doit être pensé comme étant un véritable élément stratégique. Il n'a pas vocation à se substituer aux autres financements mais à s'y ajouter. Il est, en effet, absolument nécessaire d'organiser la complémentarité du PTIC avec le plan de relance économique, avec le CPER, le programme REACT-UE, les PO européens.

Nous devons optimiser l'utilisation des crédits, créer une synergie entre les différentes politiques publiques. La complémentarité entre les différentes sources de financement s'impose. Nous ne pouvons exclure tous les autres financements de droit commun desquels nous pourrions légitimement bénéficier. L'État ne peut donc pas se désengager du financement des autres programmes de droit commun au seul profit du PTIC.

Afin de garantir la pertinence et l'opérationnalité du PTIC, il nous faut réfléchir à la durée du plan. Celle-ci doit être portée à 7 ans plutôt que de se cantonner aux 5 ans proposés actuellement, afin de garantir, d'une part la consommation des capitaux et d'autre part, d'aligner la durée du PTIC sur les PO européens et le CPER. Nous gagnerions ainsi en cohérence, en pertinence et en lisibilité.

De plus, à notre sens, si le PTIC fait état des grands secteurs qui pourront bénéficier de financements, la nature des projets qui seront retenus doit être clairement identifiée : il nous faut prioriser les critères de rentabilité, le caractère structurant, le niveau de maturité des projets, et le développement des filières.

L'État raisonne selon une logique de projet et non pas selon une logique d'axes de développement et de filières. Il est indispensable de trouver un point d'équilibre entre les deux. Un projet abouti, s'il ne s'inscrit pas au sein d'une filière, d'un écosystème ou au sein d'une logique plus globale, présente un intérêt limité pour le territoire.

Il est également capital, pour le PNC, que la Collectivité de Corse soit pleinement associée aux processus décisionnels. Il faut mettre en place un comité stratégique, sur le modèle du COREPA, par exemple, qui soit co-présidé par le Président du Conseil exécutif et le Préfet, au sein duquel les conseillers exécutifs et les élus locaux, présidents d'EPCI et maires, pourront venir plaider l'intérêt de leurs dossiers.

Il faut garantir le principe de codécision entre la CdC et l'État. La CdC ne peut, comme bien souvent, rester en marge de ces choix et se contenter passivement de rester spectatrice et de subir les décisions de l'État, sans y être associée. L'État cherche, en effet, à tout prix, à prendre la main sur l'ensemble des projets portés sur le territoire, corse au détriment de la CdC pourtant plus à même d'évaluer les opportunités et les besoins de son territoire.

En outre, concernant la valeur globale de l'enveloppe du PTIC qui s'élève à un montant de 500 M€ sur 5 ans, elle pourrait être réévaluée, notamment si la durée du

programme était portée, comme nous le souhaitons, à 7 ans. L'État doit, à minima, apporter des garanties de son engagement.

Ainsi, nous le disons et le répétons, le PTIC doit être un instrument de relance de l'économie locale à travers la structuration territoriale et une commande publique d'un volume conséquent, encore plus en ces temps de crise !

Le PTIC duquel découlent les marchés publics locaux doivent, au moins en partie, abonder l'économie locale. Il est indispensable que l'économie corse puisse capter les fonds versés dans cette politique de grands travaux structurants à travers le développement et la facilitation de l'accès à la commande publique pour les entreprises corses. L'expérience du PEI nous a permis de constater que les principaux bénéficiaires des marchés qui ont été financés sont des grands groupes ou multinationales. Or, il ne s'agit pas là, entendons-nous bien, de favoriser les entreprises locales dans l'obtention de ces marchés au détriment des autres. Le principe même des marchés publics et de la libre concurrence l'interdit. Cependant, il nous faut réfléchir à construire ces marchés de sorte que les entreprises locales n'en soient pas de ce fait exclues.

Selon nous, il donc est nécessaire de mettre en place une maquette financière qui intégrera les besoins d'ingénierie des communes, via une cellule spécifiquement dédiée. Cette dernière permettra aux communes et aux EPCI les plus modestes, qui n'ont pas les moyens financiers ou les moyens techniques, de jouir d'un accompagnement de qualité.

Cela n'a pas été pensé à l'époque du PEI, mais nous sommes à temps, M. le Président de l'Exécutif, de le penser en amont, pour le PTIC, et de le mettre en œuvre.

Il nous semble également incontournable de dégager des pistes financières afin de faciliter et soulager l'engagement des porteurs de projets sur leur part d'autofinancement. Ces derniers ne peuvent se restreindre au recours à l'emprunt. Au-delà de l'emprunt, l'autofinancement peut être constitué par des fonds propres, le concours d'autres financeurs et nous ne pouvons laisser les porteurs de projet public s'endetter indéfiniment, surtout dans le contexte de la crise actuelle. Il nous faut étudier et proposer des solutions viables et pérennes.

Aussi, pour le PNC, à la lecture de ce rapport et étant donné toutes les interrogations et réflexions suscitées, il est indispensable de remettre à l'ordre du jour un véritable statut d'autonomie fiscale pour la Corse. Ce transfert total des compétences en matière fiscale de l'État, permettrait de dégager des leviers pour les strates institutionnelles locales, autres que la CdC, et de faire de la Corse un territoire ayant la maîtrise de ses finances, de ses capacités d'investissement et de développement au seul bénéfice de son économie.

Je vous remercie de votre attention.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ?

Mme Jeanne STROMBONI

J'ai un amendement à porter au nom du PNC.

M. Hyacinthe VANNI

Allez-y, il vous reste trois minutes.

Mme Jeanne STROMBONI

Merci, M. le Président.

M. le Président, Chers collègues, trois motivations principales au dépôt de cet amendement.

Premièrement : la situation économique exceptionnelle que nous commençons seulement à traverser.

Deuxièmement : le cadre qui est donné par l'origine des fonds qui alimentent ce plan et qui ont vocation à soutenir la relance, par conséquent à ne pas contribuer à l'affaiblissement des fonds propres des collectivités.

Et troisièmement : pour que ce plan ne se substitue pas au programme de droit commun, il faut que les collectivités conservent une marge de manœuvre et n'épuisent pas leurs fonds propres, notamment les communes, ça ne nous a pas échappé, M. LACOMBE.

Les fonds du PTIC sont portés par le plan de relance, force est d'ailleurs de constater que ces sommes, déjà prévues pour aider au rattrapage du retard structurel de la Corse, sont utilisées comme une mesure exceptionnelle de relance de notre économie.

Son but est donc aussi de permettre de lutter contre les effets de la pandémie sur l'économie, dont la baisse de la capacité d'investissement des collectivités fait malheureusement partie : moins de recettes fiscales, plus de dépenses. La capacité d'investissement des communes notamment ou autres collectivités est forcément affaiblie.

Ce plan, s'il veut garder son sens et permettre à la Corse de rattraper son retard structurel, ne doit donc pas amputer lourdement les fonds propres des collectivités assurant notamment leur capacité de soutien à la population et à l'économie locale en ce moment.

Il ne doit être en aucun cas synonyme d'endettement lourd et sur du long terme pour les collectivités qui y feront appel.

Nous préconisons donc que cette subvention puisse être mobilisable en complément des autres moyens de contributions publiques et non en substitution.

Des pistes de financement visant à soulager, au moins en partie, les porteurs de projets sur leur part d'autofinancement doivent être développées et leur être proposées. Une proposition concrète d'ingénierie est adossée à cette proposition.

Je parlerai, par exemple, d'une piste : il me semble qu'en justifiant du caractère d'urgence d'un projet, le plafond des fonds publics mobilisable qui est de 80 %, peut être porté à 90 %. Le PTIC qui vise donc à rattraper le retard structurel, qu'il est par définition urgent de combler, pourrait peut-être entrer dans ce cadre et porter ce plafond à 90 %.

Donc la proposition est d'ajouter à la fin de la Préconisation n° 7, en page 18 du rapport, les paragraphes suivants :

« Néanmoins, concernant la part d'autofinancement revenant aux porteurs de projet, des pistes de financement doivent être étudiées et leur être proposées afin de les soulager en partie et donc faciliter la réalisation des projets. En effet, ceux-ci ne pourront pas forcément assumer seuls les 20 % restants, notamment dans le contexte actuel de crise économique.

Cela pourrait se concrétiser à travers la mise en place de deux cellules d'ingénierie : l'une financière, ayant pour objet de capter des financements complémentaires ; l'autre technique, ayant pour objet d'assister les porteurs de projet institutionnels dans la construction de leurs marchés publics.

Voilà, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Mme BOZZI, vous avez la parole.

Mme Valérie BOZZI

Merci, M. le Président.

Donc, je voudrais d'abord rappeler puisqu'il a été question beaucoup du PEI, que le PTIC ce n'est pas le PEI, même si ça vient à la suite. L'État a fixé des critères autres : la contractualisation directe entre l'État et les collectivités locales qui sont Collectivité de Corse, communes, EPIC ou autres. Il n'y a pas de codécision avec la Collectivité de Corse qui est prévue initialement.

Aujourd'hui, c'est ce que vous demandez : vous demandez à codécider et donc à exclure, enfin c'est ce qui ressort de ce rapport et de cette méthodologie que vous nous proposez, une exclusion finalement des communes et des EPCI dans ce programme de

financement, et c'est tout ce qui avait été refusé par l'État, qui prévoyait aussi, je le rappelle, la création d'un conseil de développement qui devait être mis en place avec différentes composantes citoyennes, élus et autres.

Aujourd'hui, dans votre méthodologie, tout ceci n'est pas repris. Le cadre qui avait été fixé c'est 5 ans, 500 M€ et 80 % de participation de l'État, donc c'est déjà important.

Aujourd'hui, vous proposez d'aller au-delà. J'ai l'impression que l'on recommence les mêmes erreurs que sur le « plan relance » : finalement à vouloir trop, on aura rien.

Donc, je crois qu'il faut revenir sur les bases qui ont été fixées par l'État qui finance ce plan, permettre aux collectivités, communes et intercommunalités, de participer à ce développement parce qu'elles en font partie. Vous avez dit que la Collectivité de Corse était la seule à avoir cette compétence développement économique, mais il ne faut pas exclure les intercommunalités qui ont également cette compétence et qui souhaitent la mettre en œuvre. Et ce d'autant plus, que la suppression des départements a privé les communes et intercommunalités de nombreux financements et qu'aujourd'hui, ce PTIC doit être leur permettre de réaliser des infrastructures structurantes sur leur territoire importantes, qui peuvent aller même au-delà de leur territoire, par une entente entre plusieurs intercommunalités, par exemple.

Donc, votre volonté centralisatrice avec des critères assez obscurs, à mon sens, n'est pas la bonne méthodologie.

Les périmètres d'intervention également prévus sont très limités, donc c'est simplement par volonté l'exclure les communes et intercommunalités : on ne voit pas la compétence GEMAPI, on ne voit pas la compétence mobilité qui est une compétence qui deviendra obligatoire pour les intercommunalités à partir de mars ; sur l'aménagement du territoire, vous le limitez au PADDUC et donc vous excluez les SCOT et les PLU de ce possible financement.

Je crois qu'il faut revenir aux territoires, il faut revenir à ce conseil de développement qui sera fait en commun, auquel les EPCI et la Collectivité de Corse et l'État doivent être associés, et c'est ensemble que nous devons prioriser et prévoir ces projets qui seront portés dans ce PTIC, mais pas que la Collectivité de Corse unique qui décide de tout et qui veuille centraliser l'ensemble des projets.

Voilà sur le côté technique.

M. le Président de l'Exécutif, comment parler aujourd'hui d'une contractualisation avec l'État sans revenir sur vos propos d'avant-hier où vous parlez de rapports de force avec des moyens non institutionnels ? J'ai demandé en commission permanente qu'un débat puisse se faire en conférence des Présidents et ensuite devant

cette Assemblée, puisque, à mon sens, ces propos doivent être précisés ; vous l'avez commencé tout à l'heure lors de la question de Jean-Martin MONDOLONI, moi j'aimerais des précisions pour savoir qui est le « nous » que vous évoquez, savoir d'où vous venez, puisque j'avais l'impression que vous étiez hostile à la violence et j'espère que vous me le confirmerez. Mais j'aimerais savoir d'où vous venez et surtout où nous allons, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Jean-Charles, vous avez la parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président.

Donc, je vais réagir par rapport à ce rapport, d'ailleurs j'ai bien entendu le Président de l'Exécutif nous expliquer que derrière ce rapport qui semblait éminemment technique, il y avait en réalité une dimension politique importante. Effectivement, j'ai envie de vous dire, c'est plutôt par rapport à cette dimension politique qui s'appuie sur de la technicité, que j'ai envie de réagir et par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure.

D'abord j'aimerais plagier le Vice-Président de l'Assemblée, notre ami Hyacinthe VANNI, qui nous expliquait dans cet hémicycle, à juste titre d'ailleurs, en tout cas en grande partie, que quand cela concerne, par exemple, le SIS de Haute-Corse, il est normal que celui qui paye, il commande, nous avait-il précisé à l'époque. Et, je crois que c'est en grande partie vrai.

Là où il faut un peu tempérer, c'est toujours quand on évalue le taux d'intervention, mais quand on est à des hauteurs de 80 % de financement, il me semble tout à fait légitime que la parole de celui qui finance à 80 %, soit largement prépondérante.

Il n'empêche, et je l'ai encore entendu dans cet hémicycle, je pense qu'on était à minima dans le cadre du PEI, je pense que la vraie bonne décision c'est la codécision, la vraie bonne décision c'est la codécision entre l'État et le ou les maîtres d'ouvrage. Je crois que c'est fondamental et qu'une régression en la matière, ce serait une erreur.

Je suis encore persuadé que le binôme déconcentration/décentralisation, non pas l'un ou l'autre, mais l'un avec l'autre, permet et doit permettre de répondre efficacement aux enjeux qui sont les nôtres.

C'est d'ailleurs pour cela, je le dis au Président de l'Exécutif, que dans son intervention, je partage sûrement bon nombre de ses critiques, même si je fais avant tout miennes les remarques des deux groupes de l'opposition sur lesquelles j'ai peu de choses à dire ou à redire et que je vais, bien sûr, avec notre groupe rejoindre sur bon nombre d'amendements.

Mais est-ce qu'aujourd'hui nous avons la solution pour partager votre diagnostic et surtout, M. le Président de l'Exécutif, et dans le contexte qui est le nôtre, pour convaincre notre interlocuteur qui est l'État ? C'est bien là l'enjeu, c'est bien là tout l'enjeu.

Et comment ne pas relier le rapport que vous nous présentez et votre conférence de presse publique d'il y a 2 jours ? Comment obtenir satisfaction ?

Pour nous, nous en voyons que deux : celle que vous avez évoquée avant-hier d'un ton martial, le rapport de force avec l'État pour obtenir satisfaction. Et puis, il y en a une deuxième, celle qui consiste, même si des fois c'est difficile, même si notre interlocuteur en face n'a peut-être plus la Corse comme priorité, a peut-être dans ce contexte sanitaire terrible, et je partage les craintes de la Conseillère exécutive en charge du tourisme, elle a raison, et quand elle raison je le dirai publiquement, sur des chiffres qui ne doivent pas être minorés. Si nous avons eu un touriste sur deux, nous savons les conséquences budgétaires que ça a sur l'ensemble des collectivités publiques. Bien sûr, nous semblent aujourd'hui plus audibles les chiffres de l'INSEE que les chiffres d'Atout France.

Quand vous avez raison, je continuerai à dire que vous avez raison.

Mais pour convaincre notre interlocuteur, est-ce qu'aujourd'hui nous pouvons lui dire que c'est un rapport de force que nous allons entamer avec lui ? Ou est-ce, et je vais chercher, non pas pour vous diviser, non pas pour diviser la majorité territoriale dont je sens que jour après jour, elle est à nouveau unie, et c'est logique, cette famille politique est unie, mais j'ai voulu chercher dans votre histoire politique des moments où vous avez obtenu satisfaction et où les choses se sont passées, de mon point de vue, normalement.

Je prends un exemple, et je le fais à dessein : est-ce que le Président AIELLO, Président de l'université de Corse, qui choisit de discuter avec Nicolas SARKOZY, et qui obtient pour l'Université de Corse des moyens colossaux, est-ce qu'il s'est renié ? Est-ce qu'il a tourné le dos à sa majorité ? Est-ce qu'il a tout simplement, par son travail, la qualité de son travail, obtenu de son interlocuteur les moyens ? Est-ce qu'il a convaincu que la bonne voie, c'était celle qu'il a mise sur la table ?

Moi, je crois aux vertus du dialogue, y compris lorsque notre interlocuteur n'est pas forcément, je dirai à l'écoute.

Nous devons continuer sur cette voie parce que c'est la seule voie qui peut nous sortir de l'impasse dans laquelle nous sommes. Parce que là aussi, je le dis tranquillement, par rapport aux remarques que vous avez faites, vous craignez et vous nous amenez à choisir la Collectivité de Corse comme unique interlocuteur, je le dis là-aussi, et je rejoins en cela mais deux prédécesseurs, je ne suis pas étonné d'ailleurs que ce soit des maires qui soient montés au créneau, je souhaite être maître d'ouvrage dans le cadre du PTIC. Nous souhaitons, hier soir, sous l'autorité de mon Président, Jean-Christophe ANGELINI, que

l'intercommunalité de la communauté des communes Sud-Corse soit un interlocuteur de l'État dans le cadre du PTIC. Et, nous ne souhaitons pas, les autres et les autres, avoir une quelconque tutelle de qui que ce soit pour pouvoir négocier avec l'État.

Si ce n'est pas ça, je vous vois bouger la tête, Président, tant mieux, vous allez nous rassurer et je m'en félicite.

Je le disais, et le Président ANGELINI me disait hier soir et je lui expliquais quels étaient les projets bonifaciens pour notre territoire, parce que vous le savez comme moi, il est difficile ensuite de définir ce qui est la bonne dimension, et je le dis tranquillement, face au jacobinisme parisien, je l'ai souvent dit dans cet hémicycle, je ne souhaite pas d'un Jacobinisme du cours Grandval. Voilà, ça c'est clair, net et précis ! Et je crois que personne ne le souhaite.

Donc, nous demandons à être rassurés.

Nous demandons à ce que le ton que vous avez employé dans cet hémicycle, M. le Président, et qui me paraissait beaucoup plus à la hauteur des enjeux qui sont les nôtres et de la nécessité absolue, dans ce contexte anxigène, qui ne doit pas amener le peuple corse à se diviser, mais à se rassembler par rapport aux défis qui nous attendent, M. le Président, j'ose espérer que le ton que vous employez dans cet hémicycle, n'est pas une stratégie qui consiste à obtenir quand vous êtes dans cet hémicycle l'unanimité des partis et des Conseillers territoriaux, qui vous permette ensuite de la brandir face à l'État en disant : vous voyez, l'ensemble de la représentation politique de la Corse est à mes côtés, pour ensuite faire-valoir face à l'État ce ton martial qui, premièrement, ne vous correspond pas ; deuxièmement, ne correspond pas à la philosophie politique que vous avez souvent martelée.

Je vous appelle encore une fois, et comme je le fais en permanence, au dialogue avec notre interlocuteur. Je le répète, des choses peuvent être obtenues, sûrement dans la difficulté. Il y a la question d'hommes des fois qui joue, et nous devons faire avec, nous le savons, mais l'enjeu est trop important pour que nous fracturions la société insulaire qui n'en a pas besoin et qui, je le répète, a des grands défis à relever.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Je n'ai pas voulu interrompre Jean-Charles, mais il faut porter le masque même quand on parle. Je vous ai laissé finir, je ne voulais pas qu'on m'accuse de quoi que ce soit !

La parole est à Petr'Antone TOMASI.

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, M. le Président.

Merci, Chers collègues, pour ces interventions.

Ça a été dit avant moi, ce PTIC, ce qui semble être ce PTIC, il ne ressemble pas au PEI, même s'il a la vocation d'en prendre la suite et c'est bien normal. Finalement, on ne va pas être très surpris.

Le PEI, qu'est-ce que c'était ? C'était un document, bien sûr, d'accompagnement financier, mais il s'inscrivait dans une logique de dialogue politique entre la Corse et Paris. Il s'inscrivait dans une logique et dans une temporalité où en même temps que nous négocions directement (quand je dis « nous », je dis Corse) ce PEI et ses moyens financiers, il y avait également une porte politique ouverte vers une évolution institutionnelle et vers une forme d'émancipation pour la Corse. Il y avait un soubassement politique à cela et une prise en compte de la dimension politique de la question corse.

Ce PTIC, finalement, il ne nous surprend pas quant à ce qu'est sa philosophie actuelle, parce que malheureusement dans ce domaine comme dans d'autres, tout avait dit ou presque à Lupinu ou à l'Alb'Oru en février 2018 : l'Etat, partout, tout le temps, y compris lorsqu'on est, et ça a été rappelé avant moi, dans le cadre des compétences de la Collectivité de Corse.

Donc, on n'est plus du tout dans la même logique politique, il n'y a pas de dialogue, il n'y a pas de prise en compte d'un fait politique indéniable : le vote des Corses à 2 reprises, en 2015 et en 2017. Et donc, on est donc dans une logique de domination, dans une logique de fermeture, on est dans une logique qui est contraire mandat que nous ont donné les Corses à une très large majorité. Ça, malheureusement, l'intitulé du plan, pour l'heure, n'y a rien changé.

Quelques éléments sur ce qui nous est proposé aujourd'hui à l'examen.

D'abord, quelques éléments techniques. On est d'accord, évidemment, pour qu'il y ait une feuille de route qui soit tracée, une instance de pilotage et pas simplement un examen au fil de l'eau. Je regarde Jean BIANCUCCI qui avait présidé le comité d'évaluation des politiques publiques sur ce sujet, je crois qu'on avait démontré que, déjà avec le PEI, à défaut d'une vision globale, on avait des disparités énormes, notamment territoriales, sur les principaux sujets qui devaient être traités. Il ne s'agit pas aujourd'hui de réitérer les erreurs commises hier. Ça, c'est un élément.

Deuxième élément important, c'est la question de la capacité de la Corse à participer à cet effort de redressement. Le PEI n'était pas parfait, on l'a démontré. Le « cadeau », j'y reviendrai, a parfois été un cadeau empoisonné. Quand on a une clé de répartition qui s'affaïsse, quand l'Etat avait refusé des propositions des élus Corses, on avait travaillé dessus, le fonds de concours et autres, ça ne pouvait conduire qu'à un échec.

Ici, l'échec va être décuplé si on travaille comme ça. Donc, il faut le refuser. Il faut le refuser d'autant plus qu'on est dans une logique politique où on écarte totalement la volonté de la représentation de la Corse pour favoriser tel ou tel projet, tel ou tel dossier, je n'ose pas dire telle ou telle municipalité ou tel ou tel courant politique. Chacun se fera son opinion sur le sujet dans le contexte qui nous occupe.

Un certain nombre de nos collègues disaient, « oui, mais, finalement, c'est bien logique, qui paye, commande », pourquoi pas, en tout cas en partie, sauf qu'en l'espèce, celui qui paierait en majorité, pas en totalité, celui qui a la prétention de commander, c'est-à-dire l'Etat, c'est aussi le même qui nous fait les poches et qui nous maintient la tête sous l'eau.

« Qui nous fait les poches », pourquoi ? On va parler du DOB tout à l'heure. Je veux bien, et le groupe politique et le courant politique que nous représentons est tout à fait disposé à entendre l'idée selon laquelle l'Etat n'ait plus à payer en Corse. Sans problèmes. Sauf qu'aujourd'hui, avec un statut fiscal qui est inexistant, qui est ridicule et qui en plus est remis en cause en permanence... Je lisais encore hier soir le DOB sur les non compensations, sur l'érosion du pouvoir fiscal, etc. Comment voulez-vous aujourd'hui que la Collectivité de Corse assume à titre prépondérant l'effort ? Nous, on est prêts à cela, mais pour cela, il faut renverser la table, il faut qu'il y ait un vrai statut fiscal, il faut peut-être aussi qu'un de ces jours, parce qu'on n'est pas dans une logique de charité, parce qu'on ne demande de cadeau, parce qu'on ne demande pas l'aumône, qu'on fasse aussi la balance entre ce qui est payé par les Corses, y compris en termes de fiscalité ou de parafiscalité, ou de revenus du domaine que tire l'Etat français de la Corse, la base de Solenzara et autres, avec ce qui vient de l'autre côté en termes de transferts et de subventions.

Nous, on est prêts à mettre sur la table cette question-là, mais qu'on ne vienne pas nous dire « vous êtes trop gourmands, vous demandez à l'Etat d'augmenter sa part et en faisant cela, vous êtes discourtois et vous n'allez rien avoir. Pour espérer avoir un petit quelque chose, il faut se coucher ». Ça n'est pas, aujourd'hui, notre façon d'appréhender la situation. Ça ne l'a jamais été. Sur ce sujet comme sur d'autres, nous entendons bien rester debouts.

Je vous remercie d'ailleurs, Jean-Charles ORSUCCI, d'avoir fait référence à un épisode de notre histoire politique contemporaine, celle des moyens arrachés par l'université de Corse et par la Corse de façon générale, à l'époque du mandat d'Antoine AIELLO à l'université de Corse et de Nicolas SARKOZY à la présidence de la République française.

Je dois louer l'effort de dialogue d'Antoine AIELLO à cette époque, afin d'obtenir les moyens afférents à notre université.

Mais je dois quand même rappeler, à Jean-Charles ORSUCCI et à l'ensemble des Corses, qu'à ce moment précis de notre histoire contemporaine, nous avons eu gain de cause parce qu'il y avait un rapport de force mené par les syndicats étudiants sur le terrain de façon constante, par le mouvement national et y compris par la gouvernance de l'université de Corse et par le Président AIELLO qui, par des moyens non institutionnels, avait occupé la préfecture d'Ajaccio avec l'ensemble du conseil d'administration de l'université de Corse, ce qui avait permis de débloquer la situation.

Alors oui, nous, nous sommes pour un rapport de force parce que notre histoire contemporaine nous apprend que c'est par ce rapport de force que nous avons obtenu ces résultats. Nous sommes pour la complémentarité entre ce que nous disons ici, ce que nous votons et ce que nous pouvons faire dehors avec les forces vives de ce pays. Et effectivement, Jean-Charles ORSUCCI, l'exemple de l'université est à coup sûr un exemple qui doit aujourd'hui nous éclairer.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? M. ARMANET, vous avez la parole.

M. Guy ARMANET

Merci, Président, de me donner la parole.

Je vais intervenir, en lieu et place de M. POZZO di BORGIO qui a eu un empêchement.

Je crois que l'essentiel a été dit. Le contexte nous permet d'avoir une réflexion à ce niveau-là. En tout état de cause, pour notre part, nous n'avons aucun doute sur notre Président et sa volonté de dialogue. Il l'a rappelé lui-même et dans son intervention, je crois qu'il a fait état plusieurs fois du rapport durable que nous devons avoir avec l'Etat pour essayer de mettre en œuvre ce qui peut l'être.

J'aurais envie de vous dire en introduction que le PEI, bien évidemment, est l'objet de tous les débats, qui était un plan exceptionnel d'investissement à l'origine, mais qui pour le coup a dysfonctionné, M. TOMASI l'a réprécisé dans son intervention.

Par ailleurs, je voudrais rappeler à Mme BOZZI, qu'effectivement, il y a une différence entre le PEI et le PTIC et qu'on peut éventuellement y introduire la volonté de ne pas codécider avec l'Etat à condition que le PEI, ou tout ou partie du PEI, ne vienne pas être grignoté par le PTIC et du coup serait le pendant de ce que l'on nous doit actuellement pour compenser le PTIC ou pour diminuer en tous les cas ce que l'Etat devrait y investir.

Oui, pourquoi pas que l'Etat puisse décider, on peut tout au moins le discuter, même si personnellement, j'ai des doutes quant à la cohérence de l'articulation ou du

programme. Il est vrai que si la Collectivité de Corse a une vision sur les intercommunalités et sur les communes, et en tant que maire, je n'ai pas de mal à vous dire les choses. Ça peut éviter, effectivement, d'avoir des investissements identiques qui puissent se faire à l'intérieur de la même agglo ou l'agglo de Bastia, par exemple et celle de Marana-Golu.

Je crois que même si on ne doit pas tout décider et avoir la mainmise sur tout, je pense que la Collectivité de Corse doit avoir dans la méthode, tout au moins la vision des choses pour pouvoir savoir quels sont les investissements qui vont engager le territoire et la Collectivité de Corse indirectement.

Vous l'avez dit à tour de rôle, je ne reviendrai pas dessus, le PEI qui était à l'origine 70/30 s'est terminé à un petit 58/42, donc un investissement largement discutable que l'on pourra reprendre à souhait pour la construction du PTIC, mais en clarifiant les choses et en ayant à mon sens un diagnostic précis qui va nous permettre de voir les choses de manière très pragmatique.

Permettez-moi de revenir sur le fond du dossier et de souligner brièvement quand même la gravité du contexte économique dans lequel nous nous trouvons et dans laquelle ce plan qui a vocation à succéder au PEI va effectivement intervenir. Un contexte des plus inquiétants puisque la Corse serait le territoire le plus impacté de France par la crise économique liée à l'épidémie du COVID. Je crois que c'est indéniable, je crois même que l'INSEE en a fait la démonstration et que les différents constats que l'on puisse y faire avec les socioprofessionnels nous amènent tous à la même conclusion. On peut s'interroger aux prises de parole du secrétaire d'état au tourisme, M. LEMOINE, qui avait d'ailleurs annoncé un plan spécifique pour la Corse à cette époque.

Qu'en est-il ? On peut s'interroger, des financements prévus à cet effet qui ont disparu comme peau de chagrin. Ou tout moins, on pourrait aussi avoir matière à discuter sur la prise de parole du Président de la République qui considère que « l'économie de la Corse n'est pas en danger », je le cite, « Les indicateurs témoignent d'amélioration du paysage économique encourageant pour la Corse, emplois stables, baisse des défaillances d'entreprises, pleine mobilisation des dispositifs ». Ecoutez, il y a un peu tout et son contraire dans cette phrase. Quand on considère que la pleine mobilisation des dispositifs a joué son plein en Corse, eh bien sans vouloir me tromper, je peux croire que la difficulté que nous rencontrons est bien là et que les entreprises, si elles ont sollicité les dispositifs, c'est qu'elles sont en grande difficulté.

Ensuite, par rapport à « France relance », les 63 M€ qui arrivent et qui sont fléchés à la main du préfet, on peut avoir quelques regrets de ne pas pouvoir les partager, ou tout au moins on sera de concert à côté. J'entendais tout à l'heure Valérie BOZZI dire aussi « on en veut toujours trop et on n'aura même pas ce que l'on doit avoir ». Non ! Les 500 M€, je vous rassure, nous allons discuter pour essayer de les avoir et si on peut

arracher un peu plus, on ne va pas se gêner de le faire et on essayera d'en avoir un peu plus.

Ensuite, les mesures de masse pour les appels à projets nationaux, au même titre que les projets régionaux que nous avons en Corse, il serait quand même de bon ton que l'on puisse accompagner de manière judicieuse l'État à ses prises de décision, même si on peut comprendre que celui qui paye, commande, vous l'avez évoqué chacun à tour de rôle, je crois qu'il est important de le préciser.

Mais on peut se rendre compte aussi dans les journaux d'aujourd'hui, que le président de la chambre des métiers a précisé qu'il serait de bon ton de pouvoir être autour de la table, au même titre que le président de la CCI, Jean DOMINICI, et le président du MEDEF.

Enfin, j'ai envie de vous dire, quid du plan « Salvezza » et de ce qu'il en sortira des discussions avec l'État ? En tous les cas, on a besoin de s'interroger et on a besoin d'avoir une certaine lisibilité pour que les choses puissent être lisibles pour tous et pour le plus grand nombre.

Je pense, comme vous l'avez dit, Président, qu'il y a urgence à se mettre autour de la table, vous l'avez répété à maintes fois, et poser un diagnostic précis de la crise de notre île, avec les élus des territoires, les représentants insulaires et l'Etat, et bien évidemment, les EPCI et pourquoi pas, décliner jusqu'aux communes. Mais quoi qu'il en soit, il est besoin d'y avoir une méthode et de savoir comment cet argent qui est à la main du préfet pourra être déployé sur notre île.

Enfin dans ce contexte politique, économique et social particulier, le PTIC doit permettre de passer, en tous les cas c'est ce que l'on espère tous, du saupoudrage au rattrapage et à la projection tout en respectant les compétences de chacun qui sont inscrites par la loi et qui sont clairement définies.

Si l'on pouvait considérer que le PEI n'était pas un cadeau, je crois Petr'Antone TOMASI l'a rappelé, ce n'était pas un cadeau, c'était pour rattraper un retard exceptionnel d'investissement. Certes à l'arrivée, ça s'est transformé de toute autre manière, mais je crois qu'il est important de reprendre la main et que ce rattrapage historique puisse tout au moins être redéployé dans le PTIC, même si les règles sont différentes, mais que l'on sache clairement comment notre statut particulier de la Corse peut avoir un sens dans l'action assez jacobine que mène le Gouvernement aujourd'hui, même si le pacte girondin de l'époque s'est étioilé au fil des discussions.

Voilà ce que je tenais à vous dire dans un premier temps.

Ensuite, bien évidemment, les propositions du Conseil exécutif doivent être appuyées. Aujourd'hui, il est indispensable de définir le champ des projets éligibles au PTIC, je crois que c'est extrêmement pointu, tout le monde l'a exprimé à tour de rôle. On

a véritablement besoin d'aller chercher tout ce qui sera projets structurants. Cela avait été acté lors des discussions avec le précédent préfet, M. ROBINE.

J'ose espérer que l'on puisse à terme, retrouver à cette table de négociation une écoute attentive qui nous permette de nous projeter précisément sur ces programmes que nous aurons à coconstruire ensemble avec l'Etat et dans l'intérêt de nos intercommunalités et de notre territoire.

En fait, bon nombre de choses, Mme MARIOTTI l'a précisé, elle a parlé de mobilité douce, y sont exclues de ce que l'on a pu voir. Peut-être faudrait-il rapprocher la multimodalité, les mobilités douces, les réflexions sur les ports et aéroports, pourquoi pas, tous ces programmes structurants que la crise est venue impacter de plein fouet.

Ce PTIC doit nous permettre de répondre aux futures mutations structurelles et aux innovations dont ont besoin nos infrastructures. Le Président l'a précisé tout à l'heure, il est important de ne pas oublier les sports dans le champ du PTIC. Tel qu'il est proposé, les infrastructures sportives sont exclues pour le moment. Je crois qu'il serait important d'avoir un regard tout attentif au même titre que la santé, le Président l'a cité aussi par ailleurs. Il est donc nécessaire pour ne pas dire indispensable, et d'ailleurs le Président a fait référence à l'action de Maria GUIDICELLI à l'époque, où effectivement, il était considéré que les choses puissent s'articuler pour un PEI autour de la santé. Je crois que notre île en a bien besoin, il serait grandement important que l'on puisse avoir ce genre de discussion.

Sur la durée, on s'inscrit nous aussi dans une réflexion qui, au-delà des 5 ans, pourrait nous permettre d'aller à 7 ans pour pouvoir asseoir ce document, le partager et pouvoir essayer de lui donner un véritable rôle. Nous en avons bien besoin pendant la crise qui nous affecte.

En ce qui concerne l'aspect financier, nous sommes d'accord qu'il soit clairement défini. On ne peut pas se contenter de 58 %, il faut aller à 80 % et y amener l'ingénierie nécessaire pour que les petites intercommunalités ou les petites communes qui n'ont pas la possibilité de déployer suffisamment d'ingénierie, puissent être à la hauteur des réflexions et des investissements qu'on serait à même de mener sur leur territoire.

Les propositions du Conseil exécutif sont cohérentes et indispensables pour passer du saupoudrage au rattrapage et éviter surtout ce qui pourrait ressembler à un véritable dérapage.

Elles permettront de répondre à plusieurs enjeux essentiels, impliquer les autres collectivités, notamment les EPCI, et c'est bien là l'enjeu. Je crois que nous devons être véritablement des partenaires incontournables avec les EPCI. Il est aussi question d'enjeux en termes de déchets. Nous serons à même de pouvoir en discuter à terme.

Cette réflexion concernant l'aménagement du territoire et la stratégie de développement économique, elles doivent être copartagées. C'est une importance et c'est essayer de garantir un plan qui ne s'applique pas à des projets qui ne sont pas structurants et qui révèlent des dispositifs de droit commun.

Enfin, assurer l'évaluation et l'équité pour qu'il ne pleuve pas toujours là où le sol est déjà mouillé, les expressions que l'on entend souvent aussi à l'Assemblée de Corse.

En conclusion, il n'est envisageable d'écarter l'indispensable codécision, sans quoi nous subirons un détricotage du statut de la Corse et un retour en arrière de plus de 20 ans.

Il est important aujourd'hui d'être à la table des négociations, de discuter et d'essayer de sauver ce qui pourra être sauvé, et essayer d'avoir en supplément, si nous pouvons avoir bien évidemment le supplément qui nous revient de droit. Nous devons utiliser toutes les voies et moyens pour y arriver.

Nous serons à vos côtés, Président, pour vous soutenir quoi qu'il advienne, et nous avons entièrement confiance en la démarche que vous entreprenez.

Voilà, ce que je voulais vous dire. À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Guy.

Je vais compléter l'intervention, il reste une minute. Ensuite, il reste quatre minutes pour le groupe de Valérie.

Je vais aller droit au but. J'entends parler depuis tout à l'heure de dialogue et qu'on serait des personnes qui n'avons pas tendu la main.

Quand on va se faire humilier par MACRON à l'Alb'Oru, je pense qu'on est des gens de dialogue.

Quand on va avec Mme CHEVALIER dans des discussions qui n'en finissent plus, je crois qu'on a été des gens de dialogue.

Quand aujourd'hui, on supporte ce qu'on supporte avec le Préfet LELARGE et que le Président du Conseil exécutif et les élus de la majorité vont quand même au dialogue, je pense qu'on ne peut pas nous faire ce procès là aujourd'hui, ce n'est pas vrai !

Nous, ici, on est les représentants du peuple corse. Le préfet représente l'Etat. Quand Jean-Charles dit que c'est le payeur qui commande, je suis d'accord, on est dans une institution. Mais quand la Collectivité de Corse subventionne des projets dans des

communes à 80 %, ce n'est pas la Collectivité de Corse qui choisit les projets, ce sont les communes.

Et aujourd'hui, l'État voudrait venir ici nous dire ce qu'il faut faire ! C'est à nous de dire ce qu'il faut faire, c'est à nous de décider de notre avenir. Que l'État nous accompagne et bien entendu, on doit dialoguer avec l'État. Mais qui ne dialogue pas aujourd'hui ? C'est nous qui ne dialoguons pas ou c'est le représentant de l'État qui ne veut pas dialoguer ou qui se comporte comme jamais personne ne l'a fait ? Ce n'est pas nous, Jean-Charles. Si on nous appelle au dialogue, on y va. On y a toujours été, tu le sais.

Aujourd'hui, revenons à la raison et ce comportement, aujourd'hui, de dire « les communes, appelez-moi, venez me voir, vous aurez ce que vous voulez ». Ce n'est pas comme que ça marche. Ce sont les élus de la Corse qui doivent décider de l'avenir de la Corse, c'est nous. Aujourd'hui, la majorité, c'est nous ; demain, ce sera peut-être vous. Il n'est pas là le problème, il est qu'aujourd'hui on doit revenir à un cadre qui est un cadre qui a toujours existé. Ce n'est pas le Préfet qui doit aller montrer ce qui faut faire, c'est vous, les intercommunalités, les communes, la Collectivité de Corse, chacun dans ses compétences. On est tous d'accord avec ça.

Alors, ne venez pas nous dire qu'on n'est pas des gens de dialogue. On est des gens de dialogue, on sait qui on est, on sait d'où on vient et on sait surtout où on veut aller et comment on veut y aller.

Pierre, tu as la parole.

M. Pierre GHIONGA

M. le Président, je serai bref. Je ne rentrerai pas dans le débat des relations entre notre Collectivité de Corse et l'État, je ne suis pas assez pointu pour les analyser.

Je vais simplement regretter, je pense qu'on va faire la même erreur avec le PTIC qu'avec le PEI, c'est-à-dire qu'on va transformer des fonds exceptionnels en une ligne supplémentaire de financement de tous nos programmes. A mon avis, c'est ça l'erreur.

Je pense qu'il faut que nous choisissons trois de nos compétences, pas les compétences de l'État, je ne parlerai pas de la santé, par exemple, sur laquelle je milite pour une rénovation de tous nos hôpitaux, c'est la compétence de l'État. Choisissons 4 domaines et mettons le paquet là-dessus. Je cite par exemple les transports intérieurs (route, train, vélo...), choisissons les déchets, choisissons l'environnement. On parlait de la stratégie territoriale d'aires marines protégées. Il nous faut des moyens pour acheter des bateaux. Choisissons cela et mettons le paquet là-dessus pendant 5 ans pour rattraper ce retard. Les autres, les CPER, les fonds européens, c'est normal, toutes les régions l'ont. Nous, on a besoin d'un rattrapage.

Donc, choisissons quatre points et mettons le paquet là-dessus. C'est l'erreur qu'on a faite pour le PEI. Le PEI, il ne fallait pas l'accepter. J'avais dit à l'époque « dites à l'Etat de nous faire la route Bastia/Ajaccio, qu'ils se démerdent avec leur argent et qu'ils ne nous mettent pas dedans », parce qu'après, on sait très bien qu'il mise aussi sur le fait qu'on n'a pas d'argent à mettre. Il ne faut pas que ça se fasse, on le sait très bien.

Donc, choisissons quatre points et essayons de mettre le paquet là-dessus. Voilà, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Tous les groupes ont épuisé leur temps de parole avec une petite tolérance. Le Président répond et après, on examine les amendements, soit en commission, soit en session, on décidera.

Le Président SIMEONI

Merci à chacune et à chacun pour ces interventions. On va aller en commission pour essayer de discuter sur les amendements.

Je voudrais concentrer mon propos en réponse à chacune et à chacun d'entre vous sur ce qui me paraît être essentiel par rapport au PTIC et limiter ma réponse sur ce point.

Vous dire aussi que, avant cela, pour répondre, savoir qui je suis ou qui nous sommes, d'où nous venons et où nous voulons aller. Je crois que nous l'avons dit, nous l'avons expliqué, dit et répété devant les Corses, si tant est qu'il ait pu y avoir une incompréhension dans la façon dont vous avez perçu tout ou partie de mes propos, notamment lors de la conférence, je pense que ce que j'ai dit ce matin et hier à ViaStella, et ce que j'avais dit d'ailleurs pendant la conférence est de nature à dissiper toutes vos inquiétudes, si tant est qu'elles aient été avérées. Je suis un homme de paix, un homme de dialogue, tous mes engagements, depuis que j'ai un engagement significatif en politique, ont été pour essayer de construire la paix et pour essayer de faire que notre peuple retrouve sereinement, pleinement l'exercice de ses droits et pour construire une société qui soit une société de dialogue, de tolérance et di fratellanza. Je crois que c'est clair.

Ce qui est clair aussi, c'est que nous ne sommes pas des gens de renoncement. Nous ne pouvons pas renoncer à ce que nous sommes fondamentalement et à ce qui a fait que depuis des décennies, des femmes et des hommes avant nous, aujourd'hui, après nous, si la lutte doit continuer, se sont engagés au nom d'un idéal ; un idéal que nous portons et que nous continuerons à porter de façon irréductible, selon des modalités différentes, quelquefois selon que nous soyons simple militants ou militantes, responsables élus et a fortiori aujourd'hui aux responsabilités pour diriger et prendre les décisions qui impliquent la Corse tout entière. Nous le faisons avec le sens des responsabilités que la situation commande, je le fais avec la volonté non pas de faire plaisir à mon électorat ou à ma

famille politique, mais essayer de faire les meilleurs choix pour tous les Corses, quelles que soient leurs opinions.

Ceci étant précisé, je reviens un instant sur ce qui me paraît être le vrai enjeu.

Aujourd'hui, il y a 2 risques dont il faut se méfier de la même façon. D'un côté, valider la méthode qui est en train d'être privilégiée par l'Etat, et qui me semble être une régression par rapport à ce que notre statut, y compris depuis 1982, ou depuis 2002 organise. Un risque par rapport à notre statut, mais un risque aussi par rapport à l'efficacité de la démarche qui est devant nous.

Il y a donc le risque de valider cette façon de faire. Et de l'autre, ça a été présenté de façon caricaturale, il y aurait un autre risque, c'est celui de dire que la Collectivité de Corse doit avoir le monopole de la décision pour ce qui concerne les projets à valider. Pas du tout ! Il n'a jamais été dans les intentions du Conseil exécutif, au contraire, et vous le trouverez écrit en toutes lettres, il n'a jamais été dans les intentions du Conseil exécutif de dire que les communes, les intercommunalités, les porteurs de projets doivent être exclus de la réflexion, de la discussion et même de la décision et de sa mise en œuvre. Au contraire, parmi les deux premières préconisations, vous trouverez écrit en toutes lettres qu'il faut organiser une comitologie, des procédures, une façon de fonctionner qui permette à chacune et à chacun, quel que soit le niveau de collectivité, quel que soit le niveau de maître d'ouvrage, de pouvoir porter son projet et de pouvoir expliquer pourquoi il a vocation à être retenu.

Donc, pour reprendre les termes qui ont été employés par Mme MARIOTTI, par exemple, non, il n'y a pas un rôle suprême de la Collectivité de Corse. Ou pour reprendre Jean-Charles, même s'il a atténué, on ne peut pas considérer que celui qui paye, qu'il s'agisse de l'Etat ou qu'il s'agisse de la Collectivité de Corse, décide et décide seul. L'exemple donné par Hyacinthe VANNI le démontre. Simplement, à un moment donné, il y a un règlement, par exemple un règlement des aides aux communes, les projets sont portés par les communes qui ont pleine et totale souveraineté pour le faire. Ensuite, ils sont validés et les communes les mettent en œuvre.

Ceci étant précisé, il est très important de dire que la façon dont sont abordées aujourd'hui des choses du côté du représentant de l'Etat est en régression, y compris par rapport à la lettre du préfet ROBINE, le 15 juin 2020. Le 15 juin 2020, le préfet ROBINE, lorsqu'il m'écrivait à propos du PTIC, la chose suivante : *« il m'apparaît également utile de vous confirmer, s'agissant du futur plan de transformation et d'investissement pour la Corse annoncé par le Premier Ministre dans son discours prononcé à Bastia le 3 juillet 2019, que sa préparation conjointe par nos services repose sur l'établissement d'une liste de décisions et d'axes stratégiques devant s'articuler avec les orientations des autres programmes contractuels en cours d'élaboration, CPER et programmes opérationnels communautaires »*.

Donc, la position de l'Etat et de son représentant en juin 2020, c'est bien de dire : il doit y avoir une préparation conjointe, je me tourne notamment vers Mme BOZZI, entre l'Etat et la Collectivité de Corse pour élaborer une liste de projets et définir des axes stratégiques articulés avec les autres programmes.

Donc, cette position est tout à fait différente de celle que vous avez reprise à votre compte, mais peut-être que la présentation était trop abrupte. Vous avez dit dans votre propos « il n'y a pas de codécision et c'est directement entre l'Etat et chacune des collectivités locales qui portent un projet.

Si on entérine cette façon de faire, on est précisément dans la logique du saupoudrage. On ne pourra pas avoir de vision globale de l'utilité du programme de transformation et d'investissement de la Corse. Donc, il faut trouver un équilibre qui passe à notre avis, c'est notre proposition, par premièrement, une codécision type COREPA pour le PEI. C'est la règle depuis 20 ans et c'est aussi, je le répète, la compétence de la Collectivité de Corse et non pas de la majorité actuelle, ce n'est pas la compétence du Conseil exécutif actuel, c'est la compétence de la Collectivité de Corse que de penser et d'organiser l'aménagement et le développement économique de la Corse tout entière avec des cadres.

Le PADDUC ne vous convient pas, mais il n'y a pas que le PADDUC, il y a tous les autres documents et toutes les autres décisions que nous devons prendre.

Est-ce que ça doit se traduire par une hégémonie de la Collectivité de Corse ? Non, pas du tout. Chaque commune et chaque intercommunalité, dans le cadre des intérêts qu'elle défend, a vocation à définir des projets, à les porter, à les présenter et puis, il faut qu'on mette en place le dispositif qui va nous permettre de nous assurer qu'il y a une cohérence d'ensemble dans la démarche et ce d'autant mieux, Pierre l'a dit, que cette enveloppe va se consommer très vite. Les axes que nous avons fait figurer, je crois que là aussi il y a eu peut-être un déficit d'explication de notre part, ce n'est pas pour dire forcément que tous ces axes doivent être pris en compte. C'est pour montrer qu'il y a un certain nombre d'axes dans lequel on a un retard infrastructurel, il y en a d'autres où on a un retard infrastructurel qui ne sont pas cités, il n'y avait pas d'intention maligne d'écarter par exemple les domaines de compétences des intercos.

Je ne suis pas du tout hostile à ce qu'au terme de la discussion, une fois qu'on a listé 20 axes dans lesquels on a un retard infrastructurel, on dise qu'on en retient que 4 avec les projets y afférant dans le cadre du PTIC.

A ce moment-là, se posera à nous la difficulté de dire dans les d'autres domaines, ceux qui ne sont pas pris en compte par le PTIC, comment on intervient, selon quelle procédure et selon quel calendrier.

A mon avis, c'est celui-là le travail qu'on doit faire.

Un dernier mot, si on n'a pas des critères objectifs qui s'appliquent à tous les projets portés, vous savez très bien qu'on va se retrouver dans un risque d'illisibilité, d'iniquité qui ne sera peut-être même pas avéré, mais qui à un moment donné, parce que tout le monde ne pourra pas être pris, donnera lieu à une incompréhension et à une frustration.

Je pense que ce rapport permet de cadrer les choses. Les principes que je viens d'énumérer me semblent être importants, voire très importants. Je vous propose que nous examinions en commission les différents amendements et que nous revenions en séance pour voter sur la délibération amendée ou pas qui sera mise au vote de l'Assemblée de Corse.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président.

Je propose, si la présidente de la commission le veut bien, de réunir la commission.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Ce qui a été décidé, c'est que les attachés restent sur Teams, les élus qui sont en Teams, seront en communication aussi et les commissaires présents et représentants de l'exécutif seront dans la salle 2.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Tout le monde a été destinataire des amendements sur vos tablettes.

M. Petr'Antone TOMASI

Président, juste une précision, est-ce que nous suspendons ou est-ce que nous nous mettons en configuration de pouvoir continuer nos travaux en même temps ? Je pense que la seconde option, nonobstant les impératifs sanitaires, s'il faut suspendre quelques instants, nous permettraient quand même d'avancer.

M. Hyacinthe VANNI

On fait le point. Des commissaires vont en salle 2, les commissaires qui sont en Teams vont être connectés à la commission et les autres restent ici et on regarde si on peut continuer, si on a le quorum.

Suspension à 17 h 55 et reprise à 18 h 47.

M. Hyacinthe VANNI

Nous allons passer des dossiers en attendant que les amendements soient rédigés.

M. Jean BIANCUCCI va nous présenter le rapport n° 001.

Vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

ACCUNCIAMENTU E SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

*** Raportu n° 001 : Approvazioni di u prughjettu è di a cunvenzioni pluriannuali d'arnuvamentu Urbanu di a « Cité des Lacs, des Arbres et des Monts » di a Cità di Bastia**

*** Rapport n° 001 : Approbation du projet et de la convention pluriannuelle de renouvellement Urbain de la Cité des Lacs, des Arbres et des Monts de la commune de Bastia**

M. Jean BIANCUCCI

Il s'agit de l'approbation du projet et de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de la « cité des lacs, des arbres et des monts » de la commune de Bastia.

Vous avez un dossier très épais, c'est surtout les annexes qui vous permettent d'apprécier l'importance du dossier. Je crois que, pour ceux qui en ont pris connaissance, ils peuvent être persuadés de la nécessité de faire.

C'est la seule commune de la CAB qui comporte 2 quartiers prioritaires et qui a engagé une politique de la ville. Ces quartiers représentent 23 % de la population totale, soit 10 400 habitants, c'est dire !

Ce projet est cadré dans la stratégie de renouvellement urbain de la Ville de Bastia. Vous avez les éléments du diagnostic, il s'agit de 23 bâtiments, 746 logements locatifs sociaux construits entre 1965 et 1971 par l'Office public d'habitat de la Corse.

Ces quartiers sont un peu excentrés par rapport au centre-ville, à peu près à 4 kilomètres du centre-ville. Ce que l'on peut dire sur ces logements, c'est qu'il y a une occupation de très longue durée puisque 30 % des ménages occupent leur logement depuis plus de 30 ans.

Je vais passer sur les détails. Je vais en venir aux objectifs du NPRU.

Premièrement, améliorer le quotidien des usagers du quartier, ouvrir le quartier sur l'extérieur, valoriser le quartier, ses habitants, ses commerçants et son image, promouvoir l'insertion, redonner au paysage toute sa place et tout son sens, apaiser les relations et rétablir les connections, placer l'habitant au centre du changement, innover et moderniser.

Voilà les objectifs déclinés.

Il y a aussi 2 objectifs que l'on peut qualifier d'excellence :

Un travail de mémoire lié à la richesse des habitants du quartier.

Deuxième objectif d'excellence, la place du végétal lié aux qualités naturelles du site.

Les enjeux, je peux y revenir, il s'agit de recomposer la façade urbaine et l'activité économique le long de la route dite « royale », offrir un parc urbain, favoriser les mobilités actives et alternatives, programmer un équipement de proximité, redéfinir les domanialités publiques privées et optimiser le stationnement, requalifier le seuil des bâtiments, les pieds d'immeubles, les entresols, réhabiliter l'habitat.

Il s'agit aussi de la reconstitution du patrimoine de l'office. Je crois que je vous ai tout dit.

Un financement a été prévu. Le total du financement, tout d'abord en ce qui concerne la construction de 33... Ecoutez, je vous renvoie au tableau, parce que si je fais une lecture des chiffres que vous avez dans les tableaux, ça va lasser tout le monde.

Il s'agit donc d'un projet de renouvellement urbain de la « cité des lacs, des arbres et des monts » de la commune de Bastia.

Les contributions au total se montent à 44 834 062,92 €.

Les prêts sur ce montant sont de 8 224 447,71 €.

Vous avez suffisamment d'éléments à partir de la page 7, en annexe, pour apprécier la nécessité de faire.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Il y a un avis de la commission des finances. Est-ce qu'on peut en donner la conclusion ?

Mme Anne TOMASI

Favorable.

Le Président TALAMONI

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur ce rapport ?
M. MONDOLONI a demandé la parole, vous l'avez.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président.

Nous ne partageons pas l'analyse du Conseil exécutif, mais alors pas du tout sur ce sujet.

M. BIANCUCCI nous présente en effet un parc de 746 logements qui ont été construits il y a bientôt 50 ans et qui sont en conséquence de véritables passoires thermiques.

Nous pensons pour notre part que le choix qui aurait dû s'opérer, c'était davantage de la rénovation que de la démolition. En l'état, on démolit une centaine de logements, on intervient fortement sur les extérieurs et on réhabilite à minima les 642 autres logements.

Nous pensons que c'est une mauvaise réponse à un vrai problème. Ce faisant, vous laissez 642 familles dans des logements qui restent inchangés. Du coup, vous faites l'économie de la mixité sociale et pour le coup, vous appauvrissez l'OPH.

On considère qu'il fallait consacrer pour notre part la majorité de ces fonds à la rénovation énergétique.

Vous aurez compris, nous serons contre ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci. Hyacinthe VANNI a la parole.

M. Hyacinthe VANNI

Juste un mot sans alourdir le débat et en allant très vite.

Bien évidemment, au nom de notre groupe, nous allons soutenir ce projet important pour Bastia, pour ses habitants, pour l'Office public de l'habitat de la Corse.

Il s'agit de 23 bâtiments, 746 logements. Je vous invite à aller voir un petit peu dans quel état ils sont. Je pense que ça permettra d'améliorer le quotidien des habitants de ce quartier et surtout de s'ouvrir vers l'extérieur, de faire de ce quartier un quartier qui respire, qui anime et non pas un ghetto abandonné comme il a toujours été jusqu'à aujourd'hui.

En tout cas, c'est un projet structurant pour Bastia, c'est un projet très important pour les gens de ce quartier qui y vivent au quotidien, de façon à ce qu'ils puissent vivre dans des logements dignes de ce nom.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Rosa PROSPERI, vous avez la parole.

Mme Rosa PROSPERI

M. le Président, quelques mots sur ce dossier.

Vous savez, parce que la presse s'en est fait largement l'écho notamment lors de la dernière campagne municipale, que ce projet avait suscité un certain nombre d'inquiétudes bien légitimes pour des familles qui ont fait toute leur vie dans ce quartier-là.

M. le Président de l'Agence d'urbanisme a rappelé qu'il s'agit principalement pour les personnes qui doivent être relogées, de personnes qui vivent depuis plus de 30 ans dans ces logements, qui sont des ménages ou des personnes seules assez âgées. Donc, une légitime inquiétude s'était fait jour lorsque le projet a été envisagé.

Je voudrais intervenir sur 2 points.

Le premier peut sembler anodin, mais j'ai noté dans le rapport interne qui m'a un peu heurtée et qui, de moins point de vue, est de nature également à heurter les habitants de ce quartier.

A la page 3 du rapport, il est indiqué « ce quartier dispose d'atouts qu'il convient de valoriser. Sur le plan économique malgré l'absence de signalétiques des difficultés de stationnement et l'incivisme, le quartier dispose d'un pôle commercial... ». Je considère que le qualificatif d'incivisme n'apporte rien au débat, n'apporte rien au rapport. Il est en revanche de nature à stigmatiser et c'est d'autant plus injuste que l'incivisme n'est pas de mon point de vue plus important à Lupino qu'il ne l'est au centre-ville de Bastia. J'ai toujours habité ou presque le centre-ville de Bastia et je pourrais vous citer des exemples d'incivisme à la pelle.

C'est la raison pour laquelle et je m'excuse de n'avoir pas formalisé cet amendement par écrit, mais notre ordre du jour a été un petit peu bousculé et je ne m'attendais pas à ce que ce dossier soit évoqué cette après-midi.

Donc, je souhaiterais qu'à la page 3 du rapport et également dans la convention pluriannuelle, mais je ne m'attacherai pas à modifier la convention pluriannuelle, parce que c'est le rapport de l'Assemblée de Corse que nous examinons aujourd'hui. Je pense que c'est celui-là qui va sans doute être plus examiné par les habitants de Lupino.

Je souhaiterais donc dans un premier temps que le terme « incivisme » soit retiré du rapport à la page 3.

Deuxième remarque que je qualifierai de sémantique, le rapport indique qu'il s'agit de faire des quartiers sud un pôle urbain secondaire. Pour les mêmes raisons, ce terme de « pôle urbain secondaire », par référence à la ville qui est sans doute le pôle urbain principal, me semble inutile. Ce d'autant que j'ai recherché dans la convention si des éléments d'ordre juridique nécessitaient que ce terme soit employé, pour le dire autrement, si la notion de « pôle urbain secondaire » était qu'une notion particulière en matière d'urbanisme et pour les agences concernées, je ne l'ai pas trouvé.

Je souhaiterais également que ce terme de « pôle urbain secondaire » soit remplacé au bénéfice de « pôle urbain des quartiers sud », si vous en convenez.

Pour le reste, je voudrais faire une seconde remarque qui a trait au relogement des personnes dont les bâtiments vont être démolis. Je le précisais tout à l'heure, ce sont des personnes pour la plupart âgées, ayant fait toute leur vie dans ce quartier et auxquelles vont être proposés d'autres logements. J'ai noté qu'il était annexé au rapport une charte de relogement assez conséquente. On a bien entendu des grandes principes qui sont édictés dans la charte, qui ne sont pas susceptibles de critiques, un peu ce qu'on souhaite : valoriser, favoriser la mixité, prendre en considération les revenus et la situation de ces personnes.

Moi, je souhaiterais qu'il soit vraiment porté une attention toute particulière au relogement. La charte met en œuvre, met sur le devant un certain nombre d'organismes, je les cite, comité de pilotage, comité technique de relogement, cellule de relogement, maîtrise d'œuvre urbaine et sociale. Je ne voudrais pas qu'on mette sur la table une usine à gaz avec un nombre considérable d'organismes et d'acteurs qui ne favoriseraient pas un relogement avec des critères simples.

Aujourd'hui, ces gens ont peur qu'on leur propose un logement trop éloigné de l'endroit où ils ont leur habitude, où ils ont fait leur vie. Ces gens-là, qui ont des revenus pour la plupart très limités, craignent qu'on leur propose un relogement dans un appartement dont le loyer serait plus onéreux. Voilà quelle est la priorité des personnes concernées.

C'est la raison pour laquelle je voudrais que toute l'attention soit attirée sur l'importance de ces critères pour faire droit aux desiderata de ces personnes, ce d'autant qu'on sait que l'office de l'habitat pratique des loyers les moins chers parmi les bailleurs sociaux, que même si la charte de relogement et la convention indiquent que tous les bailleurs sociaux doivent s'engager dans cette démarche, je crains que le relogement repose principalement sur l'office de l'habitat en raison du faible montant de ces loyers. Et que, comme c'est déjà le cas aujourd'hui, la préfecture souhaite que toutes les personnes reconnues en situation Dalo, c'est-à-dire les personnes notamment sans domicile ou en cours d'expulsion, soient relogées également par l'office de l'habitat.

Tous ces éléments me font craindre des difficultés ou des incompréhensions dans la politique de relogement.

Je souhaiterais vraiment mettre le curseur sur cette opération qui me semble excessivement importante.

Voilà les observations que je voulais amener au débat dans le cadre de l'examen de ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci. M. ORLANDI, vous avez la parole.

M. François ORLANDI

Merci, M. le Président.

Je rejoindrai sur ce rapport peut-être les intentions du porteur de projet, cette volonté d'améliorer les conditions de vie des populations qui vivent souvent dans la précarité, dans la difficulté. C'est tout à fait louable.

Cependant, je crois qu'on rate ici l'opportunité d'améliorer les conditions de vie directement dans les logements. On consacre un montant important à ce qui constitue les alentours, les extérieurs de ces quartiers et qui méritent toute l'attention que l'on doit porter aux personnes qui sont en difficulté.

Mais je crois que l'attente aujourd'hui, elle se situe principalement dans les logements. On avait l'opportunité de porter un effort particulier sur cette amélioration proprement dite des logements dans un nombre beaucoup plus important que ce qui est retenu. On s'écarte très certainement de l'objectif que l'on aurait pu s'assigner pour des embellissements, certes intéressants, mais qui peut-être méritaient d'être financés ou en tout cas envisagés dans d'autres cadres. Aussi bien la Collectivité de Corse que tous les intervenants qui peuvent participer à ces financements, avaient l'opportunité en effet de financer ce qui ressemble beaucoup à un aménagement de l'extérieur.

L'important, c'était le lieu où les gens résident et les conditions dans lesquelles les personnes résident aujourd'hui ; conditions qui ne sont pas des conditions dans bien des cas acceptables.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue.

La parole est au Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Brièvement, pour partager nombre d'observations qui ont été faites, rappeler que c'est sûrement frustrant, mais c'est un peu la nature de l'exercice, la Collectivité de Corse intervient comme cofinanceur, mais ce sont des programmes qui sont portés à titre principal, et je me retourne vers les membres de l'opposition qui tout à l'heure rappelaient combien il était important de préserver le périmètre stratégique des communes et des intercommunalités dans le cadre de leurs compétences. Donc, je rappelle que pour l'essentiel ce travail considérable mené sur plusieurs années, relève de la Ville de Bastia et que la Ville de Bastia, je le sais parce que je m'intéresse à ce dossier comme à tous ceux qui sont examinés par le Conseil exécutif de Corse, a consacré beaucoup de son énergie à trouver l'exact équilibre entre les différentes formes d'intervention, avec au cœur des préoccupations, bien sûr, la dimension d'efficacité dans des quartiers où l'exigence de solidarité, de reconstruction du lien social, du développement économique, du sens qu'il convient de donner à l'urbanisation ou à la réorganisation de celle-ci, sont des enjeux majeurs qui souvent n'ont pas été pris à leur exacte mesure historiquement par les différentes politiques publiques.

Donc, je ne voudrais pas que les critiques ou les réserves pour certaines fondées, pour d'autres plus sujettes à débat, mais dans un autre cercle qu'ici, conduisent à occulter ce qui est essentiel.

Ce qui est essentiel c'est qu'aujourd'hui, à travers notamment les financements croisés, le NPNRU, ceux que nous examinons ici, d'une part, et d'autre part, la convention sans précédent que l'Office public de l'habitant vient de conclure avec la Collectivité de Corse, non pas pour Bastia, mais pour l'ensemble des logements sociaux du ressort de l'Office public de l'habitat de la Corse, c'est-à-dire l'ensemble des logements sociaux concernés dans de nombreuses communes. Pour la première fois, il va y avoir une visibilité et une visibilité considérable puisqu'aux financements, au titre de la politique de la ville, vont s'ajouter les financements, 24 M€, au titre de la convention conclue par la Collectivité de Corse au bénéfice de l'OPH.

Donc, nous avons aujourd'hui des moyens financiers considérables, si on y ajoute ceux que nous allons mobiliser, et le souci est partagé (passoire énergétique =

conditions de vie difficiles et budget grever) et c'est encore plus difficile et insupportable dans des familles à faible revenu.

Donc, si on ajoute au PNRU, la convention conclue avec la CdC par l'OPH, plus les fonds que nous allons mobiliser au titre de nouveaux cadres de compensation dans le cadre de la PPE (programmation pluriannuelle pour l'énergie), nous devons monter avec un effet de massification dans les interventions sur les logements qui sont des passoires énergétiques, nous devons passer de quelques dizaines de réalisations aujourd'hui à quelques centaines rapidement, puis à quelques milliers par an. Si nous réussissons à faire tout cela, et là il y a un vrai enjeu de capacité opérationnelle, je pense que nous aurons apporté, la Collectivité de Corse bien sûr, de façon forte, mais également avec les autres intervenants, nous aurons enfin apporté des réponses à la hauteur des enjeux.

Je crois que là on est vraiment dans quelque chose de fondamental, et je crois que globalement le pas qui est franchi aujourd'hui, est un pas important, il reste à en accomplir d'autres, mais les choses sont bien engagées de ce côté-là.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Nous allons soumettre au vote ce rapport. Éventuellement, de façon à ce qu'il ne puisse y avoir qu'un seul vote, est-ce qu'on peut intégrer les propositions d'amendement de Rosa PROSPERI ?

M. Jean BIANCUCCI

Je pense, oui.

Le Président TALAMONI

Très bien, tout le monde les a entendus, on considère que les amendements proposés par Rosa PROSPERI sont intégrés au rapport et on ne vote qu'une fois.

Donc, je vais appeler les Présidents de groupes et ils vont me dire comment votent les membres de leur groupe.

M. Hyacinthe VANNI

Je vais d'abord signaler que Juliette PONZEVERA ne participera pas au vote, elle est absente.

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent, votent **POUR** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI,

Julien PAOLINI, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI.

M. Petr'Antone TOMASI

Pour le groupe « Corsica Libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI,

Mme Anne TOMASI

Per u Partitu di a Nazione Corsa : Jeanne STROMBONI, Paul MINICONI, Pierre POLI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Julia TIBERI, Joseph PUCCI, François BERNARDI, Anne TOMASI, **vutemu à prò.**

M. Jean-Martin MONDOLONI

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » : Christelle COMBETTE Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Camille de ROCCA SERRA, Jean-Martin MONDOLONI, votons **CONTRE.**

M. François ORLANDI

Pour les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine RIERA, Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI, François ORLANDI, votons **CONTRE.**

M. Valérie BOZZI

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI : **POUR.**

Le Président TALAMONI

Merci.

Le rapport est ADOPTE.²

(Contre : 16 ; Pour : 46 ; Absent : 1 Mme Juliette PONZEVERA).

² Délibération N° 21/002 AC

Le secrétariat général me précise que normalement nous devrions terminer à 19 h 30, pour les raisons sanitaires que vous connaissez, compte tenu du fait qu'il y a eu une suspension de séance qui peut nous permettre de grignoter encore quelques minutes, on peut aller au maximum jusqu'à 20 h. Il faut vraiment interrompre nos travaux à 20 h, question de sécurité.

Donc, nous sommes dans l'attente des amendements concernant le PTIC qui sont au tirage. Dans cette attente, nous pouvons essayer de faire passer les rapports concernant les ressources humaines et c'est le Président du Conseil exécutif qui peut éventuellement nous présenter le rapport 406.

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

* **Raportu n° 406 : Istituzione di un Mediatore territoriale di a Cullettività di Corsica.**

* **Rapport n° 406 : Mise en place d'un Médiateur territorial de la Collectivité de Corse.**

Le Président TALAMONI

M. le Président, vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

La mise à place d'un médiateur territorial s'inscrit dans notre souhait partagé de construire une administration moderne en lien avec les attentes des usagers.

Je rappelle que cette institution est prévue par une loi et que son institution est facultative. Donc, je vous propose d'user de la faculté qui est reconnue, de mettre en place un médiateur.

La saisine du médiateur, je vous le rappelle, est gratuite, il y a un certain nombre de principes de médiation qui sont fixés dans la loi, et notamment que la saisine du médiateur territorial interrompt les délais de recours contentieux, qu'il ne peut être saisi d'un différend dès lors que le litige est porté devant une juridiction ou a fait l'objet d'un jugement définitif.

Donc, c'est en amont d'un éventuel contentieux que se situe son intervention.

On peut définir ou restreindre le champ des interventions du médiateur, je vous propose que soient inclus, dans son périmètre, les conflits ou différends, y compris avec la Collectivité de Corse et les agences et offices.

Je vous rappelle que la loi prévoit que le médiateur ne peut être ni un élu, ni un fonctionnaire de la Collectivité de Corse, et bien sûr pour lui permettre de jouer pleinement son rôle, il bénéficiera de moyens humains et logistiques qui sont définis dans le rapport.

Donc, je vous demande la création de cet organe. Reste à savoir qui acceptera d'exercer cette mission non rémunérée et extrêmement lourde, vu l'ampleur et la fréquence des litiges, ou des critiques, ou des interrogations, notamment conférer les interventions, par exemple dans des émissions radiophoniques, ou le nombre de courriers qui sont reçus, je pense qu'il y aura un volume de travail important. Mais quand on crée plus de droits, on crée nécessairement plus de contentieux.

Donc, je pense que l'institution de ce médiateur, permettra d'offrir aux administrés, aux usagers et aux Corses un interlocuteur, notamment pour accélérer le traitement et le règlement des éventuels différends qui peuvent naître à l'occasion de l'activité de la Collectivité de Corse.

Le Président TALAMONI

Merci M. le Président de l'Exécutif. Donc y a-t-il des demandes de prises de parole ? Non, donc nous allons voter sur ce rapport.

Donc, je vais demander au Président VANNI comment votent les membres du groupe « Femu a Corsica ».

M. Hyacinthe VANNI

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent, votent **POUR** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI.

M. Petr'Antone TOMASI

Les élus du groupe « Corsica Libera » présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI,

Mme Anne TOMASI

Per u Partitu di a Nazione Corsa : Jeanne STROMBONI, Paul MINICONI, Pierre POLI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Julia TIBERI, Joseph PUCCI, François BERNARDI, Anne TOMASI, **vutemu à prò.**

M. Jean-Martin MONDOLONI

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » : Christelle COMBETTE Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Camille de ROCCA SERRA, Jean-Martin MONDOLONI, votons **POUR.**

M. François ORLANDI

Pour les membres du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine RIERA, Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI, François ORLANDI, votons **POUR.**

M. Valérie BOZZI

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI : **POUR.**

Le Président TALAMONI

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité³.

L'Assemblée de Corse vient d'instituer un médiateur territorial de la Collectivité de Corse. Avà ci voleà truvà lu...

Jean-Michel FRATICELLI, peut-être, non ?

Le Président SIMEONI

Dopu ci vole à truvà un rimpiazzante pè Jean-Michel FRATICELLI...

Le Président TALAMONI

Esattamente !

Rapport suivant :

* **Raportu n° 006 : Internalizzazione di i competenze di a gestione di i fureste - Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica.**

³ Délibération N° 21/003 AC

* **Rapport n° 006** : Internalisation des compétences liées à la gestion forestière
 - Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse.

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

C'est un dossier important qui est transverse et qui concerne plusieurs champs de compétences de la Collectivité de Corse, notamment plusieurs conseillers exécutifs.

Je vous rappelle brièvement le contexte.

La loi du 22 janvier 2002 a transféré à la Collectivité Territoriale de Corse à l'époque, la propriété des forêts qui appartenaient à l'État. C'est un fait inédit en matière de domanialité forestière. Néanmoins, la loi a continué de maintenir ces massifs dans le droit commun forestier.

Désormais, la Collectivité de Corse est maître de la définition des orientations stratégiques à appliquer dans les forêts. Tandis que l'ONF conserve à titre exclusif notamment la compétence de la surveillance du foncier, de la commercialisation des bois, ainsi que la rédaction des plans de gestion.

La Collectivité de Corse, en sa qualité de propriétaire, assure également la maîtrise d'ouvrage de tous les travaux à réaliser dans ses forêts.

Initialement, il y a eu dans un premier temps une délégation de service public confiée à l'Office national des forêts, aux fins d'assurer la continuité de la gestion forestière, une délégation de service public qui est venue à expiration en 2016.

À l'époque s'est posé un problème juridique dans la mesure où il n'était plus possible, mutatis mutandis, c'est un petit peu la même difficulté juridique que dans les eaux d'Orezza, il n'était plus possible de repartir sur un contrat de délégation de service public.

Donc, à l'époque en accord avec le contrôle de légalité, nous sommes partis sur une procédure de marché public avec des prestations globalement identiques à celles qui étaient mises en œuvre dans le cadre de la délégation de service public initiale, mais pour des prestations relevant d'un marché concurrentiel sur lequel interviennent également des sociétés privées.

L'Office national des forêts a été attributaire de ce marché et y a consacré les mêmes moyens humains qu'initialement, qui donc ont été mis à disposition dans le cadre de l'exécution de ce marché public.

Parallèlement et sur le fond, l'Assemblée de Corse a approuvé la délibération du 30 septembre 2016 qui fixe notamment les objectifs concernant la stratégie à appliquer dans les forêts territoriales.

La situation est la suivante : le marché conclu avec l'ONF pour la sylviculture et l'entretien du domaine forestier se termine le 28 février 2021.

Donc, il y avait, bien sûr, à la fois une interrogation du côté de la Collectivité de Corse pour savoir comment et sous quelle forme juridique nous allions continuer à mettre en œuvre ces prestations qui sont indispensables, et il y avait également une interrogation forte au plan social interne à l'ONF de la part des personnels affectés à, dans un premier temps l'exécution de la délégation de service public, jusqu'à 2016, dans un deuxième temps l'exécution du marché public.

Alors, nous avons travaillé sur différentes options. Je vous rappelle que le marché public, qui expire fin février, est d'une durée d'un an reconductible trois fois, ce que nous venons de faire, et qu'il a un montant hors taxe annuel de 1,7 M€.

Nous avons étudié les différentes alternatives de gestion, soit déléguée, soit en régie, soit une reconduction d'un marché public. Et, il s'est avéré qu'opérationnellement, au bénéfice des activités de sylviculture, de l'entretien du domaine forestier, mais également de l'émergence d'une véritable politique de la forêt portée par la Collectivité de Corse, l'internalisation des missions était l'option qui est apparue la plus judicieuse.

Je vous rappelle qu'indépendamment du fait que cette évolution était en germe par la loi de 2002, qui avait transféré la domanialité à la Collectivité de Corse, elle est également renforcée en son bien-fondé par l'évolution institutionnelle avec la fusion des trois collectivités, puisque nous avons également intégré désormais dans notre organigramme et au plan opérationnel, par exemple les FORSAP, ce qui nous a conduit à construire une direction de la forêt et de la prévention des incendies ; étant précisé que nous avons également d'autres services importants, je pense par exemple à la pépinière de Castelluccio qui sont rattachés à cette direction.

Au-delà des aspects techniques et juridiques, cette perspective d'internalisation des missions prend donc une dimension stratégique, car la Collectivité de Corse disposera, en ajoutant à ces personnels actuels, un réseau d'agents compétents et expérimentés, connaissant parfaitement les massifs forestiers, elle renforcera sa capacité d'intervention sur le terrain.

Restait la dimension sociale de cette intégration projetée, les personnels de l'ONF ont bien sûr, un certain nombre de droits acquis par rapport à leur statut. Il y a eu un travail extrêmement fin au plan technique qui a été construit, en concertation entre les services de la Collectivité de Corse, sous l'autorité de la DGS et du DGA en charge des ressources humaines, dans la concertation avec la direction et avec les ouvriers et salariés

de l'ONF ayant vocation à intégrer la Collectivité de Corse, représentés et assistés par leur syndicat, le STC.

Et donc, nous sommes arrivés à un point d'équilibre qui est une intégration qui permettra également de préserver l'ensemble de la cohérence du statut de la fonction publique territoriale et des personnels qui sont, d'ores et déjà, partis dans notre administration.

Alors, il y aura bien sûr une internalisation avec une répartition des tâches entre, d'une part, les personnels intégrés qui reprendront les missions de sylviculture et d'entretien du domaine forestier, qu'ils exerçaient dans le cadre du marché public initial, les forestiers-sapeurs, en subsidiarité de leurs missions de prévention des incendies, et enfin, chaque fois que la technicité du marché le requerra et que ce choix sera plus intéressant pour la Collectivité de Corse, des entreprises privées dans le cadre de la commande publique.

La structuration organisationnelle vous est présentée dans le tableau et dans le rapport.

Je précise qu'il s'agit donc de créer, pour permettre cette intégration, 21 postes de sylviculteurs, 10 postes d'encadrants de proximité, 4 postes de conducteur de travaux, qui seront intégrés dans notre organigramme global.

Que les équipes seront réparties, bien sûr, en cohérence avec l'ensemble du déploiement de notre dispositif sur le terrain et avec les besoins des forêts territoriales.

Et, je vous précise enfin, et c'est important, que le coût financier annuel total des recrutements est estimé à 1 435 000 €, soit environ 300 000 € de moins que le coût annuel du marché public.

Donc, cette intégration nous permet de nous renforcer au plan stratégique opérationnel, elle se fait dans des conditions plus que satisfaisantes au plan social, et enfin elle est génératrice d'une économie pour la Collectivité de Corse.

Je pense donc la solution qui vous est proposée est objectivement la meilleure que nous pouvions trouver.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ? M. LACOMBE, vous avez la parole.

M. Xavier LACOMBE

Merci, M. le Président.

Très rapidement, je suis déjà intervenu en commission.

Effectivement, comme vous l'avez démontré, M. le Président de l'Exécutif, c'est certainement la meilleure solution et nous l'approuvons, tant sur le plan social qu'en termes de compétences, puisqu'il y a l'intégration de 21 sylviculteurs, avec leurs compétences et leur savoir-faire, qui seront au service de la forêt de la Corse.

Ceci dit, 1 435 000 €, le coût estimé, c'est une estimation. Moi j'ai essayé de faire un petit calcul, je pense que l'on devrait être au-dessus, mais je ne vais pas rentrer dans une bataille de chiffres, ça ferait par agent, en moyenne, 41 000 € annuels charges comprises, donc je ne vois pas comment ça peut être moins, mais un gain de 270 000 € par rapport au marché.

Alors là-dessus, je suis intervenu en commission, j'en avais fait la demande, je crois que l'on n'a pas aujourd'hui les réponses. Seulement, ces 35 personnels, aujourd'hui il faut les habiller, il faut les équiper, il faut des véhicules, il y a des frais de structures.

Donc, tout cela n'a pas été pris en compte et quand on additionne, ça ne m'a pas été précisé, je l'avais demandé, peut-être que ça a été pris en compte, mais si on additionne les frais annexes de mise en service, bien sûr je pense que la Collectivité de Corse ne fera pas de bénéfices. Et le différentiel, je pense, puisque nous sommes au moment de voter le DOB, demain peut-être, mais surtout le budget le mois prochain, je pense qu'il y aura des charges de personnels à inscrire en plus.

Mais sur le principe, nous voterons ce rapport, bien évidemment, qui sur le plan social et technique a un fort potentiel.

Le Président TALAMONI

Merci. Pierre GHIONGA vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

Président, une précision.

Je ne suis pas trop au courant de la procédure : si j'ai bien compris, quand on va faire une piste forestière, est-ce maintenant on est soumis à faire un marché ou non ? Ou c'est un autre service qui pourra le faire ? Je n'ai pas saisi.

Le Président TALAMONI

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prises de parole ? Non, donc M. le Président du Conseil exécutif, vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Pour répondre d'abord à Xavier LACOMBE et ensuite à Pierre GHIONGA.

Pour répondre à Xavier LACOMBE, il y aura certainement, de toute façon un effet cliquet, une progression, on sait que les chiffres sont X au temps T et puis après il y a une augmentation de la masse salariale.

Après, comme vous l'avez dit, premièrement : avait-on vraiment le choix ? Je pense qu'on n'a pas le choix, l'esprit de la loi, il est que la Corse reprenne pleinement la compétence sur la gestion de son massif forestier, et dès lors qu'elle a la compétence, c'est par définition une nature qui relève du service public, en tout cas pour les activités qui sont concernées, et à mon avis il fallait le faire.

Deuxièmement, si on avait choisi de ne pas aller vers cela, il aurait fallu aller vers la reconduction de marché public, avec un allotissement, avec bien sûr comme dans tout marché public, une part d'incertitude, qui aurait pu conduire certainement des entreprises privées à se positionner, mais des entreprises privées avec peut-être des prestations moins satisfaisantes, avec un risque de salariés qui ne seraient pas au même niveau d'exigence sociale, etc.

Donc, le choix que l'on a fait, je pense, c'est globalement le bon choix.

Après, sur ce genre de travaux, on aura vocation à intervenir en interne, bien sûr, sauf si derrière, à un moment donné, il y a des travaux d'une certaine technicité, etc., qui nécessitent des intervenants extérieurs.

Le Président TALAMONI

Merci. Nous allons mettre ce rapport aux voix. Je vais demander donc à Hyacinthe VANNI comment votent les membres de son groupe.

M. Hyacinthe VANNI

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent, votent **POUR** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique

ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI.

M. Petr'Antone TOMASI

Les membres du groupe « Corsica Libera » présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI,

Mme Anne TOMASI

Per u Partitu di a Nazione Corsa, l'eletti : Jeanne STROMBONI, Paul MINICONI, Pierre POLI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Julia TIBERI, Joseph PUCCI, François BERNARDI, Anne TOMASI, **vutemu à prò.**

Mme Marie-Anne PIERI

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » : Christelle COMBETTE Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA et Marie-Anne PIERI votons **POUR.**

M. François ORLANDI

Pour les membres du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine RIERA, Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI, François ORLANDI, votons **POUR.**

M. Valérie BOZZI

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI : **POUR.**

Le Président TALAMONI

Le rapport (N° 006) est ADOPTE à l'unanimité⁴.

⁴ Délibération N° 21/004 AC

Le rapport suivant :

* **Raportu n° 008** : **Mudificazione di u listinu di l'effettivi di a Cullittività di Corsica.**

* **Rapport n° 008** : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse.

M. le Président du Conseil exécutif, vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Il s'agit de trois postes : un poste pour permettre la nomination d'un agent lauréat de concours relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, le cadre d'emplois occupé par cet agent jusqu'alors ayant vocation à être supprimé après sa titularisation ; ensuite un poste relevant du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux afin de permettre l'intégration d'un agent suite à un détachement de longue durée dans nos services ; et enfin la création un poste de conseiller cinéma et audiovisuel, relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Le Président TALAMONI

Merci, l'avis de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

A prò, O sgiò Presidente.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Il n'y en pas. Donc, je mets ce rapport aux voix et demande à Hyacinthe VANNI comment votent les membres du groupe « Femu a Corsica ».

M. Hyacinthe VANNI

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent, votent **POUR** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI.

M. Petr'Antone TOMASI

Les élus du groupe « Corsica Libera » présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI,

Mme Anne TOMASI

Per u Partitu di a Nazione Corsa : Jeanne STROMBONI, Paul MINICONI, Pierre POLI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Julia TIBERI, Joseph PUCCI, François BERNARDI, Anne TOMASI, nous votons **POUR**.

Mme Marie-Anne PIERI

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » : Christelle COMBETTE Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA et Marie-Anne PIERI votons **POUR**.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Pour les membres du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine RIERA, Antoine POLI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI : votons **POUR**.

M. Valérie BOZZI

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica », Isabelle FELICCIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI : **POUR**.

Le Président TALAMONI

Le rapport (N°008) est ADOPTE à l'unanimité⁵.

Alors, on me dit que les amendements PTIC sont pratiquement prêts.

Un seul amendement est consensuel et pourra donc être intégré au rapport éventuellement, si personne ne s'y oppose, et donc faire l'objet d'un seul vote avec le rapport.

Pour les 6 autres amendements, il faudra un vote. Donc, on pourra voter par groupe, mais il va falloir voter 6 fois, plus ensuite le rapport.

⁵ Délibération N° 21/005 AC

Voilà, nous attendons le tirage, qui ne devrait pas tarder, de manière à ce que nous puissions essayer de passer ce rapport avant de nous quitter ce soir.

Je demande au Secrétariat général de se renseigner sur l'état des copies.

On me dit qu'il y aurait trois amendements consensuels, acceptons-en l'augure.

L'arrivée des amendements est imminente.

Nous avons quelques minutes de travail et nous suspendons la séance.

Nous avons les amendements devant les yeux. On m'a dit qu'il y avait plusieurs amendements consensuels, quels sont-ils ?

Mme Nadine NIVAGGIONI

Il y a l'amendement n° 1, l'amendement n° 2 et l'amendement n° 3 qui a fait l'objet d'un sous-amendement, mais qui est partagé.

Le Président TALAMONI

Les amendements 1, 2 et 3 sont consensuels, d'accord, on les mets de côté et on les intègre directement au rapport et on les votera en même temps que le rapport.

Maintenant il faut voir les autres, ceux qui ne sont pas consensuels, c'est-à-dire les suivants, nous sommes bien d'accord ? Parce que comme je n'étais pas lorsque vous avez commencé à examiner ce rapport, je ne voudrais passer à côté de quelque chose.

Maintenant, Mme la Présidente, on regarde l'amendement n° 4, l'amendement n° 5, l'amendement n° 6, l'amendement n° 7, ceux-là ne sont pas consensuels, il va falloir un vote. On est bien d'accord ? Est-ce que c'est bien cela, Mme la Présidente ?

Mme Nadine NIVAGGIONI

Un instant parce qu'on me dit que, comme il y a eu une non-participation de « Per l'Avvene », les deux premiers ne sont pas consensuels.

Le Président TALAMONI

Donc finalement, c'est bien ça, il n'y en a qu'un ? C'est le n° 3.

Donc, le n° 3 on va le mettre de côté et nous allons donc voter chaque amendement et nous sauterons le n° 3, et ensuite nous voterons le rapport amendé ou pas. On va faire cela.

Alors sur les modalités de vote, je me suis entretenu avec le Secrétariat général, nous allons voter par groupe selon les modalités maintenant habituelles.

Sauf que pour aller plus vite, ce que nous pouvons faire, c'est la première fois, pour le premier vote, pour l'amendement n° 1, le Président de groupe donnera le nom de tous les élus qui voteront, mais pour les amendements suivants, il se contentera de dire : « tous les élus du groupe votent... ». Ensuite, pour le vote du rapport lui-même, on récapitulera quand même les élus par mesure de sécurité.

Voilà les modalités dont nous sommes convenus avec le Secrétariat général.

M. LACOMBE, vous avez la parole.

M. Xavier LACOMBE

Très rapidement, de manière à ce qu'il n'y ait pas de confusion, puisque dans la chronologie, il y a eu un petit changement, tout simplement juste préciser l'amendement et le groupe qui le présente, pour qu'il n'y ait pas de confusion.

Le Président TALAMONI

D'accord.

Alors, **amendement n° 1 déposé le Conseil exécutif de Corse.**

Nous allons voter sur cet amendement, nous n'allons pas demander de présenter l'amendement puisque tout cela a été fait en commission. Je vais demander à Hyacinthe VANNI ce que font les membres de son groupe, et il va citer les membres du groupe.

Je vais demander donc à Hyacinthe VANNI comment votent les membres de son groupe.

M. Hyacinthe VANNI

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent, votent **POUR** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI.

M. Petr'Antone TOMASI

Les membres du groupe « Corsica Libera » présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI,

Mme Anne TOMASI

Pour u Partitu di a Nazione Corsa : Jeanne STROMBONI, Paul MINICONI, Pierre POLI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Julia TIBERI, Joseph PUCCI, François BERNARDI, Anne TOMASI, votons **POUR**.

Mme Marie-Anne PIERI

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » : Christelle COMBETTE Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA et Marie-Anne PIERI : **ABSTENTION**.

M. François ORLANDI

Pour les membres du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine RIERA, Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI, François ORLANDI, votons **POUR**.

M. Valérie BOZZI

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI : **ABSTENTION**.

Le Président TALAMONI

L'amendement n° 1 est ADOPTE.

Pour : 47 ; Abstentions : 16.

Amendement n° 2 déposé par le Conseil exécutif.

Je vais demander aux groupes de simplement dire : « les élus du groupe votent ainsi ».

M. Hyacinthe VANNI

Les élus du groupe « Femu a Corsica » votent **POUR**.

Le Président TALAMONI

C'est un amendement du Conseil exécutif sous-amendé, donc on peut considérer que le sous-amendement est intégré, il me semble.

J'interroge le Secrétariat général sur la procédure. C'est bien ce que je disais, il est sous-amendé, mais le sous-amendement est déjà intégré, on ne vote qu'une fois.

Donc, je demande effectivement à Hyacinthe VANNI que font les élus de votre groupe, dont vous avez déjà donné les noms.

M. Hyacinthe VANNI

Les élus de mon groupe votent **POUR**.

M. Petr'Antone TOMASI

Les élus du groupe « Corsica Libera » votent **POUR**.

Mme Anne TOMASI

Les élus di u Partitu di a Nazione Corsa, votent **POUR**.

Mme Marie-Anne PIERI

Les élus du groupe « Per l'Avvene » : **ABSTENTION**.

M. François ORLANDI

Les élus du groupe « Andà per Dumane » : **ABSTENTION**.

M. Valérie BOZZI

Les élus du groupe « La Corse dans la République » : **ABSTENTION**.

Le Président TALAMONI

Merci.

L'amendement n° 2 est ADOPTE.

Pour : 41 ; Abstentions : 22.

Amendement n° 3, déposé par le groupe « Per l'Avvene », il est consensuel, par conséquent il est déjà intégré au rapport.

Amendement n° 4, déposé par le groupe « Per l'Avvene »

J'interroge Hyacinthe VANNI sur ce que font les élus de son groupe.

Le Président SIMEONI

Point d'ordre avant le vote, amendement n°4, on vote le sous-amendement ou on vote l'amendement ?

Le Président TALAMONI

Vous nous embrouillez, M. le Président du Conseil exécutif. Vous ne suivez pas !

Le Président SIMEONI

Il faut demander l'avis de l'Exécutif.

M. Hyacinthe VANNI

Il y a écrit : ainsi sous-amendé : favorable.

Le Président TALAMONI

Mais le sous-amendement intégré à l'amendement.

Le Président SIMEONI

J'ai un point d'ordre, on a rédigé, ça ne change rien du tout, mais c'est pour que la formulation soit plus cohérente, à la place de « et des documents de la Collectivité de Corse au plan territorial », « et celles de la Collectivité de Corse au plan territorial ».

« Celles » : les stratégies d'aménagement et de développement des territoires.

Je relis la phrase devant votre perplexité...

Le Président TALAMONI

Si vous voulez, nous vous écoutons avec attention.

Le Président SIMEONI

Je ne voudrais pas être à l'origine d'un étourdissement du Président de l'Assemblée de Corse.

Le Président TALAMONI

Non, il n'y a pas de risque, vous pouvez y aller.

Le Président SIMEONI

« Préconisation n° 1 : retenir des projets structurants en cohérence avec les stratégies d'aménagement et de développement des territoires au plan local et celles de la Collectivité de Corse au plan territorial ».

Le Président TALAMONI

Il s'agit d'un amendement substitutif, par conséquent nous allons quand même le voter, c'est préférable.

Je vais demander sur le sous-amendement à Hyacinthe VANNI ce que font les élus de son groupe.

M. Hyacinthe VANNI

Les élus de mon groupe, après avoir réfléchi, votent POUR.

M. Petr'Antone TOMASI

Les élus du groupe « Corsica Libera » votent POUR l'amendement sous-amendé.

Le Président TALAMONI

Non, le sous-amendement, vous ne suivez pas, M. le Président du groupe, attention !

M. Petr'Antone TOMASI

On ne suit pas, mais on sait qu'il faut voter pour, nous votons POUR.

Le Président TALAMONI

Ça oui, ça c'est la démocratie !

Mme Anne TOMASI

Les élus di u Partitu di a Nazione Corsa, votent POUR.

Mme Marie-Anne PIERI

Les élus du groupe « Per l'Avvene » votent CONTRE.

Le Président TALAMONI

Il y a une logique finalement.

M. François ORLANDI

Les élus du groupe « Andà per Dumane » : ABSTENTION.

M. Valérie BOZZI

Les élus du groupe « La Corse dans la République - A corsica indè a Republica » : ABSTENTION.

Le Président TALAMONI

Merci.

Le sous-amendement est adopté.

Pour : 41 ; Abstentions : 12 ; Contre : 10.

Maintenant nous allons voter sur **l'amendement n° 4, ainsi sous-amendé** et je demande à « Femu a Corsica » comment votent les élus.

M. Hyacinthe VANNI

Les élus de mon groupe, d'après ce que l'on a compris, votent POUR.

M. Petr'Antone TOMASI

Les élus du groupe « Corsica Libera » votent POUR l'amendement.

Mme Anne TOMASI

Les élus du Parti di a Nazione Corsa, votent POUR.

Mme Marie-Anne PIERI

Les élus du groupe « Per l'Avvene » votent CONTRE.

M. François ORLANDI

Les élus du groupe « Andà per Dumane » : ABSTENTION.

M. Valérie BOZZI

Nous on va compliquer les choses : Les élus du groupe « La Corse dans la République - A corsica indè a Republica » : ABSTENTION, sauf Pierre GHIONGA qui vote POUR.

Le Président TALAMONI

Nous prenons acte du vote séparé de Pierre GHIONGA.

Pour : 42 ; Contre : 10 ; Abstentions : 11.

L'amendement n° 4, sous-amendé, est adopté.

Très bien maintenant nous allons passer à **l'amendement n° 5 qui est déposé par le groupe « Per l'Avvene ».**

Donc, je vais demander Hyacinthe VANNI comment votent les élus du groupe « Femu a Corsica ».

M. Hyacinthe VANNI

Compte tenu de l'avis défavorable de la commission, nous votons CONTRE.

M. Petr'Antone TOMASI

Corsica Libera : Nous votons CONTRE également.

Mme Anne TOMASI

PNC : Nous votons également CONTRE.

Mme Marie-Anne PIERI

Le groupe « Per l'Avvene » vote POUR.

M. François ORLANDI

Le groupe « Andà per Dumane » vote POUR.

Mme Valérie BOZZI

« A Corsica ind'è a Republica – La Corse dans la République » : POUR et ABSTENTION de M. Pierre GHIONGA.

Le Président TALAMONI

Nous allons faire les calculs maintenant pour connaître les résultats précis, prenant en compte ce vote de Pierre GHIONGA.

L'amendement n° 5 est rejeté.

Contre : 41 ; Pour : 21 ; Abstention : 1.

Nous passons à l'**amendement n° 6 déposé par le groupe « Per l'Avvene ».**

M. Hyacinthe VANNI

Avis défavorable de la commission, nous votons CONTRE.

M. Petr'Antone TOMASI

Nous votons CONTRE pour « Corsica Libera ».

Mme Anne TOMASI

U Partitu di a Nazione Corsa : CONTRE.

Mme Marie-Anne PIERI

Le groupe « Per l'Avvene » : POUR.

M. François ORLANDI

Le groupe « Andà per Dumane » : POUR.

Mme Valérie BOZZI

« A Corsica ind'è a Republica – La Corse dans la République » : POUR et ABSTENTION de M. Pierre GHIONGA.

Le Président TALAMONI

Contre : 41 ; Pour : 21 ; Abstention : 1.

L'amendement n° 6 est rejeté.

Amendement n° 7 déposé par Mme Jeanne STROMBONI au nom du groupe Partitu di a Nazione Corsa.

C'est le dernier amendement. Je demande à Hyacinthe VANNI le vote des membres du groupe Femu a Corsica.

M. Hyacinthe VANNI

Le groupe « Femu a Corsica » vote POUR.

M. Petr'Antone TOMASI

Corsica Libera : nous votons POUR

Mme Anne TOMASI

U Partitu di a Nazione Corsa : POUR.

Mme Marie-Anne PIERI

Le groupe « Per l'Avvene » : ABSTENTION.

M. François ORLANDI

Le groupe « Andà per Dumane » : ABSTENTION.

Mme Valérie BOZZI

A Corsica ind'è a Republica : ABSTENTION.

Le Président TALAMONI

Pour : 41 ; Abstentions : 22.

L'amendement n° 7 est adopté.

Nous allons à présenter voter sur l'ensemble du **rapport ainsi amendé et sous-amendé** et là je vais demander aux présidents de groupes de rappeler le nom des élus qui votent.

M. Hyacinthe VANNI

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI, votent **POUR**

M. Petr'Antone TOMASI

Les membres du groupe « Corsica Libera » présents et représentés dont les noms suivent, votent POUR : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI,

Mme Anne TOMASI

Per u Partitu di a Nazione Corsa : Jeanne STROMBONI, Paul MINICONI, Pierre POLI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Julia TIBERI, Joseph PUCCI, François BERNARDI, Anne TOMASI, votons **POUR**.

Mme Marie-Anne PIERI

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » : Christelle COMBETTE Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA et Marie-Anne PIERI, votons **CONTRE**.

M. François ORLANDI

Pour les membres du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine RIERA, Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI, François ORLANDI, **ABSTENTION**.

M. Valérie BOZZI

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République – A corsica indè a Republica », Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Valérie BOZZI : **CONTRE**

Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA : **ABSTENTION**.

Le Président TALAMONI

Merci. Nous allons donner les résultats du vote :

Pour : 41 ; Contre : 14 ; Abstentions : 8.

Le rapport amendé (N° 010) est ADOPTE à la majorité⁶.

Alors, nous allons nous séparer, nous allons suspendre la séance, nous nous retrouvons demain matin à 9 h 30.

Bonne soirée !

La séance est suspendue à 20 h 15.

⁶ Délibération N° 21/006 AC

ANNEXES

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021****28 ET 29 JANVIER**

**ELEMENTS DE METHODE EN VUE
DE LA CONTRACTUALISATION ENTRE
LA COLLECTIVITE DE CORSE ET L'ETAT DU
PLAN DE TRANSFORMATION D'INNOVATION ET
D'INVESTISSEMENT POUR LA CORSE**

Rapport n° 2021/E1/010

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

EXPOSE DES MOTIFS :

Suite à l'examen du rapport par le Conseil Economique, Social Environnemental et Culturel de la Corse, et par la Commission du Développement Economique du Numérique de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et la Commission des Finances et de la Fiscalité de l'Assemblée de Corse, le Conseil exécutif de Corse propose de compléter les critères de sélection qui serviront à arbitrer les projets afin d'intégrer un objectif d'amélioration du bien-être social.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Dans le rapport du Président du Conseil exécutif de Corse ; II ; Préconisation n° 2, après « Soutenabilité financière (investissement et fonctionnement maîtrisés) »

AJOUTER

« Une attention particulière sera également portée à la contribution des projets retenus au développement durable, à l'amélioration de la qualité de vie et plus généralement à l'amélioration du bien-être de la population. »

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

FAVORABLE
(NPPV Per l'Avvene)

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

ADOPTE

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021****28 ET 29 JANVIER****ELEMENTS DE METHODE EN VUE
DE LA CONTRACTUALISATION ENTRE
LA COLLECTIVITE DE CORSE ET L'ETAT DU
PLAN DE TRANSFORMATION D'INNOVATION ET
D'INVESTISSEMENT POUR LA CORSE****Rapport n° 2021/E1/010****AMENDEMENT N° 2****DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE****EXPOSE DES MOTIFS :**

La sélection des projets qui vont constituer le PTIC est fondamentale.

L'objectif du PTIC, dans la continuité du PEI, est de « *d'aider la Corse à surmonter les handicaps naturels que constituent son relief et son insularité* », et à « *résorber son déficit en équipements et services collectifs* ».

A ce titre, l'avis des instances consultatives de la CdC doit pouvoir être intégré dans le processus de validation du PTIC.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Dans le rapport du Président du Conseil exécutif de Corse ; II ; Préconisation n° 2, après « *Soutenabilité financière (investissement et fonctionnement maîtrisés)* »,

AJOUTER

Afin de s'assurer de la cohérence des projets aux objectifs sociétaux et territoriaux et d'aménagement et de développement du territoire avec le PTIC, le Conseil exécutif de Corse sollicitera l'avis des trois instances consultatives de la CdC, à savoir le Conseil

économique, social, environnemental et culturel de Corse, l'Assemblea di a Giuventù et la Chambre des territoires, sur la programmation des projets du PTIC, lors de sa signature ou celle d'éventuels avenants.

Sous-amendement :

Remplacer l'amendement par le sous-amendement ci-dessous

*« Afin de s'assurer de la cohérence des projets **programmés dans le cadre du PTIC avec les objectifs sociétaux et territoriaux et d'aménagement et de développement de la Corse**, le Conseil exécutif de Corse sollicitera l'avis des trois instances consultatives de la CdC, à savoir le Conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse, l'Assemblea di a Giuventù et la Chambre des territoires, sur la programmation des projets du PTIC, **en amont** de sa signature ou celle d'éventuels avenants.*

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

FAVORABLE
ainsi sous-amendé
(NPPV Per l'Avvene)

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOpte SOUS
AMENDE**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021

28 ET 29 JANVIER

**ELEMENTS DE METHODE EN VUE
DE LA CONTRACTUALISATION ENTRE
LA COLLECTIVITE DE CORSE ET L'ETAT DU
PLAN DE TRANSFORMATION D'INNOVATION ET
D'INVESTISSEMENT POUR LA CORSE**

Rapport n° 2021/E1/010

AMENDEMENT N° 3

DEPOSE PAR : LE GROUPE « PER L'AVVENE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Le rapport du Président du Conseil Exécutif dans la partie I- « Typologie des axes d'intervention identifiés » est modifié ainsi qu'il suit :

La proposition allant de « *Axe 1 : promouvoir [...]* (page 6) jusqu'à la fin du paragraphe I (page 10) **EST REMPLACÉE PAR** :

AXE 1 : Eau et assainissement

- Stations d'épuration, réseaux d'assainissements ;
- Eau brute,
- Réseaux pluviaux ;
- Gestion des milieux aquatiques ;
- Prévention des risques aquatiques (inondation, érosion du littoral, submersion marine) ;

AXE 2 : Mobilité et transport

- Ports de commerce ;
- Ports de plaisance ;
- Chemin de fer ;
- Mobilités urbaines et mobilités douces ;
- Intermodalités ;
- Réseaux routiers inter-urbains et ruraux ;
- Réseaux routiers urbains ;

AXE 3 : Aménagement du territoire

- Equipements numérique
- Habitat et logement ;
- Renouvellement urbain ;
- Foncier
- Equipements d'enseignements et de recherche
- Equipements de santé et médico-social
- Equipements sportifs
- Equipements culturels et patrimonial
- Zones d'activités
- Bâtiments publics

AXE 4 : Environnement

- Gestion des déchets ;
- Energie
- Adaptation aux changements climatiques
- Qualité de l'air
- Aménagements paysagers et valorisation des sites remarquables ;
- Projets alimentaires territoriaux

SOUS-AMENDEMENT

Intégrer à l'axe 1 du rapport les items suivants :

- Stations d'épuration, réseaux d'assainissements ;
- Eau brute,
- Réseaux pluviaux ;
- Ports de commerce ;
- Ports de plaisance ;
- Mobilités urbaines et mobilités douces ;
- Intermodalités ;
- Réseaux routiers inter-urbains et ruraux ;
- Réseaux routiers urbains ;
- Habitat et logement ;
- Renouvellement urbain ;
- Foncier
- Zones d'activités
- Bâtiments publics

Intégrer à l'axe 2 du rapport les items suivants :

- Gestion des milieux aquatiques ;
- Prévention des risques aquatiques (inondation, érosion du littoral, submersion marine) ;
- Adaptation aux changements climatiques
- Qualité de l'air
- Aménagements paysagers et valorisation des sites remarquables ;
- Projets alimentaires territoriaux

Intégrer à l'axe 3 du rapport l'item suivant :

- *Equipements sportifs*

A titre indicatif cette liste est susceptible d'être réduite ou augmentée.

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

FAVORABLE
ainsi sous-amendé

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

ADOpte SOUS
AMENDE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021

28 ET 29 JANVIER

**ELEMENTS DE METHODE EN VUE
DE LA CONTRACTUALISATION ENTRE
LA COLLECTIVITE DE CORSE ET L'ETAT DU
PLAN DE TRANSFORMATION D'INNOVATION ET
D'INVESTISSEMENT POUR LA CORSE**

Rapport n° 2021/E1/010

AMENDEMENT N° 4

DEPOSE PAR : LE GROUPE « PER L'AVVENE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Le rapport du Président du Conseil Exécutif dans la partie II- « PROPOSITIONS DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE POUR RENFORCER L'EFFICACITE, LA COHERENCE GLOBALE ET L'EQUITE DES FINANCEMENTS PREVUS AU TITRE DU PTIC »,

La proposition (page 11) « *Préconisation n° 1 : retenir des projets s'inscrivant en cohérence avec la stratégie d'ensemble portée par la Collectivité de Corse* » **EST REMPLACÉE PAR** « *Préconisation n° 1 : retenir des projets structurants en cohérence avec les stratégies d'aménagement et de développement des territoires* ».

Sous-amendement

Remplacer l'amendement par le sous-amendement ci-dessous :

« *Préconisation n° 1 : retenir des projets structurants en cohérence avec les stratégies d'aménagement et de développement des territoires au plan local et celles de la Collectivité de Corse au plan territorial* ».

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

FAVORABLE
ainsi sous-amendé
(Défavorable : Per l'Avvene)

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOPTE SOUS
AMENDE**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021

28 ET 29 JANVIER

**ELEMENTS DE METHODE EN VUE
DE LA CONTRACTUALISATION ENTRE
LA COLLECTIVITE DE CORSE ET L'ETAT DU
PLAN DE TRANSFORMATION D'INNOVATION ET
D'INVESTISSEMENT POUR LA CORSE**

Rapport n° 2021/E1/010

AMENDEMENT N° 5

DEPOSE PAR : LE GROUPE « PER L'AVVENE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Le rapport du Président du Conseil Exécutif dans la partie II- « PROPOSITIONS DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE POUR RENFORCER L'EFFICACITE, LA COHERENCE GLOBALE ET L'EQUITE DES FINANCEMENTS PREVUS AU TITRE DU PTIC», préconisation n° 2 « inscrire au PTIC des projets ayant un caractère structurant » est modifié ainsi qu'il suit :

La proposition (page 13) « - *Impact territorial à minima supra communal/ interco* » **EST REMPLACÉE PAR** « *Impact territorial apprécié par des indicateurs objectifs (environnementaux, économiques, démographiques, etc,...) liés à l'axe stratégique de programmation* ».

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

DEFAVORABLE

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

REJETE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021

28 ET 29 JANVIER

ELEMENTS DE METHODE EN VUE
DE LA CONTRACTUALISATION ENTRE
LA COLLECTIVITE DE CORSE ET L'ETAT DU
PLAN DE TRANSFORMATION D'INNOVATION ET
D'INVESTISSEMENT POUR LA CORSE

Rapport n° 2021/E1/010

AMENDEMENT N° 6

DEPOSE PAR : LE GROUPE « PER L'AVVENE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Après l'article 1 de la délibération, **INSERER** un nouvel article, numéroté 2, ainsi rédigé :

« *PRECISE que le principe de codécision paritaire entre l'Etat et la CdC ne concernera que les projets portés par la Collectivité de Corse* »

La numérotation des articles suivants est adaptée en conséquence.

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

DEFAVORABLE

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

REJETE

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021****28 ET 29 JANVIER****ELEMENTS DE METHODE EN VUE
DE LA CONTRACTUALISATION ENTRE
LA COLLECTIVITE DE CORSE ET L'ETAT DU
PLAN DE TRANSFORMATION D'INNOVATION ET
D'INVESTISSEMENT POUR LA CORSE****Rapport n° 2021/E1/010****AMENDEMENT N° 7**

DEPOSE PAR : Mme Jeanne STROMBONI AU NOM DU GROUPE « PARTITU DI A NAZIONE CORSA »

EXPOSE DES MOTIFS :

Les fonds du PTIC sont portés par le plan de relance, force est d'ailleurs de constater l'utilisation de ces sommes déjà prévues pour aider au rattrapage du retard structurel de la Corse comme d'une mesure exceptionnelle de relance de notre économie.

Son but est donc aussi de permettre de lutter contre les effets de la pandémie sur l'économie dont la baisse de la capacité d'investissement des collectivités fait malheureusement partie.

Ce plan, s'il veut garder son sens et permettre à la Corse de rattraper son retard structurel ne doit donc pas amputer lourdement les fonds propres des collectivités assurant notamment leur capacité de soutien à la population et à l'économie locale.

Ce plan ne doit en aucun cas être synonyme d'endettement lourd et sur du long terme pour les collectivités qui y feront appel.

Nous préconisons donc que cette subvention puisse être mobilisable en complément des autres moyens de contributions publiques et non en substitution.

Des pistes de financement visant à soulager, au moins en partie, les porteurs de projet sur leur part d'autofinancement doivent être développées et leur être proposées. Une proposition concrète d'ingénierie est adossée à la proposition.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Ajouter à la fin de la Préconisation n° 7, page 18 du rapport, les paragraphes suivants :

« Néanmoins, concernant la part d'autofinancement revenant aux porteurs de projet, des pistes de financement doivent être étudiées et leur être proposées afin de les soulager en partie et donc faciliter la réalisation des projets. En effet, ceux-ci ne pourront pas forcément assumer seuls les 20 % restants, notamment dans le contexte actuel de crise économique.

Cela pourrait se concrétiser à travers la mise en place de deux cellules d'ingénierie : l'une, financière, ayant pour objet de capter des financements complémentaires ; l'autre, technique, ayant pour objet d'assister les porteurs de projet institutionnels dans la construction de leurs marchés publics. »

Sous-amendement

Ajouter l'amendement, amputé du terme « Néanmoins », en page 19, après le quatrième paragraphe ; la proposition de préconisation n° 7 devenant préconisation n° 9.

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

FAVORABLE
(NPPV Per l'Avvene)

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

ADOpte SOUS
AMENDE

COMPTE RENDU IN EXTENSO

1ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021

DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

28 ET 29 JANVIER 2021

(2EME JOURNÉE)

VISIOCONFÉRENCE

(MANDATURE 2018-2021)





PRIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2021
28 è 29 DI GHJENNAGHJU DI U 2021
1^{ère} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021
28 et 29 JANVIER 2021

SOMMAIRE DU VENDREDI 29 JANVIER 2021

Reprise à 10h15

PRUGRAMMI CUNTRATTUALIZATI / PROGRAMMES CONTRACTUALISÉS

Raportu n° 012 : Primu puntu di tapa nantu à a missa in opara di l'aletta Salvezza di u pianu Salvezza è Rilanciu

Rapport n° 012 : Premier point d'étape sur la mise en œuvre du volet Salvezza du plan Salvezza e Rilanciu

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse. 9

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (n° 2021/E1/004/CF) par Mme Anne TOMASI, *rapporteure* 14

Prise(s) de parole : 14

Mme Mattea CASALTA

Mme Christelle COMBETTE

M. François-Xavier CECCOLI

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS en réponse aux intervenants 20

M. Jean-Christophe ANGELINI, en réponse aux intervenants 24

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse 28

Amendement n° 1 présenté par le Conseil Exécutif.	28
VOTE	30

L'Assemblée de Corse a pris acte de la présentation de ce rapport à l'unanimité

Amendement du Conseil Exécutif intégré à la prise d'acte (63)

BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES –FISCALITÉ

Raportu n° 011 : Documentu d'orientazione bugettarie 2021

Rapport n° 011 : Document d'orientations budgétaires 2021

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Jean BIANCUCCI, Président de l'AUE 31

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (n° 2021/E1/002/CF) par Mme Anne TOMASI, *rapporteure*

Prise(s) de parole : 37

M. François ORLANDI

M. Xavier LACOMBE

Mme Valérie BOZZI

Mme Anne TOMASI

M. Guy ARMANET

M. Petr' Antone TOMASI

M. Jean-Charles ORSUCCI

M. Jean BIANCUCCI, en réponse aux intervenants 58

Mme Mattea CASALTA préside la séance

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 61

L'Assemblée de Corse a pris acte de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires 2021

Séance suspendue à 13h15 - Reprise à 15h15

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 007 : Dumanda d'abrugazioni di i trè decreti n° 2020-1510, n° 2020-1511 et n° 2020-1512 di u 2 di dicembri di u 2020 relativi à i trattamenti di i dati parsunali in u quattru di i cartillaghji detti di sicurezza publica EASP, PASP è GIPASP

Rapport n° 007 : Demande d'abrogation des trois décrets n° 2020-1510, n° 2020-1511 et n° 2020-1512 du 2 décembre 2020 relatifs aux traitements des données personnelles au sein des trois fichiers dits « de sécurité publique » EASP, PASP et GIPASP

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Gilles SIMEONI, *Président du Conseil exécutif de Corse* 67

M. Jean-François CASALTA, Président de la CCLR, rappelle les enjeux du décret et donne lecture des échanges de la commission. 71

Prise(s) de parole: 73

Mme Jeanne STROMBONI

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. Romain COLONNA

M. Jean-Charles ORSUCCI

M. Pierre GHIONGA

Mme Rosa PROSPERI

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse 87

VOTE 90

RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Rapport n° 009 : Disignazioni di i rapprisintanti di l'Assemblea di Corsica in a cumissioni mista Assemblea di Corsica/ Camara di i Tarritoria relativa à i serviziu pubblici in i tarritoria

Rapport n° 009 : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de la commission mixte Assemblée de Corse / Chambre des Territoires sur les services publics dans les territoires

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse 90

Membres désignés : Paola MOSCA, Rosa PROSPERI, Pascal CARLOTTI, Chantal PEDINIELLI 91

RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE 93

Raportu n° 014 : **Mudalità d'installazione di u Cunitatu di valutazione di e pulitiche publiche di l'Assemblea di Corsica**

Rapport n° 014 : Modalités d'installation du Comité d'Evaluation des Politiques Publiques de l'Assemblée de Corse

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse 93

Vote sur le délai d'urgence 95

VOTE SUR LE RAPPORT 97

Raportu n° 013 : **Presa in carica di e spese di trasportu, d'alloghju è di risturazione di persunalità esterne in u quattru di i travaglii di u Cunitatu di Valutazione di e Pulitiche Publiche**

Rapport n° 013 : Prise en charge des frais de transport, d'hébergement et de restauration de personnalités extérieures, dans le cadre des travaux du Comité d'Evaluation des Politiques Publiques

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse 97

Vote sur le délai d'urgence 98

VOTE SUR LE RAPPORT 99

Raport n° 443 : **Mudificazione di a deliberazione rilativa à a designazione di i riprisententi di l'Assemblea di Corsica in varii organisimi**

Rapport n° 443 : Modification de la délibération relative à la désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse 99

Désignation de M. Julien PAOLINI 100

VOTE SUR LE RAPPORT 101

MUZIONE / MOTIONS

N° 2020/E7/041 déposée par Mme Catherine RIERA du groupe « Andà per Dumane » : **Prime COVID aux aidants familiaux**

Présentation de la motion par Mme Catherine RIERA 101

M. Gilles SIMEONI, *Président du Conseil exécutif de Corse : avis du CE* 102

VOTE 104

N° 2020/E7/042 déposée par le Président de l'Assemblée de Corse : Situation en Kanakie

Présentation de la motion par M. Jean-Guy TALAMONI 105

VOTE 107

N° 2020/E7/046 déposée par M. Pierre POLI du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **Lutte contre la précarité étudiante**

Présentation de la motion par M. Pierre POLI 107

Amendement du groupe Per l'Avvene présenté par Mme Chantal PEDINIELLI 109

Accord de M. Pierre POLI 110

Intervention de M. Gilles SIMEONI 110

VOTE 112

N° 2020/E7/047 déposée par Mme Vannina ANGELINI-BURESI du groupe « Corsica Libera » : **Démilitarisation de la base d'Asprettu**

Présentation de la motion par Mme Vannina ANGELINI BURESI	112
Intervention CONTRE de Mme Christelle COMBETTE	114
VOTE	117

N° 2021/E1/001 déposée par M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse : **Protestation contre la mise en œuvre de la politique de recrutement de la direction à Pôle Emploi**

Présentation de la motion par M. Jean-Guy TALAMONI	117
Intervention CONTRE de Mme Christelle COMBETTE	119
Avis favorable du Conseil Exécutif	122
VOTE	124

N° 2021/E1/002 déposée par Mme Anne TOMASI du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **Soutien aux étudiants corses.**

Présentation de la motion par Mme Anne TOMASI	124
Amendement du groupe PER L'AVVENE déposé par M. Jean Martin MONDOLONI	126
Accord de Mme Anne TOMASI	126
Intervention CONTRE sur l'amendement de M. Pierre GHIONGA	126
Amendement de M. Julien PAOLINI	127
Amendement d'Anda per Dumane	128
Avis favorable du Conseil Exécutif	128
VOTE	131

N° 2021/E1/003 déposée par Mme Juliette PONZEVERA du groupe « Femu a Corsica » :
Demande de pérennisation de l'exonération de TVA sur les vins et alcools produits et consommés en Corse

REPORTEE A LA PROCHAINE SESSION A LA DEMANDE DU SYNDICAT

131

N° 2020/E7/048 déposée par M. Pierre GHIONGA du groupe « La Corse dans la République » : **Demande de mise en place d'un groupe de travail afin que la Chambre des Territoires devienne une institution efficace, fonctionnelle et délibérante. (Pas d'avis de la Commission pour l'évolution statutaire de la Corse, en l'absence de l'auteur de la motion)**

Présentation de la motion par M. Pierre GHIONGA 132

Rapport de la commission par M. Petr'Antone TOMASI 133

Prises de parole 133

M. Pierre GHIONGA

Mme Rosa PROSPERI

Le Président Gilles SIMEONI

Avis favorable du Conseil Exécutif

MOTION RETIREE 135

INTERRUPTION DE SEANCE 17 h 52 - Reprise 18 h 17

Jean-Guy TALAMONI 135

Gilles SIMEONI 136

RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE 139

Séance levée à 18h30

La séance est reprise à 10 h 15 sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI.

Le Président TALAMONI

La séance est ouverte.

Nous allons reprendre notre ordre du jour.

PRUGRAMMI CUNTRATTUALIZATI / PROGRAMMES CONTRACTUALISÉS

* **Raportu n° 012** : Primu puntu di tappa nantu à a dmissa in opara di l'aletta Salvezza di u pianu Salvezza è Rilanciu.

* **Rapport n° 012** : Premier point d'étape sur la mise en œuvre du volet Salvezza du plan Salvezza è Rilanciu.

C'est Mme MAUPERTUIS qui va présenter ce rapport pour le Conseil exécutif, vous avez la parole.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président.

Donc, cette Assemblée a voté le 27 novembre dernier le volet « Salvezza » du plan « Salvezza è Rilanciu ». La délibération prévoyait de réaliser un point d'étape, même plusieurs points d'étape, il s'agit donc du premier. Sachant que les circonstances de la dernière session des 21 et 22 décembre n'ont pas permis l'examen de ce rapport, je vous fais part aujourd'hui de ses grandes lignes, avec bien sûr une actualisation des données qui vous a été fournie, même si sur certains points, notamment en matière de conjoncture économique, les choses évoluent rapidement.

Alors justement, concernant la conjoncture économique, je ne vais pas m'attarder, les derniers éléments de conjoncture confirment le diagnostic et les conjectures que nous avons formulées dès l'automne, voire parfois même avant l'été. Je ne vais pas m'étendre sur ces éléments-là, on pourra y revenir si vous le souhaitez.

Face aux enjeux auxquels nous sommes confrontés en matière économique comme sociale, le Conseil exécutif a mis en œuvre une coordination très, très resserrée

avec l'ensemble des socioprofessionnels, les agences, les offices concernés, bien évidemment, les services de la Collectivité et a recherché également les voies d'un dialogue avec l'État pour obtenir une déclinaison territorialisée efficace du plan France relance. Mais je laisserai le Président s'exprimer sur la question tout à l'heure et au besoin compléter mon propos.

Je vous rappelle que le volet « Salvezza » du plan « Salvezza à Rilanciu », était composé de plusieurs blocs de mesures ; blocs de mesures qui concernent les demande formulées en accord avec les socioprofessionnels auprès de l'État en matière d'exonération de charges, de modifications de la fiscalité, de bonifications, notamment concernant le PGE. Je ne m'attarderai pas sur ces éléments-là puisque vous connaissez la réponse du Chef de l'État à notre demande.

Je m'attarderai par contre, si vous le voulez bien, sur globalement les 100 M€ de mesures à opérationnaliser par la Collectivité de Corse et par ses agences et offices.

Nous avons 38 mesures à opérationnaliser qui concernent, souvenez-vous, des grands blocs de mesures : d'une part les entreprises, bien sûr, les secteurs d'activité, les populations précaires, et puis il y avait, évidemment, une partie communication, dynamique de plan de relance sur laquelle également je dirai deux mots.

Alors d'ores et déjà, à ce jour, dans le contexte d'articulation entre deux exercices budgétaires, évidemment 2020 et 2021, d'une part, dans le contexte de fin d'année également et de fêtes de fin d'année, d'attente également des derniers décrets de l'État, notamment concernant le Fonds de solidarité national sur lequel nous devons nous caler pour apporter notre contribution spécifique (la Collectivité) que nous avons votée pour les entreprises, au total l'ensemble des mesures ont quand même bien avancées.

Pour vous donner quelques exemples, sur le fonds de solidarité national, la Collectivité poursuit le financement du dispositif à 10 000 €. C'était le FNS 1, parce que vous savez très bien que sur le FSN, il y a des modifications quasiment mensuelles, en fonction de la situation économique et des différentes mesures d'ordre sanitaire. Donc, la Collectivité a contribué à hauteur de 2 M€.

Pour le FNS 2, la Collectivité achève l'instruction en cours, la mesure était valable jusqu'au mois de décembre, bien sûr, pour le dépôt des demandes, mais l'instruction est en train de se dérouler.

Concernant le portail d'urgence, la plateforme pour le guichet unique, pour recevoir l'ensemble des demandes correspondantes à ces différentes mesures, a été ouverte le 25 janvier dernier. Donc, c'est en ligne sur le site de la Collectivité de Corse.

Les mesures de sauvegarde de l'économie agricole ont été lancées par l'ODARC.

Le dispositif de soutien aux espaces de médiation numériques insulaires, le cahier des charges a été réalisé, parce que dans l'intervalle dont je vous parle, évidemment ce sont beaucoup de cahiers des charges qui ont été montés, pour différents prestataires.

La dotation d'outils numériques pour les plus démunis a été instrumentée dans le portail que je citais tout à l'heure.

Concernant le fonds Salvezza : le fonds Salvezza première mouture, première génération, il est opérationnel jusqu'au mois de février et le Conseil exécutif de Corse a arrêté les modalités d'instruction plus simplifiées, c'était une demande des acteurs et de la commission, de la CDNAT notamment, une simplification des mesures.

Concernant l'accompagnement du monde culturel, les règlements d'aides ont été assouplis et nous avons contracté également avec l'ARACT, l'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail comme c'était prévu, afin que soit réalisée une expérimentation autour du télétravail.

Concernant le tourisme, j'y reviendrai tout à l'heure, si vous en êtes d'accord.

Concernant l'offre d'insertion socioprofessionnelle pour les nouveaux entrants dans le dispositif RSA, et vous le savez, le nombre de bénéficiaires du RSA est en très forte augmentation sur le territoire, d'abord en valeur absolue et comparativement aussi à ce qui se passe sur le continent. Donc, cette offre d'insertion est prête et elle sera effective sur les crédits budget 2021.

Le Corsican Business Act également est totalement prêt, toutes les mesures sont opérationnelles et ce sera ouvert au mois de février, début février bien sûr puisque c'est prêt.

Le soutien à la petite pêche côtière porté non pas par l'ODARC, mais par l'Office de l'environnement, il y a une coquille dans le document, est totalement opérationnel aussi.

Voilà pour les mesures de très court terme qui devaient être mises en place.

Des mesures de court terme également dont l'opérationnalité suppose une ouverture de droits pour les bénéficiaires potentiels, c'est ce que je disais tout à l'heure, il

fallait attendre certains décrets nationaux pour pouvoir adapter certains de nos propres dispositifs.

Concernant le Fonds Salvezza II, pour lequel l'ATC et l'ADEC, je parle sous le contrôle de Jean-Christophe ANGELINI, seront instructeurs. Donc, les dispositifs ont été arrêtés, nos personnels ont été formés, un environnement numérique spécifique a été monté pour toute la saisie des données et donc nos personnels, qui étaient encore en réunion avant-hier, pas qu'en réunion d'ailleurs, en formation professionnelle sur ce sujet, sont pleinement opérationnels, comme nous l'avions dit, pour la fin janvier, pour mettre en place les mesures d'aide et examiner toutes les demandes qui seront formulées par les ayants droit.

Concernant Sustegnu II : Sustegnu, je vous le rappelle, c'est ce fonds, ce prêt qui a été créé avec la Chambre de commerce et d'industrie, et nous avons souhaité le voir évoluer parce qu'au regard du PGE, il y avait une différence de volumétrie qui était très, très importante et donc le PGE était plus intéressant pour les entreprises. Donc, nous souhaitons le transformer avec un protocole de bonification en fait, correspondant à 20 % du PGE en fait. Et, c'est ce que nous sommes en train de faire par le biais d'une convention renouvelée avec la Chambre de commerce et d'industrie de Corse.

Donc, il y avait ensuite des mesures de moyen terme sur lesquelles nous sommes en train de travailler, mais qui vont voir le jour très rapidement.

Concernant la communication, vous avez dû voir passer la campagne de sensibilisation « Campu è compru in Corsica », le site Covid-19.Corsica a été modifié et bien sûr, la nouvelle plate-forme que j'ai évoquée tout à l'heure, permettra aussi plus facilement d'accepter un portail dédié au e-commerce. Voilà les éléments principaux que je souhaitais vous apporter concernant l'ensemble des mesures.

Il y a également, concernant le tourisme, vous le savez, une articulation entre la feuille de route du tourisme qui n'est pas complètement arrêtée, loin s'en faut, et le volet 1 de « Salvezza è Rilanciu ».

Concernant cette feuille de route du tourisme, les discussions étaient encore en cours parce qu'il y a une volumétrie financière de mesures qui étaient prévues et qui ne sont acceptées par l'Etat, à savoir le CDI saisonnier qui était une très ancienne revendication notamment du « Cercle des grandes maisons », mais aussi d'autres opérateurs du tourisme, pour permettre, d'une part, aux salariés d'avoir un contrat qui les stabilise dans leur vie professionnelle et dans leur vie tout court, mais aussi de pouvoir se former au cours des mois d'hiver. Donc, visiblement, il n'y aurait pas d'expérimentation en la matière, ce qui nous déçoit beaucoup, bien évidemment.

Par ailleurs, concernant la demande d'adaptation législative pour faire que la Corse puisse être considérée dans son intégralité comme une agglomération de plus de 200 000 habitants permettant d'avoir une obligation de dépôt de permis de louer pour les meublés de tourisme (pour faire simple, tout ce qui passe par les plates-formes de type OTA, Airbnb et autres), eh bien ceci a également été refusé.

Aujourd'hui, sur la feuille de route du tourisme, je pourrais répondre comme sur le reste à différentes questions qui sont les vôtres, on a une volumétrie financière côté Etat d'un peu plus de 10 M€. J'ai encore appris avant-hier que, pour l'instant, sur la somme de 6 M€ dévolus à mesure 1 qui concerne l'investissement pour les TPE et les PME du tourisme, la volumétrie financière n'est plus de 6 M€, mais de 4,25 M€.

4 M€ à peu près dans le domaine du tourisme, c'est vraiment très peu. Vous le comprenez très bien, quand vous connaissez le montant de la construction d'un hôtel, voire d'une villa parfois aussi, c'est bien insuffisant.

Nous avons une réunion lundi soir. Pour l'instant, nous ne sommes pas totalement d'accord. Rien n'est arrêté bien sûr, nous continuons à travailler.

Je ne vais pas m'étendre, il y a bien évidemment les autres mesures sur lesquelles nous sommes engagés, notamment pour la transition écologique, un fonds tourisme durable de 5 M€ serait instruit par l'ADEME en Corse, en collaboration avec l'ATC, pour permettre une transition écologique dans le domaine de l'hébergement. Je souhaite que l'AUE soit concernée par le sujet.

Concernant l'articulation avec « France relance », vous connaissez, mais elle pourra être précisée, l'état des discussions que nous avons avec l'Etat. Il n'y a pas évidemment d'opposition majeure à ce qu'on puisse articuler sur certains projets, sur certaines lignes, le plan « Salvezza è Rilanciu » ou la feuille de route du tourisme avec « France relance ». Mais comme nous l'évoquerons tout à l'heure, « France relance », aujourd'hui, concernant la Corse, c'est une centaine de millions d'euros, c'est-à-dire à peu près la même chose que ce que met la Collectivité de Corse à ce jour sur le volet 1 du plan « Salvezza è Rilanciu ».

D'autre part, la méthodologie est complètement différente, c'est-à-dire que dans des délais très restreints, on demande de faire remonter des projets. Evidemment, la méthode ne convient pas à tous les acteurs, y compris aux acteurs publics et privés, et en particulier aux acteurs du tourisme.

Voilà pour les éléments que je souhaitais apporter à ce stade. Je me tiens bien évidemment à votre disposition pour les questions que vous souhaiteriez poser sur ces différents éléments.

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Je crois qu'il y a un avis de la commission du développement.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Un avis de la commission des finances ?

Mme Anne TOMASI

Qui est favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Il n'y a pas eu de décision de la commission permanente pour augmenter le temps de parole des groupes. Donc, ce sera dix minutes comme à l'accoutumée. La parole est à qui la demande dans cette limite de dix minutes par groupe.

Mme CASALTA, vous avez la parole.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président.

Merci, Mme la Conseillère exécutive, pour cette présentation extrêmement précise et détaillée.

Après désormais quasiment un an de crise sanitaire et dans l'optique malheureuse que la situation ne s'améliore pas demain, nous avons commencé à dresser le constat de ce qui, aujourd'hui, constitue une crise économique et sociale majeure.

Les mesures restrictives imposées par le Gouvernement, bien que nécessaires sur l'aspect sanitaire, ont constitué un frein important à l'activité économique. L'impact est d'ailleurs exacerbé par la structure de notre tissu socio-économique composé essentiellement de Très Petites Entreprises et de Petites et Moyennes Entreprises, comme chacun sait, notamment dépendantes de la saisonnalité.

L'équilibre entre l'aspect sanitaire et l'aspect économique est très délicat à trouver, nous en sommes tous conscients.

Pour autant, le Conseil exécutif s'est impliqué, à travers les agences et offices, ainsi que les différents services, dans la recherche de solutions pérennes pour limiter les dégâts. Tous les partenaires de tous les secteurs ont été consultés, les réunions se sont multipliées ; vous l'avez dit d'ailleurs, Mme la Conseillère exécutive. Le plan « Salvezza è Rilanciu » en résulte. Il vient conforter et compléter les mesures qui avaient d'ores et déjà été prises dans l'urgence. Il ne faut pas oublier non plus que le Conseil exécutif et notre Collectivité ont quand même été dans l'urgence avec malgré tout, des mesures prises de façon rapide.

Nous pouvons nous réjouir, à travers le point d'étape que le Conseil exécutif vient de nous présenter, de la mise en place rapide et effective d'une partie des mesures votées en novembre dernier. Les efforts doivent être soutenus. La population est en attente d'un rayon de soleil dans un tunnel d'angoisse, on pourrait le dire comme ça.

Néanmoins, force est de constater que la situation générale des entreprises, des salariés et plus généralement des individus reste préoccupante à nos yeux.

Bon nombre d'entrepreneurs disposant d'une trésorerie limitée au moment de faire face aux crises ont eu recours, parfois à plusieurs reprises, à l'emprunt à travers le dispositif de Prêt Garanti par l'Etat, le fameux PGE. Ceux-ci se retrouvent aujourd'hui devant la nécessité de commencer à rembourser cette dette. Ça, c'est une réalité.

Parmi eux, certains, dont la santé financière n'était pas florissante avant la crise, sont désormais dans une situation très précaire. D'autres qui se portaient un peu mieux, et même bien, connaissent aussi des difficultés.

Des artisans, dont l'activité est quasiment à l'arrêt et qui n'ont pu bénéficier que d'une aide trop faible pour subvenir à leurs besoins, ont recours, pour certains d'entre eux, aux associations d'aide alimentaire.

Il en va de même pour des salariés, aujourd'hui contraints au chômage partiel, voire au Revenu de Solidarité Active. Vous l'avez dit, Mme la Conseillère exécutive, la

Collectivité fait d'ailleurs face à une hausse très importante du nombre de demandeurs de RSA.

Concernant le dispositif de chômage partiel, le Préfet en parlait ce matin aux médias, s'il a permis de maintenir de nombreux emplois, l'Etat semble à présent chercher à s'en désengager en abaissant significativement le taux de prise en charge des salaires de 84 % à 34 %. Cela est inconcevable pour les salariés concernés et leurs employeurs, mais pour nous aussi.

Je voudrais revenir sur les premières mesures économiques prises par l'Etat. Celles-ci ont été une réponse à l'urgence. Cependant, elles constituent désormais un véritable mur de dettes auquel notre économie peut difficilement faire face. Nous l'avons vu, la reprise économique n'est pas encore au rendez-vous et les différents indicateurs qui nous placent à l'aube d'un troisième confinement nous laissent envisager que cette reprise n'interviendra qu'au mieux pour l'année 2023. Nous ne sommes qu'au début de la crise. Il convient d'effectuer un travail important auprès du secteur bancaire, afin d'envisager des solutions adaptées à court et moyen termes.

Par ailleurs, il est malheureusement à prévoir également une hausse globale des impôts pour les prochaines années qui impactera tous les contribuables. Eh oui, c'est toujours le contribuable qui paye in fine.

Le Plan « Salvezza è Rilanciu » engage d'ores et déjà la Collectivité de Corse à hauteur de 100 M€. Nous escomptions, eu égard à la situation de notre territoire que je viens brièvement d'exposer, un investissement à hauteur de 300 M€ de la part de l'Etat. A l'heure actuelle, l'engagement proposé de sa part est estimé à 60 M€.

Si nous pouvons percevoir, nous « Partitu di a Nazione Corsa », du mépris de la part de l'Etat, nous pouvons collectivement déplorer le fait que le compte n'y est pas.

Force est de constater que, quel que soit l'engagement que l'Etat daignera accorder à notre territoire afin de pallier la situation économique et sociale qu'il a en partie induite, les besoins seront les mêmes et demeurent conséquents.

Ainsi, il nous appartient de réagir face à cette situation critique. Ma collègue Anne TOMASI pourra en parler beaucoup plus longuement à l'occasion du débat d'orientations budgétaires.

Notre Collectivité pourrait, dans le cadre du volet « Rilanciu », augmenter son niveau d'engagement en dégagant des crédits supplémentaires pour soutenir les individus et les entreprises.

Dans le même ordre d'idée, nous ne pouvons plus supporter les désengagements récurrents de l'Etat. La solution que nous préconisons et qui nous permettrait très probablement de dégager des ressources financières suffisantes pour subvenir à l'ensemble des besoins du territoire, y compris dans le cadre d'imprévus tels que ces crises qui nous frappent actuellement, réside dans l'obtention et la mise en œuvre d'un statut d'autonomie fiscale pour la Corse.

Cette solution, que notre mouvement défend depuis de nombreuses années pourrait satisfaire l'ensemble des partenaires économiques et, au-delà, l'ensemble de notre population. Cela ne constitue pas un caprice de notre part mais se présente désormais comme une nécessité.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Christelle COMBETTE a la parole.

Mme Christelle COMBETTE

Merci, M. le Président.

Mme la Conseillère exécutive, vous l'avez précisé, la régularisation du développement des meublés de tourisme est une question essentielle dans la politique touristique de notre région, d'une part pour les professionnels du tourisme qui investissent régulièrement dans leur structure, mais également pour la question du logement et de la dynamisation des centres villes aussi, puisque ce sont des lieux qui sont très prisés justement pour l'implantation de ces meublés de tourisme.

Effectivement, c'est une plus une question de commission, je m'en excuse, mais on ne m'a pas répondu lors de la réunion de la commission où on a débattu du sujet. En fait, la taxe de séjour est quand même la principale ressource des offices de tourisme. Elle leur permet la mise en place d'action, de promotion de de valorisation des territoires. Nous savons que cette taxe est récoltée par les communautés de communes, voire par les communes elles-mêmes. Je voudrais donc savoir quel est le rôle de la Collectivité de Corse dans l'accompagnement des procédures de régularisation justement de ces structures ?

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. M. CECCOLI, vous avez la parole.

M. François-Xavier CECCOLI

Merci, M. le Président.

Quelques éléments pour marquer aussi notre désaccord sur l'analyse, sur ce qui a pu être dit par certains de mes collègues.

Aujourd'hui, en Corse, sans le PGE et sans le recours à l'activité partielle, le désastre aurait été absolu. Pour s'apercevoir de ce que l'Etat a mis en jeu sur la Corse, il suffit de lire les chiffres qui sont bien exposés dans le document que nous a présenté Mme la conseillère exécutive.

Le recours à l'activité partielle, 16 % en Corse fin 2019, 10 % sur le continent. On voit l'écart sur les chiffres.

Le PGE, 913 M€, soit 9 % du PIB corse, qui s'établit à 8,5 Md€ ou 9 Md€ suivant les derniers chiffres pris en compte, contre 5 % sur le continent, soit quasiment le double.

Donc, ces 2 mesures montrent vraiment l'effort qui a été fait et qui était nécessaire, je ne suis pas en train de dire le contraire, par rapport à la moyenne nationale pour tenir compte aussi de ce que notre île vit.

Un autre point qui me semble essentiel : ma collègue a abordé l'idée de percevoir nous-mêmes de l'autonomie fiscale. L'autonomie fiscale, par certains côtés, il faut en débattre, elle a des avantages, mais pour le coup, sur cette période, parler d'autonomie fiscale et d'imaginer que nos recettes auraient été nos recettes propres, comme la TVA ou autres, je suis plus que dubitatif. Imaginons que nous ayons eu à assurer un équilibre en percevant la TVA et autre recettes fiscales sur l'absence d'économie qui a été nôtre, je vous laisse juger de ce qu'il en aurait été...

Je voudrais aborder aussi le volet social, notamment le RSA en Corse. On ne va pas revenir sur le plan « Salvezza », on en a débattu, mais je voudrais revenir sur des choses qui pourraient encore nous aider. Vous n'êtes pas sans savoir, chers collègues, que le problème du RSA qui est un outil absolument indispensable, c'est qu'il n'est accessible aux gens qu'à partir de 25 ans. Donc, que fait-on pour les jeunes qui ne sont pas étudiants

et qui ont moins de 25 ans ? C'est une problématique nationale, mais je pense qu'aujourd'hui, cette problématique est encore plus forte.

Vous avez, Mme la Conseillère exécutive, exposé le chiffre, l'explosion, les 817 demandes de RSA en plus. Je peux vous dire qu'au niveau de ma commune comme tant d'autres, je reçois des jeunes qui sont en situation catastrophique, qui me disent « Monsieur le maire, j'ai 23 ans, qu'est-ce que je vais pouvoir faire pendant les 2 ans qui me séparent du RSA pour subvenir à mes besoins ? ». Il y a des dispositifs, comme le service civique, que vous n'ignorez pas, qui sont intéressants pour les communes et pour les gens puisque, pour environ des contrats non renouvelables allant de 6 mois à un an, ils peuvent toucher quelques centaines d'euros. Je suis conscient de la faiblesse de mes propos, mais c'est mieux que rien. Est-ce que nous aussi, nous ne pourrions pas nous interroger sur, comment agir pour cette tranche d'âge pour apporter un complément sur ce qui est déjà fait sur le RSA et qui est très bien ?

Pour continuer, je ne peux que regretter le refus de l'Etat sur le CDI saisonnier. Ç'aurait été vraiment une initiative très intéressante, bien sûr pour les patrons, mais surtout pour les salariés qui auraient obtenu un CDI. Vous savez comme c'est important de nos jours pour accéder à un prêt, pour pouvoir envisager l'avenir. Je regrette fortement que cette initiative n'ait pas abouti parce qu'elle a été poussée par nos majorités aussi à une époque et cela aurait été une très bonne chose.

Enfin, un petit parallèle avec le monde agricole, pour parler du futur et d'économie. Vous avez pu remarquer que le plan « Salvezza » ne concernait pas directement l'aspect agricole et l'aspect agroalimentaire, et, j'ai envie de le dire, c'est justifié.

Je crois qu'aujourd'hui, je vais avoir le courage de le dire, il y a des activités qui ont mieux résisté que d'autres et l'activité agroalimentaire a moins souffert. Elle a souffert, mais elle n'est pas d'en l'état catastrophique d'autres. Cela doit nous interroger aussi sur la pertinence de nos modèles futurs, ce qui était has been à une époque comme l'agriculture, eh bien aujourd'hui, on s'aperçoit finalement que ce n'est peut-être pas si mal. Ce qui était les vieux métiers par rapport aux nouveaux métiers, finalement on s'aperçoit que ce n'est pas si mal et peut-être que bien sûr, les 30 % du PIB du tourisme, ce n'est sûrement pas moi qui vais les remettre en cause. Là aussi, des rééquilibrages s'imposent et pas forcément que vers les nouvelles technologies qui ont leur place, mais aussi sur des métiers qui doivent être accompagnés pour continuer de servir d'amortisseur dans ces moments très difficiles. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vais donner la parole à l'Exécutif pour quelques réactions.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je réponds aux questions factuelles et puis, si jamais, mon propos sera complété par le Président de l'ADEC, puisque c'est un travail collectif au sein de l'Exécutif, Lionel MORTINI, François SARGENTINI, Bianca FAZI pourra compléter également sur les aspects sociaux, Josepha GIACOMETTI, bref, tout le monde a participé au montage du plan et à son copilotage sous l'autorité du Président de l'Exécutif.

De manière globale, au regard des questions qui sont posées, qui sont à la fois d'ordre très concrètes, pratiques, précises et concomitamment qui nous invitent à une réflexion plus globale, ce que nous ferons dans le cadre de l'acte 2 de ce plan « Salvezza è Rilanciu », à savoir la partie qui va concerner quelle trajectoire on va prendre pour que ce soit soutenable d'un point de vue économique pour permettre une croissance durable soutenable d'un point de vue environnemental et soutenable également d'un point de vue social.

J'ai envie de dire que d'abord, il ne faut pas gâcher une bonne crise. La crise, c'est CHURCHILL qui le disait « la crise est terrible, elle est très difficile, mais il faut en tirer tous les enseignements possibles et imaginables pour essayer de transformer les choses ». Et les derniers propos de François-Xavier CECCOLI allaient dans ce sens, je les interprète comme ceci, à savoir que la crise, elle rebat les cartes. Ce qui semblait obsolète devient d'actualité, compétitif et innovant. D'autres formes d'activités se mettent en place, un peu parfois à marche forcée, on le voit avec le télétravail, avec le e-commerce, etc. Malheureusement, il y a des activités qui subissent de plein fouet les effets du choc et de la crise. Mais, c'est le propre des crises. La crise, c'est de la destruction créatrice. On ne le voit pas tout de suite, bien évidemment, et c'est très difficile d'expliquer cela à quelqu'un qui est au RSA, ou au chômage, ou en difficulté totale parce qu'il ne perçoit strictement rien.

Sur notre territoire, nous n'avons pas les derniers chiffres de précarité, mais nous étions déjà à 1 Corse sur 5 qui vivait en dessous du seuil de précarité. Je crois que ce n'est pas la peine de faire de grands modèles mathématiques pour comprendre que cette précarité va croître. On le voit avec le RSA déjà d'une part à plus de 14 % d'augmentation, et également les ASS. Donc, on va vers une difficulté.

Je disais qu'il ne faut pas gâcher une bonne crise du point de vue de la réflexion théorique et du point de vue du mouvement qu'elle provoque et de la nécessité d'agir et d'innover. J'entends ce que dit Mattea, à savoir qu'effectivement, il y a un point conjoncturel sur lequel nous sommes en train d'établir un diagnostic avec l'ADEC, l'ATC, services de la Collectivité, mais aussi Chambre de commerce, Chambre des métiers, donc les consulaires, un diagnostic très clair de la situation conjoncturelle de la Corse, mais aussi ce que cette conjoncture recèle comme ferments de la trajectoire future, bonne ou mauvaise.

Il faut se positionner au temps T et dire quels sont les indicateurs au temps T, mais il faut aussi comprendre ce qu'ils signifient pour le futur. Effectivement, lorsque Mattea signale, à l'instar d'autres observateurs, élus et responsables, entrepreneurs en particulier, que nous avons une dette aujourd'hui, PGE, 1 Md€ que l'on interprète comme une aide, comme une solidarité, si elle est si importante, c'est bien parce que nous avons une structure productive où, en gros, pour le dire de manière très simple, les entreprises n'ont pas les reins assez solides et que les fonds propres sont assez peu importants, ils sont familiaux, on le sait. Ce sont des petites structures, ce sont des TPE et donc, lorsque l'on doit donc interpréter un chiffre, lorsqu'on a 1 Md€ de PGE, oui, c'est certainement une solidarité, mais c'est aussi le reflet de ce que nous sommes. Surtout en dynamique, au-delà du temps T, ça veut dire qu'il faudra rembourser.

Aujourd'hui, nous connaissons tous des chefs d'entreprises qui arrivés à 62 ans, disent « j'arrête, j'ai fermé cet hiver, je ne rouvrirai pas parce que je ne vais pas m'engager dans un prêt pour 3 ans. Ce n'est pas possible, je ne vais pas laisser une dette à mes enfants ». Donc, on va avoir un vrai problème là-dessus lorsqu'on rouvrira les portes et ce n'est pas demain matin, si on en croit les annonces sanitaires qui nous sont faites ou vont nous être faites.

Réfléchir en statique au moment T, réfléchir également en dynamique.

En dynamique, il est évident qu'il va falloir se poser au-delà des demandes d'exonération fiscale, mais je laisserai d'autres personnes s'exprimer là-dessus. Il va falloir réfléchir à la question de notre fiscalité. Lorsqu'on a un système productif insulaire, vulnérable, soumis à une volatilité très, très forte de la demande extérieure, notamment de la demande touristique. Mais demain matin, on serait spécialisés dans les hydrocarbures comme d'autres îles du monde ou dans une autre activité, à partir du moment où l'essentiel de votre production dépend d'un élément exogène, dès que ça bouge, même un volcan avait déclenché une crise internationale du tourisme aux Baléares et dans d'autres îles, vous voyez bien qu'il y a une grande vulnérabilité du système productif.

Il est clair que la fiscalité fait partie de la réflexion à avoir et très, très vite, probablement.

Mais, pour établir une fiscalité, pour avoir une autonomie fiscale, il faut d'abord avoir des données qui tiennent la route. Je tiens quand même à dire que nous avons depuis des années une difficulté à réunir de la donnée socioéconomique pertinente avec des données brutes, parce que des pourcentages et des camemberts ne permettent pas ensuite de faire les analyses, les simulations qu'il faut. Si demain nous voulons avoir des évolutions fiscales, il est très certain qu'il nous faut des outils d'aide à la décision.

Pour ce qui concerne par exemple du tourisme, nous avons demandé depuis des années, et l'ATC en particulier avec le conseil d'administration de l'ATC, la mise en place d'un compte satellite du tourisme qui existe dans d'autres îles, dans toutes les îles pratiquement, qui dépendent du tourisme et en particulier dans certains DOM-TOM.

Donc, le compte satellite du tourisme en particulier, vous permettrait de voir très rapidement quels sont les impacts du choc touristique et où il faut agir pour rétablir les choses. Je ferme la parenthèse. Je reviens à des questions beaucoup plus concrètes et du temps T.

La question de Christelle COMBETTE sur les meublés, nous avons travaillé, Mme la Conseillère, là-dessus à l'ATC. L'ATC n'a pas une compétence, ni la Collectivité, en matière de gestion de meublés touristiques. Vous le savez, la compétence relève des communes, des intercommunalités, c'est important de le préciser.

Par contre, la compétence de l'ATC, c'est une compétence de coordination des acteurs. Lorsque je suis confrontée à une demande systématique des socioprofessionnels du tourisme, dont notamment le groupement des hôteliers ajacciens qui nous dit « nous avons un problème, nous avons une offre touristique aujourd'hui souterraine, non déclarée », on ne parle pas des meublés de tourisme qui sont déclarés et des gens qui font ce qu'ils ont à faire. « Nous sommes victimes d'une concurrence déloyale » qui aussi pose un problème d'ordre sanitaire, tout simplement.

Cet été, l'augmentation de la demande s'est portée sur de nombreux meublés loués de manière illégale. Il ne s'agit pas pour l'ATC, voire la Collectivité de Corse, de demander aux gens de faire de la délation, pas du tout. Mais les conséquences sont multiples et très importantes, notamment aussi pour des questions économiques, notamment pour des recettes fiscales, pas que pour les hôteliers du coin ou pour les campings.

Donc, nous avons une véritable difficulté qui traduit quoi ? Qui traduit que non seulement jusqu'à maintenant nous étions spécialisés en tourisme et vulnérables, mais qui traduit aussi le fait que désormais, nous avons une économie souterraine qui s'est énormément développée.

Regardez les cahiers du tourisme qui sont publiés sur le site de l'ATC, les dernières estimations que nous avons en faisant un travail statistique sur les bases d'offres de meublés en Corse, vous avez plus de 40 000 offres. Vous avez donc les 2/3 de l'offre touristique aujourd'hui de lits qui s'opèrent dans des meublés.

Je ferme la parenthèse. C'est un vrai sujet sur lequel il faut travailler. C'est bien pour cela qu'on avait demandé au moins qu'il y a un permis à louer qui soit octroyé à celui qui a un meublé pour que les choses soient claires. De toute manière, c'est refusé, l'Etat ne souhaite pas de dérogation en la matière, alors que les capitales européennes et les grandes destinations touristiques, les villes de plus de 200 000 habitants soumises à des pressions foncières bénéficient de ce type de dérogation.

Concernant les questions de François-Xavier CECCOLI sur le PGE, on en en parlé. Effectivement, il y a une catégorie d'acteurs aujourd'hui et de concitoyens qui sont dans une difficulté très grande : ce sont les étudiants en particulier et les jeunes, les moins de 25 ans. Il y a une grande difficulté là-dessus, mais j'ai envie de dire que là aussi, pendant des années, il y a eu du déni, pourquoi ? Parce que la statistique de l'INSEE en la matière (je suis prête à donner les éléments), qui remontait sur Bruxelles, n'était pas prise en compte par l'office des statistiques, par Eurostat et par le Luxembourg.

Donc, vous voyez bien qu'à un moment donné, lorsqu'on veut traiter d'un corps qui est malade, il faut faire le bon diagnostic. Pour faire le bon diagnostic, je parle sous le contrôle de Bianca, de François BENEDETTI, et du Dr ANTONINI, il faut des appareils de mesure. Effectivement, il est important que nous ayons aujourd'hui des diagnostics qui soient partagés, qui soient infaillibles, qui nous permettent de décider des bonnes mesures. Vous avez droit à ces informations, les citoyens y ont droit. Il y a des invisibles, une catégorie d'invisibles qui sont ces personnes-là, qui sont en difficulté, que l'on croise dans la cage d'escalier lorsqu'on habite au centre d'Ajaccio, dans la vieille ville d'Ajaccio, dans la vieille ville de Bastia, dans nos villages où la solidarité joue encore un peu, où l'infirmière n'apporte pas qu'un paquet de médicaments, une prescription et une piqure, où elle amène souvent aussi un sac de courses. Il y a des gens qui ne sont pas chauffés, il y a une précarité énergétique.

Je n'irai pas plus loin. Nous travaillons là-dessus, mais c'est très compliqué. Les dispositifs actuels existants ne sont pas pleinement opérables.

La crise donc rebat les cartes mais nous invite, et je répète, il ne faut jamais gâcher une bonne crise, elle nous invite à changer notre focal et nous invite à réfléchir autrement.

Réfléchir autrement, c'est déjà avoir une émancipation très forte sur le plan de la production, des statistiques, même si ça ne parle pas au citoyen lambda, nous, on en a besoin pour pouvoir aider le citoyen lambda, ça me paraît très, très important, et lambda n'est pas péjoratif, ce sont i nostri paisani.

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Jean-Christophe ANGELINI et le Président de l'Exécutif qui vont intervenir.

Simplement, le cadrage du temps de parole concerne aussi l'Exécutif. Vous intervenez à 3, ça fait beaucoup, donc essayez d'être concis, sinon on ne pourra pas finir notre ordre du jour.

Vous avez la parole.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Président.

Mesdames et Messieurs, Chers collègues, comme le Président nous y invite, très vite, et de toute façon Nanette a vraiment balayé l'essentiel des choses.

Simplement pour insister, d'abord sur la méthode, effectivement ça a été une co-construction sous l'autorité et l'égide du Président du Conseil exécutif, avec au cœur du réacteur et de la réaction de la majorité et du Conseil, une forme d'intégration des services de l'ATC, de l'ADEC et de l'OTC sur un certain nombre de questions, étant entendu que l'on est là dans le domaine de l'économie prise au sens le plus large et qu'il fallait donc déployer une stratégie qui soit de nature à répondre à l'urgence et à la profondeur de la crise.

Deuxièmement, on s'était engagés au-delà des points de méthode à revenir devant vous avec un certain nombre d'éclaircissements, d'ajustements, de précisions. C'est chose faite, étant entendu que le reproche qui aurait pu être fait à l'endroit de nos offices et

agences, et plus largement du Conseil exécutif quant au manque d'opérationnalité du dispositif, il apparait clairement, et je le dis par anticipation, comme étant balayé. Aujourd'hui, on est là quelques semaines à peine après la présentation du premier étage de la fusée, le plan « Salvezza », devant vous avec un cortège de mesures qui sont financées et qui sont opérationnelles. En témoigne l'ouverture du portail ces derniers jours, avec l'ensemble des items et des catégories d'aides mobilisables en fonction de la typologie des entreprises, du besoin de trésorerie, du besoin urgent, etc. Donc, on est là dans une dynamique de réparation qui est à l'œuvre et qui, je le répète en un mot mais il est essentiel, est clairement opérationnelle. C'est un point fondamental.

Ce serait d'autant plus opérationnel que l'Etat préciserait les choses. En d'autres termes, on a 2 points, ça a été dit, mais j'y reviens d'un mot, en accord avec Nanette et le Président de l'Exécutif, 2 points de désaccord.

Le premier porte sur le constat. Dire de l'économie corse qu'elle se porte mieux en période de crise que d'autres économies, parce que plus résiliente, plus compétitive, plus en capacité d'amortir le choc lié à la pandémie, n'est clairement pas vrai. Ce n'est pas vrai. Aujourd'hui, on a des indicateurs précis, même si Nanette l'a dit, on manque de données consolidées, mais au confluent de ce qui est produit par l'ATC, au travers des niveaux d'observation stratégiques dont elle peut disposer, de « Corsica statistica », de ce qu'on arrive à recouper d'ici ou de là, on a une vision selon laquelle les indicateurs effectivement ne sont pas bons : le taux de chômage, le nombre de bénéficiaires du RSA, la sinistralité des entreprises, le nombre d'affaires devant les juridictions commerciales, etc. Tout ça vient témoigner d'une situation, et je ne parle même pas du front de l'emploi, qui est structurellement dégradée.

A mon avis, il y a 2 questions. Première question, comment était notre économie avant la crise ? C'est une question fondamentale parce qu'il y a des économies qui sont structurellement basées sur des modèles que la crise a nécessairement aggravés dans leur situation et puis d'autres, sur lesquelles la crise a eu un effet nécessairement ou mécaniquement néfaste mais qui, avant d'entrer dans la crise pandémie, était dans une situation qui était un peu plus reluisante.

Ce n'était pas à proprement parlé le cas de l'économie corse, mais depuis des années que nous sommes au travail, les uns et les autres, sur ces questions, on peut raisonnablement dire que les choses tendaient sincèrement à s'améliorer. Les quelques indicateurs que j'ai rappelés, l'évolution du taux de chômage, la sinistralité des entreprises, la création d'activité et d'emploi, le recours au crédit bancaire, le recours au financement permis par les outils et qu'on a renforcé à travers une ingénierie renouvelée à l'endroit de l'ensemble de l'écosystème, etc. Tout ça, ça a muté et ça a permis d'engranger des

résultats. La crise arrive, on y répond. Notre objectif politique, sous le contrôle du Président de l'Exécutif et de l'ensemble de la majorité, c'est de parvenir d'ici quelques années à remettre l'économie corse sur les rails d'une économie plus résiliente. Ce sera difficile et ça suppose, et j'en aurai terminé, 3 niveaux d'enjeux complémentaires.

Le premier, j'ai évoqué ce désaccord avec l'Etat, sur les éléments du constat.

Il en est un autre, au-delà de les sommes qui ont été mobilisées ou pas dans le contexte, c'est sur la question de l'articulation des degrés de financement qu'on a largement abordés hier à l'aune du débat sur le plan de relance, le PTIC, etc. Là, il faut que les choses soient claires. Nous, on prend nos responsabilités en inscrivant en avance de phase plusieurs dizaines de millions d'euros et en mobilisant près d'une centaine de millions supplémentaires pour répondre à une urgence. Mais si en face, on est dans les mêmes volumes financiers que ceux qui ont été avancés, il y a très clairement un défaut d'équité, mais au-delà de l'équité et du droit ou de la justice, il y a un problème de financement de la trajectoire.

On vous y rend attentifs, vraiment, parce que ce n'est pas une question idéologique, ce n'est même pas une question politique, c'est une question de bon sens. Si, sur ce plan-là, sans misérabilisme, sans quémander quoi que ce soit, dans le droit-fil de ce qui est fait pour d'autres régions, y compris des régions plus développées, plus résilientes que la nôtre, l'Etat n'est pas au rendez-vous, on aura ce problème fondamental. Quand on dit qu'il y a des propos belliqueux, des attitudes, etc., nous, on ne demande que mieux de se mettre autour de la table et de tomber d'accord. Mais, il ne faut pas nous raconter de bêtises, pour le dire un peu trivialement, parce que raconter que les indicateurs qui sont notoirement au rouge sont au vert, ce sont des sornettes.

Si on peut se mettre autour de la table et en parler, il n'y a pas de difficultés et on lance de nouveau un appel à ça, mais sur des indicateurs et des constats précis, pas sur des spéculations intellectuelles parce qu'on est dans la matière économique qui, pour le coup, ne se nourrit pas tellement d'approximations ou de présupposés. Ça, c'est le degré de difficulté qu'il faut dépasser et on ne demande que mieux.

Le deuxième. Sur la réponse, François-Xavier l'a dit, il faut faire évoluer le modèle. Nanette est spécialiste, moi, de ce sujet-là, beaucoup moins, mais sur la question du tourisme, je ne parle pas en tant que conseiller exécutif simplement, mais en tant que président d'une intercommunalité et maire d'une ville qui sont très dédiées au sujet tourisme : je ne suis pas persuadé que l'enjeu soit de baisser la part du tourisme dans le PIB. Je ne suis pas persuadé de cela. Je parle à titre personnel en tant qu'élu local.

Je pense qu'il y a deux enjeux.

Premier point, c'est de réintégrer dans les flux générés par le tourisme toute l'économie souterraine. Dans ma commune, quand il y a 10 lits qui sont commercialisés, il y en a 7 ou 8 qui le sont en dehors du secteur marchand. Ça ne peut pas durer, parce ça tue le secteur marchand, c'est établi en dehors de toute considération écologique, environnementale, etc. Ça dégrade le potentiel fiscal du territoire, en introduisant qui plus est des données économiques qui sont artificielles, parce que reposant sur des éléments qui ne sont ni fiscalisés, ni structurés, ni professionnels. C'est la double peine. Là il y a un sujet et il faut réintégrer dans les flux globaux de l'activité touristique des éléments qui en sont constitutifs mais qui échappent au SCOP, et pour cause parce qu'ils sont conçus pour lui échapper.

Quand on dit des Corses, qu'ils sont partisans de l'économie souterraine, etc., c'est plutôt de ce côté-là qu'il faut regarder plutôt que de spéculer de manière tout à fait hypothétique sur l'économie au noir, etc. Je ne dis pas qu'il n'y a pas de sujets, on va parler clair sur le travail dissimulé, etc., on peut parler de tout. Mais là, il y a un sujet qui est fondamental et qu'on n'aborde pas.

Le deuxième point, c'est celui qui consiste à diversifier, comme on le fait, les voies de développement. Là, il y a un gros sujet économique sur lequel on reviendra.

Je termine sur un dernier point, le plan « Salvezza » et bientôt le plan « Rilanciu ».

Premièrement, on continue de déployer à un rythme soutenu tous les règlements d'aides. C'est-à-dire que ça, ça ne se substitue pas à ce que l'on fait par ailleurs qui continue. J'étais ce matin avec l'ADEC, Nanette avec les services de l'ATC. Nous, on a une augmentation, je n'ai plus le pourcentage, mais je vous donne les éléments en valeur absolue, en 2016 et 2017, on avait 700 à 1 000 DI par an. Là, on a clôturé au 31 décembre de l'année dernière, hors volet FSN, « Salvezza », etc., à 2 500, de toute nature. Mais, on réfléchit aussi, je le disais à l'instant au Président du Conseil exécutif qui en est d'accord et on y réfléchit de concert, à d'autres types de mesures qui ne sont pas dans le plan, mais qu'on ne s'interdit pas de mettre en œuvre et on le fait tous les jours.

Exemple : on réfléchit, puisque la Collectivité a proposé un certain nombre de territoires et d'intercommunalités, des conventions de territoire, à ce que sous l'empire de ces conventions, des outils financiers créés par les territoires soient abondés par le budget de la Collectivité. Ça permet aux territoires eux-mêmes et au conseil communautaire par le biais des outils financiers ou en direct d'aider l'écosystème, et c'est en vigueur par ailleurs.

Donc, il y a des tas de mesures complémentaires qui sont également à l'étude.

J'en ai terminé le volet « Salvezza », Nanette l'a dit très précisément et très techniquement, l'état réel de l'économie avec la part d'interrogation qui est la nôtre et la demande que nous formulons d'un constat clair et d'une réponse forte, et bien sûr toutes les mesures « de droit commun » déployées par les offices et agences ou par la Collectivité de Corse, en complément desquelles nous réfléchissons aussi à des mesures complémentaires, par exemple celles que je viens d'évoquer dans le domaine des intercommunalités.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci.

Je pense qu'il y a vraiment un déséquilibre qui est en train de s'installer et on ne peut pas laisser les choses filer comme ça. Là, ça fait une heure que nous avons commencée et sur une heure, les groupes de l'Assemblée se sont exprimés moins de 15 minutes et l'Exécutif entre la présentation et les réponses en est à $\frac{3}{4}$ d'heure. Ce n'est pas normal.

D'une part, nous savons que nous sommes limités dans le temps pour travailler, compte tenu de la situation sanitaire, et d'autre part, on ne peut pas être dans ce déséquilibre-là entre l'Assemblée délibérante et l'Exécutif.

Il reste la prise de parole du Président du Conseil exécutif. Je veux bien tout ce qu'on veut, mais on ne peut pas travailler comme ça, même si on va dire toutes les 10 minutes « j'en aurai terminé quand... », ce n'est pas possible.

M. le Président du Conseil exécutif, je vous donne la parole.

Le Président SIMEONI

Votre remarque est fondée, M. le Président de l'Assemblée de Corse. Ceci étant, on est au cœur du débat qui préoccupe l'ensemble des élus et l'ensemble des Corses.

Ce que je vous propose, je renonce à ma prise de parole. Je crois que Mme MAUPERTUIS et M. ANGELINI ont été complets, notamment pour répondre aux interrogations formulées par les élus de l'Assemblée.

Je reprendrai la parole dans le cadre du DOB en faisant une incise globale puisque la problématique budgétaire et financière est elle aussi globale et nous permet de

continuer nos débats dans le respect du calendrier, du timing arrêté par la commission permanente.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Bien sûr on est au cœur du débat, mais ce débat concerne au moins autant l'Assemblée délibérante que le Conseil exécutif. On ne peut pas être à un 1/4 d'heure / 3/4 d'heure, sinon c'est un déséquilibre au sein des institutions.

Initialement, la délibération consistait en une prise d'acte. Mais le Conseil exécutif a déposé un amendement consistant à proroger les dispositifs d'aides exceptionnelles 2020 dans les règlements de la Collectivité, ce qui fait que cela suppose un vote. Il faudra voter sans doute en intégrant l'amendement au rapport de façon à ne voter qu'une fois.

Nous allons voter par groupe avec mention des élus de chaque groupe. Nous sommes d'accord sur la procédure ? Je vais interroger les groupes.

M. Hyacinthe VANNI

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI sont **POUR**.

M. Petr'Antone TOMASI

Pour le groupe « Corsica Libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

M. Pierre POLI

Les élus du groupe « Per u Partitu di a Nazione Corsa » présents ou représentés votent **POUR** : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI,

Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI.

Mme Chantal PEDINIELLI

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI, votons **POUR**.

M. François ORLANDI

Pour les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine RIERA, Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI, François ORLANDI, votons **POUR**.

M. Valérie BOZZI

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica », Isabelle FELICCIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI : **POUR**.

Le Président TALAMONI

Merci.

POUR : 63

Le rapport (N° 012) est ADOPTE à l'unanimité.¹

Nous allons passer au rapport suivant n° 011.

BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES –FISCALITÉ

* **Raportu n° 011 : Documentu d'orientazione bugettarie 2021**

* **Rapport n° 011 : Document d'orientations budgétaires 2021**

¹ Délibération N° 21/007 AC

Le Président TALAMONI

Il s'agit d'un document budgétaire et par conséquent, l'habitude c'est que les groupes ont 15 minutes pour s'exprimer ou plus exactement, d'habitude, c'est 20 minutes. Mais compte tenu du temps contraint qui est le nôtre, compte tenu des difficultés spécifiques que nous rencontrons aujourd'hui, on peut considérer que 15 minutes peuvent suffire, sinon on ne terminera pas notre ordre du jour ce soir, c'est très clair.

Je vais donner la parole au Conseil exécutif pour présenter le rapport en insistant sur la nécessité d'être concis.

Vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

M. Jean BIANCUCCI

Merci, Président.

Je vais essayer de l'être, mais la matière budgétaire, vous le savez, demande aussi à ce que l'on cite les chiffres et que l'on donne les éclaircissements nécessaires. Tout cela demande du temps.

Ce DOB a été présenté devant la commission des finances, mais il a été présenté aussi devant le CESEC et n'a pas recueilli d'avis défavorable.

Nous sommes là pour parler des orientations. Nous avons, et j'insiste, plus que jamais à intégrer les prévisions financières à la fois locales, hexagonales, mais aussi européennes.

Notre exécutif veut insister sur 3 objectifs principaux.

Premier objectif, la limite des dépenses de fonctionnement. Ça ne vous étonnera pas, c'est une constante et c'est une volonté à la fois politique, mais aussi de rigueur en matière budgétaire. Il faut, vous le savez, maintenir la trajectoire financière.

Deuxième point, c'est un budget ambitieux pour l'évolution du territoire, on en parlera tout à l'heure avec les autorisations de programme. Nous n'avons pas réduit la voilure alors que la situation se complique, on en a parlé il y a quelques minutes pour les débats qui nous occupent depuis déjà des semaines.

Il s'agit aussi d'un budget durable, sur 2 plans ; durable en matière de croissance et puis, il s'agit aussi d'une solidarité active envers les populations les plus fragiles.

Le cadre : On constate une baisse des ressources financières liée directement ou indirectement à la crise sanitaire. On constate aussi la nécessité de mettre en œuvre un effort budgétaire pour qu'il y ait une véritable relance du tissu économique à travers le plan dont on a parlé tout à l'heure.

Comme pour les budgets précédents, la construction de ce budget 2021, on l'a dit et on va le redire, les orientations sont fixées dans un cadre qui permet d'assoir l'action de la Collectivité dans une trajectoire financière soutenable et surtout prudente.

Vous comprenez aussi que l'exercice est rendu difficile par la gestion pluriannuelle des dépenses. Il faut calibrer au mieux à la fois les autorisations de programme, mais aussi tout ce qui concerne les dépenses en général.

On doit donc s'assurer principalement de la mise en adéquation entre les estimations que l'on peut faire au niveau des ressources et les projets que l'on a.

Il va falloir à la fois intégrer les taux d'exécution budgétaire de 2010, nous les aurons au compte administratif mais nous en avons déjà une petite idée quand même, du financement du plan « Salvezza è Rilanciu » et d'une prospective financière qui permettra à la Collectivité de maintenir ses ratios financiers en deçà des seuils d'alerte.

Je le dis et je le répète, la crise sanitaire affectera les ressources de la Collectivité sans doute pour deux exercices.

Toutes les prévisions actuelles ne nous permettent pas d'imaginer un niveau d'activité d'avant la crise, pas avant 2022. Le calcul de la trajectoire est donc prévu suivant un scénario intermédiaire.

On va parler aussi, on en parle à chaque fois, mais là je pense qu'on est dans une phase conclusive, du rachat par la SFIL des 4 emprunts toxiques que vous connaissez.

On va prévoir aussi la comptabilisation d'un excédent de 10 M€ en provenance de l'Office des transports et puis, on l'espère, mais tout cela vous le savez, reste aussi en discussion, des mesures compensatoires annoncées par l'Etat et votées en loi des finances. Tout cela bien sûr doit être pris au sens évolutif des choses, en tout cas, on le souhaite.

Il s'agit d'une trajectoire budgétaire solvable au regard de l'impact financier induit, conditionné par les effets de la crise sanitaire. On peut d'ores et déjà envisager, prendre en compte 30 M€ de perte en 2020 au niveau des recettes ; une baisse de 25 M€ pour 2021 ; un retour au niveau 2019 en 2022. Voilà les prévisions qui sont faites. Tout cela mérite beaucoup de prudence.

La stratégie que l'on propose est donc d'assumer, vous l'avez compris, une dégradation des ratios financiers en 2020, 2021 avec une capacité de désendettement qui augmente puisqu'elle serait de 7 ans et 6,2 années, et de restabiliser à 6 ans la capacité d'endettement en 2022.

Les hypothèses que l'on a en matière d'évolution de recettes : Vous le savez, la crise est venue ralentir, voire annuler le dynamisme global des recettes de fonctionnement sur lequel la trajectoire de la Collectivité de Corse avait basé ses précédentes hypothèses.

On peut d'ores et déjà, au niveau des chiffres, prévoir en matière de fonctionnement, pour ce qui concerne la fiscalité et les dotations, 982 M€, 1 M€ en investissement, un total de 983 M€. Pour le FCTVA, il y aurait 20 M€, ce qui donne un total de 20 M€.

Les recettes sectorielles en fonctionnement, 94 M€ ; en investissement, 80 M€ ; ce qui fait 174 M€, ce qui nous donne un total de 1 177 M€, soit 1,177 Md€.

Les ressources, en dehors de la dette, de la Collectivité de Corse viennent à plus de 92 % de la section de fonctionnement et de 7, 6 % de la section d'investissement.

Le montant global des recettes est en retrait, on l'a dit tout à l'heure, de 30 M€ par rapport au BP 2020.

Pour ce qui concerne la fiscalité, la part de la fiscalité, bien entendu, est prépondérante. Elle représente 57 %, il s'agit à la fois de la fiscalité d'assiette locale et la fiscalité d'assiette nationale. Les différentes évolutions prévues ont pour conséquence d'opérer un basculement important dans la répartition entre la fiscalité locale et française, impliquant des changements très significatifs du point de vue des recettes fiscales de la Collectivité de Corse.

Alors, on peut évoquer rapidement le transfert d'une fraction de TVA pour compenser la perte de la TH (taxe d'habitation), qui prend effet, vous le savez, cette année.

Cette taxe représentait 58 M€ et ces 58 M€ seront désormais compensés par la fraction de TVA correspondante.

Deuxième point, la neutralisation intégrale de la suppression de la CVAE, en nous octroyant une nouvelle fraction de TVA. Il s'agit aussi de garantir l'évolution de cette fraction de TVA sur le rythme d'évolution actuelle au niveau hexagonal à partir de 2022.

Il est à noter qu'aucune compensation n'est prévue au niveau de la CVAE, pour ce qui concerne la part qui était perçue par les anciens départements. Ce qui va donner - 20 % au produit 2020.

La fraction de TVA au total perçue par la Collectivité va passer de 117 M€ au BP 2020 à 212 M€ dans le prochain budget, et va représenter 20 % des recettes fiscales.

Pour ce qui concerne la fiscalité indirecte locale, trois niveaux :

D'abord les droits de mutation, on estime le montant à 68 M€ en 2021, en retrait de 13 % par rapport à 2020 ;

Les droits sur les tabacs dynamiques en 2020 avec des effets liés sans doute à la période qui, au niveau de l'encaissé, représente 125 M€, en augmentation de 8,3 % par rapport à 2020 ;

La taxe sur les transports où on a moins 50 % sur 2020, elle est directement liée, vous l'avez compris, au flux touristique, donc il y a une baisse très conséquente. Elle a été estimée en baisse aussi sur l'année qui vient, avec un différentiel de 30 M€.

Concernant les dotations et concours au niveau de l'État :

La DGF, et c'est normal, reste stable par rapport à 2020 et les autres dotations générales de décentralisation qui n'ont pas été transformées en TVA ou en dotation générale de fonctionnement, et on peut citer aussi la dotation de continuité territoriale.

En investissement, il s'agit du FCTVA, donc on prend en compte les dépenses en maîtrise d'ouvrage directe ; on serait au même niveau que 2020, c'est-à-dire un montant de 20 M€.

Concernant les autres recettes et prélèvements, il s'agit bien entendu de la dotation de continuité territoriale (DCT). Cette dotation intègre la déspecialisation actée en loi des finances 2017. Le montant est estimé à 15 M€, c'est une estimation qui a été faite par l'Office des transports de manière prospective.

On en arrive aux recettes sectorielles qui sont estimées à 39 M€, et on va en venir aux hypothèses de dépenses. Il s'agit, je le répète, de réduire la voilure en matière de dépenses de fonctionnement, financer les plans de relance « Salvezza è Rilanciu », mettre en œuvre les compétences de la Collectivité pour accompagner les personnes les plus vulnérables, c'est un choix, les demandeurs d'emplois, maintenir la Collectivité en dessous des seuils d'alerte en termes de désendettement, et puis bien entendu, piloter avec

intelligence, les autorisations nouvelles afin d'éviter une déconnexion entre les autorisations de programmes, les autorisations d'engagement et les crédits de paiement.

Il y a donc un équilibre à garder, on y reviendra peut-être tout à l'heure dans le détail concernant les AP, puisqu'à chaque fois c'est une question qui revient, comment peut-on mieux toiletter, mieux réduire les autorisations de programme ? Quand vous allez au détail, et j'en profite, à la page 14 du document budgétaire, vous avez tout le détail, vous vous rendez compte que principalement c'est le secteur des transports, et puis celui de l'aménagement du territoire, qui sont très demandeurs d'autorisations de programme.

À partir de là, vous comprenez qu'il y a des engagements pluriannuels qu'il faut honorer. Et puis, il y a aussi dans le travail que l'on fait avec les communes et les intercos, des programmes à assumer ; on en a parlé par le passé, il y a sans doute à améliorer aussi de ce côté-là, la gestion des AP.

Donc travail sérieux de contention des dépenses de fonctionnement.

Les économies, et j'insiste, réalisées en 2019, mais aussi cette volonté de limiter les dépenses de fonctionnement, nous ont permis de faire face en partie à la situation inédite de l'exercice 2020.

Je passe sur le travail de toilettage, on en a parlé, mais on pourra sans doute en reparler.

Vous le savez, le budget 2021 sera abondé des crédits « Rilanciu », et le volume des dépenses sectorielles, un montant de 310 M€ en investissement et 905 M€ en fonctionnement.

Le niveau d'emprunt devra venir compenser, on peut le comprendre, la perte des recettes, on a parlé tout à l'heure de 30 M€.

Les dépenses d'ordre structurel sont d'un montant de 280 M€, et je le dis une fois de plus, je l'ai dit tout à l'heure, 50 % effectués en maîtrise d'ouvrage directe.

Les AP, on va certainement en reparler à travers vos questions, au 31 décembre 2019, on était à un niveau d'AP de 1 351 000 000 €. On aura donc sur la base de la projection des AP, une augmentation, on en reparlera là aussi dans les questions, il y a une augmentation qui est liée automatiquement à la mise en œuvre de programmes pluriannuels.

Sur la base d'investissements de la Collectivité à hauteur 260 M€ et d'un taux d'affectation des AP votés en 2020 de 90 %, ce stock devrait être au 31 décembre 2020 à 1,430 M€. Je passe sur les détails.

Une remarque d'ordre général, les autorisations de programme nouvelles qui seront ouvertes dans le cadre du prochain budget, devront tenir compte des stocks existants afin d'éviter, je l'ai dit, une déconnexion entre les AP et CP et les risques financiers que l'on peut courir.

Je vous ai donné le montant des stocks en 2019, on va passer aux stocks d'autorisation pour le fonctionnement.

Donc, il s'agit des autorisations d'engagement : au 31 décembre elles s'établissaient à 253,453 M€, sur la base d'une projection de réalisation des CP ouverts dans le cadre d'une autorisation d'engagement à hauteur de 475 M€ et d'un taux d'affectation des autorisations d'engagement nouvelles votées pour 2020, de 95 %.

Le stock théorique au 31 décembre 2020 devrait s'établir à 243 M€, donc avec un léger retrait. Très bien.

On peut passer à la structure de la dette, en tout cas quelques mots quand même.

La dette au 1^{er} janvier 2021, doit se situer à 879,999 M€, donc 880 M€. L'encours de l'année dernière était de 792 M€. Vous avez compris que l'augmentation est due, partie en tout cas, au protocole transactionnel concernant les emprunts toxiques qui a été adopté au mois de novembre.

Je peux vous faire l'état des personnels, c'est une question qui revient souvent. Alors, je donnerai les détails, si on me les demande dans des questions tout à l'heure.

Je vais vous donner le nombre global, j'ai donné les détails en commission et devant le conseil : pour les agents titulaires, il s'agit entre les hommes et les femmes, de 3 957 personnes ; pour les agents contractuels, il s'agit de 282 personnes.

Voilà, tous ces éléments vont vous permettre sans doute d'intervenir parce que, comme j'ai dû aller très vite, Président, il y a sans doute certains aspects peut-être qui méritent d'être plus...

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Compte tenu du fait que dorénavant l'Exécutif souhaite s'exprimer d'une manière approfondie, sans limite, donc contrairement à ce que j'ai dit tout à l'heure, les groupes pourront s'exprimer, aujourd'hui exceptionnellement, autant qu'ils le voudront et donc je vous invite maintenant à prendre la parole. Ensuite, on verra bien si on peut travailler comme ça et si on peut, à un moment donné, épuiser l'ordre du jour, et si on ne peut pas, on fera autrement.

Qui a demandé la parole ? M. ORLANDI, vous avez la parole autant que vous le souhaitez.

M. François ORLANDI

Merci, M. le Président, je vais juste essayer d'être le plus bref possible pour laisser deux minutes à mon collègue Jean-Charles ORSUCCI le soin de...

Le Président TALAMONI

Mais il peut prendre davantage.

M. François ORLANDI

Vous verrez, deux minutes suffiront.

M. le Président du Conseil exécutif, Mmes et MM. les membres du Conseil exécutif, Chers collègues,

Comme il est d'usage, je vais saluer le travail qui a été réalisé pour l'élaboration d'un document aussi important que le DOB. Chaque année il est soumis, mais on sait qu'il n'est pas soumis au vote, ça ne lui confère pas moins d'importance parce qu'il est censé définir les orientations du futur budget et des budgets futurs.

Je veux également saluer la présentation qui est faite par notre ami Jean BIANCUCCI, qui met toujours beaucoup de pédagogie à nous présenter un document qui est quelquefois assez abscons, souvent indigeste, mais nécessaire à la Collectivité.

Alors oui l'élaboration, dans un contexte de crise, avec des incertitudes liées à l'évolution de la pandémie et ces conséquences, sur le plan économique, rend en effet cet exercice particulièrement difficile.

Vous affirmez, M. le Conseiller exécutif, une élaboration prudentielle, elle est nécessaire, mais elle ne doit pas pour autant ignorer les contraintes des réalités financières qui rendent le document moins rigoureux parfois que vous ne le soutenez.

C'est théoriquement le dernier DOB de la mandature, il doit s'adapter aux circonstances du moment, mais il reflète aussi la trajectoire des politiques qui ont été menées par la majorité territoriale depuis maintenant 5 ans.

Alors oui, M. le Président, la crise Covid a profondément modifié les cadres budgétaires, tant ceux des États que ceux des collectivités locales et notre institution n'y échappe pas.

Aussi les arbitrages, car nous n'échapperons pas non plus aux arbitrages, seront plus douloureux que d'ordinaire, il faudra faire preuve d'audace, de courage politique.

Malgré les présentations toujours avantageuses des documents budgétaires, la situation financière de notre Collectivité, qui n'était déjà pas avant la crise des plus réjouissantes, ne va s'améliorer.

L'effet ciseau, qui voyait nos dépenses de fonctionnement croître plus vite que nos recettes, était amorcé avant la crise.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement, et notamment du personnel, doit être un axe essentiel de la trajectoire.

Sommes-nous sur cette voie ? Avez-vous optimisé cette gestion que la Collectivité unique aurait dû induire ? Poser la question, c'est peut-être un peu y répondre.

Vous rappelez qu'un principe admis par les États qui sont autorisés à présenter des budgets en déficit, n'est pas autorisé pour nos collectivités. Alors certes, depuis 1975, l'État français s'autorise cette faculté dont l'usage ou l'abus parfois entraîne la dette abyssale que connaît le pays.

Cette faculté refusée aux collectivités locales aura peut-être, en partie, permis de limiter autant que faire se peut la même dégradation. Mais ne le fait-t-on pas lorsque, de manière indirecte, on sous-estime certaines dépenses qu'il faudrait impérativement prendre en compte. C'est une forme de présentation d'un document budgétaire en déficit.

Alors oui, nous ne disposons d'aucun pouvoir normatif propre en matière fiscale, mais lorsque nous apprécions combien s'exerce la solidarité en cette période de crise, j'ai envie de dire : heureusement ! Heureusement que l'État, dont on cesse de fustiger

l'action, et même si parfois on peut se rejoindre dans ces critiques, et je ne me suis pas privé de le faire en d'autres temps, eh bien l'État est resté attentif. En l'occurrence, la solidarité nationale nous soutient certainement mieux qu'une fiscalité assise sur une économie des plus fragiles.

Alors oui, restons optimistes, car on ne peut envisager efficacement un avenir, si nous perdions toute ambition par fatalisme.

Oui les incertitudes pour capter les moyens de nos ambitions planent sur notre construction budgétaire. Elles planent d'autant plus que nous sommes une des seules, voire la seule région, à élaborer cette co-construction des plans de relance économique avec difficulté.

Nous partageons totalement votre intention d'inscrire notre action dans le cadre vertueux de la maîtrise budgétaire, d'optimiser notre action au profit des plus fragiles et du monde économique en grande difficulté. Nous partageons votre intention de nous inscrire dans une démarche protectrice de notre environnement, des secteurs économiques particulièrement touchés.

Mais je n'ai pas vu dans ce document la juste part qui reviendrait, et on l'a pourtant bien évoqué, au monde du tourisme, et je ne parle pas d'un tourisme non maîtrisé. Vous savez dans le Cap Corse, le tourisme débridé, on ne sait pas ce que c'est. Pas plus que la prise en compte à sa juste mesure d'une problématique qui nous habite tous les jours, celle des déchets. Je reste profondément attaché aux démarches centralisatrices et je déplore les occasions manquées de donner aux territoires la respiration qu'ils méritent. Doit-on pour autant s'affranchir de méthodes de travail constructives ?

Envisager l'offre de soutien à la société corse, victime comme les autres régions, parfois plus, parfois moins, victime des conséquences de la crise que nous traversons, avec une offre qui se déclinerait à partir d'un plan de financement non acquis, car le principal financeur est écarté de son élaboration, me paraît pour le moins hasardeux.

J'espère que les conditions du dialogue, qu'il faudra bien construire sereinement, permettront de mieux faire entendre la nécessité de maintenir une garantie de recettes indispensables à notre Collectivité. Je pense bien sûr, et ça été dit, par exemple, à la part départementale de la CVAE qu'il va falloir récupérer.

Mais je continue de penser que les mesures fiscales impactant notre Collectivité, restent plus favorables dans le cadre de la solidarité nationale qu'avec une fiscalité propre, en tout cas eu égard à la situation d'aujourd'hui.

Le DOB, veut s'inscrire dans un cadre prospectif actualisé. Définir une trajectoire pour établir à partir de recettes connues ou anticipées, des volumes de dépenses, c'est une démarche orthodoxe, mais cela nécessite une approche rigoureuse que ni les incertitudes liées au plan « Salvezza è Rilanciu », ni les efforts à fournir, par exemple, en matière d'AP et d'AE, me semblent démontrer ; et le Conseiller exécutif qui a présenté ce document reviendra peut-être sur ces points-là pour nous éclaircir.

Une méthode de précaution pour établir le cadre prospectif, dites-vous. Vous soulignez l'incidence des opérations de rachat par la SFIL des emprunts toxiques ; vous connaissez ma position à ce propos. Vous reconnaissez également que les conditions avantageuses qui ont été proposées par l'État, facilitent peut-être aussi la trajectoire que vous avez exprimée, ménageant par là-même l'occasion, parce le biais de parts d'emprunt supplémentaires, hors rachat des prêts toxiques, de constituer une partie des recettes attendues. On charge beaucoup l'opération de rachat des prêts toxiques, mais elle n'est pas seule. Donc, de nouveaux emprunts, hors rachat des emprunts dits toxiques, sont contractés.

Dans une méthode empreinte de précaution, la reprise des excédents de l'OTC qui a été évoquée, à hauteur de 10 M€, est-elle vraiment raisonnable, quand on sait que l'OTC va avoir à subir les impacts importants de la crise ?

L'analyse prospective réalisée par le cabinet EY, alors au passage, le cabinet EY semble avoir remplacé le cabinet Klopfer, ça serait peut-être intéressant de savoir qui est ce cabinet dont on ne doute pas des compétences. On constate donc une dégradation des ratios financiers, vous l'avez dit, cela est clairement assumé, mais demeure inquiétant quand on passe en capacité de désendettement de 3,6 ans en 2019, sauf erreur, à 7 ans avant de revenir à environ 6 ans, si on ne continue pas à accroître de manière inconsidérée la dette.

L'épargne nette tombe à 87 M€, même s'il est prévu qu'elle remonte. La chute est importante. Le rythme actuel du recours à l'emprunt, va rapidement nous amener près du milliard d'euros avec une dette qui asphyxiera pour longtemps les comptes de la Collectivité.

Si l'on provisionnait comme il se doit les montants attachés au contentieux tel que la « Corsica Ferries », dont vous n'êtes pas responsables, et qui remonte à plus d'une décennie, l'épargne nette considérée pour 2021, pourrait descendre jusqu'à 30 M€ ; on est donc loin des 180 M€ affichés en 2019 et surtout des conséquences que cela entrainerait sur la construction du futur budget primitif.

Encore une fois, on constate que l'incidence des transactions immobilières n'est pas neutre sur le plan des recettes de la Collectivité, avec la baisse importante des DMTO.

Les ressources issues de la fiscalité indirecte locale connaîtront des fortunes diverses et plutôt peu favorables.

La note un peu positive provient encore des dotations et concours de l'État qui restent stables.

Les hypothèses de dépenses pour 2021 sont évoquées : évolution des dépenses de fonctionnement, plan de relance, compétences obligatoires de la CdC, maîtrise de la dette et des endettements, maîtrise des ratios AP, AE, CP, quid du financement réel de tous ces objectifs ?

30 M€ d'emprunt envisagés pour compenser une des recettes équivalentes, se limitera-t-on à ces 30 millions ?

Dans la renégociation, je l'ai dit, des emprunts toxiques, ont été prévues des parts d'emprunt supplémentaires pour les investissements futurs.

Et, pour ne pas être trop long, même si, M. le Président, vous nous accordez un temps non déterminé, un mot sur les AP, AE, CP, pour en connaître la difficulté de gestion en termes d'arbitrage, et c'est vraiment un exercice difficile, on voit que les stocks d'AP augmentent, eh bien, c'est une force d'affichage. 1,850 Md€ d'AP, stocks + cumul 2020, - 416 M€ d'AP affectées, 114 M€ d'AP toiletées, 244 M€ d'AP engagées, 1,4 Md€ de stocks au mois de décembre qu'il faudra gérer.

Sur le stock d'AE, vous l'avez dit, 166 M€ au 31 décembre 2018, 243 M€ au 31 décembre 2020 ; compte tenu de la faiblesse de notre épargne nette, pouvons-nous tenir les engagements sans continuer de s'endetter dangereusement ?

Cette dette, nous avons souvent eu l'occasion de l'évoquer, le DOB propose un profil d'extinction intéressant certes, mais dans une hypothèse de maintien du niveau du capital emprunté actuel.

Alors, je laisserai peut-être à d'autres collègues le soin d'analyser la partie politique publique en constatant qu'il s'agit là d'un catalogue de bonnes intentions, mais un DOB c'est en même temps un catalogue, me direz-vous, qui n'est malheureusement pas forcément chiffré, sauf peut-être pour l'ODARC qui, en effet, est plus précis sur ce point et l'Office de l'environnement dont on connaît la demande d'augmentation de ressources.

L'Office d'équipement hydraulique de la Corse, qui fait un travail considérable, et je salue le travail de notre ami Xavier LUCIANI et son intérêt pour les territoires, je crois que pour cet office, il y a une volonté d'aller plus encore sur le secteur concurrentiel, mais il faudra faire preuve de prudence parce que lorsque, finalement, d'importants investissements sont réalisés par la Collectivité de Corse, je crois que la prudence dans l'approche juridique de ces investissements, est de mise.

Alors, on aurait peut-être aussi mieux identifié, mais j'ai cru comprendre qu'on le saura à travers le débat, la nouveauté des programmes qui seront retenus à travers les AP.

M. le Président, je vous fais, bien sûr, crédit de votre volonté d'élaborer ce DOB dans une démarche prudentielle, je l'ai dit, je redoute simplement que l'absence de prise en compte d'éléments obligatoires ou nécessaires et incidents ne confèrent à la réalisation de ce document la sincérité que vous voulez lui attribuer.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Qui demande la parole ? Vous avez la parole, M. LACOMBE.

M. Xavier LACOMBE

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

Je voudrais toute de suite vous dire que nous n'abuserons pas, nous avons toujours tenté de respecter...

Le Président TALAMONI

Mais, vous pouvez !

M. Xavier LACOMBE

En ce qui me concerne, je ne le ferai pas, je serai bref. Je voudrais, puisque nous sommes aminés de la même chose, à la fois du respect et de l'élégance, saluer, pour la conduite de nos travaux, votre fermeté bienveillante, et vous faites bien de le rappeler, même si soudainement, vous nous accordez le temps que nous souhaitons avoir.

C'est exceptionnel au bout des 5 ans de mandature, je tenais à le souligner.

Pour revenir sur le rapport, deux points, il faut le noter : premier point, peut-être le dernier DOB de la mandature et pour cause ; le deuxième point, engendre cette crise sanitaire dans un contexte particulier que nous entendons bien prendre en compte et nous ne le négligeons pas.

Ceci dit, tout ne repose pas sur la crise sanitaire, elle n'est pas responsable de tous les maux de la difficulté financière vers laquelle nous nous dirigeons.

Je voudrais dire que dans ce rapport qui nous a été présenté, que nous avons lu avec grand plaisir, et nous avons été attentifs jusqu'au dernier mot à la relecture pour la deuxième fois de la présentation du débat d'orientations budgétaires, qu'il est dans ce contexte que je viens de souligner.

Il faut noter, comme cela a été dit et écrit dans la presse ces derniers jours par les propos tenus par le Président de l'Exécutif, comme le rapporteur Jean BIANCUCCI l'a dit en commission et l'a redit aujourd'hui, nous assumons et il y a une dégradation des ratios, sur l'aspect purement budgétaire et financier. Effectivement, cela a été repris par François ORLANDI.

Et aussi, puisqu'on passe d'une épargne nette de 180 M€, à 87 M€ en 2020, donc une chute vertigineuse passant de 16 à 8 % (divisée par deux), avec une reprise, et c'est là-dessus que je voulais surtout l'intervention majeure de mes propos, c'est que la trajectoire financière qui avait été établie par la Collectivité de Corse, aujourd'hui est modifiée, bien sûr il faut s'adapter, il y en a une autre qui repose, celle-ci, sur un scénario intermédiaire. Donc, autrement dit, de reprise économique qui s'opérerait cette année. Et, c'est en ce sens que je voudrais dire que même si ça peut avoir une approche prudente, prudentielle pour reprendre quelques propos, elle me paraît insuffisante et incertaine, vu l'aspect et le côté aléatoire de la situation de la période que nous traversons.

Alors je ne veux pas faire de pessimisme ou être « M. catastrophe », loin de là, mais on aurait pu prendre, dans le contexte incertain, une trajectoire encore plus prudente. Alors, vous me direz, on ne va pas jouer sur les mots, parce qu'on ne sait pas et il y a plusieurs médecins dans la salle, s'il en reste au moins un ou deux, aujourd'hui, à ce que l'on entend du matin au soir, à la veille d'un reconfinement, comme l'a dit Mattea CASALTA, je ne sais pas, et personne, et bien malin sera celui qui peut prédire ce qui se passera dans les mois qui viennent. Donc, à ce titre je pense qu'on aurait pu faire mieux.

Il y a une volonté de répondre et de mettre en œuvre les obligations de la Collectivité, il est écrit dans ce rapport et dans le préambule que la Collectivité de Corse relèvera les défis, c'est normal, le contraire m'aurait étonné, si on ne relevait pas les défis.

Mais pour relever des défis, je pense très sincèrement, qu'il faut véritablement les mesurer et s'y préparer.

Et aujourd'hui, les mesurer c'est impossible et ce n'est la faute de personne ; s'y préparer, peut-être, peut-être qu'on pourrait faire mieux.

Donc, sur ce point je reste très prudent et je ne partage la présentation de ce qui été fait, même si un cabinet est venu compléter et assurer cela, des spécialistes que nous ne contestons pas, mais nous pouvons avoir quand même, nous aussi, notre vision des choses.

Vous avez cité à plusieurs reprises, les avis du CESEC, c'est vrai le CESEC constate, le CESEC prend en compte, encourage, mais il s'inquiète aussi, il s'inquiète à plusieurs niveaux, plusieurs reprises. Et, je ne vais pas rentrer dans le combat des ratios et les propos qui ont déjà été tenus, aussi bien sur l'épargne brute, sur l'épargne nette, je m'arrêterai tout simplement à l'augmentation de la dette, dans le tableau page 11, de l'estimatif. Mais comme pour le reliquat de la continuité territoriale, produit par l'OTC, aujourd'hui en fin d'année 2020, puisque nous sommes en début d'année 2021, c'est un estimatif qui être amélioré ou diminué, mais à la marge, parce que fin janvier 2021, si l'estimatif, le curseur n'est pas au bon endroit, c'est qu'il y a encore une plus grande inquiétude à avoir.

Donc, la dette qui aujourd'hui atteindra en 2022 le million d'euros, le dépassera allègrement en 2023.

Donc, encore une fois, cette prospective qui a été faite sur 3 ans, c'est vrai que les prospectives se font essentiellement sur 3 ans, mais j'avance et je maintiens qu'au vu de la situation exceptionnelle, avec des mesures exceptionnelles qui s'appliquent, on aurait pu la faire sur 4 ans, ce n'était pas exclu, voir 5. Mais nous nous contenterons d'être à 4 ans.

Donc, à situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles. Il a été dit, ça a été repris, moi je pense très sincèrement aujourd'hui, sans polémiquer, que dans l'urgence, face à la crise exceptionnelle, l'État a pris des mesures exceptionnelles.

Ceci dit, lorsqu'il y a des entreprises qui avant la crise étaient en situation tendue financièrement, commercialement, aujourd'hui impactées par la crise qui les a maintenues jusqu'à aujourd'hui, comment allons-nous faire et objectivement je le dis, comment allons-nous faire, d'où l'objet du plan « Rilanciù è Salvezza », pour les maintenant encore ? La question doit se poser de cette façon.

Et, j'irai même jusqu'à dire y aurait-il intérêt ? Parce qu'à un moment donné, on ne peut pas tout le temps faire de la pédagogie avec une forme un peu de mensonge ou d'hypocrisie.

Et, en ce sens, je rejoins le Conseiller exécutif, Jean-Christophe ANGELINI, sur la part du tourisme dans notre société : 30 %, 32, 35, de manière induite on pourrait aller à 40, mais on ne va pas rentrer dans une bataille de chiffres.

Je partage totalement ce qui a été dit préalablement, comme avec Marie-Antoinette MAUPERTUIS, et j'irai encore plus loin : nous avons intérêt à le faire et vite. Pourquoi ? Tout simplement, accroissement du PIB, recettes nouvelles et, comme vous le dites, structuration de notre économie avec une forme de solidité que nous n'avons pas aujourd'hui. Mais cela implique aujourd'hui le courage, et ça ne plaît pas chez nous, ça dérange, de contrôler. Contrôler, ce n'est pas dénoncer ! Et, à partir de là, je rejoins ce que disait François ORLANDI, d'un point de vue macro et micro, nous pourrions revendiquer de manière certaine et fiable des transferts de TVA parce que là, ça sera exponentielle. Mais si tel n'était pas le cas et que l'on subit ce que l'on subit aujourd'hui, eh bien a rigrazia Diu que ça ne soit pas comme ça maintenant, parce qu'on est quand même protégé dans nos recettes par ce que nous verse l'État.

Donc, attention pour notre société future à être prudents là-dessus et ne pas vouloir faire le pas piu maiò chè l'infurcatoghju, parce qu'on risquerait de trébucher. Et je dis cela dans un souci de toutes nos entreprises, peu importe le secteur et le domaine dans lequel nous nous trouvons.

M. le Président, je n'ai pas épuisé mes 15 minutes, je vous en remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, la parole est à qui la demande.

Vous avez la parole, Mme BOZZI.

Mme Valérie BOZZI

Merci, M. le Président.

Très brièvement, quelques observations sur ce débat d'orientations budgétaires.

Alors, c'est une obligation légale, mais on comprend bien que dans le contexte actuel d'incertitude, c'est un exercice difficile et qui a le mérite d'exister, mais la crise

sanitaire et économique ne nous permet pas de faire des projections certaines, bien sûr, et puis une année électorale également qui ne nous permet pas de dire si ces orientations pourront être tenues ou non.

Mais ce DOB c'est aussi, comme que l'a rappelé Xavier LACOMBE tout à l'heure, c'est aussi le bilan de votre mandature, le bilan aussi de trois années de vie de la Collectivité unique de Corse.

Donc, c'est un document qui reflète aussi les fondations que vous avez souhaité donner à cette Collectivité et Corse et, pour ma part, je vais regretter l'absence de nouvelles recettes, on est sur un empilement des taxes anciennes et sur les anciens schémas.

Alors, aujourd'hui revient l'autonomie fiscale, mais les fondations et les bases pour arriver à cette autonomie fiscale, ou en tout cas sur une évolution de la fiscalité, je pense qu'elles n'ont pas été bâties durant ces 3 années, elles auraient pu l'être.

Je crois qu'aujourd'hui les citoyens corses n'ont pas fait d'économies grâce à cette Collectivité unique. La Collectivité unique elle-même n'a pas fait d'économies et les citoyens payent finalement plus d'impôts aujourd'hui qu'ils n'en payaient avant avec les trois collectivités. Ça, c'est un constat.

Alors bien sûr, ce sont des évolutions qui, je l'espère, seront prises en compte et qui les années à venir permettront de faire des économies, mais pendant ces trois ans-là, on n'a pas bâti cette Collectivité unique dans ce sens-là, à mon sens.

Je fais aussi regretter que sur les projets, finalement, on est dans un copier-coller des précédents DOB. Il n'y a pas d'avancées majeures qui sont reprises dans ce document que vous nous présentez.

Je regrette encore qu'on n'ait pas de vision de développement des transports collectifs dans l'île, tant maritimes que terrestres ; on est sur la poursuite des projets qui avaient été initiés, notamment pour la Corse-du-Sud, par le Département, je ne vais pas les citer, vous les avez cités : le bâtiment technique de Ciamannacce, c'était le Département, la restauration du Château de la Punta, c'était le Département. Voilà, tous les projets que me vous avez listez, la requalification de la Rocade d'Ajaccio étaient déjà initiés avant cette Collectivité unique. Donc, vous les avez gardés, pour ça je vous en remercie.

Mais la Collectivité de Corse aurait dû impulser des nouveaux projets, et c'est le reproche que je vous avais déjà fait dans le cadre du plan relance qui n'est toujours pas d'actualité. On nous l'avait annoncé en décembre, nous sommes en janvier, toujours pas de

plan de relance, ni même l'ébauche d'un plan relance, ni même quelques réunions pour commencer à travailler ensemble ce plan de relance. Donc, on attend encore.

Et, je constate qu'on attend également la fin de la mandature pour faire un état des lieux du patrimoine routier, un diagnostic et définir une stratégie sur les voiries. Alors, c'était une de mes questions orales de 2018 où je vous disais que, comme vous aviez intégré les routes départementales, c'était une des choses à faire en priorité, parce que c'est le mode de déplacement pour l'instant privilégié dans l'île. Je constate que le vous réalisez en fin de mandat, ça me semblait un petit peu tardif.

Voilà, M. le Conseiller exécutif, pour mes observations rapides.

Le Président TALAMONI

Merci, vous avez la parole le PNC.

Mme Anne TOMASI

Merci, M. le Président.

Je partage le constat de départ qui a été fait par M. LACOMBE et par Mme BOZZI, sans pour autant en partager la conclusion.

Le constat de départ c'est qu'effectivement il est difficile d'établir une ligne de projection sur plusieurs années à l'heure actuelle, parce que tant la situation sanitaire que la situation économique qui en découle, mais même la situation économique et financière qui précédait la crise sanitaire, sont aujourd'hui instables et incertaines.

Aujourd'hui, un constat de départ double : on a une baisse des revenus à deux titres, d'abord parce que la dotation étatique est en baisse, ce que nous constatons déjà depuis plusieurs exercices, et ensuite parce que la crise sanitaire puis économique a engendré une baisse de nos revenus propres.

Nous constatons également une hausse mécanique de nos dépenses, dépenses de fonctionnement et en particulier les ressources humaines, mais quelque part c'est une hausse qui est intrinsèque au fonctionnement de la Collectivité.

Mais à partir de ce constat, je tire quand même deux conclusions positives.

La première, c'est que l'augmentation de la dette, qui traditionnellement n'est pas un indicateur positif, ici par la cause et la raison principale de son augmentation, me

semble être un indicateur intéressant pour l'avenir, puisqu'il s'agit du processus de sortie des emprunts toxiques, qui est enfin une bonne chose.

Deuxièmement, l'augmentation mécanique de nos dépenses, elle reste maîtrisée, même si nous n'y étions pas contraints puisque l'exercice 2020 n'a pas été soumis au contrat de Cahors, nous avons réussi à conserver une maîtrise de ces dépenses et, je pense que c'est tout à notre honneur.

A la lumière de ce constat, nous en concluons que les recettes dynamiques sont d'autant plus importantes. Comme je l'ai déjà dit, les recettes baissent à double titre, à la fois la dotation et les taxes, et avec la crise elles sont appelées à baisser encore plus, d'abord parce que la dotation étatique, ce n'est pas vraiment la philosophie du moment qu'elle soit en hausse. Et puis, comme nous l'avons remarqué, la crise touche tout le monde, y compris l'État, donc je ne pense pas qu'il change de philosophie tout à coup. Et d'autre part, parce que nos recettes propres ne sont pas non plus appelées à augmenter, la crise implique une baisse directe des taxes (taxes de transport, de séjour, produits pétroliers), mais également une hausse indirecte car la perte d'activité économique implique une baisse de la consommation, et donc notamment une baisse de la FCTVA, mais de toutes les taxes dynamiques d'une manière générale.

Au passage, en 2021 nous allons commencer à recevoir la compensation des 58 M€ de la taxe d'habitation par une fraction supplémentaire de la FCTVA. Il nous semble important de fixer cette fraction pour conserver le dynamisme qu'avait la taxe d'habitation.

Pour en revenir à nos recettes, le maintien d'une activité économique satisfaisante présente donc un double enjeu, à la fois pour l'activité en elle-même, pour les individus, la population, etc., mais également pour l'effet indirect de l'activité économique sur le dynamisme des taxes et donc sur les finances de la Collectivité. Les entreprises d'une part et les individus en tant que consommateurs d'autre part, sont les acteurs essentiels de l'activité économique de notre territoire ; les soutenir, leur permettre de poursuivre et de pérenniser leur action en cette période compliquée est essentiel pour assurer un niveau élevé de recettes pour notre Collectivité sur les prochains exercices, notamment la FCTVA directement liée à la consommation.

En conséquence, il est d'autant plus important d'investir massivement dans la sauvegarde de l'économie, notamment par la commande publique, en particulier à travers le PTIC, comme l'a souhaité dans son intervention mon collègue Paul MINICONI hier. Car cette investissement massif va nous permettre d'augmenter nos recettes et donc d'augmenter, ou à tout le moins de maintenir, nos capacités d'investissement.

De cette démonstration logique, pardonnez la déformation professionnelle, nous tirons deux conclusions : dans un premier temps, l'importance prépondérante des plans « Salvezza è Rilanciu ».

Notre plan Salvezza à 400 M€ ne valait qu'avec les 300 M€ que nous attendions de l'État. Or, la réponse du Président MACRON que tout le monde connaît ici puisqu'elle a été rendue publique par l'Exécutif, nous montre à quel point l'État n'est pas disposé à nous les donner, même si leurs arguments semblent, je dirai, fallacieux pour ne pas dire des sornettes, mais comme l'a dit le Président ANGELINI ce matin, il n'en reste pas moins que les arguments sont pour le moins tendancieux, et malgré cela il faut continuer à demander, « dumandà hè legge », dice u pruverbiu. Même si nous devons demander avec plus d'insistance, il nous semble que nous sommes dans notre bon droit ou en tout cas que nos demandes sont tout à fait légitimes, car les faits, les chiffres et les indicateurs prouvent que notre analyse colle bien plus à la réalité.

Cela dit, il semble logique que nous soyons plus près de la réalité, puisque nous sommes au plus près du terrain et qu'il semble plus facile de connaître la réalité quand on la côtoie depuis la Corse, plutôt que quand on l'observe depuis un joli bureau à Paris.

Mà, se a raghjò hè nostra, a capra hè soia. Si l'État ne veut pas nous donner cet argent, tout justifié soit-il, peu importe ses raisons avouées ou cachées, il ne nous donnera que ce qu'il a envie de nous donner, je dirai, malheureusement.

Nous pensons donc que nous devons mobiliser tous les crédits possibles sur les plans « Salvezza è Rilanciu », quitte à réorienter certains crédits, délayer certains investissements, réinvestir certaines dépenses qui ne seront pas réalisées pour cause de crise, voire reporter certaines dépenses non urgentes. Mais tout ceci, quel que soit le montant que nous réussirons à dégager, ne demeurera que du bricolage, de la cuisine interne, un pis-aller.

La deuxième conclusion que nous tirons, et celle-ci nous semble bien plus importante, c'est le besoin toujours plus prégnant d'un statut d'autonomie fiscale. Vous l'aurez compris à nos trois interventions, Paul MINICONI hier, Mattea CASALTA ce matin et moi-même à l'instant, c'est un petit peu ce qui nous semble prépondérant pour l'avenir de notre Collectivité. Un statut d'autonomie fiscale permettrait une vraie maîtrise des recettes, palliant ainsi la baisse des revenus étatiques, voire même les désengagements successifs de l'État, il nous éviterait d'être à la merci des interprétations pour le moins biaisées de Paris et mettrait en nos mains tous les leviers nécessaires pour permettre la relance indispensable à notre économie.

En somme, ce statut nous permettrait d'imaginer une vraie programmation pluriannuelle, une programmation de projets structurants car, contrairement à ce que vient de dire Mme BOZZI, personnellement je les ai vu passer dans cette Collectivité ; je ne citerai que le projet Acqua Nostra puisque j'ai le Président LUCIANI devant les yeux, mais pour moi les projets structurants sont la raison d'être de notre Collectivité.

Vous l'aurez compris à travers nos trois interventions sur les trois dossiers majeurs de cette session, pour nous l'avenir de la Corse doit reposer sur deux jambes : la maîtrise ou au moins la co-maîtrise de l'orientation de l'investissement structurel à travers notamment du PTIC et la maîtrise de nos recettes pour permettre cet investissement indispensable à la survie de notre économie.

A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue. M. ARMANET, vous avez la parole.

M. Guy ARMANET

Je vous remercie.

Donc, avant d'entamer mes propos, bien évidemment que je souhaitais à mon tour remercier les personnels pour un exercice pour le moins extrêmement compliqué, pour une fin de mandature, et j'ai entendu parler effectivement d'état des lieux par l'opposition, donc sur un petit retour en arrière quand même. Il faudrait que l'on est tous en mémoire, bien évidemment, que la mandature nationaliste a dû effectuer deux élections pour 6 années que nous aurons passé à la tête de la Collectivité de Corse, la Collectivité unique, la crise mondiale avec la pandémie, et je pourrais citer les emprunts toxiques, les transports et l'état des lieux que nous avons trouvés en arrivant à la Collectivité de Corse.

Donc, ça ne va qu'assoir mes propos, et je reprendrai les propos du Président BIANCUCCI, qui s'est évertué à expliquer que la trajectoire devait être solvable ; ce sont véritablement les mots qui doivent qualifier cet exercice compliqué pour ce débat d'orientations budgétaires qui n'appelle pas forcément au vote, bien évidemment, mais qui permet de tracer les lignes directrices à venir.

Donc, ce DOB va s'attacher à dessiner et à projeter les contours du futur équilibre budgétaire pour la période 2021-2023. Je pense qu'il est important et juste, à mon sens, de regarder ce débat d'orientations budgétaires, avec la lucidité et l'humilité que nous imposent les contraintes sanitaires actuelles.

Il a défini les choses en une prospective avec trois axes importants à mon sens, qui sont le maintien de la trajectoire financière, qui est effectivement un axe majeur ; le deuxième point qui est de maintenir un niveau de budget suffisamment conséquent et ambitieux pour pouvoir assurer la relance économique ; et enfin le troisième point qu'il a évoqué était un budget durable en faveur des populations les plus fragiles, et je crois que bien évidemment, dans ce contexte, on doit avoir un regard très attentif sur ces sujets-là.

Les orientations proposées doivent effectivement permettre de nous donner les moyens d'exécuter notre budget, de financer le plan « Salvezza » et de maintenir des ratios financiers que la crise sanitaire n'a cessé de dégrader. Et, je rappellerai à juste titre qu'au moment où on se parle, c'est -30 M€ de recettes, +30 M€ mis sur le plan « Rilanciu », il y a un gap effectivement de 60 M€ et ça c'est un principe de réalité auquel on ne peut pas échapper.

En fait, la stratégie qui est proposée par l'Exécutif est bel et bien celle d'assumer une dégradation des ratios, et tout un chacun a pu faire les commentaires sur le sujet, mais je crois qu'il est raisonnable aujourd'hui, si on se projette sur les périodes 2020-2021, de considérer que le désendettement, même s'il a fortement augmenté, oscillera entre 7 et 6.2 points pour 2021 et la stabilisation, même si on ne retrouvera pas le niveau de désendettement d'avant la crise, mais la stabilisation pour 2022-2023 oscillerait autour de 6 points.

Donc, je crois que la difficulté que nous allons avoir, ce n'est pas tant le stock d'emprunts qui devra compter demain, mais plutôt notre faculté à le rembourser, et je crois qu'on doit extrêmement vigilants. Mais, je crois que c'est un exercice qui doit se porter aussi bien au niveau régional qu'au niveau national, parce que c'est contraintes-là nous les avons et nous devons les affronter de manière la plus juste et la plus légitime possible.

Alors, bien évidemment, ça nous ramène à la discussion avec l'État, ça nous ramène, je crois que Jean-Christophe ANGELINI l'a dit tout à l'heure et Nanette MAUPERTUIS aussi, à avoir une vraie expertise de la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui, parce qu'on ne peut pas se contenter nous expliquer que « tout va bien, Mme la Marquise », j'ai envie de vous dire, alors que la situation que l'on connaît et la dégradation au niveau économique en Corse est catastrophique, et je pense que le plus difficile devant nous et nous allons devoir affronter probablement une année 2021 extrêmement compliquée.

Donc, il faut véritablement que cette estimation soit précise, pointue, et que l'on identifie clairement quels vont être nos besoins afin de pouvoir les appréhender pour le mieux.

Voilà un petit peu ce que je comptais vous dire par rapport à tout ça.

Sur les investissements, bien évidemment qu'on a fait le choix de maintenir un niveau d'investissement assez conséquent puisqu'il est quasiment sensible, pour ne pas dire égal à ce qu'il a été l'année précédente : on est à 280 M€, et si on additionne les 30 M€ du plan « Salvezza », on arrive à 310 M€. C'est à-peu-près les investissements que tenaient les trois entités avant fusion.

Voilà un petit peu, je dirai, la photo à l'instant T de la situation financière.

On a aussi, bien évidemment, compris qu'en termes d'AP, le toilettage ne suffisait pas, mais Mme BOZZI a pris des exemples et est allée jusqu'à les préciser, en parlant du Château de la Punta et d'autres opérations qui avaient été portées par le Conseil départemental 2A à l'époque. Oui, il faut effectivement un pilotage pour accompagner les choses, mais vous voyez que la complexité de l'exercice en termes d'AP, puisqu'il faut trouver le juste équilibre pour dire quels sont les projets qui seront à terme réalisés ou pas, mais l'affichage dans les AP peut être très politique et peut poser quelques problématiques, elles doivent se débattre, elles doivent se discuter et je pense que les choses doivent se faire de manière consensuelle autour d'une table pour que les discussions puissent avoir lieu. Mais effectivement, il y a un pilotage à faire et j'en suis assez convaincu.

En termes d'OTC, on entend parler de 10 M€, 20 M€, 30 M€. Je crois savoir que la base de travail c'est bien 30 M€, mais que les 20 M€ qui manquent notre exercice budgétaire restent bien évidemment au chaud, et vous l'aurez bien compris que le CA de l'OTC a souhaité garder cette manne financière qui risque de se redéployer à terme, vu la crise sanitaire et les difficultés que nous avons aussi bien dans le maritime que dans l'aérien.

Enfin, je terminerai mes propos en vous disant que bien sûr l'autonomie fiscale est une ambition que nous devons essayer d'atteindre le plus rapidement possible. On se rend bien compte que les baisses de recettes vont compliquer les choses et que si on avait nos propres moyens à déployer sur la fiscalité, il serait très intéressant de pouvoir effectivement la jauger, la mesurer et de voir comment elle pourrait venir s'intégrer dans notre paysage régionale.

Et enfin, je terminerai par le PTIC : oui, je réitère ce que j'ai dit dans mes propos hier, on doit avoir véritablement une vision des choses pour que le canevas soit le plus précis possible, et que les investissements soient faits de manière la plus judicieuse possible, sans pour autant faire de l'ingérence au niveau des intercommunalités et des

communes. Mais je crois que le curseur, le Président de l'Exécutif le mettra et le définira à souhait.

Voilà ce que je voulais vous dire, a ringrazià vi, Presidente.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi. Donc, Petr'Antò TOMASI.

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, Président.

Je vais débiter évidemment pour saluer la clarté du document qui est, comme tous les documents budgétaires, pas toujours facile d'appréhension à première vue si la présentation générale n'y aide pas.

Dans le cadre de ce débat, nous allons nous situer dans le droit fil des interventions qui avaient été les nôtres les mois et l'année précédente. Je crois que le contexte de crise sanitaire et donc de crise financière, économique vient aggraver le propos.

Le constat en termes de marge de manœuvre budgétaire, donc de marge de manœuvre politique, est de notre point de vue extrêmement inquiétant pour des raisons qui dépassent, et de loin, les choix que nous pouvons faire au sein de cet hémicycle. Et la situation nous conduit ou risque de nous conduire, en l'absence de changement et d'évolution majeure, vers une asphyxie budgétaire et donc, vers également une asphyxie des choix que l'on peut librement effectués ici.

D'ailleurs, le document le reprend ou le dit avec des termes différents : il parle, dès les premières pages, d'effet ciseau, de diminution des recettes en les chiffrant, d'augmentation, c'est bien la contrepartie de l'effet ciseau des dépenses de fonctionnement liées notamment à la crise. Et encore, en réalité, nous le savons ici, ces dépenses devraient même théoriquement augmenter encore davantage ou être encore supérieures, puisque le système de transferts sociaux en France fait qu'on a une part de non recours et de façon encore aggravée en Corse qui est extrêmement importante, qui ne peut pas, même si ça vient alléger le budget de la Collectivité, nous satisfaire parce qu'en même temps, ce sont des Corses qui sont dans la difficulté et qui auraient droit à ces transferts, qui par le biais de ce système dit quérable, et des difficultés diverses qui le sous-tendent, n'ont pas accès à ces fonds mais qui est aussi dans la problématique.

On a potentiellement, au-delà même de la crise, une marge d'augmentation de ces dépenses qui est encore bien supérieure.

Je ne reviendrai pas ici sur les débats que nous avons eus sur la nécessité de changer de modèle de façon complète pour passer vers un revenu de base ou universel. En tout cas, y compris à l'heure actuelle, on a cette difficulté devant nous en termes de gestion de dépenses qui sont des dépenses obligatoires. Dépenses obligatoires, c'est un terme juridique, mais qui en plus sont des dépenses essentielles et fondamentales pour l'équilibre social de notre société.

Donc, effet ciseau, diminution des recettes, augmentation des dépenses, je lis le document, aucun pouvoir normatif propre en matière fiscale. Oui, parce que c'est trompeur, on dit un petit peu plus loin « la fiscalité est prépondérante », mais ça n'est pas de la vraie fiscalité. Quand on a des transferts de subventions indexées sur la fiscalité, ça n'a rien à voir avec le fait de pouvoir jouer sur l'assiette, sur le taux, bref, de disposer d'un vrai pouvoir normatif et d'un vrai pouvoir fiscal.

Cette situation, aujourd'hui, nous contraint et nous amène à opter pour une stratégie qui est d'assumer la dégradation des ratios. On ne va pas être contre cela, bien au contraire. Vous citiez hier Joseph E. STIGLITZ, on est plus proche de STIGLITZ que le la règle d'or européenne en matière d'orthodoxie budgétaire, sauf que la stratégie, en fait, c'est une demi stratégie. Finalement, sauf à opérer des coupes sombres, et encore on ne peut pas partout, on n'a pas vraiment le choix que de dégrader ces ratios financiers. Après, on peut dire sur les bancs de l'opposition « attention, c'est dangereux », après c'est la quadrature du cercle.

Nous, on n'a pas de difficulté avec le fait de dégrader les ratios, à la condition derrière qu'on ait aussi une politique volontariste, ça a été dit sur d'autres bancs, d'investissement et que la puissance publique se mobilise.

« Solidarité nationale », j'entendais tout à l'heure François ORLANDI. Oui, solidarité nationale, parfois comme la corde soutien le pendu.

Je prends quelques exemples.

La péréquation, c'est dit dans le document, le système de péréquation, aujourd'hui, conduit la Corse à payer en solidarité pour d'autres territoires parce que, c'est dit dans le document, ça n'est pas fondé sur la richesse intrinsèque et la richesse propre du territoire, mais sur des évolutions, des dynamiques, etc. Chacun se fera son opinion même si ce n'est pas des grosses sommes, c'est 1 M€, mais en termes de solidarité nationale, c'est quand même un peu curieux cette affaire du fonds de péréquation. Trenta, trent'unu,

vecu Saveriu LUCIANI, mà bon ! Je pense que ce n'est quand même pas tout à fait conforme à ce que nos collègues de l'opposition entendent par « solidarité nationale ».

Deuxième exemple, la fraction de TVA. On nous dit que ça neutralise le CVAE, d'accord. Mais comme d'habitude, on feint de croire ou ne pas voir quel est le statut de la Corse et quelle est la dimension globale de nos institutions. On se retrouve avec une collectivité qui est une collectivité qui est à la fois, un département, une région, et qui en plus a ses compétences propres. De ce côté-là, on ne compense pas la part départementale. Pour le dire un peu trivialement, on nous avait déjà fait le même coup il y a deux ou trois ans, conférer les discussions avec M. DARMANIN sur la prise en compte de la dotation de collectivité territoriale dans la fraction de TVA. Bref, à chaque pas, la solidarité nationale, elle s'applique quand même d'un drôle de manière. On le voit encore aujourd'hui, dans le cadre de ce document d'orientations budgétaires.

Je n'irai pas beaucoup plus loin puisque les exemples depuis 4 à 5 ans, peuvent se décliner à l'infini.

Juste un dernier élément. On nous dit « attention, il y a la crise, le statut fiscal, la dévolution fiscale, l'autonomie fiscale, attention ». Un ou deux exemples concrets. Je ne suis pas persuadé, je pense même l'inverse, que lorsque l'on perd, ce qui est advenu, sans rentrer dans le détail technique, encore que, c'est quand même utile, lorsqu'on perd des marges de fiscalité sur les impôts locaux, on en a parlé tout à l'heure, que ce soit la collectivité, les communes, etc., on a parlé de la taxe d'habitation ou de la taxe foncière, je ne suis pas persuadé, à très court terme, qu'on va être gagnants, même s'il y a des compensations, parce qu'il y a une dynamique. Je suis même persuadé qu'on va être perdants dans cette affaire.

Donc, qu'on nous présente aujourd'hui le bouclier de l'Etat, la solidarité nationale comme le rempart et l'autonomie fiscale comme l'aventure, au-delà de la position politique de fond, je pense qu'on n'y est pas du tout.

J'en aurai terminé en disant, sur l'aspect politique public, puisque là, on était plutôt sur l'aspect budgétaire et financier, évidemment on peut être d'accord avec un certain nombre de déclinaisons qu'on a eu par ailleurs l'occasion de voter dans cet hémicycle. Après, on est conscients également d'une difficulté, c'est qu'on a face à nous des orientations, mais qui sont parfois au conditionnel, c'est y compris écrit dans certains passages du document. Je regarde Hyacinthe VANNI, je vois les transports ferroviaires, on liste des opérations, on a voté pour mettre notre part, mais c'est dit dans le document, c'est conditionné par la contractualisation, ou plutôt aujourd'hui par l'absence de cofinancement qu'il y a en face, parce qu'il y a le plan de relance, parce qu'il y a le CPER qui arrive, etc., etc.

Nous, ce qu'on souhaite, c'est qu'on ait un budget primitif de combat sur des orientations qui rejoignent le fond de nos revendications, que l'on puisse d'ici quelques semaines affiner, en faisant les choix nécessaires aussi par rapport à la stratégie de relance que nous souhaitons mettre en place dans le cadre de nos institutions. Quand je parle du plan de relance, c'est plus « Rilanciu » que « France relance ».

Je crois qu'on en appelle à une action de combat sur ce BP, sur la revendication, même si aujourd'hui les portes sont fermées, d'un statut fiscal parce qu'il faut aussi que les Corses comprennent qu'on va dans le mur si on ne l'obtient pas. Ça doit être l'objet politique des mois et des semaines à venir à cet égard.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? M. ORSUCCI, vous avez la parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président.

Puisqu'il nous reste un petit reliquat, j'ai bien entendu, et je vous remercie aussi pour votre sens de l'équité de notre capacité à dépasser légèrement. Je vous remercie et c'est tout à votre honneur, et je ne suis pas surpris.

Je voudrais simplement commencer par dire que je ne vais pas le faire à chaque intervention, mais juste faire remarquer à notre ami Guy ARMANET, que j'ai bien entendu l'ensemble des excuses qui sont déjà mises en avant pour expliquer les difficultés (inaudible) qui seront à mettre en œuvre, qui ont été mises en œuvre et qui aujourd'hui ne sont pas malheureusement à la hauteur de ce qu'attendaient les Corses.

Juste lui dire que parmi tout cela (inaudible) encore une fois la référence au passé ou au passif, je suis touché de voir qu'il s'associe, puisque je rappellerai quand même qu'il était avec moi sur la liste de Paul GIACOBBI en 2010. Donc, je le remercie de bien vouloir s'associer aux difficultés budgétaires qui ont été les nôtres par le passé et qui sont encore aujourd'hui les siennes.

Je voudrais juste compléter mon propos et ça va aller dans le sens d'un propos qui correspond au (inaudible) démontré Xavier LACOMBE, compléter le propos de François ORLANDI sur un ou deux points.

Justement d'ailleurs, Président, nous n'avons pas utilisé notre temps de parole sur le précédent rapport et c'est pour ça que nous sommes un petit plus long sur celui-ci. Ça me permet aussi de faire écho aux propos qui ont été tenus par la présidente de l'ATC, par le président de l'ADEC. Je voudrais simplement dire à mon ami, Jean-Christophe ANGELINI, Président de l'ADEC, que bien évidemment, je souscris et je partage à 100 % les propos qui ont été les siens concernant le tourisme, je crois qu'il est parfaitement dans le vrai. Je crois d'ailleurs que favoriser aujourd'hui le tourisme tel qu'il a été présenté par la majorité territoriale et proposé par Nanette MAUPERTUIS, et que nous avons soutenu, je ne crois pas que ce soit (inaudible) la Corse. Au contraire, je crois que c'est lui donner davantage de moyens, et j'invite la majorité à mettre en œuvre cette feuille de route parce qu'elle était bonne, et à suivre les préconisations du président de l'ADEC.

En revanche, lorsque la majorité territoriale, et ça a été fait à maintes reprises, met en avant ce nouveau totem, c'est tout simplement le fait de dire que l'Etat a un mauvais diagnostic concernant la situation économique de la Corse, je le dis à la majorité territoriale et je partirai de cet adage que vous connaissez tous, « il n'y a de pire sourd que celui qui ne veut entendre ».

Je vais vous relire un petit passage de la lettre du Président de la République s'adressant au Président de l'Exécutif de Corse, commençant par « Cher Gilles SIMEONI », je vais vous lire trois phrases qui me paraissent importantes, mais que vous avez vraisemblablement sautées ou vous avez oubliées, mais qui me paraissent être intéressantes.

« Le Gouvernement reste bien entendu très vigilant sur l'évolution des indicateurs économiques et sociaux (inaudible) le cas échéant à ajuster le soutien de l'Etat autant que possible et nécessaire ». Je veux vous rassurer, l'Etat s'est peut-être trompé, j'ai d'ailleurs dit et je persiste et signe à dire que je suis plutôt sur la position de la majorité territoriale et celle avancée par Nanette MAUPERTUIS, mais je vous invite à lire les choses et à les entendre. Ça me paraît important et je voulais le dire à ce moment-là du débat.

Je voulais aussi vous dire que, j'ai entendu le président de l'ADEC nous dire, que les dispositifs étaient mis en œuvre et qu'on pouvait les consulter sur les sites de l'ADEC ou d'autres sites de la Collectivité de Corse. Je lui dis qu'il était temps et je lui dis surtout que l'important, c'est bien sûr d'avoir mis en place ces dispositifs, mais surtout que le travail qui doit être le nôtre et celui de l'Exécutif, c'est de s'assurer que ces dispositifs sont utilisés, qu'ils sont performants, qu'ils répondent aujourd'hui à l'attente des entreprises. Quand je dis ça, ça veut dire que nous savons qu'il y a des fois des déficits dans l'accès au droit, dans l'accès à l'information et c'est de cela dont nous devons les uns

et les autres nous inquiéter, tout comme nous devons les uns et les autres, et vous l'avez dit à juste titre quasiment tous, il est bien difficile de débattre sur un DOB dans la situation sanitaire et économique que nous connaissons.

C'est pour ça que je suis inquiet, d'après les informations qui me remontent. Aujourd'hui, il est difficile de pouvoir réserver un billet de bateau au-delà du mois de mars. La situation économique de la Corse, nous le savons, dépend en grand partie du tourisme, dépend en grande partie de la performance des transports maritimes et aériens. Nous devons ensemble faire preuve d'unité pour relever les challenges qui nous attendent parce qu'on pourra débattre des heures et des heures sur le DOB, on pourra même débattre avec qui que ce soit, aujourd'hui, je le répète, la situation est, comme vous le dites, très inquiétante et c'est uniquement l'union qui nous permettra de relever ce challenge, qui à mon avis est un challenge collectif.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. Vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

M. Jean BIANCUCCI

Je vais essayer de répondre aux quelques interrogations qu'il y a eues. Mais, vous le voyez, je suis un peu déçu, j'avais volontaire gommé dans mon intervention un certain nombre d'indications. J'attendais des questions qui ne sont pas venues, j'attendais surtout que l'opposition m'interpelle, ça n'a pas été le cas.

Je vais donc répondre d'abord à François ORLANDI, Xavier LACOMBE est parti, je lui répondrai quand même et ensuite, Mme BOZZI, Anne TOMASI, Guy ARMANET et Petr'Antone TOMASI.

Quant à Jean-Charles ORSUCCI, ses propos très intéressants d'ailleurs, sans doute importants dans le débat, mais nous sommes dans le débat d'orientations budgétaires. Il s'agit d'une autre question que ce qu'a évoqué le Président ORSUCCI. Donc, je m'abstiendrai d'emprunter ce chemin, parce que nous en aurions pour des heures et cela appellerait d'autres interventions.

François ORLANDI, avec l'honnêteté qu'on doit lui reconnaître, admet à la fois les incertitudes, les difficultés, la crise qui touche toutes les collectivités. Il met en avant l'effet ciseau. Nous n'y sommes pas encore, je sais très bien que c'est un leitmotiv qui est

généralement avancé par l'opposition. Néanmoins, il y a des marges sur lesquelles on peut continuer à avancer. Je vais simplement focaliser sur un élément, ne pas revenir sur la « Corsica ferries », les ratios financiers, François a fait un balayage très général...

Sur un élément, le tourisme, vous avez mis en exergue le fait qu'il n'y avait pas d'éléments forts concernant le tourisme. D'abord, les éléments concernant le tourisme, d'après ce que je sais, c'est la stratégie qui a été votée en 2018, on est dans ce cadre-là. C'est le socle.

Et puis, il s'agit aussi d'une négociation qui est en cours et notamment avec l'Etat pour la feuille de relance du tourisme. Donc, il y a à la fois des éléments qui sont des éléments de stratégie, vous les avez, il y a des éléments qui ont été intégrés dans la proposition et ensuite, il y a des éléments dont on aura la précision, je me tourne vers Nanette MAUPERTUIS, au moment de la discussion budgétaire.

Pour ce qui concerne Xavier LACOMBE, il a fait remarquer que c'était peut-être le dernier DOB. Là aussi, je suis prudent, personne n'est sûr de rien dans la situation que l'on vit. Ensuite, il a mis l'accent sur le fait que tout ne vient pas de la situation. Oui, mais 90 % viennent quand même de la situation. Après, on peut préciser les choses, j'aurais presque envie de lui répondre « mais quelles sont, selon vous... ? » Bref...

La dégradation de l'épargne est réelle, nous avons produit des tableaux. Il se pose la question, mais je pense que c'est normal, « est-ce que la trajectoire est encore prudente ? » Bref. Lorsqu'il insiste sur le fait que l'Etat a pris des mesures exceptionnelles, la démonstration a été faite, Petr'Antone en a parlé et d'autres en ont parlé. Hier, ça a fait l'objet de longues discussions entre nous. On ne peut pas être d'accord avec cette manière de prendre en compte les choses.

Pour ce qui concerne le CESEC, si Xavier était là, j'allais lui dire que le rapport du CESEC que j'ai sous les yeux, que j'avais préparé, souligné en rouge, « le CESEC, compte tenu de la crise sanitaire économique et sociale appelle à la plus grande vigilance sur la poursuite de stabilisation des dépenses réelles de fonctionnement afin de permettre de faire face au mieux aux effets induits par la crise ». Je trouve que l'observation du CESEC est d'importance. Elle est juste et elle correspond d'ailleurs aux échanges que nous avons eus lors de la présentation du DOB devant le CESEC. Je ne vais pas m'y attarder. Il y a aussi d'autres considérations.

Mme BOZZI, vous considérez vous aussi qu'il est difficile de prévoir, et nous en sommes d'accord, mais il faut aussi être responsable. Etre responsable, c'est faire une proposition en tenant compte à la fois de la trajectoire financière sur laquelle on était entré et ensuite, des propositions que l'on peut faire. Vous ne voyez pas, dans notre manière de

faire, des exemples structurants qui pourraient éclairer une stratégie d'investissement. C'est votre droit, mais on pourrait vous citer de nombreux exemples, notamment en matière de transport, je viens d'y penser, mais aussi il ne s'agit pas uniquement d'un bilan et d'un état des lieux. L'évaluation ou le bilan doivent nous permettre d'aller plus loin et de faire des propositions nouvelles. Le simple bilan serait inutile. Mais je pense que dans vos propos, il y avait à la fois cette présentation d'un état des lieux, choix de priorité et en même temps, la nécessité de focaliser sur des projets structurants. On peut prendre les choses en compte, mais on pourrait éventuellement avoir un échange là-dessus.

Pour Anne TOMASI, elle dit des choses essentielles : maîtrise des dépenses, être au niveau des enjeux. Elle dit et redit la nécessité d'agir dans le cadre des plans « Salvezza è Rilanciu ». Elle conclut, comme a conclu un peu Petr'Antone, sur la nécessité d'avoir une autonomie fiscale et d'avoir des recettes fiscales réelles, et non pas une partie de ces recettes, ce qui nous permettrait d'avoir une vue vraiment très large de la situation et d'évaluer nos propres possibilités d'investissement. C'est un débat qui relève du débat politique. Vous connaissez notre option, on la partage, je crois, et c'est un combat politique que nous devons mener.

Guy ARMANET situe la problématique par rapport à la trajectoire de solvabilité. Il dit qu'il faut être lucide, prudent, il faut être néanmoins au niveau des exigences de la situation. Il souligne aussi le fait, et c'est quand même une forme d'honnêteté, de considérer qu'il peut y avoir une dégradation des ratios financiers. Si on passait à côté, on aurait pu ne pas avoir de discussion là-dessus.

Je vais répondre très vite à Petr'Antone. Je vais commencer par la fin, il dit que le budget doit intégrer les choix qui sont les nôtres, de véritables choix avec une voie à suivre. Oui, bien entendu, mais les choix, on ne peut les prendre en compte et il a lourdement insisté sur les recettes fiscales et la manière d'y remédier, en tout cas sur le principe. On ne peut qu'être d'accord, il va falloir des moyens. A la fois, il y a des choix impératifs qui sont nécessaires et puis, il y a aussi un état des moyens. On peut être d'accord comme on l'a été avec Anne sur la nécessité d'acquérir cette autonomie fiscale qui pourrait nous permettre d'avoir des marges de manœuvre supplémentaires. Croire uniquement aux dotations, on l'a vu, je n'en citerai qu'une, la dotation de continuité territoriale a été bloquée à la valeur 2008. Depuis, elle n'a plus évolué. Là aussi, il faut garder en mémoire ces choses-là qui sont des choses importantes.

Pour le reste, je vous remercie d'avoir participé à ce débat et puis j'espère que nous en aurons d'autres et nous aborderons le reste des questions qui sont nombreuses.

Mme Mattea CASALTA préside la séance.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Conseiller exécutif. Je pense le Président du Conseil exécutif souhaiterait prendre la parole, il l'a.

Le Président SIMEONI

Merci, Mme la Vice-présidente. Très rapidement.

Je pense qu'on ne peut pas clôturer le débat d'orientations budgétaires d'une part, et d'autre part, la présentation du compte rendu d'exécution du volet « Salvezza » concernant la Collectivité de Corse, enfin les déclarations publiques du Préfet de Corse qui a confirmé un certain nombre d'orientations sur la configuration du plan « relance », on ne peut pas clôturer ces échanges que nous avons et que nous devons continuer d'avoir sans tenter une forme de synthèse très brève. Je voudrais vous la communiquer avant que nous n'allions déjeuner.

D'abord dire, même si ça a été souligné par toutes et tous les intervenants, à mon tour, merci aux services, la DGS, la DGA, les services placés sous leur autorité, pour la forme du document, sa qualité, son exhaustivité, sa clarté, son honnêteté intellectuelle et sur le fond.

Dire aussi qu'on ne peut pas passer sous silence les conditions dans lesquelles l'exercice budgétaire qui vient de s'achever et ceux que nous aurons à construire dans les années à venir, les conditions dans lesquelles ces exercices budgétaires se déroulent, même si nous l'avons tous dit. Mais réussir déjà à maintenir un niveau d'investissement équivalent à ce qu'il a été l'année précédente, en pleine crise COVID, réussir à assurer la continuité des services publics dans les conditions, notamment les obligations d'éviction que nous avons eu à connaître, réussir à faire fonctionner la machine au plan organisationnel, institutionnel et budgétaire, c'est déjà en soi un exploit ou en tout cas, une performance qu'il convient de saluer à sa juste mesure. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, vous dire, nous sommes, et ça a été souligné par les interventions successives des élus de la majorité nationalise, mais ce constat sera à mon sens partagé, même s'il est exprimé sous des formes différentes, par l'opposition : nous sommes aujourd'hui dans un exercice qui est un exercice impossible, c'est la quadrature du cercle.

Face à la crise qui arrive, qu'ont fait tous les États du monde ? Ils ont généré une dette abyssale, vous le savez, et c'est à ce prix, je me retourne notamment vers M. CECCOLI, que l'État français, comme beaucoup d'autres États en Europe par exemple,

a pu grâce, à un investissement massif que personne ne songe à contester, jusqu'à aujourd'hui maintenir une activité entrepreneuriale, alors que la vie économique et sociale est à l'arrêt, avec une injection massive. Mais cela a été dit, les états peuvent voter des budgets en déficit. Ils vont le faire et ils s'approprient à le faire en alimentant la planche à billets au niveau français et au niveau européen, et nous, Collectivité de Corse, nous ne pouvons pas le faire, comme toutes les collectivités, parce que nous devons voter des budgets en équilibre.

Or, ces budgets en équilibre, comment sont constituées les recettes et comment sont constituées les dépenses ? Cette année, les recettes s'effondrent et les dépenses augmentent. On serait nationalistes, la gauche, la droite, qui vous voulez, cette équation-là s'impose à tout le monde. Je vous donne juste un chiffre parce qu'il a été évoqué tout à l'heure et qu'il reflète aussi une réalité sociale : le RSA, je me tourne vers Bianca, en 2019, 36 M€ ; en 2020, 42 M€ ; en 2021, probablement 46 M€. On passe de 36 à 46. Considérable ! Plus de 35 % sans aucune recette corrélative. Cette réalité-là, elle est la même pratiquement presque dans tous les secteurs.

Donc, oui, bien sûr, il faut penser à un changement de modèle. Alors, le changement de modèle, le contexte sans doute aussi doit nous permettre de combiner à la fois l'ambition qui est la nôtre, notamment celle d'une autonomie de plein droit et de plein exercice, y compris au plan fiscal et puis, la prudence parce que, adosser une relance de l'économie à un système qui est balbutiant au moment où les recettes sont incertaines, c'est dangereux. Donc, on a besoin de trouver un équilibre.

Je voudrais vous dire et je termine, sur les grandes masses. Nous sommes une trajectoire budgétaire qui est extrêmement vertueuse. Si vous regardez notre compte administratif de l'année dernière, il n'avait pas dégradé du tout l'emprunt, au contraire, on améliore nos ratios, on dégageait des excédents et on augmentait notre niveau d'investissement.

Sur la dette qui existe, je ne vais pas refaire l'histoire du passé, mais on a eu des contraintes inhérentes à un certain nombre de décisions que nos prédécesseurs ont eu à assumer. Vous le savez, ça nous a coûté cette année 70 M€ pour sortir de l'emprunt toxique dont M. ORLANDI avait hérité au Conseil départemental, ça avait coûté à Paul GIACOBBI 150 M€ pour sortir de l'emprunt toxique qui avait été contracté par la Collectivité de Corse, en amont, et ça nous a coûté à nous, 94 à 100 M€ pour sortir des arriérés de paiement qui n'étaient pas financés.

Lorsque vous ajoutez cette dette, elle a généré de l'emprunt forcément. Je referme la parenthèse. Nous allons continuer, dans ce cadre-là qui est un cadre contraint et essayer de continuer à avancer.

Je fais la jonction pour être très clair et notamment pour répondre à Valérie BOZZI sur la situation actuelle. Ces orientations budgétaires précèdent notre budget, un budget qui va se construire, y compris de façon extrêmement difficile parce qu'entre le moment où on l'introduit dans notre système interne à la CDC et le début des opérations, il y a forcément quelques semaines, mais ces quelques semaines ont pour nous une part d'inconnues importante, notamment sur les différents dispositifs dont j'ai parlé hier.

Je voudrais vous dire quelque chose qui me semble très important. Nous ne sommes pas dans une approche qui est une approche idéologique ou une posture de rapport de force avec l'Etat et son représentant dans l'île, notamment dans la discussion relative à la situation économique et sociale et au dispositif à mettre en œuvre.

Le rapport qui vous a été restitué tout à l'heure, il disait des choses très simples. Lorsque nous avons voté « Salvezza » qui était pour nous l'urgence, nous avons dit « à notre avis, il y a une part que doit assumer la Collectivité de Corse et il y a une part que doit assumer l'Etat ; nous allons en discuter avec lui ».

Sur la part assumée par la CDC qui représentait 100 M€, ce que nous sommes venus vous dire, c'est que nous avons engagé les dispositifs qui sont notamment disponibles sur le portail dédié qui a été ouvert, que les choses fonctionnent et que nous restons vigilants pour répondre aux interrogations formulées par, par exemple, M. ORSUCCI. Oui, il faut s'assurer que dans le contexte difficile que nous connaissons, les services sont réactifs, les procédures sont simplifiées, les bénéficiaires connaissent leurs droits, qu'il n'y a pas de renoncement au recours du droit et que les dispositifs sont réadaptés à chaque instant pour convenir à la réalité des besoins du terrain.

Sur la partie qui appartient à l'Etat, ce que je voudrais vous dire, intellectuellement on ne peut pas dire aujourd'hui, on ne peut plus dire, on n'a jamais pu le dire et c'est démontré, que la Collectivité de Corse refuse de discuter avec l'Etat, notamment sur les parties de dispositifs d'Etat. Je crois qu'il y a un malentendu énorme là-dessus, je voudrais le purger définitivement.

Que nous a dit hier le Préfet publiquement ? Il nous a dit, « France relance » en Corse, c'est-à-dire ce que nous, nous pensions être un plan de relance, ce qui est vu par l'Etat comme « France relance », « France relance en Corse, c'est 107 M€ ». Ça, c'est la première remarque.

Est-ce que ça peut nous satisfaire ? Je vous dis et je le dis avec vous, on l'a dit ensemble et je me tourne vers l'opposition, M. ORSUCCI, François ORLANDI ou l'opposition, Valérie BOZZI et Jean-Martin MONDOLONI, déjà il y a un problème sur le quantum de cette somme. Nous en sommes d'accord ? Si on prend 106 M€ sur un plan qui

représente 100 Md€, nous sommes à 0,1 %. Nous sommes donc 4 fois moins que le ratio de 0,4 ou 0,5 que vous proposiez de retenir comme le ratio habituel.

On peut, à notre avis, majorer ce ratio parce qu'il faut intégrer dans la souffrance économique et sociale subie par la Corse, la structure de son économie. Nous avons perdu 10 points de PIB en plus que les régions au plan national. Par exemple, notre tourisme représente 30 % direct et indirect et sans doute plus, là où ailleurs ça ne représente que 7,5 %. Nous sommes une île. Donc, tous ces ratios devraient pouvoir conduire à majorer y compris celui de 0,4, jusqu'à 0,6 ou 0,8. Mais aujourd'hui, nous sommes très en deçà. Première remarque.

Deuxième remarque, nous avons un problème de structure de l'aide, un vrai problème. J'attire l'attention des collègues de l'opposition sur ce point-là. Comment se structurent, aujourd'hui, ces 107 M€ qui sont, eux, pour le coup, à prendre ou à laisser ? C'est ça qui nous pose un problème. Jusqu'à aujourd'hui, le Préfet ne nous a pas dit « on va discuter », il nous a dit « c'est comme ça ». Nous, on dit qu'on ne peut pas valider ça. Pourquoi ?

Premièrement, sur les crédits « relance » du Préfet, il y a 60 M€. Je fais une remarque au passage : la Guadeloupe est dans une autre situation mais les crédits à la main du préfet, c'est 135 M€ pour le même PIB, à peine supérieur et la même population, (340 000 chez nous, 380 000 en Guadeloupe). On a le droit de discuter le montant. Mais, sur la méthode aussi, il y a un problème de gouvernance. L'enveloppe préfet, c'est le préfet qui décide, comment il alloue ces sommes ? On revient à notre débat d'hier et, me semble-t-il, ces options, vous les aviez partagées puisque vous nous avez dit « il faut discuter avec l'Etat ». Nous, on a envie de dire que, y compris sur une enveloppe qu'elle soit de 60, de 80 ou de 100, ce n'est le préfet seul qui doit décider, c'est une codécision a minima. Ça, c'est la première remarque.

Deuxième remarque, 63 M€, enveloppe à la main du préfet, les crédits hors mandat du préfet, ce sont des appels à projet à concurrence de 30 M€, ces appels à projet échappent à la Corse au moment où l'on parle. Je parle sous le contrôle de l'ADEC qui, d'habitude, est en charge des appels à projets dans le domaine économique, ou l'ATC. Ces 30 M€, on ne nous dit pas qu'il y a 30 ou 35 M€, on nous dit « il y aura des enveloppes à projet au niveau de la France entière et vous aurez à vous positionner par rapport à ces appels à projets ». Mais ça pose un problème énorme !

Comment avons-nous la garantie que ces appels à projets vont correspondre aux besoins qui sont les nôtres au plan économique et social ? Quelle sera la part des appels à projets qui correspondra à ce que nous, Collectivité de Corse, à ce que les

intercommunalités, à ce que les communes, à ce que les entreprises auront identifié comme nécessaire ? Nous n'avons aucune garantie de ce côté-là.

Je vais vous prendre un exemple simple puisque ça a été dit : nous avons eu un appel à projets avec une entreprise dans un domaine donné qui a été retenu et qui a eu 2 M€ là où nous n'arrivons pas à avoir 5 M€ pour tout le monde. Cette entreprise a eu 2 M€, tant mieux pour elle et elle les mérite certainement. Mais, ce n'est pas nous qui avons défini les critères. Toutes celles qui n'ont pas eu accès à ce dispositif vont savoir que l'entreprise X a eu ces millions d'euros et on va trouver la situation de frustration dont je vous parlais hier.

Troisième et dernière catégorie de mesures, ce sont ce que l'Etat appelle les mesures de masse nationale, 63 M€ pour le mandat à la main du préfet, 30 M€ pour les appels à projets qui peuvent continuer mais qui ne sont pas définis par nous et où nous n'instruisons pas, ne décidons pas et ne codécidons pas.

Enfin, les mesures de masse nationale, c'est-à-dire des grands dispositifs comme, par exemple, les aides à l'embauche en apprentissage, ou chèques export. Là, c'est même dérisoire, c'est 2 000 €, mise à niveau numérique, TPE, PME, 20 000 €. Donc, du saupoudrage sur lequel nous n'avons aucune prise.

Je me tourne vers l'opposition, est-ce que ça correspond à votre vision de la relance ? Est-ce que ça correspond à votre vision du plan de relance qu'il faut faire pour la Corse ? A l'évidence, non, nous en sommes d'accord.

Donc, nous, ce que nous disons au préfet, on le lui a dit y compris mardi dernier, en présence de présidents d'intercommunalité, en présence de présidents de chambres consulaires et vous avez même vu, qu'il y a un président d'intercommunalité qu'on ne peut pas soupçonner de proximité politique avec la majorité territoriale qui a dit « je me demande pourquoi le Préfet nous a invités à cette réunion ». Nous, nous ne sommes pas allés jusqu'à poser cette question, ni publiquement, ni dans le cadre de la réunion.

Nous avons dit au préfet, premièrement, communiquez à l'ensemble des participants le projet « France relance » tel que vous nous le proposez aujourd'hui, il ne nous convient pas.

Deuxièmement, mettons-nous autour de la table pour établir un diagnostic réel de la situation et de sa gravité, un diagnostic qui soit partagé.

Troisièmement, discutons y compris de notre volet « Salvezza » que nous avons voté à l'unanimité, qui n'est pas un plan à prendre ou à laisser, mais dont je voudrais quand

même vous dire, avec une certaine fierté, pas pour le Conseil exécutif, mais pour cette Assemblée et ce Conseil exécutif qui l'ont défini et voté ensemble, que beaucoup des mesures qui sont dans ce plan, que nous avons votées le 27 novembre, ont ensuite été décidées en leur principe par le Gouvernement. Bruno LEMAIRE, quand il fait sa conférence au début du mois de janvier, il vient expliquer que l'Etat envisage des exonérations de charges sociales de façon ponctuelle, dans certains cas, mais il le dit et nous n'avons rien demandé d'autre qu'une discussion là-dessus.

Un article vient de sortir aujourd'hui dans lequel Bruno LEMAIRE explique qu'il est en train de discuter avec la Commission européenne pour qu'une partie des prêts garantis par l'Etat soit abandonnée et soit transformée en subvention. C'est exactement ce que nous demandions en disant « on peut faire une partie en subvention, on peut faire une partie contre-garantie par la Collectivité de Corse ». Donc, il y a un chemin pour discuter.

Notre volonté, elle est de discuter. La seule chose que nous demandons aujourd'hui, et je le demande encore solennellement et fortement, c'est que cette volonté de discuter avec l'ensemble, nous qui avons voté ce plan à l'unanimité, avec la force et la légitimité que ça lui confère, que nous allions discuter en compagnie des forces économiques, en compagnie des forces sur le volet « relance », parce que le volet social est essentiel et que le représentant de l'Etat et le Gouvernement soient prêts à ouvrir cette véritable discussion.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président.

Nous allons pouvoir passer au vote, si vous le voulez bien. Non ? Ah, c'est une prise d'acte.

Nous allons pouvoir aller déjeuner. Je vous demande à quelle heure vous pensez que nous puissions reprendre ? A 14 h 30. Merci.

La séance est suspendue à 13 h 15 et reprise à 15 h 15.

Le Président TALAMONI

Nous nous allons reprendre. Merci de regagner vos sièges.

Nous allons examiner le rapport n° 007.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

*** Raportu n° 007 : Dumanda d'abrugazioni di i trè decreti n° 2020-1510, n° 2020-1511 et n° 2020-1512 di u 2 di dicembri di u 2020 rilativi à i trattamenti di i dati parsunali in u quattru di i cartillaghji detti di sicurezza publica EASP, PASP è GIPASP**

*** Rapport n° 007 : Demande d'abrogation des trois décrets n° 2020-1510, n° 2020-1511 et n° 2020-1512 du 2 décembre 2020 relatifs aux traitements des données personnelles au sein des trois fichiers dits « de sécurité publique » EASP, PASP et GIPASP**

Le Président SIMEONI

007 comme numéro, le hasard de la numérotation a bien fait les choses !

Plus sérieusement. Le présent rapport vise à proposer à votre Assemblée de voter en faveur de l'abrogation des décrets au traitement des données personnelles au sein des trois fichiers dits « de sécurité publique ».

Premièrement, voter en faveur de leur abrogation, deuxièmement m'autoriser à ester en justice pour intervenir volontairement au côté d'un certain nombre de syndicats et d'organisations qui ont déjà introduit une instance contentieuse contre ces décrets devant le Conseil d'Etat, et enfin et plus largement, demander à votre Assemblée d'émettre de façon solennelle son désaccord avec les risques des liberticides induits par ces 3 textes.

Je vous rappelle, mais vous le savez, qu'à de nombreuses reprises, l'Assemblée de Corse a eu à se prononcer, notamment pour des raisons de principe, sur des questions qui n'entrent pas directement dans sa compétence directe.

Au-delà de cette première remarque et d'une approche strictement juridique, des compétences reconnues à l'Assemblée de Corse, au Conseil exécutif et à la Collectivité de Corse, je pense que la question des libertés fondamentales, de leur respect et de leur protection dans un État de droit et dans une démocratie est par définition une question qui intéresse le politique, qui intéresse la politique et à propos de laquelle, une institution comme la nôtre a par définition vocation à se prononcer.

Ceci étant précisé, de quoi s'agit-il sur le fond ?

Trois décrets relatifs au traitement des données personnelles au sein de fichiers dits de « sécurité publique » sont entrés en vigueur après avoir été adoptés le 2 décembre 2020.

Ces trois fichiers sont donc, pour le premier, celui lié aux enquêtes administratives, lié à la sécurité publique. Le deuxième, enquête administrative dont sont l'objet les personnes désireuses d'entrer dans la fonction publique, il faut le préciser. Deuxièmement, le fichier police prévention des atteintes à la sécurité publique. Troisièmement, le fichier gendarmerie, gestion de l'information et de prévention des atteintes à la sécurité publique.

Première question, qui aura vocation à figurer dans ces fichiers ? Réponse des textes : auront vocation à figurer dans ces fichiers, d'abord les personnes susceptibles de porter atteinte à la sécurité publique, c'est-à-dire de prendre part à des activités terroristes ou d'être impliqué dans des actions de violence collective, en particulier en milieu urbain ou à l'occasion de manifestations sportives. Donc, première raison pouvant justifier le fichage.

Deuxième catégorie de personne susceptible d'être fichée, celle « susceptible de porter atteinte à la sûreté de l'Etat, notamment à travers des atteintes à l'intégrité du territoire ou aux institutions de la République.

Je vous ai dit que je considère, comme beaucoup de citoyens, d'élus, de syndicalistes, d'acteurs publics ou privés qui ont eu à s'exprimer publiquement sur ces textes, que ces nouveaux décrets sont à l'évidence gravement liberticide pour 2 raisons principales.

La première, c'est que le caractère à la fois large et imprécis du périmètre du traitement autorisé et le silence total des textes sur les critères justifiant la décision initiale de fichage peut facilement conduire à des abus et peut même, au moins en théorie, permettre de fichier pratiquement à l'infini les citoyens.

Je prends des exemples concrets : le seul fait de participer à une manifestation, un match de foot par exemple en tant que supporter ou à une manifestation politique et syndicale en milieu urbain, avant même qu'elle ne dégénère éventuellement, ne risque-t-il pas être considéré comme justifiant le fichage ?

Porter atteinte à la sûreté de l'Etat, à l'intégrité du territoire ou aux institutions de la République, deuxième motif, ce sont des reproches que nous avons en Corse historiquement depuis des décennies l'habitude d'entendre. Nous avons donc de

l'expérience en la matière, mais la décision que nous devons prendre, dans la position que nous avons à exprimer, dépasse le seul cadre de la Corse.

Pour prendre un exemple précis : ne risque-t-on pas de considérer que militer démocratiquement pour l'indépendance ou l'autonomie de la Nouvelle Calédonie, de la Corse, ou d'ailleurs de n'importe quelle autre collectivité pourrait être retenu comme un risque d'atteinte à l'intégrité du territoire ?

Je rappelle que la décision d'inclure quelqu'un dans un fichier n'a pas à être portée à la connaissance de la personne fichée, n'est enfermée par le texte dans aucun critère, ni aucun texte, ou document et est prise de façon discrétionnaire initialement par l'autorité policière ou gendarmesque qui procède au fichage.

L'inquiétude nourrie de ce premier chef, c'est-à-dire au titre du champ insuffisamment encadré de la décision initiale de fichage se mue en effarement lorsque l'on découvre la nature des données que la police et la gendarmerie seront autorisées à recueillir et conserver dans le cadre de la mise en œuvre du fichage.

Je me situe donc, par hypothèse, dans le cas où on applique ces textes, s'ils devaient continuer à être applicables : un policier ou un gendarme peut décider de vous fichier parce que vous avez été photographiés à un match de foot, peut décider de vous fichier parce que vous avez participé à une manifestation syndicale, peut décider de vous fichier parce que vous êtes militants ou sympathisants d'un parti ou d'un mouvement légal militant pour l'indépendance ou pour l'autonomie. Une fois que cette décision est prise dans le secret d'un bureau administratif, que peuvent faire les autorités qui procèdent au fichage ? C'est là que ces décrets franchissent un pas supplémentaire qui est inconcevable en démocratie, pour la première fois, ce ne sont plus seulement des activités ou des comportements qui vont pouvoir être surveillés et recensés par les forces de police, de gendarmerie ou de sécurité, mais aussi par exemple et c'est cité en toutes lettres dans le texte, « des opinions politiques, des convictions philosophiques, des convictions religieuses ou encore, une appartenance syndicale ».

Je pense que, comme beaucoup d'autres, si l'on accepte cela, on accepte tout parce que ces informations, que l'on se propose de collecter, relèvent dans une démocratie du noyau dur des libertés fondamentales, la liberté de penser, la liberté d'opinion, la liberté d'association, la liberté de culte.

Leur recueil et leur conservation dans un fichier de police est par nature une atteinte injustifiable aux libertés. En quoi, et là c'est une question fondamentale, en quoi l'exercice d'une liberté peut-il par lui-même dans une démocratie devenir un indice

méritant de figurer dans un fichier dont l'objectif est de répertorier les personnes pouvant possiblement constituer un danger pour la société ou pour l'Etat ?

Accepter d'entériner ce raisonnement, c'est ouvrir sous les pas de l'État de droit, un véritable abîme dans lequel il risque de disparaître au profit d'une société de surveillance généralisée orwellienne qui porte en elle le ferment empoisonné du totalitarisme.

C'est vrai en Corse, c'est vrai partout, en France, en Europe et dans le monde.

François SUREAU, avocat et académicien disait, il y a un peu plus d'un an, je le cite « nous nous sommes déjà habitués à vivre sans la liberté ».

Je pense qu'en tant que citoyens, en tant qu'élus, en tant que membres de cette institution, nous avons un combat à la fois juridique et politique à mener, et je me tourne vers l'opposition, c'est une des modalités auxquelles je pensais lorsque je disais que tout ne pouvait pas se traiter et s'aborder dans l'hémicycle. Oui, nous sommes dans cet hémicycle pour traiter et aborder cette question, mais nous avons vocation à y être aussi devant des juridictions, comme nous aurons vocation, si l'occasion nous en est donnée, d'élargir le combat citoyen, de signer des pétitions, faire des manifestations avec, par exemple « la ligue des droits de l'homme » ou les différents syndicats qui ont eu, et c'est leur honneur, le réflexe indispensable d'ester en justice contre ces textes.

Ce que je vous propose, ce que je vous demande donc, c'est de les rejoindre dans le combat juridique qu'ils ont engagé et d'élargir la mobilisation ; une mobilisation qui devra permettre au-delà même de ce que décidera le juge administratif et sans doute demain, par voie d'exception dans le cadre d'une question prioritaire de constitutionnalité, le Conseil constitutionnel, au-delà même de ce que pourraient décider les juges, de dire que ce qui est organisé dans ces textes, n'est pas acceptable pour les citoyens et pour les démocrates que nous sommes.

Voilà pourquoi il faut, à mon avis, tout faire pour que ces textes soient abrogés et qu'ils soient abrogés au plus vite.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Il y a un rapport de la commission des compétences législatives et réglementaires. Le rapporteur est Petr'Antone TOMASI qui devrait effectivement

présenter ce rapport s'il était dans les parages. C'est Jean-François CASALTA qui présente ce rapport.

Avete a parolla per presentà stu raportu.

M. Jean-François CASALTA

A ringrazià vi.

M. le Président, Chers collègues.

En quelques mots pour présenter ce rapport concernant la réunion de la commission qui s'est tenue hier.

Je vais être très bref dans la mesure où le Président du Conseil exécutif a parfaitement résumé les enjeux qui sont des enjeux très importants.

Je rajouterai peut-être quelques points pour dire que nous sommes dans une période qui est une période très particulière, une période avec un contexte sanitaire et des états d'urgence qui se sont succédés, et pendant cette période on a vu malheureusement un recul des libertés de manière très importante et surtout très rapide. Donc ces décrets, en plus ce sont des décrets, c'est-à-dire que ce ne sont pas des textes qui sont discutés devant les assemblées parlementaires, il n'y a pas de débats, on ne rend pas compte. Ces décrets interviennent dans une période où déjà les libertés sont mises à mal.

Ce que je peux vous indiquer également, c'est qu'il n'y a pas d'obligation d'impartialité de la part des fonctionnaires de police et de gendarmerie qui vont renseigner lesdits fichiers, c'est-à-dire qu'ils peuvent décider de manière parfois orientée et parfois parce qu'ils sont eux-mêmes impliqués dans leurs enquêtes, de fichier une personne qui ne le mérite pas.

Troisième point, il n'y a pas de contrôle du juge judiciaire alors que le juge judiciaire c'est le garant des libertés publiques individuelles fondamentales.

Quatrième point : les recours qui ont été intentés devant le Conseil d'État, il est vrai que le Conseil d'État a rendu une décision qui est pour l'heure une décision défavorable, mais c'est selon une procédure de référé et la décision au fond n'a pas été rendue.

Concernant plus exactement la commission et les éléments qui ont été débattus et qui ont été échangés entre les commissaires, Rosa PROSPERI a fait état de manière très

intéressante de son expérience d'avocate et le fait de s'être colletée avec d'autres fichiers malheureusement célèbres comme le Fijait qui permet de fichier des militants politiques et d'assimiler finalement des militants nationalistes à des militants djihadistes, en pouvant remonter dans le temps de manière inconsidérée, c'est-à-dire qu'on pourrait aujourd'hui fichier aux termes de ce Fijait quelqu'un qui a eu des activités politiques il y a 30 ans. Et, Mme PROSPERI, a également demandé, au vu de l'importance de ce débat, de son point de vue et du nôtre de... Je ne sais pas si ma caméra est ouverte, M. le Président, je m'interroge, est-ce que tout le monde me voit et m'entend ?

Le Président TALAMONI

On vous entend très bien, mais on ne vous voit pas. On vous entend, c'est l'essentiel.

M. Jean-François CASALTA

Donc, je disais que Mme PROSPERI, après fait état de sa qualité d'avocat et de son expérience des différents fichiers qui concernent la Corse, les Corses et les militants politiques tout particulièrement, avait émis le souhait d'avoir un débat peut-être un plus long devant cette Assemblée.

M. Julien PAOLINI, pour le groupe « Femu a Corsica », s'est déclaré totalement favorable à ce débat étendu concernant cette problématique d'importance et favorable en tout état de cause au rapport présenté par le Président du Conseil exécutif, visant à la demande d'abrogation de ces trois décrets et à sa possibilité d'ester en justice.

Mme Mattea CASALTA, pour le groupe « PNC », s'est également dit favorable au rapport qui est présenté par le Président du Conseil exécutif, étant donné ce débat fondamental.

Etait présent également M. François ORLANDI pour le groupe « Andà per Dumane », qui nous a indiqué qu'il réservait sa position lors de la session plénière de l'Assemblée de Corse. Donc, je suppose que nous aurons le plaisir d'entendre les membres de son groupe nous donner son avis sur le rapport qui nous est présenté.

Donc, vous l'avez compris, un avis favorable a été donné à ce rapport par les groupe de la majorité, et le groupe « Andà per Dumane » a réservé sa position, donc non-participation. Etaient absents les groupes de M. MONDOLONI et de Mme BOZZI, à savoir « Per l'Avvene » et « A Corsica ind'è a Republica ».

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Donc, la parole est à qui la demande sur ce rapport.

Mme STROMBONI, vous avez la parole.

Mme Jeanne STROMBONI

Merci, M. le Président. Je vais en préalable contextualiser.

Il faut rappeler d'abord les principes fondamentaux qui, dans les sociétés démocratiques, sont des remparts contre les dérives de tous ordres, les décisions arbitraires, la justice politique et les Etats policiers qui préparent toujours la voie aux régimes totalitaires.

La Convention européenne des droits de l'homme protège, aux termes de ses articles 5, 8 à 11, 14, 16 et 17, la vie privée, la liberté de penser, la liberté d'expression, la liberté d'association, l'interdiction de la discrimination.

L'article 6 de la loi 6 du janvier 78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dispose « il est interdit de traiter des données à caractère personnel qui révèlent la prétendue origine raciale ou l'origine ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale d'une personne physique ou de traiter des données génétiques, des données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, des données concernant la santé ou des données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique ».

La difficulté réside dans le fait que ces principes connaissent aujourd'hui tellement d'exceptions, par les faits du millefeuille qui s'agrandit chaque jour au gré des stratégies électorales, qu'ils ne signifient plus rien ou presque.

Avant-hier, le 24 novembre 2020, le Parlement français a adopté en première lecture une loi, dont l'intitulé balançait entre l'utopie et la tartarinade, « sécurité globale ». Un de ces nombreux objectifs était, au terme de son fameux article 24, de porter atteinte de manière disproportionnée à la liberté d'expression et créer des obstacles au contrôle de l'action des forces de l'ordre.

Elle permettra également une interconnexion de plusieurs dispositifs de caméras fixes, piétons et drones. Et, les images recueillies seront centralisées sur un centre de commandement.

Ces dispositions seront, à n'en pas douter, une assise parfaite pour une prochaine loi sur la reconnaissance faciale, dans les cartons depuis le défunt projet Alicem et l'actuel passeport TES qui depuis 2016 comprend de très nombreuses données biométriques.

Demain, le 1^{er} février, sera débattu dans le même hémicycle la loi dite « contre les séparatismes », dont la conséquence pour l'heure, la plus visible, sera d'encadrer, contrôler et sanctionner davantage l'action associative, ce qui fera peser une menace grave sur son efficience, et donc son existence.

Il en va de l'effondrement des libertés en France comme du dérèglement climatique dans le monde. Jamais en temps de paix, les choses ne se sont détériorées aussi vite et dans de telles proportions.

Mais il vrai que le virus et les métaphores guerrières utilisées pour masquer l'impuissance à le combattre, offre un terreau fertile aux lois liberticides et l'on se dit, en définitive, que même les pires situations peuvent présenter des avantages pour un gouvernement aux abois.

Mais pour l'heure, c'est hier qui nous préoccupe, et ce n'est pas aux sièges feutrés d'un Parlement croupion que le drame se noue, non ! Le 2 décembre 2020, c'est sous la plume du pouvoir règlementaire, qui ne débat ni ne rend compte au peuple, que trois décrets sont signés avec une discrétion de violette pour être publiés deux jours plus tard au journal officiel.

Au terme de ces trois textes, ce sont trois fichiers déjà existants de police, de gendarmerie, dont on a grandi considérablement le périmètre par la nature des données pouvons être collectées.

Sont soumis aujourd'hui à la curiosité étatique, des domaines de la vie privée des citoyens, des pans entiers de leur vie intime qui n'avaient jamais donné lieu à fichage dans ces proportions.

Aujourd'hui les membres des forces de l'ordre, et de la morale pourrait-on rajouter, pourront renseigner leurs petites fiches numériques dans des domaines aussi variés et excitants que les activités sur les réseaux sociaux, les pratiques sportives, les pratiques et comportements religieux, les données relatives aux troubles psychologiques et psychiatriques, les activités publiques au sein de groupements ou de personnes morales, les comportements et habitudes de vie, les facteurs de fragilité, les facteurs familiaux, sociaux et économiques, c'est-à-dire tout. Et cette énumération ne résulte que d'un seul article à propos d'un seul fichier, l'article R236.2 du code de la sécurité intérieure concernant le fichier EASP.

Nous verrons quelle sera la décision au fond du Conseil d'État, ce dernier ne s'étant prononcé que sur le doute sérieux selon la procédure de référé. Mais quelle que soit l'issue de la procédure administrative, elle ne pourra nous faire admettre ces coups de boutoir aux libertés comme un mal nécessaire.

Je rappelle la trop célèbre, mais toujours plus pertinente citation de Benjamin Franklin : « un peuple prêt à sacrifier un peu de liberté pour un peu sécurité, ne mérite ni l'une ni l'autre et finit par perdre les deux ».

Il n'est nul besoin d'insister sur les risques que fera peser sur la société corse une application orientée de ces textes. Le mouvement national qui a déjà eu, entre autre, le redoutable et récent privilège d'être assimilé au terrorisme djihadiste avec le Fijait, sait exactement de quoi je veux parler.

Ils sont symptomatiques d'une dérive vers un État policier incompatible avec le fonctionnement normal d'une société démocratique et dont les effets nocifs pourraient se faire sentir en Corse avec davantage d'acuité.

Ce sont les raisons pour lesquelles le groupe PNC est, sans surprise, très favorable au rapport présenté qui en sollicite l'abrogation et qui avait été précédé des courriers de nos députés, dont celui de Paul-André COLOMBANI.

Le Président TALAMONI

Merci. D'autres demandes de prises de parole ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président.

Pour reprendre la formule et pour en venir au fond, avant d'en venir à la forme, de Benjamin Franklin, cette histoire n'est jamais qu'une affaire de curseur entre ce qu'il faut de liberté pour assurer la sécurité et inversement, et on pourrait débattre à l'infini, dresser la liste des bénéfices qu'il y a à créer des fichiers et des risques qu'il y a à ne pas en assurer les limites et le périmètre.

La lutte antiterroriste à l'échelle d'un État, ne peut pas s'opérer si on ne donne pas les moyens, notamment aux services de renseignements, et on sait à quel point en France depuis quelques années, le niveau d'expertise des services de renseignements français s'est dégradé, et en même temps nourrir une critique dès lors qu'on leur donne des outils.

Mais nous aurions pu partager l'analyse que vous faites sur le caractère liberticide de ces décrets s'il s'était agi d'une motion, et j'en viens à la forme parce que là on franchit un degré, sinon inédit, en tout cas supplémentaire, dans, M. le Président, l'interprétation que vous faites de votre fonction. Vous avez dit hier en réponse à ma question, je cite : qu'elle vous permettait de mesurer le fossé qui nous sépare sur le rôle de cette institution.

Eh bien, à travers ce que vous nous présentez aujourd'hui, c'est-à-dire non pas une motion, mais un rapport du Président du Conseil exécutif, vous alimentez, une fois encore, le réacteur de cette institution, non pas à travers le champ de compétences que vous a conféré le législateur, à bon droit, mais à travers un certain nombre de positions qui concernent davantage le Parlement, dit croupion, au sein duquel siègent deux tiers des parlementaires issus de vos rangs, que cette institution. C'est notre analyse.

À l'heure où les Corses nous attendent depuis des mois, voire depuis des années, sur des sujets fondamentaux et sur des compétences que nous n'avons pas à aller chercher ailleurs, sur des compétences qui n'exigent pas une autonomie accrue.

Aurais-je la cruauté de les rappeler : on pourrait parler des déchets, on pourrait parler d'économie, on pourrait parler d'emploi, on pourrait parler de santé publique, même si nous n'avons pas toutes les compétences, on pourrait parler de formation, on pourrait parler d'éducation. Vous ne pouvez ignorer que nous sommes attendus collectivement, et vous-même, sur ces sujets. Et, vous continuez, non plus à travers des motions, c'était l'usage installé, vous savez les réserves que nous manifestons à bien des égards et il nous arrive parfois d'entendre que cette maison a aussi, en tant qu'entité politique, vocation à s'exprimer sur ces sujets.

Mais là, vous interférez sur l'autre du jour indigent, l'ordre du jour indigent de cette session. Rappelez-vous ce que nous disions en début de mandature, que cette Collectivité, qui absorbait trois collectivités, devait travailler du mercredi au samedi peut-être. On travaille 2 jours de 10 h à 18 h, et on a expédié l'ordre du jour alors que les Corses attendent de cette maison qu'elle agisse sur ces sujets que nous considérons comme fondamentaux et, je n'aurai pas la cruauté de penser que vous ne savez pas qu'ils sont fondamentaux, tout aussi fondamentaux.

À bon droit, vous introduisez désormais dans l'ordre du jour ce type de démarche, et j'insiste, je persiste à penser que, ce faisant, vous déployez désormais le triptyque qui sert d'axes cardinaux à votre action, allons-y pour de la diversion, de la procrastination et de la victimisation.

Une charge de plus contre l'État, c'est toujours bon à prendre, victimisation.

Procrastination, ça vous permet de différer, je n'ose pas imaginer que vous différiez à dessein, mais le fait est qu'on ne parle pas durant cette session, de choses très attendues. Donc, on diffère, on diffère des problèmes qui, de notre point de vue, ne peuvent plus attendre et on fait diversion. À l'instar de votre réponse d'hier.

Je vous interroge pour savoir ce qui se passe sur une parcelle que l'on a acquis il y a 3 ans, il y a t-il oui ou non une activité commerciale ? Vous me répondez en parlant du Bon coin, des recours en cours, de la biodiversité, de la spéculation et de la desserte maritime. Il se passe quelque chose sur cette île ? Oui ou non ? Et aujourd'hui, vous êtes attendu par toute la Corse sur des sujets qui doivent essayer de dissiper, en tout cas, de calmer la dimension anxieuse que nous pouvons tous toucher des doigts en sortant de cet hémicycle, et on interfère sur les travaux du Parlement.

Je me pose la question et je réitère cette question que je vous ai posée à l'occasion d'un débat budgétaire il y a quelques années : est-ce que vous avez bien pris la mesure de la façon dont vous avez été élu ? Vous n'avez pas été élu historiquement comme les autres avant vous, vous n'avez pas fait l'objet d'une belle élection, vous n'avez pas fait l'objet d'une élection triomphante, vous avez fait l'objet d'un plébiscite dans l'opinion, il y a une personne sur quatre dans la rue que vous croisez, en âge de voter, qui a voté pour vous, c'est inédit, je ne sais pas si ça se reproduira pour une autre majorité.

Donc, il y a un niveau d'attente de l'opinion qui n'est pas ordinaire. En face de ce niveau d'attente, je me demande si vous avez pris la mesure des désillusions que vont générer les illusions que vous continuez, à travers ce type de rapport -pardon de m'écarter du fond, mais encore une fois la forme est importante- que vous allez générer dans l'opinion. Je le dis d'autant plus que je ne suis pas sûr que ceux que vous avez déçus, ou que vous êtes en train de décevoir, voteront pour autre chose que ce que vous avez promis, je pense qu'ils vont se détourner progressivement des urnes et que ce faisant, vous creusez le fossé entre les citoyens et ceux qui sont en responsabilité.

Vous avez cité François Sureau, je vais citer Ghjacumu Fusina, je pensais à vous en écoutant cette magnifique chanson et de ce que vous avez pu ressentir en 2015 :

*« Sè tu t'arricordi di quella sbercata,
Colmi di speranze è di l'allegria
C'era in core à noi cumu diceria
Un rispiru novu d'una sventulata
Mi parenu oghje tutte niscentrie,
O Corsica mea quantu s'è cambiata.*

Mi dumandu ind'è e volte, ch'avete fattu d'issu soffiu, di stu fiatu novu, d'issu rispiru novu, di sta sventulata, chì n'avate fattu ?

À quel niveau aujourd'hui de désillusion êtes-vous arrivés dans l'opinion ? Je crains, si vous n'ancrez désormais votre action dans la réalité, dans les préoccupations quotidiennes des Corses, que la réponse ne se trouva dans le texte lui-même. Je crains la désillusion, le texte dit : « *hè ghjunta amarezza in lu nostru amore* ».

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Donc, il y a Romain COLONNA qui a demandé la parole, il l'a.

M. Romain COLONNA

Merci, M. le Président.

Je ne pensais pas intervenir en ces termes, je vous le dis très franchement, je voudrais d'emblée remercier Jean-Martin pour sa dialectique et pour le voir aussi préoccupé de l'électorat nationaliste. Je vous demande plutôt de vous occuper des quelques pourcents qui ont voté pour vous à Bastia, et laisser l'électorat nationaliste...

M. Jean-Martin MONDOLONI

Belle répartie...

M. Romain COLONNA

Merci, très cher Jean-Martin... Je ne vois pas en quoi c'est inélégant, je vais essayer de continuer, je ne vous ai pas coupé.

Je voudrais toujours, Cher Jean-Martin, de manière très élégante, vous dire que je suis profondément choqué par ce que je viens d'entendre, non pas sur l'ensemble du propos que je respecte, mais un élu de la Corse qui vient dans cet hémicycle dire que nous travaillons deux jours par mois, ça n'a pas d'autre nom que du populisme et c'est un discours que je qualifie, pour ma part, d'honteux.

Venir dire ici, dans cet hémicycle, Cher Jean-Martin, je ne comprends pas comment vous pouvez vous laisser aller à de telles dérives, de dire devant l'ensemble de la classe politique, représentative du peuple Corse, devant l'ensemble des services, devant potentiellement 5 000 agents, toute une Collectivité, avec toutes les difficultés sociales,

économiques, culturelles que connaît la Corse, dire que l'on travaille 2 jours par mois parce que nous sommes dans la représentation médiatique publique, 2 jours par mois dans cet hémicycle, je trouve cela totalement déplacé !

Mais j'ose imaginer que vos propos ont dépassé votre pensée parce que, quant à nous, côté « Femu a Corsica », je crois pouvoir parler au nom de la majorité sans trop de difficulté, nous essayons dans la mesure du possible, de siéger dans toutes les commissions, dans tous les offices et de travailler le plus possible.

Donc, si vous aussi vous siégez dans ces commissions et ces offices, je crois qu'on ne peut pas réduire notre travail à 2 jours par mois et se faire l'écho de certains discours que l'on peut trouver.

Je voudrais à ce propos, si vous me le permettez, même si ce n'est pas forcément l'usage, saluer la présence de Mme PERETTI parmi nous et le travail formidable que vous avez réalisé au sein de la commission des compétences législatives et réglementaires, je voulais vous en remercier Mme PERETTI, c'est toujours un précieux renfort que d'avoir vos rapports et vos analyses, merci.

Alors, sommes-nous légitimes, puisque visiblement le débat a un petit peu dérapé là-dessus, sommes-nous légitimes pour nous prononcer sur cette question ? J'ai presque envie de vous dire, sauf à m'être trompé sur la nature de l'organisation des sociétés démocratiques, que si nous sommes des citoyens, mais sinon il faut le dire très clairement, si nous sommes des citoyens de seconde zone ou de troisième zone, alors on n'a pas à se prononcer sur la nature des gouvernements et sur leur action. Mais si, comme on tend à nous le rappeler du matin au soir, nous sommes des citoyens à part entière, il me semble qu'en démocratie, un citoyen vaut tous les autres citoyens et a donc le droit de commenter l'action publique, qu'elle émane du Parlement français ou qu'elle émane d'une autre institution, elle a le droit de commenter l'action publique des gouvernants et des différents gouvernants.

Sauf à considérer que nous sommes suffisamment, dans ce pays et en Corse, colonisés pour dire que tout ce qui vient de Paris, c'est forcément bien et tout ce qui vient de l'Assemblée nationale, on ne doit pas se prononcer et donc on a complètement le cerveau lobotomisé et on ne doit plus dire rien sur rien, juste baisser la tête et accepter. Soit à contrario, nous sommes des citoyens et à partir du moment où nous sommes des citoyens, nous avons le droit de juger l'action d'autres citoyens, fut-il Emmanuel MACRON, fut-il des députés ou fut-il d'autres gouvernements.

Donc, si des citoyens ont le droit de se prononcer sur des choses qui les regardent, à fortiori une Assemblée représentante des intérêts collectifs du peuple Corse a le droit de se prononcer et doit se prononcer sur un certain nombre de sujets.

Alors oui, dans cette Assemblée, nous devons nous prononcer sur ces sujets.

Est-ce que ça rentre en contradiction avec l'ordre du jour ou avec nos travaux à l'Assemblée ? Moi, je respecte, encore une fois, la position de certains membres de l'opposition qui est de considérer que l'ordre du jour de cette session ou de précédentes sessions a été indigent.

Mais si vous considérez que l'approbation d'un projet de convention pluriannuelle de renouvellement urbain pour Bastia qui engage plusieurs millions d'euros, c'est indigent, on ira le dire ensemble aux Bastiais.

Si on considère qu'une négociation politique par rapport au PTIC qui nous engage sur 5 ans, voire 7 ans, qui nous engage sur plusieurs centaines de millions d'euros, c'est quelque chose d'indigent, on ira aussi se présenter devant l'État dans la négociation de cette manière-là.

Si on considère que faire le point stratégique sur le plan « Salvezza », c'est indigent, dont acte.

Et si on considère que débattre aujourd'hui de l'orientation budgétaire d'une Collectivité, qui a un budget de 1,3 M€ à peu près chaque année, c'est indigent, alors disons que 3 dossiers économique majeurs qui nous engagent pour 5, 10, 15, 20 ans c'est indigent, manifestement oui, il y a, sinon un fossé, un océan qui nous sépare politiquement, Cher Jean-Martin.

Nous, vous le savez, je ne sais pas pourquoi, je n'ai pas forcément les mêmes analyses que vous, on a été élus, mais en tout cas nous, nous sommes très clairs sur ce principe, nous pensons que faire nation, construire un pays se fait de deux manières complémentaires, sans hiérarchie aucune.

La première, c'est une gestion rigoureuse, et c'est tout à fait votre droit de la contester, une gestion rigoureuse des affaires de la Corse, et je vous ai donné quelques exemples.

Et la seconde, c'est se prononcer sur un certain nombre d'orientations politiques majeures.

Se prononcer sur des orientations politiques majeures, ça va de la motion, ça va des rapports, ça va de certaines solidarités internationales, il en sera question par la suite, et ça va sur des débats philosophiques qui, nous semble-t-il, le Président de l'Exécutif l'a dit sans son propos liminaire, relèvent fondamentalement de la politique.

Alors, je ne voulais pas intervenir et commencer ainsi, mais venons-en au fond du dossier. Je vais faire une concession, une fois n'est pas coutume, à l'adresse du Gouvernement. C'est un dossier qui est extrêmement compliqué, on a bien conscience qu'un pays qui subit, de manière quasi continue, des attaques terroristes doit à un moment donné répondre, par le biais du législateur, par son arsenal juridique, à cette menace terroriste.

Mais nous, ce que nous disons aujourd'hui, c'est qu'il faut absolument identifier cette menace et dire ce qui menace en France et les intérêts de la France, et globalement les intérêts des citoyens, parce qu'il ne faudrait pas qu'on ressorte de ce débat-là en faisant croire que la majorité territoriale ou l'Exécutif, ou plus singulièrement « Femu a Corsica », nous sommes contre la sécurité des citoyens. C'est un enjeu fondamental qui nous semble une préoccupation partagée par tous, mais cette sécurité ne doit pas se faire à l'encontre non plus des libertés fondamentales et des libertés individuelles.

Donc, cette menace terroriste, il a été rappelé avant, notamment djihadiste et islamiste, doit être clairement nommée, doit être clairement identifiée et doit être sans aucune concession, je le dis très clairement, doit être collectivement combattue avec l'effort de tous les démocrates.

Mais ce combat-là ne doit par extension englober toute forme de contestation ou toute personne qui se présenterait comme contestataire à l'égard de l'État.

Et, je terminerai mon propos en disant qu'il y a un principe républicain qui est fondamental, et je le dis d'autant plus volontiers que jusqu'à preuve du contraire la France n'a pas le monopole sur la République, sur le régime républicain et sur ses principes, il y a un principe qui dit que les libertés des uns s'arrêtent là où commencent celles des autres. C'est un principe mutualiste qui régit en partie les sociétés républicaines.

Donc, la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres ; à la lecture de ces décrets, on voit bien lorsque s'arrêtent nos libertés en tant que citoyen, mais on ne voit pas là où commencent celles des autres, sinon à accroître les libertés de la police.

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, il y a Jean-Charles ORSUCCI qui a demandé la parole, donc il l'a.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président.

Ecoutez, je n'avais pas forcément prévu d'intervenir lors de ce débat, pour la bonne et simple raison que je pouvais entendre les différents orateurs et je me disais : est-ce bien nécessaire d'intervenir sur ce sujet ?

Alors, je m'excuse, même je viens de vous entendre les uns et les autres, et je vais dire la chose suivante : je me reconnais, et ce n'est pas toujours le cas, je me reconnais à 200 % dans chaque mot, chaque expression, chaque argument qu'a développés Jean-Martin.

Je mettrais un petit bémol : quand bien même ça aurait été une motion, notre groupe n'aurait pas participé à ce vote, parce que nous avons autre chose à faire. Et, n'en déplaise à Romain COLONNA qui passe son temps à donner des leçons dans cet hémicycle depuis qu'il y siège, j'ai participé à l'Assemblée de Corse de 2010 à 2015 et je le dis avec force : oui nous travaillions beaucoup plus ! Oui, on attendait d'une Collectivité unique avec les trois institutions, un travail largement supérieur à ce que nous produisons aujourd'hui, ne vous en déplaise !

Je sais que toute vérité n'est pas bonne à entendre, mais ce n'est que la stricte vérité et je persiste et je signe, dans ce qui vient d'être présenté qui n'est rien d'autre en réalité qu'une attaque permanente, continue, contre le gouvernement, et qui n'a d'autre objectif que de s'opposer à la majorité présidentielle.

Je regrette mais je l'affirme haut et fort, notre groupe ne participera pas à ce vote.

Je vous remercie

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. D'autres prises de parole ? Pierre GHIONGA, vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

M. le Président, en 1914, j'aurais été sur le carnet B comme anti- militariste ; en 1942 comme ancien sympathisant communiste, j'aurais été dans le fichier Tulard. Ces deux fichiers n'ont empêché ni la guerre, ni une horrible boucherie.

Donc personnellement, pour des raisons philosophiques et pour inefficacité, je m'oppose à tout fichage.

Le Président TALAMONI

Ça me paraît sage. Rosa PROSPERI, vous avez la parole.

Mme Rosa PROSPERI

Je n'ai pas pu me manifester avant, j'espère que vous m'entendez bien, parce que moi je ne vois plus l'hémicycle, et ma caméra ne s'allume pas.

Le Président TALAMONI

On vous entend parfaitement, vous avez la parole.

Mme Rosa PROSPERI

Merci, Président.

Alors, je voudrais commencer par un clin d'œil de l'histoire.

Le 1^{er} janvier 2020, au début de cette année, les droits du roman de Georges ORWELL, « 1984 », tombait dans le domaine public. Je n'ai pas besoin de vous rappeler que ce roman décrit, avec d'ailleurs une modernité glaçante, l'instauration d'une société de surveillance.

À la fin de la même année, peut-être en hommage ou à titre de contribution à l'œuvre d'ORWELL, le Gouvernement français prônait 3 décrets permettant une extension à la fois considérable et particulièrement inédite des données susceptibles d'être recueillies par la police et par la gendarmerie, au sein de trois fichiers dont il a été fait état tout à l'heure et sur lesquels je ne reviendrai pas, et au nom notamment d'une notion aussi floue qu'extensible, qui est celle de la sécurité de l'État.

Il faut se rappeler qu'il y a 12 ans, un fichier qui portait le doux nom d'« EDVIGE » était créé par le Gouvernement et que les mobilisations d'ampleur qui ont

vu le jour à cette époque-là, ont permis qu'il soit purement et simplement retiré ; les mobilisations reprochant à ce fichier de permettre le recueil des activités politiques syndicales, notamment de certaines personnes.

Aujourd'hui, on va bien au-delà, et c'est une véritable charge contre les libertés fondamentales qui est mise en œuvre.

Charge contre la liberté d'opinion, la liberté de conscience et de religion, la liberté syndicale, les libertés les plus élémentaires qui sont relatives à l'exercice d'une vie privée, libre ou à peu près de toute entrave.

C'est ainsi que pourront être dorénavant collectées, et je ne citerai que quelques exemples tant la liste est longue, pourront donc être dorénavant collectées des informations sur votre patrimoine, des informations relatives aux activités publiques qui sont les vôtres, en consignnant notamment les adresses des lieux que vous fréquentez, des informations relatives à vos comportements et à vos habitudes de vie, des informations relatives à vos données de santé, des informations relatives aux commentaires et photographies mises en ligne sur les réseaux sociaux.

Alors, sur les réseaux sociaux, dont ne suis pas une grande fanatique, si l'on peut se dire que certains commentaires sont peut-être un petit peu limites, moi je voudrais surtout vous parler des photographies publiées.

Vous savez comme moi, parce que vous vous êtes certainement trouvés dans cette situation, qu'aujourd'hui et en permanence, des gens prennent des photos de lieux publics, prennent des photos d'assistance dans les cafés, dans les restaurants, à des concerts, à des soirées, sans demander évidemment leur assentiment aux personnes qui sont photographiées, que vous comme moi, nous avons certainement dû nous retrouver sur des photographies postées par des personnes que nous ne connaissions pas et sur les réseaux sociaux au vu et au su de tout le monde. Eh bien, si ces personnes sont censées, du point de vue des autorités policières, porter une atteinte ou susceptibles de porter atteinte, notamment à la sécurité de l'État, vos photos vont également être intégrées dans le fichier et, pourquoi pas, les informations qui vont avec.

Je veux aussi rappeler que ces fichiers pourront faire l'objet d'un croisement entre tous les fichiers disponibles, et Dieu sait s'il y en a, accroissant ainsi la précision des informations collectées, croisés avec les fichiers fiscaux, avec les fichiers bancaires, avec les fichiers des organismes sociaux, avec les fichiers du permis de conduire, que sais-je encore.

Je veux préciser enfin, que ces données, et le Président du Conseil exécutif a fait allusion à cet aspect-là des choses, pourront être conservées et exploitées pendant 10 ans, sans véritable contrôle sur la façon dont elles sont prélevées, dont elles sont exploitées, et sans garantie sur leur effacement puisque même si le texte prévoit qu'elles seront effacées au bout de 10 ans, vous n'en aurez jamais la garantie absolue.

Ce qui veut dire que contrairement à ce que j'ai entendu tout à l'heure, aujourd'hui ce sont non plus les activités comme c'était le cas dans le fichier « EDVIGE », dont je rappelle qu'il a été retiré, ce ne sont plus seulement les activités politiques, syndicales ou autres qui sont visées, ce sont les opinions politiques, religieuses, philosophiques, syndicales qui sont ou qui pourraient être les vôtres. La mention de ces opinions pourra figurer de façon discrétionnaire dans les fichiers.

Enfin, par l'intermédiaire de ces décrets on pourra aujourd'hui fichier les personnes morales et les groupements jusqu'aux manifestations, permettant de fichier l'ensemble des participants et pourquoi pas, leur entourage.

Alors c'est simple, aujourd'hui, ce n'est ni plus ni moins que la volonté de réduire les mobilisations et les luttes démocratiques qui est en question ; les moyens de lutte et de mobilisation démocratique qui sont les fameux moyens non institutionnels qui ont tellement plongé l'opposition dans la perplexité. C'est ça que ça veut dire. Les moyens non institutionnels, ce sont les mobilisations, les luttes citoyennes, c'est aussi la capacité d'ester en justice comme on nous demande de l'autoriser par ce rapport. Voilà.

Alors, j'espère avoir levé une partie de vos doutes et une partie de votre perplexité, ce sont bien les luttes et les mobilisations que l'on veut entraver. Ces luttes et ces mobilisations qui font évoluer les sociétés au moins autant que la voie institutionnelles.

Ces fameuses luttes dont nous sommes issus, et je vais lever un nouveau doute dans les rangs de l'opposition, c'est de cela que nous sommes issus, c'est de cela que nous venons, des luttes et des mobilisations.

Vous voilà, je l'espère, éclairés. Je pensais que c'était de notoriété publique, manifestement il fallait encore le préciser, voilà qui est fait.

C'est bien de ces luttes et de ces mobilisations que nous venons, ce sont bien ces luttes et ces mobilisations qui ont permis, n'en déplaise à certains esprits chagrins, à un bon nombre d'avancées que connaît la Corse d'aujourd'hui.

Deux exemples parmi les dizaines que je pourrais citer, deux exemples qui sont dans l'actualité :

L'université, dont on a beaucoup parlé hier, ce sont les luttes et les mobilisations, notamment du mouvement national, qui en ont permis la réouverture.

Ce sont les luttes et les mobilisations de son conseil d'administration à une certaine époque, par l'occupation de la préfecture, qui ont permis une partie de sa pérennité.

Les luttes et les mobilisations pour les droits humains, et à la veille de la manifestation qui va rassembler, je l'espère, beaucoup de monde à Corte demain pour le retrait du fichier DPS d'Alain FERRANDI et de Pierre ALESSANDRI, je veux rappeler les luttes et les mobilisations pour le rapprochement des prisonniers politiques, qui ont permis le rapprochement de dizaines de détenus Corses, non politiques, incarcérés hors de Corse, et croyez-moi les témoignages de remerciements des familles de ces prisonniers auprès des associations de défense des prisonniers politiques et de leurs avocats sont légion.

Voilà, ce qu'ont notamment amené les mobilisations et les luttes.

J'aurais préféré entendre la position de l'opposition sur ces sujets.

J'aurais préféré, au lieu d'un examen du prétendu niveau de désillusion de nos électeurs, et ce uniquement à des fins électorales, avoir la position du groupe « Per l'Avvene », sur ces décrets.

Mais au terme d'un cours magistral de stratégie d'évitement, je ne l'ai pas eu et nous ne saurons pas quelle est la position de l'opposition, en tous les cas d'une partie de l'opposition.

Alors, ce rapport nous demande de voter pour l'abrogation de ces décrets et appelle une large mobilisation pour y parvenir. Nous y souscrivons parce que contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure, les Corses attendent aussi de nous qu'on défende les libertés auxquelles ils sont tant attachés.

Nous y souscrivons enfin parce que de là où nous venons et vers là où nous souhaitons aller, nous pensons que les mobilisations, que l'on tente de supprimer ou de réduire, sont à la fois le socle, ça c'est pour dire d'où nous venons, et l'avenir ça c'est pour dire où nous allons, des peuples et des nations.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prises de parole ? Non. Je vais donner la parole au Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Je vais être très court, puisque je pensais, sans doute naïvement, que finalement ce débat devait permettre de se déterminer pour ou contre un certain nombre de dispositions que beaucoup, dans cet hémicycle et ailleurs en France et en Europe, considèrent comme à l'évidence liberticides.

Alors d'abord vous répondre. « Il aurait fallu faire une motion, pas une délibération, etc. ». On fait une motion ? Non, on fait un rapport parce que le Président du Conseil exécutif demande l'autorisation d'ester en justice au nom de la Collectivité de Corse. C'est le propre d'un État de droit que de pouvoir agir en justice pour contester un texte. Ça, c'est le premier point.

Deuxième point, et très sincèrement et sans polémique, je pense que ce n'est pas être à la hauteur des enjeux philosophiques, politiques, démocratiques, que de prendre prétexte de la forme pour ne pas se prononcer sur le fond.

Je vous le dis très directement, je ne peux pas vous laisser dire sans y répondre, que l'ordre du jour d'aujourd'hui et d'hier a été indigent, sauf à ce que vous ne croyez pas vous-même à ce que vous dites depuis des semaines. Depuis des semaines vous nous dites : c'est essentiel la question économique, social, le plan « Salvezza », le PTIC, les orientations budgétaires, la politique de la forêt. Nous avons débattu, proposé, voté sur ces points.

Deuxièmement, votre choix, que nous respectons, en fait il se synthétise en une phrase, vous dites : tant que vous n'aurez pas réglé définitivement la question des déchets, nous ne parlons plus et nous n'avons pas de temps à perdre sur des questions fondamentales comme celle de la démocratie. Nous avons tout à faire, nous avons à nous préoccuper du problème des déchets, de l'ensemble des compétences qui sont directement les nôtres et nous avons aussi à nous prononcer, comme une institution majeure, sur des questions fondamentales, comme ont eu le courage de le faire, le courage citoyen de le faire un certain nombre d'associations, de syndicats, je les cite : la Confédération générale du travail, Force ouvrière, la Fédération syndicale unitaire, le Syndicat de la magistrature, le Syndicat des avocats de France, le Groupe d'information et de soutien des immigrés, l'Union nationale des étudiants de France.

Finalement, pourquoi ils agissent en justice les étudiants de France ? Ils n'ont qu'à étudier. Quand on est étudiant, le propre d'un étudiant, c'est d'étudier. Mais pourquoi vous perdez du temps à aller faire des recours en justice contre des décisions qui finalement ne vous concernent pas ? Vous êtes étudiants, contentez-vous d'étudier. Ce genre de raisonnement, Jean-Martin, nous conduit dans une impasse et contribue à délégitimer les institutions dont vous faites partie, dont nous faisons partie ensemble.

Vous savez, quand les choses paraissent complexes, à la fin on se détermine en son âme et conscience.

Aujourd'hui, nous avons le pouvoir d'agir en justice et d'appeler à l'abrogation de ces textes. Ces textes ne concernent pas que le terrorisme, nous avons conscience, et ça a été rappelé notamment par Romain COLONNA, qu'à fortiori dans le contexte qui existe aujourd'hui, sans parler de la situation de la Corse et les Corses, nous, nos enfants vont être impactés par ces textes, parce que si ces textes passent, vous savez qu'il y aura des centaines et des milliers de personnes en Corse aujourd'hui et demain, qui seront fichées dans des conditions que nous considérons abusives. Donc ils nous concernent, mais je laisse de côté cet aspect.

Nous, nous avons voulu, au-delà de ce qui nous concerne directement, nous situer sur le terrain des principes.

Vous dites, nous on n'a pas à se positionner là-dessus, j'en prends acte. Moi je crois que ce sera l'honneur de la Collectivité de Corse, qui représente la Corse et les Corses, que de dire : non, cela nous ne l'acceptons pas !

Et, je ne vous ai pas entendu vous positionner sur la question fondamentale que pose ce décret. En tant que démocrate que vous êtes incontestablement, collectivement l'opposition, et individuellement, vous acceptez un texte qui permet de fichier sans aucun contrôle un citoyen et qui permet, une fois que ce citoyen est fiché, de recueillir secrètement et de conserver ses convictions religieuses, ses engagements politiques, ses convictions philosophiques, son appartenance syndicale, sa participation à des matchs de foot, son engagement dans un rassemblement... Vous l'acceptez ? Si vous l'acceptez, vous avez raison, positionnez-vous comme vous avez annoncé que vous alliez le faire. Si en tant qu'élu et en tant que citoyen, nous ne l'acceptons pas, c'est notre honneur et c'est notre devoir que de voter en faveur du rapport et de la délibération qui vous sont soumis.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Donc, nous allons passer au vote.

Alors, j'ai proposé au secrétariat général que nous fassions un vote dans les formes, c'est-à-dire avec appel nominal, pourquoi ? Parce que la délibération comporte un mandat au Président du Conseil exécutif pour ester en justice, et je ne voudrais pas que l'on conteste demain la réalité et le caractère incontestable du mandat.

Cela va prendre un peu de temps, mais on en a tellement perdu par ailleurs, on va donc procéder à l'appel nominal. Je vais demander peut-être à Hyacinthe VANNI s'il veut bien, ce sera plus sûr.

M. Hyacinthe VANNI procède à l'appel nominal des Conseillers.

Le Président TALAMONI

Ont voté POUR (42) : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Ont voté CONTRE (10) : Mmes et MM.

Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

N'ont pas pris part au vote (8) : Mmes et MM.

Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, Catherine RIERA.

Le rapport (N° 007) est ADOPTE.²

Il y a quelques petits rapports déposés par le Présidence de l'Assemblée, rapports de forme, je voudrais qu'on les fasse passer rapidement.

RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

*** Rapport n° 009 : Disignazioni di i rapprisintanti di l'Assemblea di Corsica ind'è a cumissioni mista Assemblea di Corsica/ Camara di i Tarritoria relativa à i servizii publichi in i tarritoria.**

*** Rapport n° 009 : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de la commission mixte Assemblée de Corse / Chambre des Territoires sur les services publics dans les territoires.**

Le Président TALAMONI

Par décision du 11 février 2019, la Chambre des territoires a adopté une motion relative au maintien de services publics dans les territoires.

Afin de donner à cette motion un prolongement effectif et opérationnel, a été créé une commission mixte Assemblée de Corse Chambre des territoires ayant pour objectif de procéder à un diagnostic des services publics existants et analyser les conséquences des futures réformes sur le redéploiement, voire la suppression, de ces services publics dans les territoires notamment de l'intérieur.

Dans le cadre du renouvellement de sa composition, la Chambre des territoires a, par décision n° 2020-11 du 7 décembre 2020, procédé à la désignation de quatre membres.

Il vous est donc proposé d'une part, de prendre acte des désignations effectuées par la Chambre des territoires et d'autre part, de désigner les quatre conseillers à l'Assemblée de Corse qui siégeront au sein de cette commission.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

² Délibération N° 21/009 AC

Vous avez la délibération devant les yeux, les désignations effectuées par la Chambre des territoires : M. MARCELLESI, M. MARCHETTI, M. MARTINETTI, M. BUSSETTA.

Il nous faut à présent désigner 4 membres de l'Assemblée de Corse.

Nous allons, avec le Secrétariat général, donner la clé de répartition. Les différents groupes, notamment les plus importants en nombre d'élus, commencent à réfléchir, comme ça on ne perd pas de temps. On va vous donner la clé de répartition exacte. Il faut vérifier.

C'est bien ce que je pensais. 1 élu pour « Femu a Corsica ».

M. Hyacinthe VANNI

Ce sera Paola MOSCA.

Le Président TALAMONI

1 élu pour « Corsica libera ».

M. Petr'Antone TOMASI

Je pense que ça sera Rosa PROSPERI qui est assidue à la Chambre des territoires.

Le Président TALAMONI

1 élu pour le « PNC ».

Mme Mattea CASALTA

Ce sera Pascal CARLOTTI.

Le Président TALAMONI

1 élu pour « Per l'avvene ».

Mme Chantal PEDINIELLI

Ce sera moi, Président.

Le Président TALAMONI

Nous en prenons bonne note. Le secrétariat général me dit qu'il n'est pas nécessaire de mettre aux voix la délibération. Il faut prendre acte. Comment votent les groupes ?

M. Hyacinthe VANNI

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent, votent **POUR** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI.

M. Petr'Antone TOMASI

Pour le groupe « Corsica Libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

M. Pierre POLI

Les élus du groupe « Per u Partitu di a Nazione Corsa » présents ou représentés votent **POUR** : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI.

Mme Chantal PEDINIELLI

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI votons **POUR**.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Pour les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Catherine RIERA, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, François ORLANDI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, votons **POUR**.

M. Valérie BOZZI

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI : **POUR**.

Le Président TALAMONI

Merci.

Le rapport (N° 009) est ADOPTE à l'unanimité.³

*** Raportu n° 014 : Mudalità d'installazione di u Cumitatu di valutazione di e pulitiche publiche di l'Assemblea di Corsica**

*** Rapport n° 014 : Modalités d'installation du Comité d'Evaluation des Politiques Publiques de l'Assemblée de Corse**

Le Président TALAMONI

L'Assemblée de Corse, dans le cadre de sa démarche de modernisation institutionnelle, vous vous en souvenez, a souhaité conférer une nouvelle dynamique à l'évaluation des politiques publiques. Vous vous souvenez que dans le même rapport d'ailleurs, nous avons décidé de créer une commission de déontologie et une questure. Donc, refondation du comité d'évaluation des politiques publiques.

Le 6 novembre 2020, l'Assemblée de Corse a complètement refondu le comité d'évaluation. Il comporte désormais 53 membres et accorde plus de poids aux représentants de la société civile.

J'ai procédé à l'installation du comité d'évaluation le 20 janvier à Corti, en présence du Président du Conseil exécutif de Corse et du Président de l'université.

³ Délibération N° 21/010 AC

A une large majorité, dès le premier tour de scrutin, une représentante du monde associatif, Mme Marie-France Bereni-Canazzi, a été élue à la présidence.

Le comité peut ainsi engager son action en toute autonomie. Ses membres vont devoir élaborer un règlement intérieur, structurer le bureau, convenir d'une méthodologie et d'un calendrier thématique. Mais il appartient à notre Collectivité de faciliter l'activation et la montée en charge de ses travaux, dans un contexte quelque peu compliqué par la pandémie actuelle.

L'objet du rapport que vous avez devant les yeux consiste précisément à engager les moyens nécessaires à son fonctionnement, qui seront complétés et précisés en tant que de besoin.

Vous avez devant les yeux les quelques dispositions techniques s'agissant des frais qu'il vous est demandé de valider par votre vote.

Compte tenu de l'urgence, évidemment c'est le calendrier puisqu'il s'agit de mettre tout cela en ordre de marche rapidement, il faudrait voter sur cette urgence de manière à régulariser la situation et à pouvoir monter en charge rapidement. Encore une fois, le vote ne date que du 20 janvier dernier. Ensuite, il faudra voter le rapport.

Sur l'urgence, j'interroge les groupes.

M. Hyacinthe VANNI

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent: Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI votent **POUR**.

M. Petr'Antone TOMASI

Pour le groupe « Corsica Libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI,

M. Pierre POLI

Les élus du groupe « Per u Partitu di a Nazione Corsa » présents ou représentés votent **POUR** : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI.

Mme Chantal PEDINIELLI

Pour l'urgence, les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI votons **POUR**.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Pour les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Catherine RIERA, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, François ORLANDI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, votons **POUR**.

M. Valérie BOZZI

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République - » A Corsica indè a Republica », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI : **POUR**.

Le Président TALAMONI

L'urgence a été votée à l'unanimité.

Je mets le rapport aux voix, je demande comment votent les groupes.

M. Hyacinthe VANNI

Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette

PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI votent **POUR**.

M. Petr'Antone TOMASI

Pour le groupe « Corsica Libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI,

M. Pierre POLI

Les élus du groupe « Per u Partitu di a Nazione Corsa » présents ou représentés votent **POUR** : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI.

Mme Chantal PEDINIELLI

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI votons **POUR**.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Pour les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Catherine RIERA, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, François ORLANDI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, votons **POUR**.

M. Valérie BOZZI

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI : **POUR**.

Le Président TALAMONI

Le rapport (N°014) est ADOPTE à l'unanimité⁴.

Rapport n° 013.

*** Rapportu n° 013 : Presa in carica di e spese di trasportu, d'alloghju è di risturazione di persunalità esterne in u quattru di i travaglii di u Cunitatu di Valutazione di e Pulitiche Pubbliche**

*** Rapport n° 013 : Prise en charge des frais de transport, d'hébergement et de restauration de personnalités extérieures, dans le cadre des travaux du Comité d'Evaluation des Politiques Publiques**

Le Président TALAMONI

Je pense qu'on va peut-être pouvoir faire l'économie de la liste nominative. Je parle sous le contrôle du secrétariat général.

Je peux demander également à l'Exécutif ce qu'il pense de ce rapport, mais je suppose qu'il n'y voit qu'avantage.

Le Président SIMEONI

Vous me l'avez sorti de la bouche.

Le Président TALAMONI

Donc, d'abord on vote sur l'urgence.

M. Hyacinthe VANNI

Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » votent **POUR**.

M. Petr' Antone TOMASI

Pour le groupe « Corsica Libera » les élus présents et représentés votent **POUR**.

⁴ Délibération N° 21/011 AC

M. Pierre POLI

Les élus du groupe « Per u Partitu di a Nazione Corsa » présents ou représentés votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene », votons **POUR**.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Pour les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés votons **POUR**.

M. Valérie BOZZI

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica » : **POUR**.

Le Président TALAMONI

L'urgence est adoptée à l'unanimité.

Je mets maintenant aux voix le rapport.

M. Hyacinthe VANNI

Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » votent **POUR**.

M. Petr'Antone TOMASI

Pour le groupe « Corsica Libera » les élus présents et représentés votent **POUR**.

M. Pierre POLI

Les élus du groupe « Per u Partitu di a Nazione Corsa » présents ou représentés votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene », votons **POUR**.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Pour les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés votons
POUR.

M. Valérie BOZZI

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica » : **POUR.**

Le Président TALAMONI

Merci.

Le rapport (N° 013) est ADOPTE à l'unanimité⁵.

Rapport n° 443.

*** Rapport n° 443 : Mudificazione di a deliberazione relativa à a designazione di i ripresententi di l'Assemblea di Corsica in varii organisimi**

*** Rapport n° 443 : Modification de la délibération relative à la désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes**

Le Président TALAMONI

La délibération 20/198/AC de l'Assemblée de Corse du 26 novembre 2020 a désigné Mme Paola MOSCA en qualité de suppléante afin de siéger au sein du comité de programmation du groupe d'action locale de Castagniccia mare et monte en remplacement de M. Paulu-Santu PARIGI.

Mme Paola MOSCA étant déjà désignée au sein de cet organisme en qualité de titulaire, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau suppléant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Quel est ce suppléant, M. VANNI ?

⁵ Délibération N° 21/012 AC

M. Hyacinthe VANNI

Julien PAOLINI.

Le Président TALAMONI

Nous en prenons acte et nous allons voter ce rapport puisqu'il est accompagné d'une délibération.

J'interroge les groupes, sans donner la liste nominative.

M. Hyacinthe VANNI

Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » votent **POUR**.

M. Petr'Antone TOMASI

Pour le groupe « Corsica Libera » les élus présents et représentés votent **POUR**.

M. Pierre POLI

Les élus du groupe « Per u Partitu di a Nazione Corsa » présents ou représentés votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene », votons **POUR**.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Pour les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés votons **POUR**.

M. Valérie BOZZI

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica » : **POUR**.

Le Président TALAMONI

Merci.

Le rapport (N° 443) est ADOPTE à l'unanimité.⁶

Mes rapports ont tous été votés. Je vous remercie chaleureusement pour ces votes.

Nous en arrivons aux motions. Il y a des motions retenues pour un examen prioritaire.

MUZIONE / MOTIONS

* **Motion n° 2020/E7/041** déposée par Mme Catherine RIERA du groupe « Andà per Dumane » : **Prime COVID aux aidants familiaux**

Mme RIERA a la parole pour présenter sa motion.

Mme Catherine RIERA

Merci, Président.

Chers collègues, il s'agit tout simplement de régulariser une situation qui a été prise en compte par Mme la conseillère exécutive, le mois dernier.

Il s'agit de reconnaître le statut des accueillants familiaux pour des personnes âgées ou des familles qui accueillent des adultes handicapés, les reconnaître comme de véritables parties prenantes dans le dispositif de prise en charge des personnes dépendantes en Corse.

Il s'agit de leur reconnaître le fait que la pandémie a généré des impacts financiers directs ou indirects dans le cadre des mesures de protection qu'ils ont dû prendre vis-à-vis de ces personnes dépendantes et donc, de leur accorder la prime COVID qui a déjà été accordée à plusieurs populations qui ont été en contact avec les personnes dépendantes ou fragilisées. Faire ce, comme dans la plupart des régions ou départements de France qui ont accordé cette reconnaissance et cette prime.

C'est simplement une régularisation qui a été actée par Bianca FAZI le mois dernier, me semble-t-il, puisque je l'avais croisée et elle m'avait dit que c'était en cours de régularisation.

⁶ Délibération N° 21/013 AC

Le Président TALAMONI

Merci. Est-ce que quelqu'un veut intervenir en soutien ou contre cette motion ?

Le Président SIMEONI

Je ne sais pas si Catherine RIERA a parlé de la motion avec Bianca FAZI en amont, Bianca n'est pas là. Je sais effectivement qu'on a rencontré les assistantes et assistants familiaux et qu'on a trouvé un accord au prix d'un effort supplémentaire de la Collectivité de Corse. Mais il fallait le faire et on l'a fait volontiers.

Par contre, j'aimerais bien que l'adoption de la motion ne nous conduise pas à aller au-delà d'un point de vue financier de ce qui est prévu. Donc, je ne connais pas le détail de la discussion.

Mme Catherine RIERA

Elle ne m'a pas donné le détail, mais elle m'a dit qu'ils seraient traités comme les autres aidants familiaux. Je crois que c'est une prime de 1 000 €.

Le Président SIMEONI

OK. De toute façon, on prend acte qu'à l'Assemblée de Corse, on est favorables à la motion et on reviendra devant vous pour vous donner le détail du dispositif qui a été acté avec les accueillants familiaux.

Donnez-moi acte également que pour l'instant, on n'ira pas au-delà parce que nous sommes dans des équilibres qui sont des équilibres difficiles à trouver.

Le Président TALAMONI

Merci.

Mme Catherine RIERA

Est-ce qu'on peut compléter la motion avec cette somme pour la sécuriser en quelque sorte, pour être sûrs qu'on n'aura pas de mauvaise surprise ?

Le Président SIMEONI

On peut mettre « demande au Président du Conseil exécutif de Corse de faire droit sur le principe aux demandes des accueillants familiaux pour personnes âgées et

handicapées de Corse » et « prend acte qu'un accord a été trouvé à cet égard ». Derrière, on garde, on s'engage à le présenter devant l'Assemblée dans le cadre du rapport global sur les primes qui ont été versées.

Mme Catherine RIERA

Ça fait partie effectivement de ma demande en fin de motion.

Le Président TALAMONI

Donc, on va considérer que la motion est amendée par vous-même dans ce sens, selon ce qui vient d'être exposé, et on vote qu'une fois, si tout le monde est d'accord ? Mme RIERA, ça vous convient ?

Mme Catherine RIERA

Oui, Président.

Le Président TALAMONI

Parfait. Nous allons interroger les groupes, avec la liste.

M. Hyacinthe VANNI

Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI votent **POUR**.

M. Petr'Antone TOMASI

Pour le groupe « Corsica Libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI,

M. Pierre POLI

Les élus du groupe « Per u Partitu di a Nazione Corsa » présents ou représentés votent **POUR** : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI.

Mme Chantal PEDINIELLI

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI votons **POUR**.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Pour les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Catherine RIERA, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, François ORLANDI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, votons **POUR**.

M. Valérie BOZZI

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI : **POUR**.

Le Président TALAMONI

Merci.

La motion (N° 2020/E7/041) est adoptée à l'unanimité.⁷

* **Motion n° 2020/E7/042** déposée par le Président de l'Assemblée de Corse :
Situation en Kanakie

Le Président TALAMONI

La motion concerne la Nouvelle Calédonie.

⁷ Délibération N° 21/014 AC

Nous en avons parlé, ici, nous avons même voté, y compris voté s'agissant du référendum du 4 novembre 2018. Nous avons surtout approuvé une convention de partenariat entre l'Assemblée de Corse et le congrès de Nouvelle Calédonie, c'est dire que nous avons déjà une histoire institutionnelle commune avec la Nouvelle Calédonie.

Il y a un conflit social et politique qui agite la Kanakie depuis le mois de novembre au sujet de la cession d'une usine de nickel et de cobalt située à Goro au sud de la Nouvelle Calédonie.

Il y a eu un certain nombre de tensions qui ont été exacerbées avec l'annonce par le groupe brésilien VAL, propriétaire du site de la vente de son usine de nickel à un consortium incluant le négociant en matières premières Trafigura.

Cette cession s'est réalisée dans des conditions douteuses avec la mise à l'écart d'un projet plus conforme aux intérêts économiques et sociaux du peuple kanak.

Cette opération s'apparente en fait à la liquidation d'une ressource stratégique au profit d'intérêts économiques très éloignés de l'intérêt du peuple kanak.

Je rappelle que l'usine emploie 1 500 personnes, qu'elle génère 1 500 emplois indirects, ça fait effectivement une question sociale lourde.

Le collectif « usine du sud, usine pays », l'instance coutumière autochtone de négociation (ICAN), l'union syndicale des travailleurs kanaks et des exploités et le FLNKS s'opposent à ce projet qui accentuerait la mainmise des multinationales sur les richesses du pays.

Il y a eu un certain nombre de troubles, de mouvements extrêmement tendus qui tendaient à dénoncer le rôle trouble joué par l'Etat dans cette affaire en cherchant à discréditer l'offre soutenue par les indépendantistes. Tout cela, dans un contexte particulier, puisque vous savez qu'il y a eu deux référendums et un troisième devrait avoir lieu dans quelque temps. Il y a effectivement un enjeu politique qui s'ajoute à cette question sociale et économique.

Les événements dont je parlais ont donné lieu à une répression policière disproportionnée avec usage de balles réelles contre des manifestants.

La motion que je vous propose de voter réitère son soutien au peuple kanak, s'indigne de la répression policière et de l'usage de balles réelles contre des manifestants, appelle les protagonistes au dialogue et déclare que les ressources stratégiques de la Kanakie doivent être maîtrisées par les institutions kanakes.

Voilà le sens de cette motion.

Qui souhaite intervenir pour ou contre ? Personne. Que pense l'Exécutif de cette motion ?

Le Président SIMEONI

Avis favorable, bien sûr, et l'occasion d'exprimer notre solidarité avec le peuple kanak.

Le Président TALAMONI

Merci. Nous allons demander aux groupes de voter.

M. Hyacinthe VANNI

Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI votent **POUR**.

M. Petr'Antone TOMASI

Pour le groupe « Corsica Libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

M. Pierre POLI

Les élus du groupe « Per u Partitu di a Nazione Corsa » présents ou représentés votent **POUR** : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI.

Mme Chantal PEDINIELLI

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI **ne participons pas au vote.**

M. Jean-Charles ORSUCCI

Pour les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Catherine RIERA, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, François ORLANDI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, **non-participation.**

M. Valérie BOZZI

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI : **non-participation.**

Le Président TALAMONI

La motion (N°2020/E7/042) est ADOPTÉE⁸.

**41 POUR
23 NON-PARTICIPATIONS.**

Nous passons à la motion suivante. Pierre POLI a la parole.

* **Motion n° 2020/E7/046** déposée par M. Pierre POLI du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **Lutte contre la précarité étudiante**

M. Pierre POLI

Merci, M. le Président.

Je passe directement aux considérants pour aller plus vite.

Considérant que la crise économique et financière que nous vivons, liée à la crise sanitaire de la COVID-19, a été révélatrice d'une précarité étudiante grandissante sur

⁸ Délibération N° 21/015 AC

notre territoire, pour les étudiants de l'Università di Corsica et des autres établissements supérieurs et professionnels,

Considérant, en effet, que de nombreux étudiants, étaient aidés jusqu'à lors par leurs parents et leurs familles, et que ceux-ci subissent de plein fouet la crise économique lié à la COVID-19,

Considérant que dans la plupart des cas, ces derniers ne peuvent donc plus apporter l'aide financière habituellement fournie,

Considérant que la pandémie de la COVID-19 a entraîné l'annulation de nombreuses activités professionnelles habituellement exercées de manière saisonnière par les étudiants, afin de subvenir à leurs besoins,

Considérant que durant le confinement, près de 6 étudiants sur 10 ont arrêté, réduit ou changé leur activité rémunérée et que la perte de revenu est estimée en moyenne à 274 euros par mois, par étudiant,

Considérant par conséquent, que cette pandémie de la COVID-19 a affecté le budget des étudiants corses, faisant basculer certains jeunes dans la précarité ou accentuant des situations déjà fragiles,

Considérant que cet état de précarité a forcément des impacts négatifs sur le bon déroulement de la continuité pédagogique, empêchant ainsi les étudiants de se concentrer comme il le faudrait sur leurs études, voire de les poursuivre,

Considérant que la Collectivité de Corse, et ses services sont mobilisés afin de pouvoir aider l'Università di Corsica, le CROUS, et les associations de banques alimentaires qui interviennent auprès des étudiants, de manière quotidienne,

Considérant en effet, que des mesures ont déjà été prises, notamment via le plan SALVEZZA, permettant d'abonder à hauteur de 450 000€ pour financer des aides d'urgence, notamment à travers l'achat et la distribution d'ordinateurs et de clefs de réseau 4G afin de lutter contre la fracture numérique subie par les étudiants,

Considérant que les mesures prises par le gouvernement français, afin d'aider les étudiants en situation de précarité, ne sauraient constituer une réponse totale,

L'Assemblée de Corse,

Apporte son soutien aux étudiants corses, partie de la population durement touchée par la crise sanitaire, sociale et économique de la COVID-19.

Demande au Président du Conseil exécutif et aux différents conseillers exécutifs, de poursuivre leur collaboration avec tous les acteurs concernés par cette problématique afin de pouvoir continuer à apporter des réponses rapides, efficaces et pérennes, destinées à lutter contre la précarité étudiante,

Demande l'octroi d'une aide exceptionnelle, au mois de janvier 2021, à hauteur de 100 €, à destination des étudiants en situation de grande difficulté financière.

Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue.

Je suis saisi d'un amendement à cette motion, c'est le groupe « Per l'Avvene ». Je vais demander au groupe « Per l'Avvene » de présenter ses amendements.

Vous avez la parole.

Mme Chantal PEDINIELLI

L'objet de cette motion est très important puisqu'il s'agit de la lutte contre la précarité étudiante, nous en avons parlé durant les deux jours, c'est une jeunesse qui souffre depuis un an. J'ai envie de dire « notre jeunesse », car j'ai le sentiment que ce sont presque nos enfants.

En fait, nous souhaitons amender cette motion parce que nous souhaitons que l'octroi de l'aide exceptionnelle qui serait versée au mois de janvier s'élève non pas à 100 € mais à 170 €, tout comme nous l'avions fait lors du rapport n° 417 à la précédente session, où nous avons revalorisé la prime versée aux personnes en situation de grande précarité. Nous avons décidé de l'augmenter à 170 €.

C'est pourquoi nous proposons de rajouter un considérant dans la motion de notre collègue et de remplacer le 3^{ème} alinéa, ce qui donnerait : « considérant le rapport 417 instruit lors de cette session portant sur la revalorisation de la prime versée aux personnes en situation de précarité qui s'établit en conséquence à 170 € ». Nous remplacerions le 3^{ème} alinéa du dispositif en demandant « l'octroi d'une aide exceptionnelle de 170 € versée au mois de janvier 2021, correspondant au montant de la prime de Noël versée par la

Collectivité aux publics précaires à destination des étudiants boursiers en situation de grande difficulté financière ».

Le Président TALAMONI

Merci. J'interroge le porteur de la motion sur ces amendements.

M. Pierre POLI

Si on augmente le montant, je suis tout à fait d'accord. Je pose la question au Conseil exécutif.

Le Président TALAMONI

M. le Président du Conseil exécutif, que pensez-vous de la motion et de l'amendement ?

Le Président SIMEONI

Sur le principe, on ne peut être que d'accord avec et la motion, et la volonté exprimée par voie d'amendement de compléter le dispositif.

Je rappellerai d'abord qu'on a augmenté tous les dispositifs, y compris les dispositifs d'aide aux étudiants, que ce soit de façon quantitative ou qualitative.

Je vous propose que la motion dise simplement : « demande au Conseil exécutif de rechercher la possibilité de... » et ensuite, on revient avec vous, on essaye de voir, y compris dans la perspective de la construction budgétaire, comment on peut aller le plus loin possible dans la prise en compte de ce souhait.

M. Pierre POLI

OK. Pas de problème.

Le Président TALAMONI

Donc, on considère que l'amendement sous cette forme est intégré et on vote une seule fois sur la motion amendée. Tout le monde est d'accord ? Très bien. J'interroge les groupes.

M. Hyacinthe VANNI

Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI votent **POUR**.

M. Petr'Antone TOMASI

Pour le groupe « Corsica Libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

M. Pierre POLI

Les élus du groupe « Per u Partitu di a Nazione Corsa » présents ou représentés votent **POUR** : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI.

Mme Chantal PEDINIELLI

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI votent **POUR**.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Pour les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Catherine RIERA, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, François ORLANDI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, **POUR**.

M. Valérie BOZZI

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica », Isabelle FELICCIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI, **POUR.**

Le Président TALAMONI

Merci.

La motion (N° 2020/E7/046) est adoptée à l'unanimité⁹.

Motion suivante présentée par Mme ANGELINI-BURESI. Vous avez la parole.

* **Motion n° 2020/E7/047** déposée par Mme Vannina ANGELINI-BURESI du groupe « Corsica Libera » : **Démilitarisation de la base d'Asprettu**

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole, Chère collègue, pour présenter votre motion.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

À ringrazià vi.

M'aghju da cuntintà di leghje a muzione chì mi si pare chì tuttu hè abbastanza spiecatu è dettu è chì ognunu, in ogni casu ind'è st'Assemblea cunosce bè su sughjettu.

Ghjè una dumanda pour la démilitarisation de la base d'Asprettu.

Considérant le caractère stratégique pour la Corse et pour la ville d'Aiacciu de la base d'Asprettu dont les 17 hectares de foncier constituent une opportunité d'aménagement d'intérêt public,

Considérant que ce site demeure aujourd'hui une enclave militarisée à l'entrée immédiate de la ville d'Aiacciu,

Considérant que la Corse n'a nullement vocation à être positionnée comme une base militaire avancée de la France en Méditerranée,

⁹ Délibération N° 21/016 AC

Considérant que dans le contexte de tensions géopolitiques au sein de l'espace méditerranéen, le maintien ou la réactivation de bases militaires sur la terre de Corse constitue un risque tangible pour le peuple corse alors même que ses représentants légitimement élus ne prennent part aux décisions dans ce domaine,

Considérant en conséquence, que la base d'Asprettu a vocation à être restituée en pleine propriété au peuple corse et à ses institutions,

Considérant que le projet de démilitarisation et de restitution à la Corse avait été officiellement envisagé, y compris lors d'un conseil portuaire en date du 27 février 2017, en présence des représentants de l'Etat,

Considérant, cependant, que les déclarations successives de différents représentants de l'Etat conduisent, d'une part, à fermer la porte à une restitution de la base à la Corse avant plusieurs décennies, d'autre part, à réactiver la vocation militaire du site pourtant abandonnée progressivement depuis le début des années 1990,

Considérant que ce revirement a été assumé à diverses reprises. Par exemple, en septembre 2018, le Préfet maritime, par voie de communiqué, annonçait le lancement de « travaux de modernisation » du site par l'Etat. Par la suite, en décembre 2018, le commandant de base d'Asprettu décrivait le site comme « un point stratégique, un bastion avancé de la France en Méditerranée »,

Considérant que très récemment encore, à l'occasion d'un entretien accordé à Corse-Matin le 23 novembre dernier, le commandant de la base d'Asprettu, confirmait de façon explicite qu' « il n'est plus question de céder cette base navale, au moins pour les 20 ou 30 prochaines années ». Que par ailleurs, cet entretien indiquait qu'Asprettu est « redevenue un vrai point d'appui opérationnel pour des unités combattantes » où « des forces spéciales s'entraînent régulièrement ». Qu'enfin, selon le commandant de la base, celle-ci aurait vocation à « redevenir un point d'appui opérationnel très important, notamment parce que la Corse est le bastion avancé de la France en Méditerranée »,

Considérant que la présence récente du porte-avion nucléaire Charles de Gaulle atteste de la volonté de remilitariser Asprettu,

Considérant que cette vision se situe aux antipodes de la philosophie et du projet porté par notre Assemblée et notre Collectivité, notamment exprimée publiquement lors de la séance du 21 février 2019 sur le base d'une question orale du groupe Corsica Libera posée par M. Paul LEONETTI à la suite de laquelle, M. Jean BIANCUCCI a pu exprimer la position du Conseil exécutif de Corse,

L'Assemblée de Corse se prononce pour la démilitarisation totale du site d'Asprettu.

Affirme que la Corse s'inscrit pleinement dans une philosophie et une pratique de coopération méditerranéenne, cette orientation politique se situant aux antipodes du statut de « point d'appui opérationnel pour des unités combattantes » et « bastion avancé de la France en Méditerranée ».

Demande que la propriété des 17 hectares de foncier du site d'Asprettu soit restituée au peuple corse à travers ses institutions.

Dit que la Collectivité de Corse a une vocation naturelle à porter, en lien avec les acteurs locaux, un projet d'intérêt public dans le cadre d'une requalification et de l'aménagement du site.

Demande l'ouverture d'une discussion entre la Collectivité de Corse et l'Etat quant au devenir de la base d'Asprettu et des autres sites militaires de Corse.

À ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

Merci. Est-ce que quelqu'un veut intervenir ?

Il y a deux mains qui se sont levées et il me semble que Mme COMBETTE a levé la main avant. Si l'une des deux veut intervenir pour et l'autre contre, ça ne pose pas de problème, mais je crains que ce ne soit pas tout à fait ça. Si vous allez intervenir dans le même sens, il n'y en a qu'une qui peut intervenir.

Mme COMBETTE a la parole. C'est pour ou contre ?

Mme Christelle COMBETTE

Contre, M. le Président.

Effectivement, Mme la Conseillère territoriale, je pense que vous n'allez pas être étonnée, mais nous ne partageons pas votre position et nous pensons l'exact contraire de vos arguments.

Vous pensez que la Corse n'a nullement vocation à être positionnée comme une base militaire française, connaissez-vous un territoire plus au sud et mieux implanté géographiquement en Méditerranée que notre région ?

Vous évoquez également des tensions géographiques dans l'espace méditerranéen avec « un risque tangible », je vous cite, « pour le peuple corse ». Une fois de plus, nous pensons le contraire.

En ce qui concerne le principe de restitution du site, si toutefois il devait y avoir démilitarisation, encore faudrait-il proposer un projet alternatif et concret.

Pour toutes ces raisons, nous votons contre cette motion.

Le Président TALAMONI

Sur cette motion, j'interroge l'Exécutif.

Le Président SIMEONI

Dans la continuité de la réponse fournie par Jean BIANCUCCI, avis favorable.

Le Président TALAMONI

Je vais demander aux groupes de voter.

M. Hyacinthe VANNI

Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI votent **POUR**.

M. Petr'Antone TOMASI

Pour le groupe « Corsica Libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

M. Pierre POLI

Les élus du groupe « Per u Partitu di a Nazione Corsa » présents ou représentés votent **POUR** : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI.

Mme Chantal PEDINIELLI

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI votent **CONTRE**.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Pour les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Catherine RIERA, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, François ORLANDI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, **CONTRE**.

M. Valérie BOZZI

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica », Isabelle FELICCIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Valérie BOZZI, **CONTRE**. Pierre GHIONGA : **NON-PARTICIPATION**

Le Président TALAMONI

La motion (N° 2020/E7/047) est adoptée¹⁰.

41 pour

21 contre

1 non-participation

* **Motion n°2021/E1/001** déposée par M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse : **Protestation contre la mise en œuvre de la politique de recrutement de la direction à Pôle Emploi**

¹⁰ Délibération N° 21/017 AC

Le Président TALAMONI

C'est une motion que j'ai présentée après avoir reçu à leur demande les responsables syndicaux, responsables du STC qui est l'organisation très majoritaire à Pôle emploi (78 % aux dernières élections).

Cette motion conteste de manière claire la politique de promotion, d'avancement de Pôle emploi. Elle donne, vous l'avez devant les yeux, un certain nombre d'éléments et elle est fait état notamment de propos tenus par le directeur de Pôle emploi Corse relatifs au « manque d'appétence et de compétence des agents de Corse » ce qui constitue des propos difficilement admissibles.

Il y a eu un conflit le 7 janvier dernier. Il y a eu un conflit qui a consisté pour les syndicalistes et les personnels à contester cette politique d'avancement. Ils avaient été conduits à dire les choses de façon extrêmement claire. Ils ont souhaité donner un prolongement à leur action, notamment en déposant devant le CESEC une motion, motion qui a été adoptée le 26 janvier 2021.

Je vous donne simplement le dispositif de cette motion qui a été votée très largement par les CESEC.

« Le CESEC demande au préalable la signature de la charte pour l'emploi local par la direction de Pôle emploi corse.

La mise en œuvre du vivier régional est une priorité d'évolution de carrière pour les agents résidents corses, le caractère de résident devant être défini par un véritable statut.

La corsisation des emplois au sein de Pôle emploi corse est étendue à tous les secteurs d'activité publique/privée.

Que des mesures soient prises comme dans les DOM TOM par la voie linguistique et juridique, être originaire de l'île et avoir des intérêts matériels, moraux et intérêts de famille.

Que toute discrimination due à l'origine corse cesse notamment sur les postes à responsabilité au sein de cet EPA ».

Voilà ce qu'a dit le CESEC à une majorité très large.

Ce matin, vous avez pu lire dans le journal une réaction d'un certain nombre de cadres qui ne sont pas d'accord avec le STC, c'est leur droit le plus strict. Donc, ils viennent au soutien de leur directeur, encore une fois c'est leur droit le plus strict.

Il y a quelques heures, à la mi-journée, le STC a formulé un droit de réponse auprès de « Nice-Matin ». Ce droit de réponse a été publié sur les réseaux sociaux. Le STC maintient avec force sa position et il conteste fermement la politique de recrutement et la politique d'avancement de la direction de Pôle emploi.

Il y a effectivement deux thèses, mais il y a une thèse qui est soutenue par le syndicat largement majoritaire, thèse qui est soutenue par le CESEC et que je vous demande également, à travers cette motion, de soutenir.

Si vous votez cette motion, l'Assemblée de Corse apportera son soutien au personnel du STC Pôle emploi, demandera l'arrêt de tous propos ou politique discriminatoire en termes de recrutement ou d'avancement des agents corses et demandera la mise en œuvre effective d'une priorité d'évolution de carrière pour les agents corses.

Voilà de quoi il s'agit dans un contexte un peu polémique depuis ces dernières heures, mais avec des positions qui sont parfaitement affirmées à la fois par le syndicat et le CESEC.

La parole est à qui la demande soit pour soutenir la motion, soit pour la critiquer.

Mme Muriel FAGNI

Président, je voudrais...

Le Président TALAMONI

Attendez, Mme FAGNI, vous n'avez pas la parole, Mme COMBETTE a levé la main la première.

Mme Muriel FAGNI

Pardon, excusez-moi !

M. Jean-Charles ORSUCCI

Ah, non, cette fois, j'avais levé la main le premier. Mais il n'y a pas de soucis, je m'effacerai devant Christelle.

Le Président TALAMONI

Oui, je pense que ne serait-ce que la galanterie vous l'imposera, sachant que c'est votre personnalité, c'est Mme COMBETTE qui va avoir la parole tout de suite.

Je vois d'autres mains qui se lèvent, mais il ne peut pas y avoir 40 intervenants.

M. Xavier LACOMBE

Je pense que Mme FAGNI souhaite ne pas participer puisqu'elle travaille à Pôle emploi.

Le Président TALAMONI

Oui, mais elle aura la parole pour le dire, on n'en est pas encore au stade de voter. Là, on est en train de débattre de la motion dans un format assez réduit puisqu'il y a simplement une intervention pour, une contre, puisque la commission permanente n'a pas décidé de faire un débat général sur cette question.

Mme COMBETTE, vous avez la parole.

Mme Christelle COMBETTE

Merci, M. le Président.

En préambule, je voudrais rendre hommage, même si ça ne s'est pas passé sur notre territoire, aux agents de Pôle emploi puisqu'on a vu qu'hier il y a eu un drame dans une agence sur le continent qui s'est produit. Déjà, je voulais leur apporter mon soutien en cette période difficile, on imagine que c'est un travail difficile pour eux aussi.

Ensuite, M. le Président, vous nous dites avoir reçu le syndicat, comme vous le dites, majoritaire. C'est dommage que vous n'ayez pas reçu l'ensemble aussi des cadres de Pôle emploi.

Le Président TALAMONI

Ils ne l'ont pas demandé !

Mme Christelle COMBETTE

C'est dommage, mais effectivement à mon grand étonnement, je pense, comme celui de bon nombre de personnes, ce matin, en ouvrant la presse, a pu voir qu'ils se sont

exprimés. On y trouve donc une tribune qui a été signée par l'ensemble des managers de Pôle emploi Corse qu'ils intitulent « u troppu stroppia ». C'est donc une tribune qui fait état de leur totale désapprobation à l'égard de cette motion et qui en condamne l'essence même

Mais au-delà de ce communiqué, la question qu'il faut se poser, c'est la suivante : sommes-nous, nous élus, habilités ou avons-nous été investis pour nous immiscer dans la vie d'une entreprise ? Je ne le pense pas.

Concernant l'emploi local et notamment la charte pour l'emploi local, M. le Président, dont vous êtes l'inspirateur, notre avis n'a pas changé depuis le moment où vous l'avez présentée devant notre Assemblée, et nous en profitons pour renouveler toute notre confiance aux dirigeants d'entreprises corses dans le choix de leurs recrutements qui privilégient à n'en pas douter les candidatures locales en cas de compétences égales.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a au moins un point sur lequel nous serons convergents, c'est l'hommage rendu à cette victime de Pôle emploi Valence. Et effectivement, je pense que je peux le dire au nom de l'ensemble des membres de cette Assemblée, nous nous inclinons devant la mémoire de cette victime et apportons notre soutien à sa famille.

Pour le reste, si j'ai reçu le STC, c'est parce qu'il a demandé à être reçu. Si je n'ai pas reçu les cadres, c'est parce qu'ils n'ont pas demandé à d'être reçus, tout simplement. Je n'ai pas pris l'initiative de cette rencontre. Donc, la motion fait suite à la rencontre. Mais bien entendu, ma porte est ouverte à l'ensemble des cadres qui ne semblent pas partager, encore une fois, l'avis du syndicat majoritaire, très majoritaire de Pôle emploi. Donc, ça a une signification pour un syndicat de recueillir 78 % des voix. Je pense que ça n'est pas rien. Après, on peut ne pas être d'accord. La démocratie, on dit qu'elle a toujours raison, on peut aussi penser autrement. Je vois M. MONDOLONI qui hoche la tête, il n'a pas l'air de trouver que la démocratie a toujours raison, on peut même discuter de cela.

Ce que je veux dire, c'est qu'il y a un syndicat très majoritaire, il a une position, le CESEC a une position très majoritaire. Cela ne veut pas dire que nous sommes obligés de voter tous comme un seul homme.

Mme Christelle COMBETTE

Je suis d'accord, Président, mais dans la mesure où vous faites une motion, vous avez entendu la voix du syndicat. Après, les proportions de leur élection, m'importe peu. Ça aurait été bien d'entendre aussi la voix des managers. Ils ont fait cette tribune, ils nous ont éclairés. Je ne suis pas rentrée dans le contenu parce que j'estime qu'on n'a pas à rentrer dans la vie de l'entreprise. Mais il est clair pour tout le monde, les chiffres sont quand même évidents. Il y a quasiment 100 % des cadres...

Le Président TALAMONI

Chère collègue, ce n'est pas une entreprise Pôle emploi.

Mme Christelle COMBETTE

C'est une entreprise publique, les contrats sont privés, mais c'est une entreprise, tout à fait, de service public.

Le Président TALAMONI

C'est un service public.

Maintenant, encore une fois, je le dis et je le répète, ma porte a été ouverte pour tous ceux qui se sont manifestés, qui ont demandé à être entendus depuis 5 ans. Si, au lieu d'avoir une réponse publique, j'avais eu une demande d'entretien, j'aurais donné suite immédiatement.

Mme Christelle COMBETTE

Je n'en doute pas. Mais pour l'éclairage de votre motion, ça aurait été bien d'avoir les 2 parties.

Le Président TALAMONI

Ecoutez, nous avons eu un certain nombre d'éléments, d'ailleurs qui ne sont même pas contestés, parce que les propos dont fait état la motion, qui sont des propos extrêmement choquants de la part du directeur, ne sont pas contestés. Donc, je pense que la motion avait sa cohérence. Elle avait tellement sa cohérence que le CESEC a voté la même chose.

Muriel FAGNI demandait la parole.

Mme Muriel FAGNI

Je demandais la parole pour m'associer à cette pensée de soutien à tous les conseillers Pôle emploi qui sont en deuil aujourd'hui, suite au meurtre de cette conseillère d'agence à Valence.

Leur dire aussi que c'est vrai que c'est un beau métier, mais c'est un métier difficile qui est de plus en plus difficile par rapport au contexte social que nous avons évoqué ce matin lors du plan « Salvezza ». Je voulais avoir une pensée pour eux, comme nous tous d'ailleurs.

Le Président TALAMONI

Je crois que cette pensée, nous l'avons tous et nous partageons les mots que vous venez d'avoir à votre tour.

Très bien. Alors sur cette motion, pour en revenir à la motion, est-ce qu'il y a une autre intervention qui pourrait, à ce moment-là, qu'être une intervention au soutien de la motion, puisqu'elle a déjà été critiquée par Mme COMBETTE, donc est-ce qu'il y a une autre demande de prise de parole ? Il n'y pas. Je demande à l'Exécutif sa position sur cette motion.

Le Président SIMEONI

Favorable.

Le Président TALAMONI

Il nous reste à voter, je vais demander à M. VANNI comment votent les élus du groupe « Femu a Corsica ».

M. Hyacinthe VANNI

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent, votent **POUR** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI.

M. Petr'Antone TOMASI

Pour le groupe « Corsica Libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

Le Président TALAMONI

Simplement une précision, je crois que Muriel FAGNI ne vote pas, M. VANNI, il faudrait lui demander.

M. Hyacinthe VANNI

C'est une jeune retraitée.

Le Président TALAMONI

C'est une jeune retraitée, donc elle vote, très bien ! C'est une précision utile.

Mme Muriel FAGNI

J'ai déjà échangé longuement depuis quelques jours à ce sujet, je suis solidaire de mon groupe.

Le Président TALAMONI

Je ne pensais pas que vous étiez déjà retraitées.

Alors, les élus du groupe PNC ?

M. Pierre POLI

Les élus du groupe PNC, présents ou représentés, votent **POUR** : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI et Pierre POLI.

Mme Chantal PEDINIELLI

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » : Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI, votons **CONTRE**.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Pour les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine RIERA, Antoine POLI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, votons **CONTRE**.

M. Valérie BOZZI

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica », Isabelle FELICCIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI : **POUR**.

Le Président TALAMONI

Merci.

La motion (N° 2021/E1/001) est ADOPTEE¹¹.

Contre : 22

Pour : 41

La motion suivante :

* **Motion n° 2021/E1/002** déposée par Mme Anne TOMASI du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **Soutien aux étudiants corses.**

Vous avez la parole.

Mme Anne TOMASI

Il y a dans les motions que notre groupe a présentées à cette session comme une sorte de refrain, mais en fait c'est un concours de circonstances, plutôt heureux que

¹¹ Délibération N° 21/018 AC

malheureux d'ailleurs, puisque la motion de Pierre POLI avait été présentée à l'origine sur la session de décembre.

La mienne est plus large, elle va au-delà de la précarité étudiante, elle parle essentiellement du mal-être des étudiants en ce moment, des difficultés scolaires et psychologiques qui découlent des difficultés à étudier dans de bonnes conditions suite à cette crise sanitaire et elle part du constat que notre université est la plus petite de France en nombre d'étudiants, que la plupart des sections de notre université ne comptent pas plus d'une quinzaine ou d'une vingtaine d'étudiants et que par conséquent, les difficultés d'organisation dans ces cas-là, ce ne sont pas les mêmes que quand on va étudier à la Sorbonne ou dans une grande université Parisienne.

Par conséquent, je souhaite que le Conseil exécutif engage l'université et le Gouvernement à avoir une réflexion sur la possibilité d'offrir une dérogation à l'Université di Corsica pour accueillir de manière progressive de plus en plus d'étudiants.

Le dispositif :

« L'Assemblée de Corse,

APPORTE son soutien aux étudiants corses dans ces moments difficiles de leur vie scolaire et sociale.

DEMANDE au Président du Conseil exécutif et aux différents conseillers exécutifs d'organiser un espace de concertation avec l'Université di Corsica et le Gouvernement, afin d'envisager une réouverture progressive de l'Université et un accueil différencié des étudiants, rendus possibles par les petits effectifs inscrits au sein de notre Université.

DEMANDE au Gouvernement de tenir compte de la détresse psychologique de nombreux jeunes et de tout mettre en place pour les aider à surmonter cette crise ».

A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

Merci. Alors, il y a un amendement déposé par le groupe « Per l'Avvene ». Je vais demander donc au groupe « Per l'Avvene » de présenter son amendement.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Oui, un amendement dont je reconnais volontiers qu'il est un peu tiré par les cheveux, mais c'était un moyen de réagir à l'actualité, et je sais que nous avons tous en partage le souci de répondre à la préoccupation des premières années de médecine.

Je passe rapidement sur les considérants, en rajoutant cette disposition dans le corps de la motion : « au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation la majoration du quota pour l'année scolaire en cours au profit des nouveaux inscrits » puisque vous savez qu'ils souffrent d'une iniquité, les deuxièmes années sont très favorisés et les entrants sont très défavorisés, donc on demande, comme ça été fait je crois par l'ensemble des formations qui siègent sur ces bancs, un rééquilibrage en faveur des premières années de médecine.

Le Président TALAMONI

Merci, donc je demande à Anne TOMASI ce qu'elle pense de cet amendement.

Mme Anne TOMASI

Je reconnais le côté un petit peu tiré par les cheveux, mais je n'y vois pas d'inconvénients, parce qu'effectivement ceci mériterait presque une autre motion, même si elle était hors délais, mais je valide l'amendement.

Le Président TALAMONI

Est-ce qu'il y a une autre demande de prise de parole ? En principe ça serait contre.

M. Pierre GHIONGA

Je pense que la nouvelle répartition proposée par Jean-Martin risque de provoquer des mécontents dans le groupe d'étudiants qui va être privé de place. Donc, méfions-nous...

Mme Anne TOMASI

Je ne peux pas parler, pardonnez-moi, M. le Président, à la place de Jean-Martin, mais ne je pense pas que Jean-Martin proposait qu'on donne plus de places aux autres au dépens de. D'ailleurs ce n'est pas le demande que font les étudiants, les étudiants

demandent plus de places, autant de places pour les anciens et plus pour les nouveaux, mais pas à la place de.

M. Pierre GHIONGA

Soyez précis.

Le Président TALAMONI

Alors, il y a Julien PAOLINI qui avait demandé la parole.

M. Julien PAOLINI

Merci, M. le Président.

Simplement sur cette motion, peut-être pour préciser certaines choses. Sur le deuxième dispositif, il est indiqué la réouverture de l'Université, simplement l'université est toujours ouverte, mais bien sûr que les cours sont assurés en distanciel.

Donc, peut-être préciser la réouverture, je pense que c'était l'objectif de la motion, en présentiel de l'Université, parce que là, ça sous-entend que l'Université est actuellement fermée.

Et par ailleurs, en effet, sur les petits effectifs, ça semble relativement facile à mettre en œuvre. En revanche, on a quand même certaines filières avec des effectifs nombreux, je pense aux premières années de médecine, puisqu'on vient d'en parler, ou encore aux premières années de droit où là encore ça peut être plus délicat à mettre en œuvre, d'autant que les derniers chiffres ne sont pas très encourageants. Mais il y a, d'ores et déjà, des travaux qui sont en cours pour qu'une partie des cours puisse être assurée en présentiel, ça c'est en complément d'information.

En effet, je crois que l'amendement porté par le groupe de Jean-Martin, vise à augmenter le numerus clausus qui a été établi, je dirai, par le ministère et une négociation est en cours avec l'ARS pour justement augmenter ce numerus clausus. Il ne s'agit pas d'opposer les étudiants de PACES et ceux de LAS, mais bien d'avoir un nombre de places plus important que celui qui est proposé aujourd'hui par le Ministère.

Le Président TALAMONI

Merci, je crois que nous avons fait le tour. L'Exécutif ?

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

Je pense qu'effectivement il faut demander une augmentation des places. On s'est rapprochés des autres facs, que ce soit Marseille, Nice et Paris, ils sont prêts à accueillir plus d'étudiants, donc il faut demander une augmentation globale sur la PACES et sur le LAS.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Président, excusez-moi, je pense que notre groupe a déposé un amendement sur cette motion, si ne je me trompe pas. Je suis précautionneux, mais je crois que nous avons déposé un amendement.

Le Président TALAMONI

Je ne l'ai pas et le secrétariat général ne l'a pas non plus, me semble-t-il.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Pourtant mon attaché me dit qu'il a bien été transmis au secrétariat général, j'espère qu'il ne se trompe pas.

Le Président TALAMONI

Le secrétariat général n'a pas cet amendement d'Andà per Dumane.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Président, excusez-moi, est-ce que je peux reprendre la parole deux secondes ?

Le Président TALAMONI

Oui, si vous avez un amendement, vous pouvez le présenter oralement.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Je vais être très clair, il y a une erreur de la part de notre attaché qui, en l'envoyant au secrétariat général, s'est trompé de motion. Notre amendement porte sur la motion d'Anne TOMASI, et il a l'envoyé sur la motion de Pierre POLI. C'est pour cela que tout à l'heure j'étais un peu perdu.

Juste vous l'expliquer en deux mots. Notre amendement consistait à élargir ce que propose Anne TOMASI, non pas seulement à l'Université, mais à l'ensemble des personnes qui dépendent du Rectorat de Corse.

Voilà, je vous ai aussi comme ça, annoncer le contenu de notre amendement et je m'excuse pour notre erreur.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. J'interroge Anne TOMASI sur ce deuxième amendement.

Mme Anne TOMASI

Pas d'inconvénient pour ce deuxième amendement.

Le Président TALAMONI

Alors, on peut considérer que la motion est amendée doublement, et on vote une seule fois.

Mme Anne TOMASI

Triplement, M. le Président, il y a l'amendement de Julien PAOLINI : réouverture physique progressive.

Le Président TALAMONI

D'accord, donc triplement amendée ! Nous ne votons qu'une seule fois, est-ce que tout le monde est d'accord ?

M. Julien PAOLINI

Si notre groupe peut être associé à cette motion, notamment pour les étudiants en médecine ?

Le Président TALAMONI

J'interroge Anne TOMASI qui porte la motion.

Mme Anne TOMASI

Pas de problème.

Le Président TALAMONI

Donc, à présent il nous faut voter.

M. Hyacinthe VANNI

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI, votent **POUR**.

M. Petr'Antone TOMASI

Président, d'abord si la motion est ouverte à co-signature, nous nous y associons bien volontiers, à l'instar de nos collègues de la majorité.

Pour le groupe « Corsica Libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

M. Pierre POLI

Les élus du groupe PNC, présents ou représentés, votent **POUR** : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI et Pierre POLI.

Mme Chantal PEDINIELLI

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » : Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI, votons **POUR**.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Pour les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine RIERA, Antoine POLI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, votons **POUR**.

M. Valérie BOZZI

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a R epublica », Isabelle FELICCIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI : **POUR**.

Le Président TALAMONI

Merci.

La motion (N° 2021/E1/002) est ADOPTÉE à l'unanimité¹².

Motion suivante :

* **Motion n° 2021/E1/003** déposée par Mme Juliette PONZEVERA du groupe « Femu a Corsica » : **Demande de pérennisation de l'exonération de TVA sur les vins et alcools produits et consommés en Corse.**

Le Président TALAMONI

Est-ce que vous voulez présenter votre motion ?

Mme Juliette PONZEVERA

Elle est reportée à la demande du syndicat, et je souhaite la reporter à la prochaine session.

Le Président TALAMONI

D'accord, elle est reportée à la demande du syndicat.

La motion est REPORTÉE.

¹² Délibération N° 21/019 AC

Donc, il y reste une motion :

* **Motion n° 2020/E7/048** déposée par M. Pierre GHIONGA du groupe « La Corse dans la République » : **Demande de mise en place d'un groupe de travail afin que la Chambre des Territoires devienne une institution efficace, fonctionnelle et délibérante.**

Le Président TALAMONI

Alors, il y a sur ce sujet un avis de la commission des compétences législatives et règlementaires et de la commission pour l'évolution statutaire de la Corse.

Dans un premier temps, nous allons demander à Pierre GHIONGA de présenter sa motion.

M. Pierre GHIONGA

M. le Président, merci.

Tout d'abord, je voudrais m'excuser auprès des membres de la commission de ne pas avoir participé, j'étais retenu par des obligations médicales, donc je ne pouvais pas répondre présent.

M. le Président, vous savez que j'ai milité et voté pour la création d'une Collectivité unique, allant à l'encontre de mes amis politiques et de mes propres intérêts électoraux. Je ne le regrette pas et je le referai. Mais j'imaginai une Chambre des territoires élue au suffrage universel direct, à travers la solution du bicamérisme.

Un autre choix a été fait et force est de constater que la Chambre des territoires qui en a résulté a le plus grand mal à trouver sa place dans la nouvelle architecture institutionnelle de la Corse.

C'est la raison pour laquelle, après trois ans d'existence et à quelques mois d'une échéance électorale, il faut remettre sur le tapis l'avenir de cette chambre des territoires.

À mon sens, deux options s'offrent à nous.

La première : sa disparition pure et simple, la seconde : sa transformation et sa légitimation par son élection au suffrage universel direct.

Donc, je pense que le débat doit s'ouvrir dans cette commission et je suis prêt à y participer.

Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, nous allons demander à Petr'Antò TOMASI de présenter le rapport des deux commissions conjointes.

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, Président.

Très brièvement puisque selon l'usage. Pierre GHIONGA n'ayant pas été présent à la commission, la commission n'a pas formellement émis d'avis. Elle a quand même débattu du sujet, notamment parce qu'elle recevait Achille MARTINETTI et Don Marc ALBERTINI qui, au sein de la Chambre des territoires, animent une commission dédiée sur le sujet et l'avis des participants consistait à dire que, sous réserve de ce que décidera Pierre GHIONGA et manifestement il maintient sa motion, il existait déjà un groupe de travail pour évoquer ces sujets au sein de la Chambre des territoires. Et, c'est vrai que les membres de la commission ne voyaient pas trop la plus-value de recréer un nouveau groupe de travail.

Après, il y a la question de fond, Assemblée délibérante ou non, où là les membres étaient réservés sur ce sujet.

Donc, il n'y a pas d'avis formel, puisque le porteur n'était pas à ce moment-là présent.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, est-ce que quelqu'un veut intervenir ?

M. Pierre GHIONGA

Président, je peux préciser une chose, s'il-vous-plaît ?

Le Président TALAMONI

Bien sûr, vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

J'ai redéposé la motion parce qu'on m'avait promis en décembre de m'inviter à cette commission, et je n'ai pas été invité, c'est pour cela que j'ai redéposé la motion, ou alors j'avais mal compris en décembre quand j'avais participé à la commission.

Mme Rosa PROSPERI

Président, si vous permettez, une petite précision.

Pierre GHIONGA est bien entendu le bienvenu pour participer aux travaux de la commission évolution statutaire, il n'a pas été invité à la réunion qui s'est tenue la semaine dernière, puisque son objet unique était l'élection de son président et son rapporteur.

Mais, bien évidemment, si Pierre GHIONGA souhaite être associé aux travaux de cette commission, en tant que membre de l'Assemblée de Corse et non pas en tant que membre des territoires, puisque je pense que c'est François-Xavier CECCOLI qui représente son groupe à la Chambre des territoires, j'en ferai part à la commission dans laquelle je siège, et je pense qu'il sera le bienvenu.

Le Président TALAMONI

Mais bien entendu ! Est-ce qu'il y a encore une intervention ? Donc, je vais demander à l'Exécutif ce qu'il pense de cette motion.

Le Président SIMEONI

Je pense qu'il y a un travail qui est engagé pour réfléchir au renforcement de l'efficacité de la Chambre des territoires, et il y a plusieurs niveaux de réflexion, d'articulation notamment avec les territoires : la pleine optimisation de son fonctionnement dans le cadre des compétences actuelles, éventuellement une anticipation vers ce que pourrait être sa possible évolution sous réserve d'évolutions législatives ou réglementaires.

Donc, ce travail a été initié dans le cadre d'une commission instituée au niveau de la Chambre des territoires, où il y a des élus, notamment des maires, des élus intercommunaux qui ont vraiment envie d'avancer.

Bien sûr, elle a vocation à ce que les élus de l'Assemblée de Corse, y compris s'ils ne font pas partie de la Chambre des territoires, puissent participer à ce groupe de travail pour que nous puissions avancer ensemble le plus vite possible, puisque sur la

nécessité de renforcer l'efficacité de cette institution, je pense que tout le monde est d'accord.

Le Président TALAMONI

Merci. Alors donc, je vais demander à M. VANNI comment votent les élus de son groupe sur cette motion...

M. Pierre GHIONGA

M. le Président, si je suis invité, je la retire, il n'y a pas besoin de voter.

Le Président TALAMONI

La motion est RETIRÉE.

Alors, il nous reste un projet de résolution.

Il semble nécessaire de suspendre quelques minutes la séance, c'est en tout cas ce qui a été demandé par certains élus, de façon à imaginer la possibilité d'un rapprochement des points de vue entre la majorité et l'opposition.

Donc, on va essayer de se concerter et peut-être même de se mettre d'accord.

La séance est suspendue pour quelques minutes seulement.

La séance suspendue à 17 h 52 est reprise à 18 h 17.

Le Président TALAMONI

Chers collègues, si vous voulez regagner vos places respectives, nous allons reprendre la séance pour examiner le projet de délibération.

Nous vous avons proposé un texte, avec le Président du Conseil exécutif, nous avons été destinataires d'un certain nombre d'amendements. Malheureusement, nous craignons que ces amendements conduisent à la même situation que celle qu'a connue le Conseil municipal d'Ajaccio, c'est-à-dire en fait une situation de polémique là où il devrait y avoir consensus, et fort convergent, pour soutenir des compatriotes qui sont en grande difficulté.

Nous nous sommes concertés, avec le Président du Conseil exécutif, afin de trouver les moyens d'éviter d'en arriver là.

Donc, nous vous proposons une modalité qui permet, à notre avis, d'éviter des discussions sans fin sur des mots et des virgules, et surtout une polémique.

Donc, nous vous proposons une modalité qui, à notre avis, permettra d'aboutir au consensus que nous recherchons et cela sans passer des heures en commission.

Donc, le Président du Conseil exécutif va formuler notre proposition commune.

Le Président SIMEONI

Donc nous, ce nous pensons, à savoir : c'est un sujet qui est extrêmement sensible, nous partons du postulat que nous sommes d'accord, nous l'avons exprimé, notamment lors de notre dernière session. Nous savons qu'il y a une situation particulière qui concerne aujourd'hui Pierre ALESSANDRI et Alain FERRANDI, à propos de laquelle nous avons tous exprimé notre volonté que le droit soit appliqué. Nous savons aussi que les mots sont à manier avec précaution et qu'il est nécessaire de trouver des points d'équilibre qui correspondent à tout le monde.

Alors, il y a des propositions d'amendements de l'opposition, il y a des propositions de modifications, y compris de la majorité. Plutôt que d'aller dans un débat qui serait long, qui en toute hypothèse, quelle que soit son issue, risquerait de fragiliser aujourd'hui notre démarche et de la rendre moins lisible, c'est de partir de l'acquis que nous avons, c'est-à-dire la motion que nous avons votée ensemble, dans des termes qu'à l'époque on avait pesés, soupesés et que nous avons votée à l'unanimité le 28 juin 2019.

Ce que nous vous proposons c'est que sur toute la motivation, on retire tout, on se contente de viser : « vu la situation actuelle de Pierre ALESSANDRI et Alain FERRANDI ; par ces motifs », et on reprend le texte de 2019 qui était un texte neutre, qui était un texte qui rappelait les principes et qui avait été un point d'équilibre entre nous tous. Nous ne faisons ainsi que réaffirmer une position qui était déjà acquise. Et ensuite chacun, ayant voté ce texte, si vous le souhaitez, est en cohérence avec ce que nous avons décidé depuis 2019.

Et reste aussi, en possibilité ensuite, d'expliquer que ce vote est un d'équilibre dans lequel, ce que nous considérons les uns et les autres comme essentiel, est réaffirmé. À charge ensuite à chacun d'expliquer comment et pourquoi, et aussi et avec quels autres types de considérations, il a voté le texte

Le Président TALAMONI

Peut-être vous pouvez donner lecture du texte de 2019, de manière à ce que chacun s'en imprègne.

On peut le distribuer, mais on peut le lire aussi de manière à ce que ceux qui suivent cette réunion de l'Assemblée de Corse, puissent en avoir connaissance.

Ce sont des choses que l'on a déjà vues entre nous et que l'on a déjà validées.

Le Président SIMEONI

Il y avait un certain nombre de motifs, en l'espèce on les supprimerait puisqu'on ne va pas revenir sur le décret qui a privé le ministre, etc.

Donc : « Vu la situation actuelle de Pierre ALESSANDRI et Alain FERRANDI, l'Assemblée de Corse DEMANDE que les personnes condamnées dans le cadre de la procédure de l'assassinat du Préfet ERIGNAC se voient appliquer les mêmes droits et le même traitement que tout justiciable.

Constate qu'une application normale du droit conduirait à rapprocher sans délai ces personnes (donc Pierre ALESSANDRI et Alain FERANDI) restant détenues en suite de leur condamnation dans le cadre de ladite procédure.

Demande la levée du statut de DPS les concernant.

Demande en toute hypothèse leur rapprochement immédiat, ainsi que celui de tous les condamnés corses incarcérés sur le Continent, conformément à ce que prévoit le droit français et européen ».

C'est un texte que nous avons validé et voté à l'unanimité.

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Tout simplement pour vous dire rapidement que je suis entièrement d'accord avec ce que vous nous proposez qui me paraît être raisonnable et porteur d'un message clair.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Les autres groupes ?

Mme Valérie BOZZI

A priori, ça me semble cohérent.

Le Président SIMEONI

Les groupes de la majorité sont d'accord, je suppose, avec cette proposition conjointe, le groupe de Valérie BOZZI l'est également, le groupe de Jean-Charles ORSUCCI aussi.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Pour notre part, même si les points d'équilibre d'hier ne sont pas forcément ceux d'aujourd'hui, il me semble que nous sommes là sur quelque chose qui peut nous conduire au consensus.

Le Président TALAMONI

Merci. Moi, je vous propose qu'on fasse un vote solennel et avec appel nominal pour donner encore plus de force à notre démarche commune, ça ne nous prendra que deux minutes de plus. Moi, je crois que c'est bien que notre Assemblée délibère en ces formes solennelles.

M. le Vice-président et Secrétaire de séance, voulez-vous procéder à l'appel ?

M. Hyacinthe VANNI procède à l'appel nominal des Conseillers.

Le Président TALAMONI

Ont voté POUR (63) : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-

Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

La résolution (N°2021/E1/01) est ADOPTÉE à l'unanimité¹³.

Merci. Nous avons épuisé l'ordre du jour.

Merci à toutes et à tous, à bientôt !

La séance est levée à 18 h 30.

¹³ Délibération N° 21/020 AC

ANNEXES

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021
28 ET 29 JANVIER 2021**

**PRIMU PUNTU DI TAPPA NANTU À
A MISSA IN OPARA DI L'ALETTA
« SALVEZZA » DI U PIANU
« SALVEZZA È RILANCIU »**

Rapport N° 012

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

EXPOSE MOTIFS : Il s'agit de permettre la prorogation de dispositifs votés en 2020 lors de la crise sanitaire, au-delà du 31 décembre 2020.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

1/ Visas :

Les visas sont complétés comme suit :

VU la délibération N° 20/068 AC de l'Assemblée de Corse du 24 avril 2020 adoptant le rapport « Vince contr'à u COVID-19 » ;

VU la délibération N° 20/076 AC de l'Assemblée de Corse du 7 mai 2020 approuvant le plan de sortie progressive et maîtrisée du confinement pour la Corse ;

VU la délibération N° 20/134 AC de l'Assemblée de Corse du 24 septembre 2020 approuvant l'adaptation exceptionnelle et temporaire du règlement des aides Culture pour 2020 dans le cadre de la mise en œuvre du rapport « Vince contr'à u COVID-19 » ;

VU la délibération N° 20/200 AC de l'Assemblée de Corse du 27 novembre 2020 portant adoption du volet « Salvezza » du plan « Salvezza è Rilanciu » ;

VU les délibérations de l'Assemblée de Corse approuvant les adaptations exceptionnelles et temporaires des divers règlements des aides dans le cadre de la mise en œuvre du rapport « Vince contr'à u COVID-19 » ;

2/ Dispositif :

Page 2 : Un nouvel **article 2** est inséré comme suit :

« **DECIDE** de proroger sur l'ensemble de la durée de la crise sanitaire liée au Covid-19 les adaptations exceptionnelles des règlements des aides votées dans le cadre des rapports « Vince contr'à u COVID-19 » et au volet « Salvezza » du plan « Salvezza è Rilanciu ».

L'ancien article 2 devient article 3 (« La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse »).

Le reste sans changement.

*** AVIS DE LA COMMISSION**

--

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTÉ

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021

28 ET 29 JANVIER

**RETRAIT DU STATUT DE « DETENU
PARTICULIEREMENT SIGNALÉ » POUR ALAIN
FERRANDI ET PIERRE ALESSANDRI**

RESOLUTION N° 2021/E1/01

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Après l'Assemblée de Corse

SUPPRIMER l'alinéa 3 à savoir :

DENONCE cette décision politique résultant d'une vengeance d'Etat qui bafoue les droits élémentaires de tout citoyen au détriment de la démocratie et de son corollaire l'intégrité humaine ;

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021

28 ET 29 JANVIER

**RETRAIT DU STATUT DE « DETENU
PARTICULIEREMENT SIGNALÉ » POUR ALAIN
FERRANDI ET PIERRE ALESSANDRI**

RESOLUTION N° 2021/E1/01

AMENDEMENT N° 2

**DÉPOSÉ PAR : LES GROUPES « LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE – A
CORSICA INDE A REPUBBLICA et PER L'AVVENE »**

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

1/ Dispositif :

L'**item n°1** est modifié comme suit :

« **DIT** que les personnes condamnées et restant détenues dans le cadre de la procédure relative à l'assassinat du Préfet Claude Erignac le 06 février 1998 ont droit, comme tout justiciable et tout citoyen, à une application normale des règles de droit. »

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021

28 ET 29 JANVIER

RETRAIT DU STATUT DE « DETENU
PARTICULIEREMENT SIGNALÉ » POUR ALAIN
FERRANDI ET PIERRE ALESSANDRI

RESOLUTION N° 2021/E1/01

AMENDEMENT N° 3

DÉPOSÉ PAR : LES GROUPES « LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE – A
CORSICA INDE A REPUBLICA et PER L'AVVENE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

1/ Dispositif :

Un **item n°2** est inséré comme suit :

« **SOUTIENT** la douleur de la famille du Préfet Claude Erignac et s'oppose à toute forme de violence ».

* DECISION DE L'ASSEMBLEE :

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021

28 ET 29 JANVIER

**RETRAIT DU STATUT DE « DETENU
PARTICULIEREMENT SIGNALÉ » POUR ALAIN
FERRANDI ET PIERRE ALESSANDRI**

RESOLUTION N° 2021/E1/01

AMENDEMENT N° 4

**DÉPOSÉ PAR : LES GROUPES « LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE – A
CORSICA INDE A REPUBLICA et PER L'AVVENE »**

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

1/ Dispositif :

L'item n°3 est modifié comme suit :

« **DENONCE** cette décision qui va à l'encontre des droits élémentaires de tout citoyen au détriment de la démocratie et de son corollaire, l'intégrité humaine ».

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

COLLECTIVITÉ DE CORSE**ASSEMBLÉE DE CORSE****1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021****28 ET 29 JANVIER****SOUTIEN AUX ETUDIANTS CORSES***Motion 2021/E1/002***AMENDEMENT N° 1****DÉPOSÉ PAR : LE GROUPE « PER L'AVVENE »****PROPOSITION D'AMENDEMENT :****I. RAJOUTER** à la suite les considérants suivants :

CONSIDERANT que la réforme de la PACES, découlant du plan Ma Santé 2022, qui se traduit durant l'année scolaire transitoire 2020-2021 par le chevauchement entre l'ancien et le nouveau système, a pour conséquence directe de générer une situation inéquitable au détriment des nouveaux inscrits en première année,

CONSIDERANT que l'Université de Corse se voit attribuer un quota de places par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, fixé à 49, et qu'avec 12 places (PASS & LAS) sur 184 nouveaux inscrits (7% de chances de réussite) et 37 places consacrées aux redoublants (45% de chances de réussite), cette année de transition s'avère clairement discriminatoire pour les nouveaux inscrits,

CONSIDERANT que ce déséquilibre doit pouvoir être corrigé sur l'année scolaire en cours puisqu'il crée un déséquilibre entre étudiants suivant les mêmes enseignements mais dans le cadre de deux parcours distincts pour cette année,

CONSIDERANT que l'annonce en milieu d'année de ces différences importantes d'admissibilité entre nouveaux inscrits et redoublants constitue un défaut d'information manifeste qui, s'il avait été su en période d'inscription, aurait peut-être conduit certains étudiants à ne pas s'inscrire cette année ou à faire d'autres choix,

CONSIDERANT que l'existence de bassins médicalement sinistrés sur le territoire insulaire, découlant du vieillissement croissant des praticiens et du déséquilibre territorial de l'encadrement médical, justifie pour cette année scolaire l'augmentation du quota d'étudiants,

II. **RAJOUTER** dans le dispositif l'alinéa suivant :

DEMANDE au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation la majoration du quota pour l'année scolaire en cours au profit des nouveaux inscrits (PASS & LAS).

* **AVIS DE LA COMMISSION**

--

* **DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021

28 ET 29 JANVIER

SOUTIEN AUX ETUDIANTS CORSES

Motion 2021/E1/002

AMENDEMENT N°1

DEPOSE PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Après l'**Assemblée de Corse**

SUPPRIMER

APPORTE son soutien aux étudiants Corses partie de la population durement touché par la crise sanitaire, sociale et économique de la COVID 19

Et REMPLACER PAR

APPORTE son soutien à l'ensemble des jeunes amenés à étudier ou à se former que ce soit au sein du rectorat de Corse ou plus généralement sur le continent, ces jeunes représentant une partie essentielle de la population durement touchée par la crise induite par la pandémie liée à la COVID-19.

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTE

COLLECTIVITÉ DE CORSE

ASSEMBLÉE DE CORSE

1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021

28 ET 29 JANVIER

LUTTE CONTRE LA PRECARITE ETUDIANTE

Motion n° 46

AMENDEMENT N° 1

DÉPOSE PAR : LE GROUPE « PER L'AVVENE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

1. RAJOUTER le considérant suivant :

CONSIDERANT le rapport 417 instruit lors de cette session portant sur la revalorisation de la prime de Noël versée aux personnes en situation de précarité qui s'établit en conséquence à 170 euros,

2. REMPLACER le 3^{ème} alinéa du dispositif de la motion par le suivant :

DEMANDE au Conseil Exécutif de rechercher la solution pour l'octroi d'une aide exceptionnelle de 170 €, au mois de janvier 2021, correspondant au montant de la prime de Noël versée par la Collectivité aux publics précaires, à destination des étudiants boursiers en situation de grande difficulté financière.

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTE